

Schweizerische Zeitschrift für Soziologie

herausgegeben von der Schweizerischen Gesellschaft für Soziologie
mit Unterstützung der Schweizerischen Geisteswissenschaftlichen Gesellschaft
(Schweizerische Akademie der Geisteswissenschaften)

Revue suisse de sociologie

publiée par la Société suisse de sociologie
avec l'aide de la Société suisse des sciences humaines
(Académie suisse des sciences humaines)

Inhaltsverzeichnis / Table des matières

C. MONTANDON: Problèmes éthiques de la recherche en sciences sociales: le cas d'une étude en milieu carcéral	215
H. KRIESI: Ueberblick über den gegenwärtigen Stand der Korporatismus-Debatte	235
B. FUX & E. NADAI: Strukturen des Militärisch-Industriellen Komplexes in der Schweiz.	257
L. VERHAEGEN: Les nouvelles technologies psychiatriques et la traditionalité des rôles professionnels des médecins	289
J. COENEN-HUTHER: Médicalisation et définition de la situation: le cas d'institutions de placement à long terme pour personnes âgées	313
J. WIDMER: Remarques sur les classements d'âge.	337
F. LORENZI-CIOLDI: L'analyse factorielle des correspondances dans les sciences sociales	365
F. LIEBERHERR: L'entretien, un lieu sociologique	391

ATELIER:

F. SOUBIRAN: Les média, véhicule de la peur du crime?	407
M. KILLIAS: Massenmedien und Kriminalitätsfurcht: Abschied von einer plausiblen Hypothese	419
Bibliographie critique / Buchbesprechungen	437
Summaries in English	465

Schweizerische Zeitschrift
für Soziologie
Revue suisse de sociologie

Contents of Volume 9 (1983) Number 2

C. MONTANDON: Ethical Problems in Social Science Research: A Prison Case Study.....	215
H. KRIESI: A Review of the Current Status of the Corporatism Debate ..	235
B. FUX & E. NADAI: Structures of the Military-Industrial Complex in Switzerland.....	257
L. VERHAEGEN: New Psychiatric Technology and the Tradition of Professional Roles in Medicine	289
J. COENEN-HUTHER: Medicalization and Situational Definitions: The Case of Institutions for the Long-term Placement of the Aged	313
J. WIDMER: Remarks about Age Classification	337
F. LORENZI-CIOLDI: Factor Analysis of Correspondence in the Social Sciences.....	365
F. LIEBERHERR: The Interview as a Sociological Setting	391
<hr/>	
ATELIER / WORKSHOP:	407
F. SOUBIRAN	419
M. KILLIAS.....	
<hr/>	
Bibliography.....	437
Summaries in English	465
<hr/>	

ISSN 0379-3664

Erscheint dreimal jährlich
Publié trois fois par an
Verwaltung / Administration
Imprimerie Corbaz S.A., CH-1820 Montreux
Printed in Switzerland

PROBLEMES ETHIQUES DE LA RECHERCHE
EN SCIENCES SOCIALES:
le cas d'une étude en milieu carcéral ¹

Cléopâtre Montandon

Service de la recherche sociologique
8, rue du 31 Décembre
CH-1207 Genève

ZUSAMMENFASSUNG

In den Sozialwissenschaften werden sich immer mehr Forscher der ihrer Praxis inhärenten ethischen Probleme bewusst. Die Vereinigungen von Soziologen und Anthropologen der angelsächsischen Länder haben ethische Prinzipien ausgearbeitet, die als Richtlinien diesen können. In den Vereinigten Staaten wurde sogar ein Bundesreglement zum Schutz vor biomedizinischen- und Verhaltensforschungen geschaffen. Dieser Aufsatz untersucht einige dadurch gestellten Probleme, sowie die ethischen Kompromisse, welche in der Forschungspraxis notwendig werden. Er beschreibt dann die ethischen Probleme, die sich im Rahmen der in einem Gefängnis durchgeführten Studie gestellt haben, und unterbreitet einige dabei gemachte Überlegungen.

RESUME

De plus en plus les chercheurs dans les sciences sociales prennent conscience des problèmes éthiques inhérents à leur pratique. Les associations de sociologues et anthropologues des pays anglo-saxons ont élaboré des principes éthiques qui peuvent servir de guide aux chercheurs. Les Etats-Unis ont franchi un pas de plus: une réglementation fédérale a été créée pour protéger les sujets humains des recherches biomédicales et comportementales. Cet article examine quelques problèmes que posent ces règlements ainsi que les compromis éthiques rendus nécessaires dans la pratique de la recherche. Il décrit ensuite les problèmes éthiques qui se sont présentés dans une recherche particulière effectuée dans une prison et propose en conclusion quelques réflexions qui ont été suggérées par cette recherche.

¹⁾ Cette étude a été réalisée à l'Institut de médecine légale de l'Université de Genève. Une première version de ce texte a été présentée au congrès de la Society for Applied Anthropology à Edinburgh en 1981.

Tandis que les gouvernements de certains pays élaborent des moyens de contrôle de la recherche dans les sciences sociales, les chercheurs, suivant leur situation ou leur point de vue, ont des réactions divergentes, voire opposées, face à cette question : d'aucuns redoutent les règlements, d'autres encouragent leur instauration. Si certains craignent qu'une réglementation risque d'empêcher la réalisation de projets novateurs ou audacieux, d'autres soutiennent que la possibilité d'innover est déjà compromise par le fait que des chercheurs peu scrupuleux ont commis des abus dans le passé. Si certains pensent que les réglementations vont agir dans le sens d'une augmentation des coûts et des obstacles pratiques de la recherche, d'autres répondent qu'au contraire elles aplaniront les problèmes. Si enfin pour les uns les règlements vont produire une uniformisation artificielle et préjudiciable des modalités de la recherche, pour d'autres cela n'est pas un fait nouveau, puisque les exigences des pourvoyeurs de fonds officiels constituent déjà un cadre contraignant (Wax et Cassell, 1979, 1-11).

Toute recherche qui porte sur des individus ou groupes sociaux soulève des problèmes éthiques² qui touchent le respect de la vie privée et certains droits élémentaires des citoyens. Comme ce sont les citoyens qui en dernière analyse financent à travers leurs impôts une grande partie des recherches, il est naturel que les autorités qui les représentent désirent les protéger. Par ailleurs, pour qu'une recherche puisse répondre à des critères scientifiques, les chercheurs doivent pouvoir organiser leur travail et suivre leurs protocoles avec le moins d'entraves possible. Il est donc important de trouver un compromis entre les exigences méthodologiques d'une part, et déontologiques d'autre part. Un tel compromis ne peut être atteint dans l'abstrait; il est nécessaire d'avoir au préalable une meilleure connaissance des problèmes éthiques soulevés par les différents types de recherche et de les confronter aux droits et priviléges de divers groupes dans la société (Wax et Cassell, 1979, 3).

Cet article présente de manière succincte en premier lieu quelques tentatives de réglementation concernant les problèmes éthiques de la recherche dans les sciences sociales.

2) Le mot éthique se réfère à la discipline qui d'une part sert à évaluer et à diriger la conduite (éthique normative) et d'autre part étudie les significations des termes et jugements éthiques (métaéthique). La visée de l'éthique est universelle, contrairement à celle de la morale ou de la déontologie; la morale étant l'ensemble des prescriptions concernant des groupes spécifiques vivant à une époque déterminée, la déontologie se référant aux devoirs relatifs à des professions déterminées. Les travaux que nous avons consultés utilisent, à juste titre nous pensons, le mot éthique plutôt que la notion de déontologie. En effet, les préoccupations des chercheurs dans les sciences sociales dépassent, comme nous le verrons plus loin, le cadre des devoirs et concernent des jugements d'appréciation des actes et des conséquences de la recherche en général. Ces préoccupations sont du ressort de l'éthique.

Il décrit ensuite les problèmes apparus dans une recherche particulière effectuée dans une prison. Il présente enfin en conclusion quelques remarques suggérées par cette recherche.

1. PROBLEMES ETHIQUES ET REGLEMENTATIONS

De plus en plus les chercheurs dans les sciences sociales prennent conscience des problèmes éthiques inhérents à leur démarche. Ces vingt dernières années un nombre croissant de travaux proposent sous des formes variées — exemples empiriques ou codes formels — des lignes de conduite à suivre pour résoudre les problèmes éthiques de la recherche.

Si les sciences biologiques, médicales et psychologiques font souvent appel à des méthodes expérimentales et soulèvent des questions éthiques inhérentes à ces méthodes (Burgess, 1981), la sociologie, l'anthropologie sociale et la criminologie (sociologique) sont surtout confrontées aux problèmes éthiques posés par le travail sur le terrain et par les enquêtes. C'est à ce dernier type de problèmes que sociologues et anthropologues sociaux se sont attaqués en Grande Bretagne et aux Etats-Unis, tout en essayant d'établir des règles et préceptes éthiques sous forme de déclarations.³ Ainsi les principes proposés par la *British Sociological Association* concernent la sauvegarde de l'intégrité professionnelle, la protection des intérêts des sujets étudiés, que ce soit des individus ou des groupes, les relations avec les collègues, les employeurs et les institutions qui financent ou mandatent les recherches, enfin l'enseignement (B. S. A., 1970, 1973). Les mêmes domaines sont couverts par les règles de l'*American Anthropological Association* (A. A. A., 1976). Dans ces deux déclarations le principe fondamental est celui du consentement éclairé des participants à la recherche, qui prend racine dans un cadre philosophique libéral, humanitaire, kantien. Un autre principe, celui d'un calcul coûts-bénéfices, qui émane d'une tradition philosophique utilitaire plus proche de Bentham et de Mills, est présent dans la nouvelle réglementation fédérale des Etats-Unis concernant les recherches biomédicales et comportementales (National Commission PHSBR, 1978).⁴ A noter également que le code proposé

3) Certains sociologues et anthropologues ont parlé de "codes" d'éthique. Ce terme n'est pas adéquat : en fait les règlements sont des lignes de conduite et ne comportent pas de pénalités comme c'est le cas des codes.

4) Pour une analyse critique des travaux de cette commission voir O'Connor (1979).

pour la recherche criminologique se réfère essentiellement au principe du consentement éclairé (Hall, Williams, 1979). Ce principe est dans une certaine mesure lié au devoir des chercheurs de dire la vérité aux participants dans leurs recherches. Si de nombreuses discussions ont eu lieu au sujet de certaines recherches psychologiques où les buts des chercheurs avaient été dissimulés aux sujets, il n'en reste pas moins que le problème de l'utilisation de méthodes d'investigation non-explicées, secrètes, existe aussi dans la recherche sur le terrain. En termes crus, on peut poser la question suivante : le chercheur doit-il être d'une franchise totale envers les intéressés dans une recherche ou peut-il dissimuler ses intentions, voire son identité véritable ? En réalité des compromis sont le plus souvent inévitables.

Les débats qui ont eu lieu aux Etats-Unis au sujet de la réglementation fédérale de la recherche qui concerne des êtres humains ont montré qu'il n'est pas facile d'établir des principes éthiques qui puissent satisfaire tous les chercheurs. Les règles établies pour les recherches expérimentales correspondent le plus souvent mal aux réalités du travail sur le terrain et aux techniques de l'observation participante employées dans les sciences sociales. Le modèle biomédical dont s'inspirent les divers codes et déclarations n'est pas un modèle adéquat et s'avère souvent inapproprié et inefficace.⁵

Afin d'aboutir à des propositions plus réalistes, certains chercheurs dans les sciences sociales, intéressés aux questions éthiques de leur discipline, ont mis l'accent sur l'importance de l'examen de cas concrets de recherche présentant des dilemmes moraux (Wax, 1980). C'est dans cette optique que nous présentons notre étude sur la prison, en mettant l'accent sur les compromis et compromissions que nous avons dû faire. Si les divers codes ou directives professionnelles se réfèrent à un modèle idéal du chercheur au-dessus de tout soupçon, respectant les intérêts des sujets de sa recherche, tenant compte de ses obligations vis-à-vis de ses collègues, pourvoyeurs de fonds, etc., l'examen des conditions de recherche montre que le plus souvent ce modèle est loin de ce qui se passe réellement. Le chercheur, notamment le chercheur du terrain, est amené non seulement à faire des compromis, mais aussi parfois à dissimuler la vérité à ses interlocuteurs. Comme l'écrit Barnes : "le compromis éthique et intellectuel est une caractéristique inhérente à la recherche sociale" (Barnes, 1981).

5) Contrairement aux chercheurs qui travaillent dans des situations expérimentales, les chercheurs en sciences sociales ont un contrôle moindre sur les situations de recherche, le fossé du pouvoir entre chercheur et sujets et la recherche est plus petit que dans les situations expérimentales. L'interaction avec les sujets comporte une plus grande ouverture et une réciprocité. Les risques sont moindres pour les sujets, les bénéfices potentiels également. Voir Cassell (1978).

2. PROBLEMES EPISTEMOLOGIQUES ET COMPROMISSIONS ETHIQUES

Avant de discuter des problèmes éthiques concrets d'une recherche entreprise dans une prison préventive, il convient de faire quelques remarques préliminaires sur certains facteurs épistémologiques qui conduisent à des compromissions dans la recherche sur le terrain.

Les accommodements éthiques dans la recherche sur le terrain ne sont pas seulement fonction des stratégies de recherche ou d'autres objectifs conscients, mais également des doutes et des hésitations théoriques du chercheur, ainsi que de l'idée qu'il se fait de l'attitude du public concernant la recherche scientifique.

Les chercheurs dans les sciences sociales, et je ne vois sur ce point de nos jours aucune différence significative entre anthropologues et sociologues, sont fondamentalement similaires à l'homme de la rue. Nos façons de voir et d'observer sont affectées par notre origine et position sociale, notre formation, nos orientations théoriques, par nos fantasmes et par les circonstances. Même si nous sommes censés comprendre et contrôler cet état de choses, même si nous adoptons une perspective épistémologique et réflexive (Gouldner, 1970), la réalité que nous décrivons n'est pas indépendante de nos façons de voir: il y a une interdépendance entre nos procédés de recherche et nos résultats. Cette interdépendance constitue une *première* source de compromis. Cela est un problème que tout chercheur rencontre et c'est particulièrement vrai pour le chercheur sur le terrain qui devient lui-même son "propre instrument de mesure" (Cassell, 1980, 31).

Nos chances de nous approcher d'une vérité scientifique ne sont pas seulement liées à notre désir de connaître ou de faire connaître cette vérité (ou de la dissimuler aux autres ou à nous-mêmes), mais aussi à notre capacité de la produire. Certes, nous avons en sciences sociales tout un héritage de concepts, théories, méthodes et techniques. Mais malheureusement très souvent notre désir de connaître la vérité et notre capacité de s'en approcher sont inversément liés. Nos outils sont moins efficaces dans les domaines où la recherche est cruciale et urgente, et vice versa.

Les doutes ou l'insatisfaction concernant nos instruments de recherche constituent une *deuxième* source potentielle de compromissions et de déception, dans le sens du désenchantement comme dans celui de la tromperie. Ce malaise épistémologique et méthodologique est lié à une certaine crise dans les sciences de l'homme, surtout en anthropologie, sociologie, histoire et psychiatrie (Gouldner, 1970; Hymes, 1972; Verhagen, 1974). Mais il est aussi lié à un intérêt renouvelé pour le paradigme phénoménologique, pour cette "vue herménégistique de la connaissance" (Barnes, 1979, 22), qui, dé-

pourvue de la confiance apparente dévolue aux modèles positivistes, est devenue la cible de nombreuses critiques méthodologiques.

Un *troisième* facteur qui peut encourager les compromissions est l'actuelle méfiance face aux sciences sociales. Les sociologues et anthropologues sont souvent regardés avec suspicion par les politiciens, administrateurs et même par le public. Sans doute, tous les scientifiques suscitent des sentiments ambivalents. Les mêmes personnes qui acceptent avec enthousiasme les applications technologiques de la science, rejettent avec défiance les scientifiques. A travers l'histoire l'homme de science a été craint, voire hâï ou persécuté. La recherche de la vérité scientifique était acceptée dans la mesure où elle promettait la sécurité et où elle justifiait un état de choses traditionnel; elle était considérée menaçante lorsqu'elle dérangeait (Handlin, 1972). Les choses n'ont pas tellement changé aujourd'hui. Si dans les sciences de la nature les chercheurs peuvent d'une part profiter de la distance grandissante entre leur savoir et sa compréhension par l'homme de la rue, et d'autre part laisser miroiter l'utilité de leur travail, les chercheurs dans les sciences sociales sont, eux, dans une position beaucoup plus faible. La méfiance dépasse de loin la confiance. La sociologie et l'anthropologie ont la qualité intrinsèque de déranger. Lorsqu'elles étudient des problèmes sociaux fondamentaux et travaillent d'une manière autonome, elles produisent souvent un savoir sur le monde social que certains préfèrent ignorer, car il dévoile "ce qui devrait socio-logiquement rester masqué" (Bourdieu, 1980, 48). De plus, sociologues et anthropologues traitent de sujets que le grand public est censé comprendre (étudient par exemple des groupes sociaux ou le pouvoir et non pas des trous noirs, des quarks ou des myofibroblastes). Le public plus ou moins averti a tendance à extraire de leur contexte et à isoler les conclusions ou les thèses des chercheurs dans les sciences sociales, sans se donner la peine de suivre tous les problèmes soulevés par le processus de la recherche. Par conséquent, souvent une partie du message est perdue et les résultats sont mal interprétés ou carrément rejetés. Certains ont aussi tendance à voir dans les résultats des chercheurs, non pas des analyses, mais des jugements et à extrapoler leur propre vision des choses sur le discours du chercheur. Ils cherchent ou bien une confirmation de leur propre vision du monde, ou au contraire sont prêts à rejeter tout ce qui ne paraît pas correspondre à cette vision (Bourdieu, 1980, 40). Ainsi, si la description d'une population de détenus peut être considérée par les autorités comme le reflet du désir du chercheur de défendre les criminels et encourager des attitudes libérales, la même description peut être considérée par les prisonniers comme l'ouverture d'une voie vers un contrôle et une répression accrue.

L'anticipation de la réaction du public qui peut encourager des compromissions tout au long de la recherche sur les phénomènes sociaux, exerce également une influence sur la préparation de nos publications. Cela n'est pas spécifique aux sciences sociales. Un biologiste prix Nobel, P.B. Medawar,

a déclaré qu'une publication scientifique est une "fraude", car elle "dissimule le processus de sa génération et suggère faussement qu'elle est l'aboutissement logique de plans initiaux conçus avec une rigueur scientifique" (Gould, 1977, VII). Cette affirmation est encore plus vraie en sciences sociales.

Une source *finale* de compromis pour le chercheur, mais aussi de confiance déçue pour les participants à une recherche, n'est pas sans rapport avec la distinction traditionnelle entre recherche pure et recherche appliquée. Les individus ou groupes qui participent à une recherche, souvent appelés sujets, quoique le terme hôtes leur convient mieux, notamment lorsqu'il s'agit de recherches sur le terrain, sont sans doute concernés par les implications pratiques de telles recherches. Il en est de même pour certains personnes qui dans des contextes institutionnels sont responsables de la population étudiée (les "gatekeepers"). (Nous pensons à des directeurs d'écoles, hôpitaux, prisons, etc.). Nous avons tendance à tromper nos hôtes, parfois en sur-estimant et parfois en sous-estimant les aspects appliqués de nos recherches. Toutefois, si la recherche en sciences sociales touche souvent des problèmes concrets, des solutions pratiques ne peuvent être déduites immédiatement des résultats et proposées par les chercheurs. Comme l'a remarqué récemment Ben-David : "La découverte de la structure logique des phénomènes ou événements que l'on veut influencer dans leurs aspects pratiques, ne procure pas des recettes, à savoir comment procéder concrètement" (1980, 341). Le travail préparatoire nécessaire pour tester l'applicabilité de certaines intuitions théoriques, travail courant dans le cas de la médecine ou des sciences naturelles, est rarement entrepris en sociologie ou anthropologie. Le besoin de telles recherches préparatoires n'est pas suffisamment expliqué à nos hôtes, ou au public en général. Par ailleurs, le public s'attend à ce que les chercheurs explorent et découvrent les moyens de résoudre les problèmes sociaux tels qu'ils sont définis par les groupes dominants: p. ex. combattre la délinquance et régénérer les criminels, moderniser les pays "sous-développés" et les rendre bons consommateurs. Les problèmes sociaux ainsi définis sous-entendent logiquement une démission épistémologique de la part des chercheurs et une relation réifiée entre leurs hôtes et eux-mêmes. Comme il n'est pas toujours facile de concilier tous les intérêts, ceux des hôtes, des fournisseurs de fonds, du chercheur et de ses critères scientifiques, des compromis deviennent indispensables. Ainsi les chercheurs disent la vérité, mais pas toute la vérité à leurs interlocuteurs, particulièrement concernant la redéfinition de certains problèmes sociaux.⁶ Ces compromis sont d'autant plus nécessaires et le chercheur est d'autant plus mal à l'aise dans son rôle lorsque dans le champ de sa recherche des groupes sont en conflit. Sur le

6) Le problème de la redéfinition des objets d'étude avant d'être exploité par les sociologues de la déviance avait été développé par Lynd (1939).

terrain, il n'est pas toujours possible de ne pas prendre un parti et il est encore moins possible de prendre un parti d'une manière aussi radicale ou acritique que celle attendue par les hôtes ou les mandataires de la recherche (Barnes, 1981).

Nous allons maintenant essayer de relier ces remarques d'ordre général avec les problèmes rencontrés dans une recherche particulière.

3. LE CAS D'UNE ETUDE EN MILIEU CARCERAL

3.1. QUELQUES NOTES SUR LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET L'APPROCHE THEORIQUE DE NOTRE RECHERCHE

La recherche qui nous fournira quelques exemples de problèmes éthiques s'est déroulée dans une prison. C'est en tant que chargée de recherches à l'Institut de médecine légale de l'Université de Genève que j'ai eu accès à cette institution. Le directeur de l'Institut a créé et dirige le service médical de la prison préventive genevoise dont il est question. Il faut noter que si l'Institut est rattaché à l'Université et financé par le Département de l'instruction publique, il reçoit aussi des fonds substantiels du Département de justice et police du canton de Genève, notamment pour le budget du service médical de la prison. Les soins médicaux à la prison sont prodigués par une institution académique, indépendante de l'administration de la prison, mais le personnel médical est payé par le même département que le personnel de sécurité.

On peut considérer à première vue qu'un chercheur ayant une position académique dans la faculté de médecine et payé par l'Université jouit d'une grande indépendance. A Genève, de surcroit, on ne trouve pas l'équivalent des règlements qui existent dans les pays anglosaxons en vue de protéger les sujets impliqués dans les recherches biomédicales ou comportementales. Il n'y a pas non plus de commissions d'éthique pour les recherches en sciences sociales (de telles commissions existent dans le domaine de la recherche médicale expérimentale ou clinique). Il convient enfin de souligner qu'à l'Institut de médecine légale les chercheurs ont une liberté quasi totale concernant le choix et l'orientation de leur recherche. Nous verrons ce qu'il est advenu de cette position privilégiée dans la pratique de la recherche.

Il importe de présenter également à ce point les raisons qui m'ont poussée à choisir comme champ de recherche la prison préventive genevoise et notamment les représentations qu'ont les détenus de leur vécu carcéral, ainsi que du système de justice pénale.

En premier lieu, mon prédécesseur à l'Institut avait étudié le personnel de la prison et avait rédigé un rapport qui méritait d'être utilisé et complété. Pouvoir comparer les deux points de vue, des gardiens et des détenus, dans une même institution offrait une perspective intéressante. Deuxièmement, Genève traversait une période exceptionnelle, où on assistait au passage d'une ancienne prison datant du XVI^e siècle, située bien en vue au centre de la ville, à une prison moderne, loin des regards, au cœur de la campagne. En troisième lieu, l'Institut de médecine légale qui était responsable du service médical de la prison donnait la possibilité au chercheur de négocier d'une position relativement forte avec les diverses autorités concernant les modalités de la recherche (p. ex. pour obtenir la permission d'interviewer les détenus seuls, à plusieurs reprises, sans restriction de temps, etc.). Enfin, une recherche sur le fonctionnement de la prison était, me semblait-il, une sorte d'introduction conduisant à l'étude du fonctionnement de la justice pénale.

L'orientation théorique de la recherche n'était donc pas celle d'une criminologie classique qui, acceptant la définition officielle du crime, étudie les caractéristiques psychosociales des délinquants, ou les facteurs censés expliquer leur comportement. Il s'agissait plutôt d'étudier, à travers les représentations des détenus, le fonctionnement et la production de ce prototype d'institution de contrôle social qu'est la prison, de comparer les discours officiels avec les paroles du vécu des gardiens et des détenus, d'analyser aussi en quelque sorte les conditions actuelles de l'existence d'un discours sur la prison.

3.2. PRATIQUE ET COMPROMIS DE LA RECHERCHE SUR LE TERRAIN

Un des problèmes éthiques majeurs de la recherche sur le terrain tourne autour de l'information que donne le chercheur à ses hôtes. Certains recommandent une franchise totale. D'autres pensent que le mensonge est justifié lorsque des données importantes ne peuvent être obtenues autrement et acceptent même la dissimulation des hypothèses du chercheur, voire même son identité. Toutefois, la question de la vérité ne se pose pas au chercheur uniquement face à ses hôtes et ne concerne pas seulement son identité ou ses hypothèses de travail. En fait, les chercheurs ont, d'une part de nombreux interlocuteurs et d'autre part de nombreuses données qu'ils désirent ou ne désirent pas communiquer. Parmi les interlocuteurs, on peut relever à côté des hôtes (ou sujets de la recherche), les diverses autorités dont ils dépendent, les divers informateurs, puis, plus proches du chercheur, ses supérieurs hiérarchiques, s'il en a (y compris les instances universitaires), ses collègues ou assistants, ses pourvoyeurs de fonds, les commissions d'éthique (s'il en existe), son éditeur, etc. Parmi les données qui peuvent être dévoilées ou dissimulées, il

y a l'identité et le statut exacts du chercheur, le sujet et les hypothèses de la recherche, le but de la recherche, les opinions et système de valeurs du chercheur, l'origine des fonds, l'utilisation des résultats (rapport, publication) et par qui, etc. (Kloos, 1981). En fait, suivant l'interlocuteur, suivant le type de données, suivant la phase de la recherche, suivant par conséquent la situation, le chercheur est amené à présenter une version différente des faits. Nous allons maintenant exposer par ordre chronologique quelques situations de notre recherche, où des compromis ont été préférés à l'énoncé de toute la vérité.

3. 2. 1. PREPARATION DU TERRAIN

La première personne informée du projet de recherche sur les détenus fut le directeur de l'Institut de médecine légale qui a accepté le principe de cette étude. L'orientation théorique critique envers la définition officielle de la criminalité, les hypothèses pessimistes concernant le fonctionnement et les buts de la prison, ainsi que les méthodes de recherche envisagées étaient exposées dans le texte du projet. Les vrais objectifs de la recherche étaient présentés. Toutefois, si taire ce qu'on peut dire c'est aussi mentir, alors le projet était trompeur, dans le sens où tous les doutes du chercheur concernant la validité de l'orientation théorique et méthodologique n'étaient pas explicites.

Le prochain pas consistait à obtenir l'autorisation du principal "gate-keeper", c'est à dire du directeur de la prison. Aucun projet écrit ne lui fut donné, seulement une présentation orale des objectifs de la recherche et des méthodes. A cette époque, le directeur, préoccupé par des problèmes internes de la prison, prêta une oreille distraite au projet, et l'accepta. Aucun échange écrit n'a eu lieu, nous étions loin de l'usage qui se généralise aux Etats-Unis, c'est à dire de l'établissement d'un contrat. Dans le cas précis, un tel contrat aurait été, me semble-t-il, assez difficile à rédiger. L'administration d'une prison aime bien pouvoir en refuser l'accès à telle ou telle personne lorsqu'elle le juge nécessaire; un contrat aurait suscité la méfiance des détenus et biaisé par conséquent les résultats des entretiens.

Le directeur de la prison dépend du Président du Département de justice et police. L'autorisation de ce dernier n'a pas été demandée. Le directeur de la prison aurait pu la faire s'il l'avait jugé nécessaire. En fait, nous avons eu quelques complications à ce sujet au moment de la publication.

Pour étudier une prison, la permission du directeur est nécessaire, mais pas suffisante. Il faut passer par une série de "gate-keepers", en l'occurrence les gardiens. Leur coopération est indispensable et eux aussi doivent être informés dans une certaine mesure des buts de la recherche. Cela n'a pas été facile. Les propos suivants sont significatifs. Un des gardiens sous-chefs, à qui j'avais commencé à présenter la recherche, m'a d'emblée interrompu

pour dire, en faisant allusion à la recherche de mon prédécesseur, qu'il ne fallait pas s'attendre à obtenir des interviews du personnel. En fait, les gardiens avaient apprécié les entretiens avec le sociologue qui les avait aidés à reconnaître leur identité professionnelle, mais ils pensaient que ce dernier les avait laissé tomber. Je me suis empressée de dire que mon étude allait porter principalement sur les détenus, mais qu'il fallait se méfier des sociologues. A nouveau, comme avec le directeur, sans véritablement mentir, les buts de la recherche n'ont pas été présentés de manière explicite. Par exemple, il n'a pas été précisé à ce gardien sous-chef que, même si le personnel n'allait pas être interviewé formellement, le chercheur avait l'intention d'observer, d'écouter et le cas échéant de discuter avec les gardiens.

Pour interviewer les détenus en préventive, une autorisation doit être obtenue auprès des autorités judiciaires. Les juges d'instruction et le ministère public, justement concernés par les droits des détenus, avaient requis que les avocats des détenus soient informés des entretiens. Il convient de noter à ce sujet que les prisonniers à qui nous parlions de ce fait n'appréciaient pas cette sollicitude à leur égard et la considéraient comme un signe additionnel de la manière dont ils sont déresponsabilisés.

3.2.2. LE TRAVAIL SUR LE TERRAIN

Les interviews et les observations constituaient les données de base de notre recherche. Les détenus étaient interviewés seuls. Chaque entretien durait 1 à 2 heures et chaque personne était vue deux ou trois fois, parfois plus.⁷ Les observations étaient faites à différents endroits, mais essentiellement au grefve, dans les locaux du service médical et du service social.

La première question posée aux détenus était de savoir s'ils avaient envie d'être informés sur la recherche et, cas échéant, d'y participer. Dans l'affirmative, ils recevaient alors plus de détails sur des grandes lignes et les modalités de la recherche, sur le statut du chercheur, plus particulièrement sur son indépendance face à l'administration de la prison. Plusieurs prisonniers ne savaient pas ce qu'est précisément un sociologue, ou ce qu'il fait: pour certains, il y avait confusion entre psychologue, voire psychiatre et sociologue. Cela donnait un bon prétexte pour mettre l'accent sur les différences entre ces professions. Il nous paraissait important que les détenus comprennent que, contrairement au clinicien, le chercheur n'a pas grand'chose à offrir, qu'il profite du savoir de ses interlocuteurs, qu'il exploite dans un certain sens ses hôtes.

7) 120 prisonniers ont participé à la recherche. 22 entretiens ont été enregistrés. Un dixième des détenus sont des femmes. Pour la simplification de la présentation, nous n'avons pas fait de distinction dans ce texte.

La question de l'utilité de la recherche était aussi abordée au préalable par le chercheur, si elle n'était pas soulevée par les détenus eux-mêmes. J'essayais de répondre le plus honnêtement possible: que les résultats allaient leur apporter peu de réconfort, que le rapport de l'étude, si publié, allait peut-être conduire vers une meilleure connaissance de la vie dans la prison genevoise et qu'il allait apporter une certaine publicité pour moi, mais aussi peut-être quelques ennuis. Ces remarques provoquaient d'intéressantes discussions. Je me gardais de provoquer la question épiqueuse "de quel côté êtes-vous" (Becker, 1967). J'essayais de communiquer l'impression qu'en tant que chercheur, j'étais sensible aux valeurs et opinions de mes hôtes, sans y adhérer et qu'une sorte d'interprétation sociologique allait être faite de leurs paroles.

Les deux grands thèmes des entretiens étaient aussi présentés d'avance aux participants :

- a) leur vécu quotidien de la prison ;
- b) leurs représentations du système de justice pénale.

Il leur était explicité que les raisons pour lesquelles ils étaient incarcérés n'intéraissaient pas directement la recherche. A noter aussi que pour des raisons méthodologiques nous n'avons pas utilisé de questionnaire (Montandon et Crettaz, 1981).

Les détenus étaient également assurés de l'anonymat des entretiens, ainsi que du fait que l'enregistrement pouvait être arrêté à tout moment et qu'il allait être détruit à la fin de la recherche. Ce n'est qu'après toutes ces discussions préliminaires que le chercheur demandait aux détenus de choisir s'ils étaient d'accord de participer à la recherche.⁸

Tout cela peut paraître à première vue en ordre du point de vue déontologique. Reprenons différents points en détail. Etais-ce vrai que les détenus avaient la liberté de décider concernant les interviews? N'était-il pas facile de comprendre que les détenus avaient un tel besoin de sortir de leur cellule et de parler avec une personne venant de l'extérieur que leur liberté de choix était limitée? Lorsque je disais que je ne pouvais apporter aucune aide, n'était-ce pas là une manière subtile de dissimuler une certaine crainte de me voir manipuler? Il est en effet bien connu que les détenus essaient généralement de tirer profit de toute visite extérieure, faire passer par exemple des messages. Pourquoi, par ailleurs, rejeter toute prétention d'utilité pour la recherche? Serait-ce uniquement à cause des doutes que l'on peut avoir concernant la bonne volonté des autorités? Ou serait-ce à cause des doutes qui envahissent le chercheur au sujet de son plan de travail, ainsi que de sa réussite?

8) Tous les détenus ont accepté l'entretien. Parmi ceux qui ont été choisis pour que l'entretien soit enregistré a refusé l'enregistrement.

Durant les interviews, même si une confiance authentique semblait émerger de l'interaction, les détenus, ainsi que le chercheur, savaient bien que tout n'était pas dit. Par exemple, les quelques rares fois où certains détenus m'ont demandé mon opinion, ou mes hypothèses, sur la prison, je produisais un discours très vague ou disais que j'étais encore trop ignorante des choses de la prison. Pour des raisons méthodologiques, les hypothèses concernant le système de justice pénale et le vécu carcéral étaient dissimulées. A plusieurs reprises toutefois j'ai eu le sentiment que si les prisonniers avaient été mieux informés concernant le cadre conceptuel de la recherche, ils n'auraient pas été conditionnés par l'approche, ni plus réservés. En général il m'a paru qu'un compromis était ici nécessaire : il est inutile de paraître adhérer aux idées de ses hôtes et tout aussi inutile de s'y montrer totalement opposé.

Le chercheur, lors d'entretiens approfondis, se trouve souvent dans une situation inconfortable : intéressé à tout, bienveillant, discret, mais en même temps distant. Parfois, lorsqu'une interaction devenait presque amicale, je tâchais de rappeler ou préciser mon rôle de chercheur. Barnes écrit que le scientifique "devrait avoir comme but de gagner la confiance des citoyens (sujets) en tant que *scientifique*, en tant que quelqu'un dont la discipline particulière exige d'être parcimonieux dans l'exposé de ses buts et intérêts, tout au moins dans un premier temps" (Barnes, 1979). Les détenus comprenaient cette position. Parfois, certains testaient la fiabilité du chercheur. Par exemple, ils faisaient part de divers faits (ayant rapport avec une activité illicite, ou enfreignant les règlements de la prison) afin de voir si le chercheur allait communiquer cela plus loin. Le rôle qui convient le mieux au chercheur est celui d'un auditeur compréhensif plutôt que celui d'un "auditeur convaincu" (Fitchen, 1979).

On peut aussi se demander si l'intervention du chercheur n'est pas, comme cela est parfois ressenti ailleurs, un envahissement de la vie privée. Il est intéressant de noter que dans un univers totalitaire comme la prison, où la vie privée des prisonniers est constamment violée, les précautions prises par le chercheur étaient un tel luxe que les détenus dévoilaient des informations de type privé sans être sollicités, comme si cela était une marque de confiance. Il est en fait très difficile de circonscrire ce qu'est le respect de la vie privée avant d'entrer dans le contexte particulier d'une recherche sur le terrain (Fitchen, 1979, 126).

La distance que le chercheur entretient avec ses interlocuteurs reflète ses compromis éthiques. Il est parfois difficile de garder la distance lorsqu'on se sent obligé vis-à-vis des personnes interviewées. Ainsi, ma remarque initiale que le chercheur ne vient pas en aide et n'a rien à offrir a été parfois démentie. L'équilibre entre la neutralité et la sensibilité est difficile à maintenir. Il m'est arrivé d'entrer dans une relation quasi-thérapeutique, et expérience faite je serais d'accord pour dire avec Barnes que le chercheur ne doit pas "s'habi-

tuer à réprimer sa sensibilité et sa préoccupation pour autrui pour la bonne cause de la démarche scientifique" (Barnes, 1979, 133). Dans le même ordre d'idées, la fin d'une série d'entretiens peut être délicate. Paradoxalement, plus la relation hôte-chercheur est fructueuse, plus le problème éthique de lui mettre fin est présent. D'autre part, plus cette relation est authentique, plus elle ressemble à une interaction amicale, plus elle est susceptible de contenir ces mensonges et illusions qui font partie intégrante de toutes nos relations dans la vie de tous les jours (Simmel, 1950, 132). Le chercheur peut difficilement rester à cheval sur les principes qu'il a énoncés au départ.

Pendant la durée de la recherche, la règle du secret a été rigoureusement observée. Parfois, l'information recueillie était anxiogène : la référence par exemple à des projets d'évasion. J'ai dû une fois dire à un détenu que je ne voulais vraiment pas en savoir davantage concernant ses plans. Il n'est pas toujours facile d'expliquer en théorie que le chercheur ne peut donner en échange à la collaboration de ses hôtes son soutien à leurs projets. Des compromis sont nécessaires. Le chercheur, s'il prend parti et choisit un camp dans une situation où s'affrontent des groupes antagonistes (en l'occurrence prisonniers et gardiens), court de fortes chances de perdre sa crédibilité, ou d'être carrément considéré comme *persona non grata*.

3.2.2. REDACTION DES RESULTATS ET PUBLICATION

Ecrire un rapport sur les pratiques de contrôle social d'une société, notamment sur la prison, a des implications politiques.

Comme nous l'avons déjà vu, notre étude portait principalement sur les prisonniers. Il m'est apparu cependant que la publication des résultats serait davantage appréciée si la recherche sur le personnel de la prison réalisée par mon prédécesseur était présentée conjointement. La présence de deux points de vue antagonistes pouvait permettre une analyse plus radicale de chacun. Comme je désirais rendre publique la compréhension de la vie en prison obtenue grâce aux détenus et exposer leurs points de vue, dans un certain sens cette tâche devenait plus facile, dans la mesure où le point de vue du personnel était aussi présenté. Paradoxalement, quoiqu'on pourrait penser qu'une certaine "justice" était faite de cette façon aux gardiens, c'est vis-à-vis de ces derniers que je ressentais un certain malaise. Cela était peut-être dû à leur vulnérabilité en tant que groupe. Le personnel est un groupe stable et circonscrit, contrairement aux détenus qui sont un groupe plus étendu et fluctuant.

Il faut mentionner ici que si l'anonymat était garanti concernant les détenus et le personnel, le nom et le lieu de la prison n'étaient pas déguisés, comme cela a parfois été fait dans d'autres recherches. Un camouflage n'avait pas été négocié : cela aurait été peu efficace. Par ailleurs, dans le cas

où il réussirait, la recherche aurait été confinée dans une tour d'ivoire et n'aurait pas rempli son rôle auprès du public qui, en dernière analyse, finance la recherche.

Sans doute, lors de la rédaction d'un rapport, une censure subtile a lieu. Tout d'abord, à travers le choix de l'éditeur. Le manuscrit pouvait être soumis à une collection universitaire, avec l'espoir d'avoir un impact sur les autorités et les décideurs. Une certaine censure était dans ce cas nécessaire. Même des corrections de forme, apparemment insignifiantes, peuvent avoir un impact significatif sur le contenu. D'un côté, le manuscrit pouvait être présenté à une maison moins prestigieuse, voire marginale, s'adressant à un public plus large. Cette solution présentait le risque d'une rupture avec certains milieux et surtout celui de voir l'ouvrage discrédité, considéré comme politiquement biaisé et scientifiquement invalide. La première solution fut finalement choisie.

A côté de ce compromis au niveau de la forme, une certaine censure s'est aussi exercée au niveau du contenu. La vie de la prison est scandée par le scandale. Rien n'y est craint plus que le scandale. Nous avons recueilli de nombreuses histoires "scandaleuses" touchant le personnel, les services annexes (médical et social), la police, l'instruction et le parquet. Certaines n'auraient pas apporté d'éléments essentiels à nos analyses, quelques-unes auraient été significatives. Toutes auraient eu leur place dans le cadre d'une analyse événementielle que nous avons délibérément écartée. Ces histoires ne figurent pas dans la publication. En fait, il y avait là un exemple du conflit assez complexe entre la volonté de répandre la connaissance et celle du maintien d'une certaine ignorance considérée nécessaire. Le chercheur est moralement, d'une part dans l'obligation en tant que scientifique de diffuser ses résultats le plus vite possible et le plus largement possibles; d'autre part, il se sent obligé vis-à-vis des personnes qui lui ont fourni le matériel et donné les informations dont il a besoin. Il doit protéger leur vie privée et leur anonymat, mais il doit aussi et surtout penser à l'utilisation qui peut être faite de ses résultats et au pouvoir que procure son savoir. Une attitude puriste consisterait à dire qu'un scientifique n'a pas de raison de se préoccuper des conséquences pratiques de ses recherches. Mais il faut être conscient que l'indifférence est une attitude tout aussi engagée politiquement que celle qui consisterait à diffuser uniquement les données qui avantagent un groupe social particulier (Barnes, 1981, 19).

Dans notre cas et au sujet des histoires "scandaleuses", nous avons renoncé à les utiliser, parce que nous avons réalisé qu'il était quasi-impossible d'avoir un contrôle sur la manière dont elles pouvaient être utilisées et parce que nous avons pensé qu'il est de l'intérêt des chercheurs, dans un contexte social qui n'est pas foncièrement hostile à la recherche sociale, de préserver les conditions de relative confiance qui permettent de telles recherches. Lorsque nous avons pris ces décisions, nous ne savions pas que le comité éditorial de la collection universitaire qui avait accepté notre manuscrit

allait, malgré son apparent souci de la liberté académique, nous demander pour des raisons de politique locale de soumettre notre travail au Président du Département de justice et police et d'obtenir son autorisation pour le publier.

Si, pendant le travail sur le terrain le chercheur "a relativement peu de pouvoir sur ceux qui sont étudiés" (Cassell, 1980, 30), au moment de la publication, ce pouvoir peut être multiplié comme nous l'avons vu, à cause de l'usage qui est fait du matériel publié. Les autorités et les mass-media peuvent exploiter ce matériel au dépens des enquêtés (et du chercheur). Je n'avais pas assez mis en garde mes hôtes concernant les problèmes que peut susciter une telle publication.

4. EN GUISE DE CONCLUSION

Après quelques réflexions sur la pratique de la recherche deux questions principales s'imposent :

- la présence d'un règlement officiel et d'instances chargées de l'appliquer aurait-elle mieux protégé les intérêts des hôtes de la recherche ?
- La présence d'un tel règlement aurait-elle mieux protégé le chercheur, ou l'aurait-elle aidé à se sentir plus indépendant d'un point de vue scientifique ?

Concernant la première question, nos observations montrent qu'une réglementation officielle n'aurait probablement pas été en mesure de pallier les problèmes éthiques quotidiens de la recherche, ni de remédier aux doutes théoriques et méthodologiques intrinsèques à de nombreuses recherches. Par ailleurs, ce qui se produit très souvent dans la recherche sur le terrain de type anthropologique, c'est que les hôtes, dans notre cas les détenus, deviennent des "co-chercheurs". (Klockars, 1979; Douglas, 1979). Dans un certain sens, ils partagent la responsabilité éthique du chercheur. En fait, pendant la recherche, je me suis souvent demandé si les théories sociologiques et criminologiques sont le résultat des intuitions des chercheurs, ou plutôt des analyses des "sujets" de la recherche.

Les règlements officiels ne peuvent rendre un chercheur plus respectueux des droits de ses hôtes que l'éthique de la discipline dans laquelle il a été "socialisé". Pour un anthropologue, cette éthique apparaît clairement dans cette citation : "la recherche anthropologique n'a pas de sujets. Nous travaillons avec des informateurs dans une atmosphère de confiance et de respect mutuels" (Mead, 1969). Si cette position peut paraître utopique dans certaines conditions, elle est moralement plus contraignante que les règlements officiels.

Dans le cas des méthodes du terrain qui impliquent des relations suivies entre hôtes et chercheurs, il serait paradoxal d'appliquer des règlements émergent de la recherche bio-médicale. C'est en effet ironique de demander aux chercheurs dans les sciences sociales de réifier cet outil de la recherche qualitative qu'est l'interaction soutenue caractéristique de la recherche sur le terrain, au moment même où la médecine redécouvre l'importance de la relation médecin-patient.

Avant de considérer les problèmes éthiques impliqués dans la recherche sur le terrain d'une manière légaliste, nous devrions peut-être réfléchir à notre responsabilité morale vis-à-vis de nos hôtes et "ne pas confondre les instruments de la moralité avec la moralité elle-même, car les droits découlent et reçoivent leur substance morale des individus et de leurs relations réciproques" (Ladd, 1978). Ce sont les relations quotidiennes en soi qui nous engagent moralement.

Quant à la seconde question, il nous semble qu'il existe dans nos sociétés une certaine confusion entre les fonctions protectrices et les fonctions répressives des autorités. Derrière le désir de protéger les citoyens sommeille le désir de les contrôler. Ainsi, derrière l'idée qu'ont les autorités de certains pays de protéger les sujets d'une recherche, se cache le danger d'un contrôle accru sur ces sujets et sur les chercheurs.

De nombreux scientifiques ont noté que les politiciens et une certaine structure bureaucratique ont augmenté leur pouvoir sur les chercheurs (Douglas, 1979). Si des règlements peuvent parfois protéger les chercheurs d'un despotisme politique, il ne faut pas minimiser le fait qu'ils peuvent aussi les rendre plus insensibles face à leurs hôtes.

Le problème de l'immunité des chercheurs est difficile et délicat (Sagarin et Moneymaker, 1979). Je me serais sentie peut-être plus à l'aise si j'avais été assurée que personne n'allait jamais demander mes notes et mes enregistrements, ou un témoignage sur un des hôtes de la recherche. Mais ce malaise, inhérent à certaines situations de recherche, a une contrepartie positive. Il encourage de la part du chercheur une analyse approfondie sur son propre statut social et son système de valeurs, ce qui est capital du point de vue épistémologique. Un code professionnel peut être un oreiller de paresse. De même le malaise moral, le sentiment d'avoir "les mains sales" (Klockars, 1979) que le chercheur peut éprouver dans certaines institutions totalitaires (lorsque, par exemple, il découvre des faits, ou est confronté à des situations qui le révoltent, mais au sujet desquelles il choisit de se taire), peut, s'il n'est pas évité ou rationalisé, conduire à des analyses sociologiques incisives. La discussion de telles situations de recherche est à notre avis aussi riche et efficace, du point de vue déontologique que l'acceptation aveugle d'une réglementation officielle imposée par les autorités politiques. Sans doute, les principes éthiques proposés par les diverses associations de sociologues, anthropologues, etc. dans certains pays, constituent des points de repaire utiles, voire nécessaires. En revanche, la légalisation de principes généraux concernant la recherche

qui porte sur des sujets humains, ainsi que l'instauration d'instances pour contrôler l'application de ces principes, sans tenir compte de la spécificité de la recherche en sciences sociales, soulèvent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

BIBLIOGRAPHIE

- American Anthropological Association (1976), Statement on Ethics, *Ethics and Anthropology* (Rynkiewich, M. A. and Spradley, J. P. Eds.) (Wiley, New York) 183–186.
- BARNES, J. A. (1979), "Who Should Know What? Social Science, Privacy and Ethics" (Penguin Books, Middlesex).
- BARNES, J. A. (1981), "Ethical and Political Compromises in Social Research", papier présenté au 41st Annual Meeting of the Society for Applied Anthropology, Edinburgh.
- BECKER, H. (1967), Whose side are we on?, *Social Problems*, 14 / 3 (1967) 239–247.
- BEN-DAVID, J. (1980), Sociology and its uses, *Revue suisse de sociologie*, 6 (1980), 335–352.
- BOURDIEU, P. (1980), "Questions de sociologie" (Ed. de Minuit, Paris).
- British Sociological Association (1970), Statement of Ethical Principles and their Application to Sociological Practice, *Sociology*, 4 (1970) 114–117.
- British Sociological Association (1973), Statement of Ethical Principles and their Application to Sociological Practice. (Miméo).
- BURGESS, R. G. (1981), "Ethical 'Codes' and Field Relations", papier présenté au 41st Annual Meeting of the Society for Applied Anthropology, Edinburgh.
- CASSELL, J. (1978) Risk and Benefit to Subjects of Fieldwork, *The American Sociologist*, 13 (1978), 134–143.
- CASSELL, J. (1980), Ethical Principles for Conducting Fieldwork, *The American Anthropologist*, 82 (1980) 28–41.
- DOUGLAS, J. D. (1979), Living Morality Versus Bureaucratic Fiat, *Deviance and Decency. The Ethics of Research* (Klockars, C. B. and O'Connor, F. W., Eds) (Sage Publications, Beverly Hills) 13–34.
- FITCHEN, J. M. (1979), Protective Privacy in Action-Oriented Fieldwork, *Federal Regulations. Ethical Issues and Social Research* (Wax, M. L., and Cassell, J., Eds) (AAAS Selected Symposia Series, Washington) 119–128.
- GOULD, S. J. (1977), "Ontogeny and Phylogeny" (The Belknap Press, Cambridge, Mass.).
- GOULDNER, A. W. (1970), "The Coming Crisis of Western Sociology" (Basic Books, New York).
- HALL WILLIAMS, J. F. (1979–80), Standards and Safeguards Relating to Criminological Research, *Annales Internationales de Criminologie*, 18 (1979–80) 39–49.
- HANDLIN, O. (1972), Ambivalence in Popular Response to Science, *Sociology of Science* (Barnes, B., Ed.) (Penguin Books, Middlesex) 253–268.
- HYMES, D. (ed.) (1972), "Reinventing Anthropology" (Pantheon Books, New York).

- KLOCKARS, C. B. (1979), Dirty Hands and Deviant Subjects, *Deviance and decency. The ethics of research with human subjects* (Klockars, C. B. and O'Connor, F. W., Eds) (Sage publications, Beverly Hills) 261-282.
- KLOOS, P. (1981), Nothing but the Truth? Value Conflicts in Anthropological Fieldwork. Papier présenté au *41st Annual Meeting of the Society for Applied Anthropology, Edinburgh*.
- LADD, J. (1978), Legalism and Medical Ethics, *Contemporary issues in biomedical ethics* (Davis, J. W. et al, Eds) (The Humana Press, Clifton, N. J.) 1-35.
- MEAD, M. (1969), Research with Human Beings: a Model Derived from Anthropological Field Practice, *Deadalus*, 98 (1969) 361-386.
- MONTANDON, C. & CRETTEZ, B. (1981), "Paroles de gardiens, paroles de détenus. Bruits et silences de l'enfermement" (Masson-Médecine et Hygiène, Paris-Genève).
- National Commission for the Protection of Human Subjects of Biomedical and Behavioral Research (1978a), "Report and Recommendations. Institutional Review Boards" (DHEW Publication No OS 78-0008, Washington D. C. Government Printing Office).
- National Commission for the Protection of Human Subjects of Biomedical and Behavioral Research (1978 b), "The Belmont Report: Ethical Principles and Guidelines for the Protection of Human Subjects of Research" (DHEW Publication No OS 780012, Washington, D. C., Government Printing Office).
- O'CONNOR, F. W. (1979), The Ethical Demands of the Belmont Report, *Deviance and Decency, The Ethics of Research with Human Subjects* (Klockars, C. B., and O'Connor, F. W., Eds) (Sage publications, Beverly Hills) 225-258.
- SAGARIN, E. & MONEYMAKER, J. (1979), The Dilemma of Researcher Immunity, *Deviance and Decency. The Ethics of Research with Human Subjects* (Klockars, C. B., and O'Connor, F. W., Eds) (Sage publications, Beverly Hills) 175-196.
- SIMMEL, G. (1950), "The Sociology of Georg Simmel", (The Free Press, New York).
- VERHAEGEN, B. (1974), "Introduction à l'histoire immédiate" (Duclot, Bruxelles).
- WAX, M. L. & CASSELL, J. (1979), Overview, *Federal Regulations. Ethical Issues and Social Research* (Wax, M. L., and Cassell, J., Eds) (AAAS Selected Symposia Series, Washington) 1-11.
- WAX, M. L. (1980), Paradoxes of 'Consent' to the Practice of Fieldwork, *Social Problems*, 27 (1980) 272-283.

ÜBERBLICK ÜBER DEN GEGENWÄRTIGEN STAND DER KORPORATISMUS—DEBATTE

Hanspeter Kriesi

Soziologisches Institut der Universität Zürich
Zeltweg 63
CH-8032 Zürich

RESUME

En partant de la distinction, établie par Schmitter, entre corporatisme et concertation, l'auteur tente d'abord de clarifier des concepts. Il illustre ensuite, à l'aide d'exemples, ce qu'il faut comprendre concrètement sous le terme de modèles de conciliation d'intérêts corporatistes. Dans ce contexte, l'exemple de la Suisse est classé dans les diverses dimensions du corporatisme. Enfin, des conditions et des conséquences des structures et des pratiques corporatistes sont discutées sur la base des débats actuels.

ZUSAMMENFASSUNG

Zunächst wird, ausgehend von Schmitters Unterscheidung zwischen Korporatismus und Konzertierung versucht, Konzepte zu klären. Anhand von Beispielen wird dann illustriert, was man konkret unter korporatistischen Interessenvermittlungsmustern zu verstehen hat, wobei auch das Beispiel der Schweiz auf den verschiedenen Korporatismusdimensionen einzuordnen versucht wird. Schliesslich werden Bedingungen und Konsequenzen korporatistischer Strukturen und Praktiken anhand der gegenwärtigen Debatte in der Literatur diskutiert.

1. HETEROGENITÄT DER PROBLEMBEZÜGE

Das Konzept des "Korporatismus" oder "Neo-Korporatismus" ist gegenwärtig stark in Mode (vgl. Hotz, 1980). Es handelt sich hier um eine "Wachstumsindustrie" (Panitch, 1979 a). Das Konzept wird auf sehr verschiedene Art und Weise gebraucht, sodass auf den ersten Blick sehr unklar ist, was eigentlich darunter verstanden wird (Schmitter, 1981, 65 f.):

"Einige wollen jede enge Zusammenarbeit zwischen Interessenorganisationen und Staat korporatistisch nennen; anderemöchten dies auf Massnahmen beschränken, die von Kapitalisten erdacht wurden, um die weitere Unterdrückung und Ausbeutung der Arbeiterklasse sicherzustellen. Wieder andere tendieren dazu, Korporatismus mit allen Tendenzen in Richtung auf hochgradige Interessenorganisation und ausgesprochene vertragliche Vereinbarungen zu identifizieren – mit oder ohne Eingreifen des Staates. Schliesslich gibt es jene, die ihn für ein Modell zur Steuerung der Volkswirtschaft auf der Ebene der Unternehmen halten."

Alle möglichen Strukturmerkmale von Staat und Gesellschaft, Politikoptionen und Strategien gesellschaftlicher Akteure, sowie Resultate der gesellschaftspolitischen Entwicklung werden als "korporatistisch" bezeichnet. Ein Kritiker (Kastendiek, 1981, 95) hat denn der Debatte zu Recht eine "Heterogenität der Problembezüge" vorgeworfen, die zu einer Selbst-Blockierung der Debatte geführt habe (zusammen mit anderen Tendenzen, auf die ich jetzt nicht eingehen möchte).

2. KORPORATISMUS 1 UND KORPORATISMUS 2

Schmitter (1981) unterscheidet in seinem neuesten Beitrag zur Debatte zwischen einem *Korporatismus 1* und einem *Korporatismus 2*, und er meint, man hätte den Lesern einige Verwirrung ersparen können, wenn man von Anfang an diese Unterscheidung explizit gemacht hätte (S. 66):

- *Korporatismus 1* nennt er die besondere organisationsstrukturelle Ausgestaltung des Verbandssystems, die er idealtypisch dem Pluralismus gegenübergestellt hat;
- *Korporatismus 2* ist für ihn die spezifische Form der Politikformulierung, die Lehmbruch (und analog Panitch) als korporatistisch charakterisiert haben.

Um weitere Verwirrungen zu vermeiden, möchte Schmitter im folgenden den Begriff des "Korporatismus" für die erste Variante, d.h. seine eigene, reservieren, und im Fall des Korporatismus 2 von "Konzertierung" sprechen, im

Gegensatz zu traditioneller "pressure group"-Politik (Politik durch Druckausübung). Ob sich diese Sprachregelung einbürgern wird, muss sich erst noch zeigen.

Ohne die bekannte Definition des *Korporatismus 1* noch einmal zu rekapitulieren, möchte ich doch noch einmal zusammenfassend umschreiben, was unter dieser Art von Korporatismus heute verstanden wird:

Korporatistische Verbandsstrukturen sind Strukturen von einem *hohen organisatorischen Entwicklungsgrad*, welche die Verbände, die spezifische funktionale Gruppen vertreten, zu stark hierarchisch gegliederten Gebilden zusammenfassen, die zudem sowohl gegenüber den von ihnen vertretenen Mitgliedern, als auch gegenüber dem Staat und den übrigen Interaktionspartnern *relativ autonom* sind.

Im Idealfall wird eine funktionale Gruppe (z.B. die Arbeitgeberschaft) auf der Makro-Ebene, d.h. auf der Ebene der bundesstaatlichen Politik, durch einen einzigen Spitzenverband repräsentiert, welcher die Spitze einer komplexen Struktur darstellt, in der die Vielzahl der verschiedenen Partikularinteressen der betreffenden funktionalen Gruppe zusammengefasst sind. Dieses Gebilde ist im Idealfall insofern von seinen Mitgliedern relativ unabhängig, als die Mitgliedschaft de jure obligatorisch und auch de facto praktisch unausweichlich ist, weil das betreffende Verbandssystem ein Repräsentationsmonopol besitzt. Es ist auch vom Staat relativ unabhängig, weil es Leistungen erbringt, welche dieser selbst nicht erbringen kann. Dazu gehören etwa:

- die Beschaffung von Informationen
- die Uebernahme von Legitimationsdeckungsbedarf
- die Integration divergierender Interessen.

Das Verbandssystem übernimmt für den Staat die Funktion der "Politikentlastung" (vgl. Wiesenthal, 1981, 187), was ihm eine gewisse Unentbehrlichkeit verschafft. Natürlich ist aber die jeweilige Unabhängigkeit auch im Idealfall keine vollständige: Die Verbände sind von den Mitgliedern hinsichtlich der Ressourcenzuflüsse abhängig. Auf die Dauer können Mitglieder nicht übergegangen werden, ohne dass sie dem Verband ihre Unterstützung entziehen. Die Verbände sind auch vom Staat in verschiedener Hinsicht abhängig: Er ist es, der ihnen Anerkennung, Subventionen, Repräsentationsmonopole u.ä. verschafft.

Während es beim Korporatismus 1 also um eine Form der Interessenorganisation geht, handelt es sich beim Korporatismus 2 um eine Form der Politikformulierung. Im idealtypischen Fall haben wir einen *zweistufigen Verhandlungsprozess* vor uns, in welchem zunächst die beiden wichtigsten Produzentengruppen *bilaterale* Gespräche führen, die dann in einem zweiten Schritt durch Gespräche mit den Organen des Staates abgesichert werden. Auf diese Art und Weise werden die betroffenen Interessen, wie auch immer sie organisiert sind, in den Politikprozess als anerkannte, unverzichtbare Ver-

handlungspartner inkorporiert und für die Ausführung von politischen Entscheidungen mitverantwortlich gemacht, sodass sie einen halböffentlichen, quasi staatlichen (para-staatlichen) Charakter bekommen (vgl. Schmitter, 1981, 66–67). Im Brennpunkt des Interesses solcher Verhandlungsmuster standen und stehen bilaterale Verhandlungen zwischen den Verbänden der *Arbeiterschaft* und des *Kapitals* im Rahmen der *Einkommenspolitik*.

Verknüpft sind nun die beiden Formen des Korporatismus durch eine *Hypothese* (Schmitter, 1981, 67):

”Unsere Hypothese lautet nun, dass eine strukturelle Vereinbarkeit oder Wahlverwandschaft zwischen Korporatismus und Konzertierung einerseits und Pluralismus und pressure andererseits existiert. Man kann etwas spekulativ mit der Vermutung fortfahren, dass die Elemente der Zentralisierung und monopolartigen Repräsentation usw. historisch früher entstanden sind und auf diese Weise sozusagen den Weg für den Beginn konzertierter Politik bereitet haben, der dann die weitere Inkorporierung von Interessenorganisationen hervorrief.“

Die korporatistische Strukturierung des Verbandssystems ist aber vermutlich keine hinreichende und sicher keine notwendige Bedingung für die Inkorporierung von Interessenorganisationen in staatliche Politik (dazu weiter unten einige Ausführungen) allgemein. Für die Inkorporierung in Form eines strikten Tripartismus könnte der Zusammenhang allerdings so eng sein, wie es die Hypothese von Schmitter suggeriert. Hier gibt es einige offene Fragen, die erst die weitere Arbeit im Rahmen dieser Debatte klären wird.

3. REICHWEITE DES ANSPRUCHS DES KORPORATISMUS-KONZEPTS

Problematisch ist die Reichweite des Anspruchs des Korporatismus-Konzepts. Für Schmitter hatte dieses Konzept, wenigstens anfänglich, *Systemcharakter*, in dem Sinne, als er einen allgemeinen Wandel westlicher Industrienationen vom Pluralismus zum Korporatismus feststellen zu können glaubte. Gesellschaftlicher Korporatismus ist (war?) für ihn eine neue Stufe der soziopolitischen Entwicklung liberal-demokratischer Industriestaaten Westeuropas, deren Essenz in der neuen Form der Interessenvermittlung liegt. Wie v. Aleumann & Heinze (1981, 51) hervorheben, ist dieser Ansatz

- sowohl zu breit, als historischer Idealtyp,
- als auch zu eng auf die Interessengruppen und ihre Repräsentation fixiert und zu wenig auf ökonomische Determination ausgerichtet.

Zudem fehlt in diesem Ansatz eine Theorie des Staates und seiner Funktionen in der kapitalistischen Gesellschaft. Auch Kastendiek (1981, 101 ff.) kritisiert den allzu generellen Anspruch einzelner Korporatismus-Konzepte.

Dass Schmitter gerade die Ausformung des Interessenvermittlungssystems als das dominante Merkmal der gesellschaftlichen Entwicklung betrachtet, ist für ihn ein Zeichen dafür, dass er nach wie vor in der Tradition des Gruppenansatzes der amerikanischen Sozialwissenschaft steht. Zwar bezieht sich Schmitters Ansatz stärker als bei den Pluralisten auf das Verhältnis von gesellschaftlichen Organisationen und Staat, aber der Staat wird, so Katendiek, eben kaum näher untersucht. Staatliches Handeln werde v.a. als Einflussnahme auf das System der Interessenvermittlung angesprochen; staatlich-politische Herrschaft bestimme sich für Schmitter folglich aus der Art und Weise, wie sie sich auf die institutionell-organisatorische Ausformung dieses Systems beziehe.

Kastendiek, wie auch v. Alemann & Heinze plädieren für einen Verzicht auf einen genrellen Anspruch korporatistischer Begriffsbildung. Stattdessen

- schlägt Kastendiek vor, von *korporatistischen Strukturen innerhalb der kapitalistischen Herrschaftssysteme* zu sprechen (1981, 95; 105)
- schlagen v. Alemann & Heinze vor, von *korporatistischen Strategien* d. h. von Bündeln von Mitteln in der Politikformulierung und -strukturierung zu sprechen (1981, 55).

In ähnlicher Richtung zielt auch die Ansicht von Panitch (1981), dass es so etwas wie einen korporatistischen Staat nicht geben könne, da korporative Strukturen stets partiellen Charakter hätten. Kastendiek möchte von der Frage nach einem "Systemwandel" kapitalistischer Demokratien wegkommen und nach den Entstehungsgründen und der gesellschaftspolitischen Funktion auch gegenwärtig zu beobachtender korporatistischer Strategien und Strukturen fragen. V. Alemann & Heinze erwarten von der Konzeption einer Strategie, die den "schleichenden Korporatismus" (Wassenberg, 1982) aufzugliedern versucht, mehr als von globalen Idealtypen.

Die grosse Theorie soll also auch in diesem Bereich durch sogenannte "*middle range*" Theorien abgelöst werden, d. h. durch Theorien, welche begrenzte, empirisch handhabbare Hypothesen generieren. In dieser Richtung scheint auch Schmitter (1981, 68–69) zu gehen, wenn er betont, dass "globale Generalisierungen, die Korporatismus zum uneintrinbbaren Imperativ kapitalistischer Widersprüche auf einer bestimmten Stufe (gewöhnlich auf seiner "letzten" Stufe) machen wollen oder zum unausweichlichen Ergebnis von bürokratischen Rationalisierungen auf einer vergleichbaren Stufe von organisierter Komplexität (gewöhnlich auf seiner "höchsten Stufe") in keiner Weise zwingend seien.

Für eine Spezifikation des Schmitterschen Konzepts des Korporatismus (also des Korporatismus 1) scheinen mir aber drei Präzisierungen noch nützlich zu sein:

Einerseits sind mit korporatistischen Strukturen nicht die Strukturen des Interessenvermittlungssystems allgemein gemeint, wie Schmitter manchmal zu unterstellen scheint, sondern die *Strukturen des Verbandssystems*. Das Interes-

senvermittlungssystem (wenigstens in meiner Konzeption) ist dagegen ein umfassenderes System, das neben dem Sub-System der Verbände auch das Sub-System der Parteien und jenes der Kantone umfasst.

Andererseits ist der Bezugspunkt des Schmittlerschen Ansatzes jeweils die *Makro-Ebene*, d. h. das gesamte Verbandssystem eines Landes. Korporatistische Strategien und Strukturen lassen sich aber auch auf der Mikro- und der Meso-Ebene identifizieren; d. h. auf der Ebene der Branchen, Sektoren und Kantone, Regionen (Meso) (vgl. Wassenberg, 1982, sowie Kastendiek, 1981, 110).

Schliesslich ist zwischen verschiedenen *Politikbereichen* zu unterscheiden. Korporatistische Strukturen und Strategien können auf einzelne Politikbereiche beschränkt sein, sie können aber auch bereichsübergreifend sein. In diesem Sinne scheinen Czada & Lehmbruch (1981) zwischen einem "sektoralen *Tripartismus*" und "korporatistischer *Integration*" zu unterscheiden. Kennzeichnend für die bisherige Debatte über Korporatismus ist jedenfalls, dass sie sich auf ganz spezifische Politikbereiche, v. a. den Bereich der Einkommenspolitik, beschränkt hat, und ausgehend von diesem Bereich zu verallgemeinerten Aussagen über das politische System insgesamt übergegangen ist, ohne weitere Politikbereiche differenziert zu analysieren.

4. MODELLE KORPORATISTISCHER STRUKTUREN UND STRATEGIEN

Typischerweise haben die empirischen Beschreibungen korporatistischer Modell meist den Charakter von Illustrationen, die zudem meist als Tendenzaussagen formuliert sind (vgl. Kastendiek, 1981, 104):

"Die Hinweise auf die Herausbildung von Strukturen eines corporatism sind nicht nur von daher unzureichend ausgewiesen; aus der Heterogenität der Begrifflichkeit und der Problemzüge folgt zusätzlich, dass sich diese Hinweise insgesamt wie ein Irrgarten durch die Empirie lesen, insbesondere dann, wenn sie sich in komparatistischer Absicht auf Entwicklungen oder gar verschiedene Entwicklungsphasen in mehreren europäischen kapitalistischen Demokratien beziehen."

Typischerweise beschreiben diese Illustrationen auch eher den Prozess der Konzentrierung, als dass sie systematisch die Strukturen der einbezogenen Organisationssysteme charakterisieren. Ich möchte im folgenden anhand einiger Beispiele aus der Literatur darzustellen versuchen, was man bisher so unter korporatistischen Strukturen und Strategien in der Empirie verstanden hat.

a) OESTERREICH

Das Paradebeispiel für ein korporatistisches Modell wird zweifellos durch Österreich geliefert. Dieses Modell hat Lehmbruch (1979) beschrieben:

In Österreich ist die Kooperation zwischen den Spitzenverbänden der Wirtschaft, die gemäss dem Konzept von Korporatismus 1 sehr stark zentralisiert strukturiert sind, in der *Paritätischen Kommission für Lohn- und Preisfragen* institutionalisiert. Diese Kommission ist zusammengesetzt aus Vertretern:

- der Wirtschaftskammer
- der Landwirtschaftskammer
- der Arbeitskammer
- und des österreich. Gewerkschaftsbundes (OeGB),
- sowie aus zwei Regierungsvertretern, welche jedoch nur beratende Stimme haben.

Den Zusammenkünften dieser Kommission gehen Besprechungen zwischen den Präsidenten der 4 Spitzenverbände voraus. Wichtige Vorbereitungen finden in den drei Sub-Kommissionen statt:

- die Subkommission für Lohnfragen hat die Tarifverhandlungen vollständig unter ihrer Kontrolle
- die Subkommission für Preise kontrolliert ca. 1/4 bis 1/3 der Konsumtentpreise
- der Beirat für Wirtschafts- und Sozialfragen (ein paritätisch aus Experten der verschiedenen Organisationen zusammengesetztes Gremium) berät die Regierung in allgemeinen wirtschaftspolitischen Fragen.

Das Nationalbank-Direktorium ist ebenfalls z. T. aus Vertretern der Verbände zusammengesetzt, dies nur nebenbei (vgl. Nowotny, 1981): Die Nationalbank ist wesentlich in das System der Sozialpartnerschaft integriert. Die Verbände haben analog zur Institutionalisierung der Vernehmlassungen in der Schweiz auch ein Begutachtungsrecht für neue Gesetze, und zwar ebenfalls bevor diese ins Parlament gelangen.

Das System basiert auf Freiwilligkeit, scheint aber ziemlich stabil zu sein. Entstanden ist es in der grossen Koalition. Lehmbruch betont die Bedeutung der Konkordanzdemokratie für die Entstehung korporatistischer Verhandlungsmuster (auch die Konzertierte Aktion in der BRD entstand während der grossen Koalition, vgl. unten): Für Lehmbruch besteht eine strukturelle Isomorphie zwischen Konkordanzdemokratie und liberalem Korporatismus. Demzufolge wäre eigentlich auch für die Schweiz ein korporatistisches System zu erwarten; in Bezug auf die Schweiz räumt er aber ein, dass anti-etatistische und liberale Vorstellungen eine Durchsetzung korporatistischer Systeme im gleichen Masse wie in Österreich verhindert hätten.

b) SCHWEDEN (Kuhn 1981)

Als weiteres Paradebeispiel wird im allgemeinen Schweden genannt. In Schweden herrscht, ähnlich wie in der Schweiz, seit dem Hauptvertrag von Saltsjöbad 1938 eine *Politik der Arbeitsfriedens*. Seit Anfang der fünfziger Jahre finden die Tarifverhandlungen – dies im deutlichen Gegensatz zur Schweiz – zudem zentral zwischen dem LO und der SAF statt. Auf der politischen Ebene wurde das Verhältnis der Regierung zu den Sozialpartnern in der sogenannten „*Harpsund-Demokratie*“ institutionalisiert. Der Ursprung für dieses Arrangement liegt in der Stabilitätspolitik des zweiten Weltkriegs: Die regierende Sozialdemokratie offerierte damals den Bürgerlichen eine Politik der Zusammenarbeit, mit dem Ziel, zusammen mit den Vertretern der Wirtschaft den Ausbau der staatlichen, langfristigen Planung der Gesellschaftsökonomie fortzusetzen. Nach dem Kriegsende und bis Mitte der fünfziger Jahre traf sich jeden Donnerstag das „Zusammenarbeitsorgan für Export und Produktionssteigerung“ unter dem Vorsitz des Finanzministers („Donnerstagklub“): Darin waren neben Regierungsvertretern auch Vertreter der Arbeitsgeber und der Unternehmerverbände, der LO und TCO (Angestellten gewerkschaft) und der Bauernverbände vertreten.

Mitte der fünfziger Jahre wurde der Donnerstagsklub zwar eingestellt, es fanden aber jährlich wiederkehrende Konferenzen in Harpsund statt. Unter dem Vorsitz der Regierung kamen die Spitzenverbandsvertreter zusammen. Seit 1964 gab es auch diese Gespräche nicht mehr, dafür wurden die Harpsund-Konferenzen direkt in die Regierungskanzlei verlegt: Einführung des ökonomischen Planungsrates (tripartites Gremium), plus weiterer ähnlicher Räte in den einzelnen Ministerien.

Die grösste Bedeutung erlangte die Harpsund-Demokratie auf ideologischem Gebiet, indem sie die Vorstellungen von Zusammenarbeit und Interessenausgleich über die Klassengrenzen hinweg bei Spitzenbürokraten und Organisation seliten verankerte und vertiefte.

Wesentlich ist auch, dass der Sozialvertrag zwischen dem Staat und den Sozialpartnern kein Tarifvertrag herkömmlicher Art ist, sondern eine Art „Arbeitsteilung“ in dem Sinne, dass der Staat für Preisstabilität, Wachstum und Vollbeschäftigung zu sorgen hat, während die Gewerkschaften für eine „rationale Lohnstruktur“ verantwortlich sind. Der Sozialvertrag ist ein Produkt der modernen Arbeitsmarktpolitik in Schweden, die ihrerseits von den Gewerkschaften erarbeitet worden ist, und die der Notwendigkeit entspringt, den Gewerkschaften auch in einer Vollbeschäftigungswirtschaft ihren Platz zu sichern („solidarische Lohnpolitik“). Arbeitsmarktpolitik in Schweden ist ein gesellschaftspolitisches Konzept, eine Ideologie gesellschaftlicher Entwicklung. Es wurde ein ganzes Arsenal selektiver Arbeitsmarktpolitiken entwickelt.

Die schwedische Regierung hat sich Ende der fünfziger Jahre offen zu einer Kombination von straffer Finanzpolitik und selektiver Arbeitsmarkt-

politik als Methode zur Lösung des Dilemmas zwischen Vollbeschäftigung und Inflation bekannt. Perspektiven der weiteren Entwicklung dieser Politik sind im sogenannten Meidner-Plan gegeben. Kuhn (1981) sieht als Bedingungen der Entstehung dieser korporativen Muster in Schweden die *starke Stellung der Sozialdemokratie* und die *lange politische Dominanz dieser Partei*.

c) BUNDESREPUBLIK

1. *Die Konzertierte Aktion (K. A.) von Karl Schiller*

Die K. A. entstand in der grossen Koalition, als die Bundesrepublik zum ersten Mal in der Nachkriegszeit Krisensymptome (wirtschaftlicher Art) erlebte. Die K. A. war eine Gesprächsrunde, an der Vertreter aller ökonomischen Spitzenverbände und einige Politiker unter der Leitung des Wirtschaftsministers teilnahmen. Sie hatte im wesentlichen nur beratende und legitimatorische Funktion. Fehlende Entscheidungskompetenzen, die inflationäre Ausweitung des Teilnehmerkreises, die vorrangige Thematisierung von Lohnpolitik und die Vernachlässigung von Preis- und Investitionsentscheidungen führten dazu, dass ihr Stellenwert rasch sank. Versuche zur Wiederbelebung scheiterten am Widerstand der Gewerkschaften (vgl. v. Alemann & Heinze 1981, 58–59).

Die Arbeitgeber hatten zu dieser K. A. ursprünglich Hand geboten, weil sie sich von ihr eine Regulierung der Löhne versprochen hatten, die ohne die Beteiligung der Gewerkschaften nicht zu erreichen gewesen wäre. Die Gewerkschaften erhofften sich die weitere Durchsetzung von Elementen der Mitbestimmung. Streeck (1978) macht auf einen besonderen Aspekt dieser Einbindung der Gewerkschaften in die gesamtgesellschaftliche Steuerung aufmerksam: Obwohl die K. A. in erster Linie nur auf dem Gebiet der Lohnpolitik erfolgreich war, profitierten die Gewerkschaften dennoch von ihrer Beteiligung an der K. A. und zwar in *organisatorischer* Hinsicht: Der Organisationsgrad der Arbeitnehmer stieg als Folge der Beteiligung an. Wieso? Streeck nennt drei Gründe:

- verstärkte Anerkennung und Mitverantwortung der Gewerkschaften im Falle einer Beteiligung der SP an der Regierung
- Veränderung der Haltung der Arbeitgeber im Betrieb (als Folge der stärkeren Stellung der politischen Linken im politischen System)
- günstigere Bedingungen für rechtliche Absicherung der Verbesserungen bei einer SP-Regierungsbeteiligung.

2. *Konzertierte Aktion in der Gesundheitspolitik*

Wiesenthal (1981) beschreibt ein korporatistisches Verhandlungsgremium ausserhalb der traditionell im Zentrum des Interesses stehenden allgemeinen

Wirtschaftspolitik : Die K. A. in der Gesundheitspolitik der BRD. Die Reform der Gesetzlichen Krankenversicherung Ende 1977 hat als bedeutsamste Innovation die K. A. gebracht. Mit der Institutionalisierung dieses Gremiums ist versucht worden, durch Integration aller relevanten Interessenträger und potentieller Konfliktgegenstände der Gesundheitspolitik die Kostenexplosion in diesem Bereich einzudämmen. Das Gremium hatte erstaunlichen Erfolg. Die Kostenentwicklung wurde tatsächlich gebremst. Wiesenthal vermutet, dass dieser Erfolg einerseits einer aufgrund des korporatistischen Verhandlungssystems veränderten Kooperationsbereitschaft, andererseits auch einer Veränderung der Wahrnehmung von Durchsetzungschancen bei den Beteiligten zuzuschreiben ist.

In der K. A. treffen sich seit Anfang 1978 2-mal jährlich etwa 70 Vertreter nahezu aller in diesem Politikbereich tätigen Organisationen. Ihre Aufgabe ist es, Empfehlungen bezüglich der Krankenkassentarife abzugeben und Orientierungsdaten und Rationalisierungsvorschläge zu entwickeln. Zwar kann das Gremium keine verbindliche Empfehlungen abgeben, aber bei Nicht-Zustandekommen von Empfehlungen treten Regelungen in Kraft, denen sich dann die Verhandlungspartner nicht entziehen können:

- Zunächst bleiben die Spitzenverbände von Kassen und Ärzten verpflichtet, Empfehlungen auszuarbeiten, unter Beachtung genau definierter Kriterien;
- kommen auch diese Empfehlungen nicht zustande, dann kommen Schiedsgerichte zum Zug, welche diese Kriterien ebenfalls anwenden müssen;
- zudem hat der Gesetzgeber eine Evaluation der Wirkungsweise des Gremiums vorgesehen am 31.12.81.

Die Praxis der K. A. sieht so aus, dass sich die Kassen und die Ärzte informell schon vorgängig zu den offiziellen Verhandlungsgründen auf einen gemeinsamen Vorschlag einigen. Die offiziellen Runden ratifizieren diese Vorentscheidungen nur noch. Die regulären Sitzungen schaffen nur noch die allgemeinen Voraussetzungen für die Kompromissfindung. Wieso machen die einzelnen Organisationen hier aber überhaupt mit?

- Der Staat, die Kassen, Gewerkschaften und Arbeitgeber können hier versuchen, die Produzenten mit Argumenten zu Zugeständnissen zu veranlassen;
- die Produzenten (Ärzte und Arzneimittelfirmen), die für die Kostenexplosion effektiv verantwortlich sind, finden andererseits in der K. A. ein Forum, wo sie ihre Bereitschaft zur Verteidigung ihres Status demonstrieren und den Preis für ihre Zugeständnisse aushandeln können, ohne wie bisher der Kritik einer breiteren Öffentlichkeit ausgesetzt zu sein. Die Ärzte sind zudem bedroht durch eine Ärzteschwemme und versprechen sich als Gegenleistung für eine Eindämmung der Kostenexplo-

sion Erfolge bei der Eindämmung der Aerztenachwuchses (dito die Apotheker). Auch haben sie bei einem Misserfolg der Operation zu befürchten, dass weitere Eingriffe durch den Gesetzgeber erfolgen werden.

Die K. A. bildet den Rahmen für Austauschprozesse zwischen diesen verschiedenen Gruppen. Als Bedingungen dafür, dass diese Austauschprozesse effektiv erfolgreich sind, nennt Wiesenthal einerseits das Vorliegen einer *Zentralisierung der Interessenorganisationen*, die beteiligt sind (d. h. also Vorliegen von Korporatismus 1), sowie das Vorliegen eines *Nicht-Nullsummenspiels*. Die Kosten des Austauschprozesses müssen mit anderen Worten auf nicht beteiligte Dritte abgewälzt werden können. Im Falle der K. A. im deutschen Gesundheitswesen ist dies tatsächlich möglich: Die nicht beteiligten Konsumenten von Gesundheitsgütern, und die Studienanwärter auf Plätze im Medizinstudium sind die Leidtragenden der korporatistischen Verhandlungen. Da nicht alle Betroffenen organisiert bzw. überhaupt organisierbar sind, ist der Inkorporierungsprozess selektiv und erlaubt die Abwälzung der Kosten. Esser & Fach (1981) sprechen deshalb ganz allgemein von einem "selektiven Korporatismus" (vgl. unten).

c) SPANIEN (Lang 1981)

Ein Beispiel korporatistischer Interessenvermittlung in Spanien stellt der *Moncloa-Pakt* dar. In diesem kurzfristigen korporatistischen Pakt wurden ökonomische und politische Reformen zwischen den Sozialpartnern und der Regierung ausgehandelt und die Lohnerhöhungen für 1978 und später auch für 1979 festgelegt. Dieser Pakt wurde vor dem Hintergrund des Zusammenbruchs des Franco-Regimes geschlossen: Das neu gewählte Parlament stellte sich nach dem Tode Francos als wichtigste Aufgabe, eine neue Verfassung auszuarbeiten. Diese Aufgabe konnte es aber nur erfüllen, wenn die wichtigsten Parteien in den zentralen ökonomischen und politischen Fragen einen Konsens erzielten. Das Ziel des Paktes war es denn auch

- den verfassungsgebenden Prozess durch eine Politik des Konsenses abzusichern und
- eine Austeritätspolitik durch die Linksparteien zu legitimieren, sowie v. a. auch durch die seit 1977 legalisierten Gewerkschaften.

Der Pakt wurde durch die wichtigsten Parteien im Parlament unterzeichnet. Aber da die Verflechtung der Linkspartei UCD mit den Unternehmerverbänden sehr eng ist, kann man davon ausgehen, dass die Parteien die Sozialpartner am Verhandlungstisch vertreten haben.

Wieso machten die beiden Seiten mit?

Die Linke versprach sich ökonomische, v. a. aber politische Gegenle-

stungen, wobei die PCE in erster Linie an einem solchen Pakt interessiert war. Sie forderte die Errichtung demokratischer Strukturen, die Erhaltung der Kaufkraft der Löhne und strukturverändernde Reformen. Die Regierung andererseits versprach sich einen sozialen Frieden für die Zeit des verfassungsgebenden Prozesses.

Der Pakt etablierte eine verbindliche Einkommenspolitik: Verbindliche Richtwerte für Lohn- und Preissteigerungen wurden festgelegt. Zusätzlich enthielt er arbeitsmarktpolitische Massnahmen zur Bereitstellung von Arbeitsplätzen für Jugendliche und benachteiligte Regionen. Im politischen Teil wurden politische Reformen festgelegt, so die Etablierung weitergehender Grundrechte, die Schaffung einer unabhängigen Justiz und die demokratische Reform des Repressionsapparates.

Erfolgreich blieb vom ökonomischen Teil ein einfaches Stabilisierungsprogramm. Die politischen Massnahmen wurden jedoch zum grössten Teil in der Verfassung verankert.

Die Verabschiedung der neuen Verfassung brachte ein Ende der Politik des Konsensus. Gründe für das Scheitern einer langfristigen korporatistischen Politik in Spanien sind nach Lang (1981):

- Mit der Verfassung war der Übergang zur Demokratie abgeschlossen und damit hatte der Primat der Politik in Spanien ein Ende gefunden. Der Pakt hatte lediglich der Absicherung des Demokratisierungsprozesses gedient.
- Das Kräfteverhältnis verschob sich zugunsten der Unternehmerverbände und der Regierung:
 - die Verhandlungsmacht der Gewerkschaften wurde durch die ökonomische Krise mit 10–13 % Arbeitslosigkeit geschwächt
 - die Gewerkschaftsbewegung zerstritt sich und zersplitterte
 - die Wahlen vom 1. 3. 79 brachten der Regierung fast die absolute Mehrheit, womit die korporatistische Austauschlogik nicht mehr nötig war.

Lang (1981) leitet aus dem spanischen Beispiel ab, dass korporatistische Verhandlungsstrukturen auf einem „*Klassengleichgewicht*“ innerhalb der Gesellschaft, oder mindestens auf der Perzeption eines *Patts* durch die Vertreter von Kapital und Arbeit basieren. Gemeint ist damit ein Zustand, in dem die Kapitalseite auf die Mitwirkung der Organisationen der Arbeiterbewegung bei der Systemsteuerung angewiesen ist. Unstabil ist ein solches korporatistisches Kompromissgleichgewicht nur insofern, als es vom Kräfteverhältnis der beiden Klassen abhängt, das sich verändern kann. Die Stabilität der österreichischen Arrangements dürfte auf ein längerfristiges Kräftegleichgewicht zurückzuführen sein.

Es gibt verschiedene Versuche, die westlichen Industrieländer aufgrund einer Reihe von Merkmalen als mehr oder weniger korporatistisch zu klassi-

fizieren. In einer neueren Variante rechnet Lehmbruch (1982, 16 ff.) neben *Oesterreich* und *Schweden* auch die *Niederlande* zu den Ländern mit stark ausgeprägter korporatistischer Interessenvermittlung. Auf einer mittleren Ebene siedelt er die *Bundesrepublik*, *Dänemark* und *Grossbritannien* an, Länder, in denen sich Konzertierungsversuche, aber weniger korporatistische Verbandsstrukturen nachweisen lassen. Für ein Land mit typischerweise schwach ausgeprägtem Korporatismus hält er *Frankreich*. Alles deutet darauf hin, dass auch in den *USA* korporatistische Strukturen und Praktiken kaum vorhanden sind (vgl. *Salisbury*, 1979; *Wilson*, 1982). Schwierig einzuordnen bei derartigen Klassifizierungsversuchen ist neben *Japan* (vgl. *Pempel & Tsunekawa*, 1979) jeweils auch die *Schweiz*.

5. DAS MODELL DER SCHWEIZ

Inwiefern gibt es auch in der Schweiz korporatistische Strukturen und Strategien? Gibt es Ansätze für den *Korporatismus 1*? Dazu ist zunächst einmal festzustellen, dass die Verbände in der Schweiz sehr viel zentralistischer organisiert sind als etwa die Parteien oder auch als das politische System selbst. Dabei entspricht die Organisationsstruktur der Arbeitgeberseite stärker den korporatistischen Modellvorstellungen als jene der Arbeitnehmer. Während die Arbeitgeberseite in zwei arbeitsteilig organisierten und eng miteinander kooperierenden Spaltenverbänden zusammengefasst ist, weisen die Arbeitnehmer eine zersplitterte Organisationsstruktur mit 5 einander gegenseitig konkurrenzierenden Spaltenverbänden auf (SGB, SVEA, CNG, LFSA, VSA). Durch diese organisationelle Zersplitterung wird die Linke massiv geschwächt, die Schwächung wäre sogar noch grösser, wenn nicht der SGB durch seine Grösse sich ein Uebergewicht sichern könnte. Diese Schwächung äussert sich z. B. darin, dass in den formal paritätisch zusammengesetzten Gremien der "Milizverwaltung" die Arbeitnehmer faktisch in der Minderheit sind, da die Vertreter der kleinen Gewerkschaften häufig unternehmerfreundliche Standpunkte einnehmen, oder gar nie intervenieren (vgl. für das Beispiel der Berufsbildungsreform: *Farago*, 1980).

Die Arbeiterbewegung weist nicht nur eine relativ pluralistische Organisationsstruktur auf, durch die sie geschwächt wird, sie wird auch geschwächt durch die Importe von Fremdarbeitern, welche sie weiter gespalten haben (vgl. *Hoepflinger*, 1976, 116). In der Schweiz hat zudem der gewerkschaftliche Organisationsgrad und die gewerkschaftliche Aktivität vieler Mitglieder der Gewerkschaften seit den fünfziger Jahren abgenommen. Insbesondere die jüngeren Arbeitnehmer blieben den Gewerkschaften fern (*Hoepflinger*, 1976, 120). Der gewerkschaftliche Organisationsgrad der Schweiz ist einer der niedrigsten in Europa.

Gibt es Ansätze für einen *Korporatismus 2*? Ansätze zu einer Inkopro-

rierung der verschiedenen Produzentgruppen allgemein und für bilaterale Vorverhandlungen auf einer ersten Stufe und tripartite Absicherung dieser Vorverhandlungen auf einer zweiten Stufe des Konzertierungsprozesses? Zunächst einmal fällt auf, dass die *Tarifverhandlungen* in der Schweiz dezentralisiert verlaufen. Die einzelnen Industrie- und Berufsgewerkschaften erfreuen sich einer *Tarifautonomie*. Sie verhandeln direkt mit den ihnen entsprechenden Arbeitgeberverbänden. Der bilaterale Verhandlungsprozess ist also anders als im korporatistischen Modell aufgesplittet in dezentralisierte Verhandlungen. Die zweite Stufe existiert praktisch nicht, da es eine Einkommenspolitik des Staates in der Schweiz praktisch nicht gibt: Der Einfluss des Staates auf die Lohnpolitik in der Schweiz ist gering.

Wie in Schweden ist jedoch in der Schweiz seit den späten dreissiger Jahren ein *Friedensabkommen* institutionalisiert, das die Sozialpartnerbeziehungen zentral geprägt hat. Wie in Schweden sind die Auswirkungen besonders auf ideologischer Ebene besonders ausgeprägt.

Die häufigen Verhandlungen unter dem Regime des Friedensabkommens haben die Arbeiterführer sozialisiert im Sinne der herrschenden liberalen Unternehmerideologie. Es hat sich ein Elitekartell herausgebildet, in dem jeder jeden kennt, und in welchem die einzelnen Positionen berechenbar sind, wo man sich gegenseitig vertrauen kann. Wenn die staatlichen Interventionen im Bereich der Einkommenspolitik auch praktisch inexistent sind, so sind die einzelnen Verbände doch auch in der Schweiz in verschiedenen Politikbereichen stark in den staatlichen Entscheidungs- und Implementationsprozess integriert. Die Verbände wurden schon früh zur Bewältigung administrativer Aufgaben von der Bundesverwaltung herangezogen. So entrichtete der Bund bereits 1883 erstmals dem Handels- und Industrieverein, 1886 dem Gewerbeverein, je eine Subvention von 10 000 Fr., auf dem Budgetwege für die Materialbeschaffung für den Abschluss von Zollverträgen. Durch die Uebernahme solcher Dienstleistungen wurde der Verband "in gewissem Sinne zu einem Organ der Wirtschaftsverwaltung des Bundes, d. h. zum halb-offiziellen Spitzenverband" (Gruner, 1956, 108):

"Die wirtschaftlichen Organisationen übernahmen gerade diejenigen Aufgaben von öffentlicher Bedeutung, welche die liberale Doktrin dem Spiel der Kräfte zur Erledigung hatte überlassen wollen. Die Ausführung solcher Aufgaben war eines der wichtigsten Motive für die zunehmende Organisation der Wirtschaft in wirtschaftlichen Verbänden. Diese wurden dadurch zu *Trägern öffentlicher Aufgaben*, die sie in privater Selbstverwaltung ausführten. Der Staat anerkannte und sanktionierte sie auf diese Weise als seine Stellvertreter." (Gruner, 1956, 106).

Aber obwohl die Verbände den Staat auf diese Weise entlasteten, so konnten sie doch, wie Gruner betont, ihrerseits nicht ohne seine Hilfe auskommen. Sie waren es gerade, welche mit ihren Bedürfnissen nach einer staatlichen

Hilfe die Staatstätigkeit intensivierten, den Staat zur Organisation der Wirtschaft veranlassten, ganz im Sinne der Interpretation des "organisierten Kapitalismus".

Bereits 1911, im KUVG, wurde auch zum ersten Mal das Recht der Verbände zur Anhörung bei der Vorbereitung von Gesetzen verankert (vgl. Meyer, 1968, 30).

Während der Wirtschaftskrise der dreissiger Jahre und während den beiden Weltkriegen war dann die Verwaltung in starkem Masse von der Unterstützung durch die Verbände bei der Lösung ihrer Aufgaben abhängig, die Macht der Verbände wuchs und wurde schliesslich im Rahmen der *Wirtschaftsartikel* der BV von 1947 formell institutionalisiert :

"Die zuständigen Organisationen der Wirtschaft sind vor Erlass der Ausführungsgesetze anzuhören und können beim Vollzug der Ausführungsbestimmung herangezogen werden."

Die Mitarbeit in der Gesetzgebung vollzieht sich im Rahmen der komplexen Verhandlungsstrukturen im vorparlamentarischen Raum. Die Mitarbeit im Vollzug spielt sich zum Teil ebenfalls in Kommissionen ab, zu einem grossen Teil jedoch auch in Formen, bei denen die Verbände ihre privatrechtliche Struktur beibehalten :

"Hierin ist eine typisch schweizerische Einrichtung zu erblicken. Es ist in der Tat etwas Eigenartiges und Eigenständiges, dass rein privatrechtlich organisierten Wirtschaftsverbänden trotz ihrer lockeren Bindung an die Bundesverwaltung dermassen weitgehende Befugnisse eingeräumt werden, dass sie einzelne Wirtschaftszweige praktisch dominieren und den zuständigen Verwaltungsbehörden vielfach ihren Willen aufzwingen können." (Meyer, 1968, 98).

Wie wir wissen, ist dies keineswegs eine schweizerische Spezialität, sondern ein allgemeines Charakteristikum korporatistischer Verbandsstrukturen : Die von Meyer hier trefflich umschriebene relative Autonomie der Verbände in der Schweiz ist ein weiteres Indiz dafür, dass es auch hierzulande korporatistische Strukturen und korporatistische Strategien gibt.

Diese Strukturen und Strategien machen sich v. a. in einzelnen Politikbereichen bemerkbar. So in der *Landwirtschaftspolitik*, wo äusserst enge Verflechtungen zwischen privaten Verbänden und zuständigen Verwaltungsstellen feststellbar sind. So auch in der Sozialpolitik, wo ein typisches Beispiel für ein Konzertierungsgremium in der AHV-Kommission (dem AHV-Parlament) gegeben ist (vgl. Borner & Sommer, 1977). Analog zur deutschen K. A. in der Gesundheitspolitik gab es auch in der Schweiz ein 50-köpfiges Expertengre-

mium, in dem alle relevanten Organisationen vertreten waren, allerdings in der Entscheidungsvorbereitungsphase, und nicht in der Phase der Implementation. Anders als in der BRD war aber dieses Gremium ausgesprochen erfolglos, da sich in der Schweiz die verschiedenen Interessenvertreter in diesem Bereich nicht auf eine gemeinsame Austauschlogik auf Kosten Dritter einigen konnten.

Der Schwäche der Gewerkschaften entspricht in der Schweiz auch eine schwache politische Linke. Entsprechend dem Friedensabkommen im wirtschaftlichen Bereich wurde auch die politische Linke in die Regierungen auf Bundes- und Kantonsebene inkorporiert; wie die Gewerkschaften jedoch aus einer Position der Schwäche. Die Linke wurde *formell kooptiert*, d. h. sie wurde an der Regierungsverantwortung beteiligt, ohne über einen entsprechenden Einfluss auf die Regierungsentscheidungen zu verfügen (vgl. Kriesi, 1980), die Zauberformel der Regierungszusammensetzung blieb eine Fassade, welche die effektive Schwäche der Linken nur verdeckte.

Die Schweiz ist ein Beispiel dafür, dass es kein "Kräftegleichgewicht" braucht, damit ein stabiles quasi-korporatistisches Muster entstehen kann: Die besonderen institutionellen Gegebenheiten der Schweiz, insbesondere die Institution des Referendums (vgl. Neidhart, 1970), ermöglichen es auch einer schwachen Linken, eine gewisse Veto-Position zu erlangen, welche die Steuerungsmöglichkeiten der herrschenden bürgerlichen Mehrheit beeinträchtigten, genauso, wie ein halbes Jahrhundert früher die Möglichkeiten der selbstherrlich regierenden Freisinnigen und Liberalen durch die Veto-Position der Katholisch-Konservativen beeinträchtigt worden waren.

Die Schweiz weist also ein spezielles Muster der Konfliktregelung und der Verbandsstrukturen auf, das korporatistischen Strukturen und Strategien ähnlich sieht, das die entsprechenden Modellvorstellungen aber in einigen Punkten durchbricht. Aufgrund der föderalistischen, liberalen Tradition, die im politischen System stark verankert ist, und aufgrund der dadurch z. T. bedingten dezentralisierten Betriebsstruktur ist das Verbandssystem und die Konzertierung im wirtschaftspolitischen Bereich in der Schweiz dezentralisierter und privatisierter als in vergleichbaren anderen Ländern. Dennoch bestehen zwischen den verschiedenen Bereichen des Interessenvermittlungssystems allgemein und dem Verbandssystem im besonderen einerseits und dem Staat andererseits enge Verflechtungen. Die Schweiz weist ein hoch-integriertes politisches System mit ausgebauten Konfliktregelungsmustern auf (vgl. Kriesi, 1980). Trotz ihrer Schwäche ist die Linke auch in der Schweiz hoch-integriert, was auf die besonderen institutionellen Ausgestaltungen des politischen Systems in diesem Lande zurückgeführt werden kann. Die frühzeitige Integration der Linken aus einer Position der Schwäche heraus hat meiner Ansicht nach aber auch dazu geführt, dass sie an einer Verbreiterung ihrer politischen Basis gehindert worden ist: Ihr wurde quasi der Wind aus den Segeln genommen, bevor sie ihre Macht wirklich entfalten konnte. Aus dieser Sicht erscheint ihre "vorzeitige" Integration ins politische System (Katzenstein 1980) nennt das "upgrading") als kluger Schachzug der herrschenden bürgerlichen Mehrheit, wenn auch diese Integrationsstrategie zum aktuellen Zeit-

punkt u. U. stärker durch institutionelle Zwänge begründet gewesen sein mag.

Katzenstein (1980) nennt die Strukturen der Schweiz "quasi-korporatistisch", und vielleicht ist dieses Label gar nicht so schlecht gewählt, wenn schon ein Label verteilt sein muss.

6. ALLGEMEINE BEDINGUNGEN FÜR DIE ENTSTEHUNG KORPORATISTISCHER STRUKTUREN

Die Bedingungen, welche für die Entstehung korporatistischer Strukturen genannt werden, sind äusserst vielfältig. Sie können zuerst einmal unterschieden werden nach:

- ökonomischen und
- politischen Bedingungen.

Als wichtigste Bedingung für die Entstehung korporatistischer Strukturen nennt Panitch (1981) eine ökonomische Bedingung, nämlich einen *niedrigen Grad an Arbeitslosigkeit*. Ist die Reservearmee klein, dann ist die Arbeiterschaft stark und wird als Interaktionspartner für die Regierungen und Unternehmerverbände attraktiv. Panitch diskutiert seine These anhand der Entwicklung in Schweden, Holland, Grossbritannien. Die Erfahrungen mit dem Moncloa-Pakt in Spanien würden diese These ebenfalls stützen. Andererseits ist erklärungsbedürftig, warum denn die korporatistischen Strategien in Oesterreich die Krise überlebt haben. Allein mit dem Grad der Arbeitslosigkeit kann man offensichtlich nicht argumentieren.

Ein weiterer ökonomischer Gesichtspunkt geht vom *Grad der Auslandabhängigkeit* einer nationalen Volkswirtschaft aus. Cameron (1978) zeigt, dass stark auslandabhängige Volkswirtschaften einen höheren wirtschaftlichen Konzentrationsgrad aufweisen und damit auch stärker organisierte Arbeiterklassen haben. Stark organisierte Arbeiterklassen bilden aber, wie wir gesehen haben, eine wesentliche Voraussetzung für die Institutionalisierung korporatistischer Strukturen und Praktiken: Korporatistische Strukturen sind ein Erfolg des Kampfes der Arbeiterklasse, und nicht Zeichen ihrer Niederlage (so Stephens, 1979).

Die Stärke der politischen Linken zählt auch zu den *politischen Bedingungen*: Eine *starke SP* war in den meisten Ländern eine Voraussetzung für die Bildung korporatistischer Strukturen, sei es, dass sie diese Strukturen aus einer Mehrheitsposition offerieren und durchsetzen konnte (wie z. B. in Schweden), sei es, dass sie diese Strukturen aufgrund eines Kräftepatts erzwingen konnte (wie in Spanien z.Z. des Moncloa-Pakts, oder in Deutschland und Oesterreich zur Zeit der grossen Koalitionen). Das Beispiel der Schweiz zeigt nun allerdings, dass auch eine Linke in der Minderheitsposition inkorporiert werden kann, wenn die *politischen Institutionen* so gestaltet sind, dass sie eine *Veto-Position* erhält, selbst wenn sie in der Minderheit ist. Die Konsequenz für die Ausgestaltung der korporatistischen Strukturen können aber im letzten

Fall nicht ausbleiben: Die frühzeitige Kooptation der Linken führt in diesem Fall gerade zu ihrer Domestizierung und bedeutet eine Niederlage ihrerseits, wenn sie ihre Kooptation kurzfristig auch als Erfolg verbuchen zu können meint. Korporatistische Strukturen und Praktiken werden schliesslich durch *Konkordanzkulturen* (wie in Oesterreich und der Schweiz) stark gefördert.

7. FOLGEN KORPORATISTISCHER STRUKTUREN UND PRAKTIKEN

Verschiedene Autoren heben die Instabilität korporatistischer Konfliktregelungsmuster hervor. So betont Lehmbruch (1979 a) den hohen Konsensbedarf solcher Muster und hält deshalb das parallel funktionierende Parteien-System für unverzichtbar. Panitch (1981) zeigt anhand verschiedener Beispiele die konkrete Instabilität solcher Muster und v. Alemann & Heinze (1981) meinen:

"Zum Neo-Korporatismus gehören Labilität und Liberalität, gehört die Herausforderung einer immer neu anzustrebenden Balance und die Garantie des "exit". Ein drohendes Elitenkartell wird allerdings nur dann vermieden, eine demokratische Gesellschaft bleibt nur dann erhalten, wenn die beteiligten Akteure intern demokratisch offen und verantwortlich bleiben – oder werden." (S. 61)

In diesem Sinne halten verschiedene Autoren im Anschluss an Teubner (1979) das Problem der Binnenstruktur der beteiligten Verbände für die "*Achillesferse des Korporatismus*".

Schmitter (1981, 70 ff.) gibt einen nützlichen Ueberblick über die Herausforderung des gesellschaftlichen oder liberalen Korporatismus, der von folgender Vier-Feldertafel ausgeht:

Institutionelle Verortung der Herausforderung	Materielle Verortung der Herausforderung	
	vorhandene polit. Themen	gewandelte polit. Themen
Innerhalb von Verbänden	I Mitglieder-revolten	III Status- oder Standesorganisation
Innerhalb anderer Vermittlungsformen	II Massenmobili-sierungen	IV Ein-Punkte-Bewe-gungen

Zu den "vorhandenen politischen Themen" zählt er die "funktionalen" Fragen, welche ursprünglich den Grund für korporatistische Arrangements bildeten, d. h. die durch die widersprüchlichen Interessen von Klassen, Sektoren, Berufsgruppen (und Sprachen und Konfessionen, was die Schweiz betrifft) definierten Fragen. *Neue Fragen* sind für ihn definiert aufgrund neuer oder verschobener Cleavages, d. h. aufgrund von Interessenkonflikten die auf Generationen, ethnischen Konstellationen, regionalen Unterschieden, Fragen der Lebensqualität allgemein basieren.

Korporatistische Konfliktregelmuster kranken ganz allgemein an einem *grundlegenden Widerspruch* (vgl. Esping-Andersen et al. 1976; Lehmbrock 1979 a; Panitch 1979): Korporatistische Lösungen funktionieren nur, wenn

- die inkorporierten Repräsentanten der verschiedenen gesellschaftlichen Kräfte von der Basis ihrer Organisationen akzeptiert und als legitime Repräsentanten ihrer Interessen betrachtet werden und
- wenn gleichzeitig die Repräsentanten von der Basis genügend isoliert sind, um die Imperative kapitalistischer Planung zu akzeptieren.

Sind die Repräsentanten insbesondere der politischen Linken allzu kooperativ, so gelangen sie entweder unter den Druck der Basis und müssen ihre Position modifizieren, oder aber es kommt zu einer Entfremdung der Basis von ihrer Elite, die entweder in Resignation umschlägt, oder aber sich in der Benützung alternativer Artikulationskanäle, die nicht mehr von der Elite kontrolliert werden können, ausdrückt.

Mitgliederrevolten und *Massenmobilisierungen* sind das Resultat solcher Konstellationen. Im Fall der Mitgliederrevolten versuchen die Mitglieder ihre Organisationselite von innen unter Druck zu setzen, im Falle von Massenmobilisierungen stützen sie sich auf politische Parteien oder soziale Bewegungen ausserhalb ihrer Verbandsorganisationen. Schmitter meint nun, dass Mitgliederrevolten leicht eingebunden oder gar für korporatistische Ziele ausgebeutet werden könnten (S. 71). Auch im Falle von Massenmobilisierung hält er das korporatistische System nicht für ernsthaft gefährdet: Er glaubt, die Anzeichen für eine Klassenmobilisierung würden häufig überschätzt und die Gegenkräfte unterschätzt.

In den *Fällen III und IV* wird der Korporatismus dagegen bedroht von neuen grundlegenden Interessen, oder von älteren bislang untergeordneten Interessen. Diese können die Basis für eine neue Welle von Mobilisierungen abgeben.

Korporatistische Muster haben bislang in erster Linie die durch die ökonomische Arbeitsteilung der Gesellschaft entstandenen Gruppen einbezogen. Die besser Organisierten haben es verstanden, die Kosten der Inkorporierung auf die nicht Inkorporierten, die nicht Organisierten und nicht Organisierbaren abzuwälzen; vgl. die K. A. im deutschen Gesundheitswesen (Wiesen-

thal 1981). In diesem Zusammenhang sprechen Esser & Fach (1981) von einem "selektiven Korporatismus", dem gegenwärtig von den Betroffenen noch kein nennenswerter Widerstand entgegengesetzt würde, der auf die Dauer jedoch auch keine Stabilität gewährleisten könnte. Ihnen zufolge kommt es zu einer "ökonomisch konstituierten, politisch-ideologisch abgestützten *Gesellschaftsspaltung*" (S. 167): Dem korporatistischen Block oder Kern der Gesellschaft steht ein alternativer Rand mit eigener Kultur gegenüber.

Tendenziell entwickeln sich zwei alternative und vorerst voneinander abgegrenzte Kulturen – jene der Inkorporierten und jene des "Randes", wobei jedoch die Alternativkultur einen grösseren Zulauf erhält, weil immer mehr junge Menschen aufgrund der für sie ungünstigen Arbeitsmarktsituation sich dort engagieren. Allerdings verfügt der korporatistische Block über massive Integrationsmechanismen (Esser & Fach 1981, 176):

- das Risiko herauszufallen, in die Marginalität abzusinken und nicht mehr einsteigen zu können wirkt enorm disziplinierend: dafür stehen beobachtbare Phänomene wie gesteigerter Arbeitseinsatz, politisches Anpassungsverhalten und sinkende Kriminalitätsraten;
- die Einbettung des Blocks in die unverrückbaren Bedingungen der Weltmarktlage ("wir alle sind doch im gleichen Boot") übernimmt einstige Legitimierungsfunktion des intakten nationalen Marktes als eines neutralen Organisationsprinzips und einer natürlichen Distributionsinstanz.

Scharpf (1979) sieht in der Ausbildung der Alternativkultur das grösste Problem für die weitere Entwicklung kapitalistischer Gesellschaften, die trotz effektiver Krisenregulierungsmechanismen auf zentraler Ebene für die kulturellen Konflikte und Widersprüche bisher keine Lösungen anbieten können. Heinze (1981, 157) stellt fest, dass eine Stabilisierung längerfristiger Art von neo-korporatistischen Konfliktregelungsmustern gerade nicht erreicht werden konnte, sondern dass jetzt im Gegenzug vielmehr "Grasswurzel-Bewegungen" an Bedeutung gewinnen. Diese Bewegungen formieren sich entweder zu neuen Organisationen (Feld III), oder sie bleiben ausserhalb der Verbandsstrukturen und bilden sich zu politischen Parteien ("die Grünen") oder zu Bürgerinitiativen und ähnlichen Gruppen aus (Feld IV).

Schmitter (1981, 75) fragt sich zum Schluss seines Artikels, ob es sein könnte, dass der Korporatismus, der sich so rasch verbreitet hat und so schnell modisch geworden ist, sich nicht nur als *konzeptioneller Schlag ins Wasser*, sondern auch als *empirische Fehldiagnose* herausstellen könnte? Das Fortbestehen des gesellschaftlichen Korporatismus wird sehr summarisch seiner Ansicht nach von zwei Problemen bedroht.

- vom Problem der *Knappheit*: Problem des begrenzten verfügbaren Überschusses, der zwischen den Interessen verteilt werden kann;
- vom Problem der *Symmetrie* der Vorteile und Nachteile korporatistischer Arrangements.

Schmitter äussert die Vermutung, dass korporatistische Arrangements in erster Linie "Schönwetterinstrumente" sein könnten: In Zeiten, in denen die Knappheit von Gütern verstärkt zum Problem wird, könnten sie als asymmetrische Muster perzipiert und entsprechend herausgefordert werden.

BIBLIOGRAPHIE

- ALEMANN, U. von (Ed.) (1981), "Neokorporatismus" (Campus, Frankfurt).
- ALEMANN, U. von & HEINZE, R. G. (1981), Kooperativer Staat und Korporatismus: Dimensionen der Neo-Korporatismusdiskussion, *Neokorporatismus* (von Alemann, U., Ed.) (Campus, Frankfurt) 43–61.
- BORNER, S. & SOMMER, J. (1977), Die AHV als Spielball von Experten und Interessen. Fallstudie zu den AHV-Revisionen 1948 bis 1976, *Schweiz. Jahrbuch für polit. Wissenschaften*, 17 (1977) 235–275.
- CAMERON, D. R. (1978), The Expansion of the Public Economy, *American Political Science Review*, 72 (1978) 1243–1261.
- CZADA, R. & LEHMBRUCH, G. (1981), "Economic Policies and Societal Consensus Mobilization" (Paper presented to the ECPR Joint Sessions, Lancaster) (Mimeo).
- ESPING-ANDERSEN, G.; FRIEDLAND, R. & WRIGHT, E. O. (1976), Modes of Class Struggle and the Capitalist State, *Kapitalistate*, 4–5 (1976) 186–220.
- ESSER, J. & FACH, W. (1981), Korporatistische Krisenregulierung im "Modell Deutschland", *Neokorporatismus* (von Alemann, U., Ed.) (campus, Frankfurt) 158–179.
- FARAGO, P. (1980), Antagonistische Interessen und Verhandlungsdemokratie, *Schweiz. Zeitschrift f. Soziologie*, 6 /2 (1980) 229–244.
- GRUNER, E. (1956), "Die Wirtschaftsverbände in der Demokratie" (Rentsch, Erlenbach).
- HOEPFLINGER, F. (1976), "Industriegewerkschaften in der Schweiz" (Limmat, Zürich).
- HEINZE, R. G. (1981), Neokorporatistische Strategien in Politikarenen und die Herausforderung durch neue Konfliktpotentiale, *Neokorporatismus* (von Alemann, U., Ed.) (Campus, Frankfurt) 137–157.
- HOTZ, B. (1980), Korporatismus: Ein altes Phänomen als neues Thema der Politikwissenschaften, *Neue Zürcher Zeitung* Nr 88 vom 16. April (1980).
- KASTENDIEK, O. (1981), Die Selbstblockierung der Korporatismus-Diskussion: Teilsproblematisierungen der gesellschaftlichen Politikorganisation und gesellschaftspolitische Entproblematisierung korporativer Strukturen und Strategien, *Neokorporatismus* (von Alemann, U., Ed.) (Campus, Frankfurt) 92–116.
- KATZENSTEIN, P. (1980), Capitalism in one Country? Switzerland in the International Economy, *Western Societies Program Occasional Papers* Nr 13 (Cornell, University, Alabama).
- KRIESI, H. (1980), "Entscheidungsstrukturen und Entscheidungsprozesse in der Schweizer Politik" (Campus, Frankfurt).
- KUHN, K. (1981), Neo-Korporatismus in Skandinavien, *Neokorporatismus* (von Alemann, U., Ed.) Campus, Frankfurt) 209–229.
- LANG, W. (1981), Spanien nach Franco: Vom autoritären zum liberalen Korporatismus?, *Neokorporatismus* (von Alemann, U., Ed.) (Campus, Frankfurt) 230–253.
- LEHMBRUCH, G. (1982), Introduction: Neo-Corporatism in Comparative Perspective, Patterns of Corporatist Policy-Making, (Lehmbruch, G. & Schmitter, P. C., Eds) (Sage, London), 1–28.

- LEHMBRUCH, G. (1979), Consociational Democracy, Class Conflict and the New Corporatism, *Trends toward Corporatist Intermediation* (Schmitter, P. C. & Lehmbruch, G., Eds) (Sage, London) 53–62.
- LEHMBRUCH, G. (1979 a), Liberal Corporatism and Party Government, *Trends toward Corporatist Intermediation* (Schmitter, P. C. & Lehmbruch, G., Eds) (Sage, London) 147–184.
- LEHMBRUCH, G. & SCHMITTER, P. C. (Eds) (1982), "Patterns of Corporatist Policy-Making" (Sage, London).
- MEYER, K. (1968), "Verbände und Demokratie in der Schweiz" (Dietschi, Olten).
- NEIDHART, L. (1970), "Plebisit und Pluralitäre Demokratie" (Francke, Bern).
- NOWOTNY, E. (1981), Institutionen und Entscheidungsstrukturen in der österreichischen Wirtschaftspolitik (Wirtschaftsuniversität, Linz) (unpubl. Ms).
- PANITCH, L. (1979), The Development of Corporatism in Liberal Democracies, *Trends toward Corporatist Intermediation* (Schmitter, P. C. & Lehmbruch, G. Eds) (Sage, London) 119–146.
- PANITCH, L. (1979 a), "Recent Theorizations of Corporatism: Reflections on a Growth Industry" (Paper for the 9th World Congress of Sociology, Uppsala, August, 1979) (Mimeo).
- PANITCH, L. (1981), Trade Unions and the Capitalist State, *New Left Review*, 125 (Jan./Feb., 1981).
- PEMPEL, T. J. & TSUNEKAWA, K. (1979), Corporatism without Labor? The Japanese Anomaly, *Trends toward Corporatist Intermediation* (Schmitter, P. C. & Lehmbruch, G., Eds) (Sage, London) 231–270.
- RUIN, O. (1974), Participatory Democracy and Corporativism: The Case of Sweden, *Scandinavian Political Studies*, Vol. 9, 171–184.
- SALISBURY, R. H. (1979), Why no Corporatism in America?, *Trends toward Corporatist Intermediation* (Schmitter, P. C. & Lehmbruch, G., Eds) (Sage, London) 213–230.
- SCHARPF, F. (1979), "Capitalism of yesterday – and of tomorrow?" (IIMV, Berlin) (Discussion paper, 79–94).
- SCHMITTER, P. C. (1981), Neokorporatismus: Ueberlegungen zur bisherigen Theorie und zur weiteren Praxis, *Neokorporatismus* (von Alemann, U., Ed.) (Campus, Frankfurt) 62–79.
- SCHMITTER, P. C. & LEHMBRUCH, G. (Eds) (1979), "Trends toward Corporatist Intermediation" (Sage, London).
- STEPHENS, J. D. (1979), "The Transition from Capitalism to Socialism" (Macmillan, London).
- STREECK, W. (1978), Die organisatorische Stabilisierung der Gewerkschaften im letzten Jahrzehnt (IIMV, Berlin) (Discussion paper, 78–140).
- TEUBNER, G. (1979), Neo-korporatistische Strategien rechtlicher Organisationssteuerung: Staatliche Strukturvorgaben für die gesellschaftliche Verarbeitung politischer Konflikte, *Zeitschrift f. Parlamentsfragen*, 10 (1979) 437 ff.
- WASSENBERG, A. F. P. (1982), Neo-Corporatism and the Quest for Control: The Cuckoo Game, *Patterns of Corporatist Policy-Making* (Lehmbruch, G. & Schmitter, P. C., Eds) (Sage, London) 83–108.
- WIESENTHAL, H. (1981), Die konzertierte Aktion im Gesundheitswesen: Ein korporatisches Verhandlungssystem der Sozialpolitik, *Neokorporatismus* (von Alemann, U., Ed.) (Campus, Frankfurt) 180–206.
- WILSON, G. K. (1982), Why is there no Corporatism in the United States?, *Patterns of Corporatist Policy-Making* (Lehmbruch, G. & Schmitter, P. C., Eds) (Sage, London) 219–236.

STRUKTUREN DES MILITÄRISCH-INDUSTRIELLEN KOMPLEXES IN DER SCHWEIZ

*Beat Fux * & Eva Nadai ***

* Am Pfisterhölzli 46 CH-8606 Greifensee

**) Aprikosenstrasse 20 CH-8051 Zürich

RESUME

Le présent article résume les résultats d'une étude effectuée à l'Institut de sociologie de Zurich. Centrée sur les diverses structures du complexe militaro-industriel, elle devait permettre de dégager si cette notion a un sens. Notre but consistait d'une part dans la classification théorique du concept en référence à sa dimension structurelle et culturelle et d'autre part dans la critique méthodique de l'utilisation idéologique de données secondaires.

Sur la dimension structurelle, le complexe militaro-industriel est constitué en tant que sédiment néo-féodal d'un sous-système ; sur la dimension culturelle, il est défini comme différenciation sous-culturelle. Le plan structurel est examiné en référence à une procédure de recherche de type positiviste. Les énoncés concernant la dimension culturelle sont basés sur notre propre recueil de données complété et critiqué par une observation participante.

Le concept du complexe militaro-industriel s'avère ainsi pertinent. Des rapports étroits entre les trois sous-systèmes postulés peuvent être mis en évidence.

ZUSAMMENFASSUNG

Der folgende Artikel fasst eine Studie zusammen, die am Soziologischen Institut der Uni Zürich gemacht wurde, und in der wir die Existenz von Strukturen untersuchten, die die Rede von einem Militärisch-Industriellen Komplex als sinnvoll erscheinen lassen. Unser Interesse galt einerseits der theoretischen Klärung des Begriffes in einer strukturellen und einer kulturellen Dimension. Zum andern aber auch einer methodischen Kritik an der ideologischen Verwendbarkeit von sekundär erhobenen Daten.

Auf struktureller Dimension erklärten wir den Komplex als neofeudale Absetzung eines Subsystems, auf kultureller Dimension theoretisierten wir den angenommenen Sachverhalt als subkulturelle Differenzierung. Die strukturelle Ebene wurde in einer positivistisch orientierten Versuchsanordnung überprüft. Um Aussagen über die kulturelle Dimension zu machen, haben wir unsere eigene Datenerhebung in Form einer teilnehmenden Selbstbeobachtung kritisch reflektiert und Verallgemeinerungen gewagt.

Der Begriff des Militärisch-Industriellen Komplexes erwies sich als sinnvoll. Es ließen sich starke Verflechtungen zwischen den drei angenommenen Subsystemen aufzeigen.

1. EINLEITUNG

Nicht selten lässt sich in der aktuellen politischen Diskussion beobachten, dass "treffende" Ausdrücke benutzt werden, und dass diese vielerlei Bedeutungsinhalte bekommen. Dies ist sicher auch mit dem Ausdruck "militärisch-industrieller Komplex" der Fall. Ein Bestreben der nachfolgend vorgestellten Untersuchung liegt im Versuch, diesen Ausdruck zum Begriff zu transformieren.

Neben diesem mehr inhaltlichen Aspekt interessierte uns an dem im Begriff angetönten Sachverhalt eine methodologische und eine theoretische Fragestellung.

Methodologisch versuchten wir nachzuweisen, dass empirische Elitenforschung oft eine unseres Erachtens zentrale Frage vernachlässigt, nämlich dass Daten, auch wenn sie speziell für eine Untersuchung erhoben werden, einen herrschaftsstabilisierenden Effekt haben, der wenig reflektiert wird.

Diese Nutzbarkeit von Informationen in Termen des Verhältnisses von Macht und Ideologie zu erklären, war das theoretische Ziel der Arbeit.

Im folgenden werden wir zuerst unseren Erklärungsversuch vorstellen (2), danach kurz auf die Hauptstossrichtungen der Methoden in der politischen Eliteforschung zu sprechen kommen (3). Daran knüpfen wir mit unserem Forschungsdesign (4) an und explizieren unter (5) die beobachteten und unter (6) die empirisch gewonnenen Resultate. Abschliessend werden die Inhalte zusammengefasst und ein selbstkritischer Ausblick versucht (7).

2. THEORIE DES MILITÄRISCH-INDUSTRIELLEN KOMPLEXES

Der Ausdruck "militärisch-industrieller Komplex" ist in erster Linie wohl eher ein eingängiges Instrument der nicht-argumentativen politischen Diskussion, wo darunter vom machtausführenden "Filz" bis zum unstrukturierten also "komplexen" Gebilde alles verstanden wird, und demzufolge mag es nicht unproblematisch sein, diesen Ausdruck zum Begriff zu erklären und ihn von den vielen Konnotationen, die bis zum psychologischen Terminus "Komplex" reichen, zu säubern. Was in der Geschichte der Politologie und der Politischen Soziologie unter dem Militärisch-Industriellen-Komplex verstanden wurde, soll überblickartig zusammengetragen werden (2.1.). Was den Untersuchungen, die mit dem Begriff operieren, gemeinsam ist, bildete

für unser eigenes Vorgehen den theoretischen Ausgangspunkt. Es soll deshalb kurz die Herkunft unseres Macht- und Kultur-(’Ideologie’) Begriffs skizziert werden. In einem weiteren Schritt soll angedeutet werden, wie sich der Begriff in die beiden von uns vorgeschlagenen Dimensionen, nämlich in eine strukturelle und eine kulturelle Dimension spalten lässt, und wie er erklärt werden kann (2.2.). Die strukturelle Dimension wird als "neofeudale Absetzung eines Subsystems" (2.3.) und die kulturelle als "subkulturelle Differenzierung" (2.4.) abgehandelt und beschrieben. Abschliessend soll auf einige Aspekte hingewiesen werden, für die der Begriff des Militärisch-Industriellen Komplexes (MIK) im besonderen und jener des Komplexes im allgemeinen ein brauchbares Basisinstrument sein könnte (2.5.)

2.1.

Der Ausdruck "militärisch-industrieller Komplex" wurde im politischen Alltag geprägt, und er durchlief zwei Karrieren, von denen im folgenden aber nur auf die wissenschaftliche Karriere als Begriff eingegangen werden soll. Die andere, jene als politisch-propagandistischer Ausdruck, hatte seine Geburt am 17. Januar 1961, als der US-Präsident Eisenhower in einer Rede (*Farewell to the Nation*) die intensive Zusammenarbeit von Armee, zivilen Wissenschaften, Industrie und Technologie forderte. Die Karriere des Ausdrucks als Begriff wurde von Autoren wie Mills, Domhoff, Ballard, Lapp, Potter, Galbraith, Weidenbaum, Melman, Cochran, McConnel, Albrecht, Senghaas und einer ganzen Reihe anderer nahmhaften Sozialwissenschaftern in Zusammenhängen wie Staats- und Imperialisierungstheorien, Friedensforschungs- und Ideologiekritikansätzen vielfältig verwendet. (Rosen 1973).

Die Ansätze lassen sich in 5 Gruppen gliedern, die im folgenden kurz angedeutet werden sollen.

- 1) Der MIK als "ruling class": In der marxistischen Tradition wurde der MIK als politische Macht in Abhängigkeit von den ökonomischen Verhältnissen diskutiert, der sich als Mechanismus der herrschenden Klasse manifestiert. Diese Variante wurde insbesonders von Domhoff und von den Vertretern des Stamokap verwendet.
- 2) Der MIK als Subsystem: Die Friedensforschergruppe rund um Dieter Senghaas konzipiert den MIK als ein Subsystem, bestehend aus Institutionen der Industrie, der politischen Verwaltung und der Armee. Bei diesem Ansatz wird das Hauptgewicht auf die strukturelle Zusammensetzung des Institutionengeflechtes gelegt.
- 3) Der MIK als "power elite": C. Wright Mills untersucht unter dem Begriff des MIK die Strukturen zwischen politischen, militärischen und öko-

- nomischen Einheiten, die in Fragen über Krieg oder Frieden Entscheidungsmacht geltend machen.
- 4) Das Bürokratiekonzept des MIK: Ebenfalls vor allem in den USA wurde der MIK als eine sich verselbständigte Bürokratenschicht thematisiert. Vertreter dieser Variante sind vor allem Seymour Melman, Kenneth Galbraith oder Cochran.
 - 5) Das Koalitionskonzept des MIK: Als lose und lockere Verbindung zwischen führenden Akteuren der Wirtschaft, der politischen Verwaltung und des Militärs verwenden beispielsweise Pilisuk oder Hayden den Begriff des MIK. Diese Variante ist eine andere Schreibart für den Begriff der Lobby, von Akteuren, die weniger strukturell miteinander verknüpft sind, als vielmehr interessebedingt untereinander interagieren.

2. 2.

Für unseren Erklärungsversuch der Strukturen des Militärisch-Industriellen Komplexes in der Schweiz versuchten wir uns in zwei Hinsichten von den oben dargelegten Ansätzen abzusetzen. Einerseits schien es uns nicht möglich zu sein, auf empirischem Wege eine "ruling class" im sozialen System der Schweiz nachzuweisen. Andererseits aber wollten wir den Nachweis erbringen, dass die Reduktion des MIK als rein strukturelles Subsystem die kulturelle oder in einem engeren Sinn die ideologische Dimension vernachlässigt. Es lag in unserem Bestreben aufzuzeigen, dass gegen das empirische Nachweisen der Existenz einer MIK-Struktur in der Schweiz die ideologische Bedeutung dieser Struktur selbst interveniert. Damit bekommt unsere Studie auch eine methodologische Bedeutung, insofern, als sie aufzeigt, dass weder aufgrund einer direkten Befragung noch in Form einer Sekundärdatenanalyse ein einwandfreier Nachweis der Existenz einer MIK-Struktur erbracht werden kann. Die Suche nach Formen der Analyse der politischen Kulturen oder Ideologien muss somit eine Stossrichtung unseres weiteren Vorgehens sein.

Theoretisch und terminologisch orientierten wir uns in erster Linie an der "Theorie sozialer Systeme" von Peter Heintz sowie an dessen Theorie struktureller und anomischer Spannungen" (Heintz 1972). Ausgangspunkt bildet die Dichotomie Struktur/Kultur. Auf der Dimension der Struktur geht es darum, empirisch aufzuzeigen, dass innerhalb des sozialen Systems der Schweiz eine Subkultur agiert, die einen Machtüberschuss respektive ein Legitimationsdefizit besitzt, und die sich demzufolge neofeudal absetzt vom übrigen System. Auf der Dimension der Kultur dieses Subsystems müsste aufgezeigt werden können, dass sich eine machthaltige Subkultur bildet, die durch eine restriktive Informationspolitik (dies als hervorstechendstes Merkmal der kulturellen Differenzierung) oder auch durch manipulatorische Eingriffe (Verfälschung von Datenmaterial zum Beispiel) die Legitimationsdefi-

zite latent zu behalten versucht und damit strukturelle Spannungen umgeht.

2.3.

Zunächst zur neofeudalen Absetzung des MIK: Ausgangspunkt sind die Definitionen von Macht und Prestige, wie sie von Peter Heintz bestimmt wurden. Dort wird Macht bezeichnet als Kontrolle oder Besitz an Gütern durch einige Systemeinheiten aufgrund partikularistischer Kriterien.

In unserem Fall interessierten wir uns für einen Teil der Gesamtgütermenge im System, nämlich für die Teilhabe (also Kontrolle) an Informationsgütern. Um die Existenz eines Subsystems nachzuweisen, gilt es nun, die Partikularität bei den Informationsgütern auszuweisen. Ferner muss aufgezeigt werden, dass dieser Besitz an Macht in einem Ungleichgewicht steht zum Prestige des Subsystems, und dass dieses Legitimationsprobleme bekundet. Auf der Dimension der Struktur kann das Ungleichgewicht aufgezeigt werden, indem die Widersprüche zu zentralen Werten des Gesamtsystems aufgedeckt werden, indem die Legitimationsprobleme aufgezeigt werden oder indirekt, indem sinnfällig gemacht werden kann, wie unsere eigene Position als Untersuchende von der Partikularität des Zugangs zu Informationsgütern betroffen wird. Unten in Punkt (3) soll erläutert werden, wie sich diese Nachweise methodisch erbringen lassen und vor allem welche Interdependenzen zwischen Theorie, Methode und Design sich eröffneten.

2.4.

Zur subkulturellen Differenzierung: Parallel zur Umstrukturierung des MIK in Richtung einer neofeudalen Absetzung geht auf der Dimension der Kultur, oder wenn man diesen Begriff enger führt, auf der Dimension der Ideologie ein Differenzierungsprozess einher, der in enger Beziehung zur strukturellen Dimension gesetzt werden kann. Obwohl wir keine umfassende Beschreibung und Erklärung der subkulturellen Differenzierung versucht haben, das wäre nämlich in positivistischer Weise kaum befriedigend erreichbar, versuchten wir nachzuweisen, dass bei der Erhebung von Daten, die wir zum Nachweis der Subsystembildung benützen wollten, selber einige der subkulturellen Mechanismen "mitspielten". So vor allem die "Geheimhaltungshypertrophie" (Meier 1979) des militärischen Subsystems, welche sich mitunter auch in der sehr restriktiven Informationspolitik manifestierte. Mit einer unten ausführlich beschriebenen Selbstbeobachtung der Datenerhebung lässt sich zwar keine Erklärung der speziellen Form der Subkultur geben (dies müsste Aufgabe einer weiteren Untersuchung sein), aber es stützt die Ausgangsthese, nämlich, dass im sozialen System der Schweiz ein System, das als MIK bezeichnet werden kann, agiert.

2. 5.

Die theoretischen Gedanken abschliessen soll eine Ueberlegung, die die Bedeutung des Begriffs des Militärisch-Industriellen Komplexes im beso-
ren oder den Begriff des Komplexes im allgemeinen aufzeigen könnte. In der aktuel-
len empirisch vorgehenden Sozialforschung wird im Einklang mit der herrschenden Kultur oder Ideologie (z. B. klassischer Demokratiebegriff) die analytische Trennung der sozialen Systeme in governementale Akteure, institutionelle Akteure (z.B. Multinationale Konzerne) oder Nationen (als Systemeinheit) weitergeführt. Der Begriff des Komplexes könnte ein noch auszuarbeitendes Instrumentarium werden, um den ideologischen Gehalt der obgenannten analytischen Verhältnisse zwischen Systemen zu eruieren und zu erklären.

3. METHODISCHER ANSATZ

Wir wollen in diesem Abschnitt kurz unseren methodischen Ansatz erläutern. Sowohl in der Soziologie wie auch in der Politologie sind zahlreiche Versuche unternommen worden, Macht und Machtausübung festzustellen und zu messen. Die Fragen, die sich in diesem Zusammenhang stellen, sind etwa:

- Wie kann man Macht, bzw. Einfluss messen?
- Wie kann aufgezeigt werden, wer in einer Gesellschaft Macht hat und wie diese ausgeübt wird?

Wir fassem im folgenden den Positionen- (3.1.), den Prestige- (3.2.) und den Entscheidungsansatz (3.3.) zusammen und beschreiben dann Kombinationsversuche dieser Ansätze – im speziellen unseren eigenen (3.4.).

3. 1. DER POSITIONENANSATZ:

Der Positionenansatz beantwortet die Frage, wer Macht hat, eigentlich auf dieselbe Art, wie dies auch ein Nichtwissenschaftler auf den ersten Blick tun würde, es sind diejenigen, welche wichtige Positionen innerhalb von Regierung und Verwaltung innehaben. Das Problem ist also, diese Personen innerhalb einer sozialen Struktur zu identifizieren.

Die wichtigste Annahme, die dem Positionsansatz zugrunde liegt ist, dass diejenigen Leute, die Schlüsselrollen in den wichtigen sozialen, ökonomischen und politischen Institutionen eines politischen Systems innehaben, auch tatsächlich die Herrschenden sind. Das heisst also, die sichtbaren Positionen auf politischer, sozialer und ökonomischer Ebene werden tatsächlich

in dem Sinn gebraucht, wie sie von der Gesellschaft formal definiert worden sind. Damit haben wir eine weitere Annahme gemacht: Voraussetzung für reale Macht ist die Kontrolle über wichtige Ressourcen ökonomischer, sozialer und politischer Art.

Das methodische Problem liegt nun genau bei der Bestimmung, was in einer gegebenen Gesellschaft die wichtigen Ressourcen sind. Für eine empirische Untersuchung muss zuerst die Einheit, d. h. die Grenzen des zu erforschenden sozialen Systems festgelegt werden. Dieser Schritt bringt bei Fragen von Macht und Einfluss Schwierigkeiten mit sich, da die formellen politischen Grenzen eines Systems nicht unbedingt auch die real relevanten sein müssen. Wir haben für unsere Studie als Systemeinheit die Schweiz gewählt, dies aber mehr aus technischen als aus grundsätzlichen Erwägungen. Es soll damit nicht ausgeschlossen werden, dass ein MIK allenfalls auch Einfluss über die nationalen Grenzen hinaus ausübt.

Was sind nun aber die "wichtigen" Positionen? In welchen Positionen hat eine Person Kontrolle über die massgebenden Ressourcen? Die Antwort auf diese Fragen hängt ganz wesentlich von der theoretischen (und wohl auch von der politischen) Position des/der Forscher/in ab. Wenn wir die empirischen Studien ansehen, dann stellen wir fest, dass die verschiedenen Forscher die unterschiedlichsten Kriterien mit einem gewissen Mass an Willkür verwendet haben.

Die Kritik am Positionenansatz setzt denn auch hauptsächlich an dessen Theorielosigkeit an. Eine detaillierte Theorie der Macht, welche fundierte Kriterien zur Lösung der oben erwähnten methodologischen Probleme liefern könnte, fehlt. Daher auch die "Beliebigkeit" der Operationalisierungen und folglich auch die stark variierenden Resultate der Studien. Vergleichende Studien auf der Basis von verschiedenen Ansätzen ergaben zum Teil keine eindeutigen Resultate. Es ist somit unklar, ob überhaupt die gleiche Sache (nämlich Macht) erhoben wurde.

Womit aber der Ansatz in starkem Maße steht und fällt, ist die Gültigkeit der Grundannahme: diejenigen, die Schlüsselpositionen in Institutionen besetzen, fällen tatsächlich die wichtigen Entscheidungen. Umgekehrt gilt folglich auch: wer keine solche Position besetzt, kann auch keine Entscheidungen fällen, hat also keine Macht. Wenn diese These sich als falsch erweist, wird die Methode sinnlos. Wenn mit Positionen formeller Autorität keine reale Macht verbunden ist, ist eine derartige Untersuchung überflüssig.

3.2. DER PRESTIGEANSATZ:

Der sogenannte Prestigeansatz wurde auf dem Gebiet der soziologischen Untersuchung von Macht erstmals von Floyd Hunter eingeführt, basiert aber auf Techniken, die schon längere Zeit zuvor für Statusmessungen gebraucht wurden. Hunter's Studie über "Regional City" aus dem Jahre 1953 (Hunter 1953) wurde in der politologischen und psychologischen Fachwelt stark diskutiert und v. a. kritisiert. Das Grundprinzip der Studie ist: Informanten werden gebeten, Ranglisten von Machträgern innerhalb des definierten sozialen Systems zu nennen. Der Prestigeansatz nimmt an, dass auch ausserhalb der formalen Institutionen Leute mit Macht gefunden werden können. Es werden nicht nur Inhaber von Machtpositionen formeller Art erhoben. Man nimmt somit an, dass es neben der offiziellen auch eine "geheime" Elite gibt.

Die Erhebungstechnik wurde auf verschiedenste Weise variiert. Es bestehen aber grundsätzlich zwei Gruppen: Prozeduren mit einer oder solche mit zwei Stufen. Die einstufige Prozedur besteht darin, dass eine Anzahl von Informanten gebeten wird, Listen von Führungspersonen innerhalb der jeweiligen Gemeinde zu erstellen. Die Fragen, die zu diesem Zweck gestellt wurden, variieren erheblich. Teilweise wurden auch Sets von mehreren Fragen benutzt. Die Anzahl der Informanten, sowie die Anzahl der zu nennenden einflussreichen Personen ändert mit der Grösse des untersuchten Systems. Die Art der Informanten wird im einfachsten Fall mit einer Zufallsstichprobe bestimmt. Ausgehend von der Idee, dass aktive Bürger/innen wahrscheinlich eher als zufällig ausgewählte Personen Auskunft über die politische Struktur ihrer Gemeinde geben können, wurden Leute, die in einer nicht politischen Organisation agieren (z. B. Wohltätigkeitsorganisationen etc.), als Informanten benutzt. Die Wahl der Informanten hängt von einem gewissen Mass auch davon ab, wie gut der Forscher die Gemeinde kennt. Möglicherweise gibt es Personen, von denen allgemein bekannt ist, dass sie "Experten" in Gemeindeangelegenheiten sind. Diese Beliebigkeit in der Auswahl der Informanten bildet einen der Kritikpunkte am Prestigeansatz.

In der zweistufigen Vorgehensweise werden zuerst Listen von Führungspersonen aus verschiedenen Bereichen zusammengestellt und dann Experten vorgelegt, die daraus die einflussreichsten Leute angeben sollen. So soll ein weites Netz von Personen und Bereichen innerhalb einer Gemeinde einbezogen werden. Durch die Erweiterung der Prozedur um eine Stufe soll den Informanten ein Anhaltspunkt für ihre Wahl gegeben werden. Wenn durch diese Nominierungsprozeduren eine Liste mit Führungspersonen erstellt worden ist, so muss eine Entscheidung über die Abgrenzung der Elite getroffen werden. In Fällen, wo sich eindeutige Clusters von häufig genannten Personen ergeben,

ist das relativ unproblematisch. Schwierigkeiten ergeben sich dort, wo Nominierungen gleichmässig verteilt sind und keine Personen erscheinen, die eindeutig häufiger als andere genannt werden. Hier wird die Auswahl oft beliebig, und so sind auch verschiedene Studien nicht mehr vergleichbar. Der Prestigeansatz wurde heftig kritisiert, insbesondere von Seite der Politologen. Die Kritik setzte einerseits bei der Methode an, andererseits aber auch schon bei den Grundannahmen. Einige Hauptpunkte der Kritik sind folgende:

- 1) Der Prestigeansatz misst Meinungen über Macht, aber nicht Macht an sich.
- 2) Mit dieser Technik wird aufgrund von Missverständnissen zwischen Forschern und Informanten nicht die wahre Machtstruktur aufgedeckt. Unter Umständen verstehen sie nämlich nicht das Gleiche unter Macht, und der Informant beantwortet deshalb nicht wirklich die Frage des Forschers.
- 3) Diese Methode ist diffus, sie nimmt keine Rücksicht auf die Existenz spezifischer Machtbereiche, d. h. sie nimmt an, dass Macht über alle Bereiche gleich verteilt ist und gleichzeitig etwas ist, was über die Zeit stabil bleibt.
- 4) Der Prestigeansatz setzt die Existenz einer Machtstruktur voraus, ohne sie aber aufzuzeigen. Es wird nicht gefragt: gibt es überhaupt Führer in der Gemeinde? Auf diese Weise ist von vorneherein klar, dass eine Elite gefunden werden wird.
- 5) Die Methode kann die Rolle formeller politischer Macht im Verhältnis zu informeller Macht nicht aufzeigen.
- 6) Die Methode verwechselt Status mit Macht. Leute mit effektiver Macht aber geringem Status werden vermutlich nicht erfasst.
- 7) Der Prestigeansatz stellt Macht als einen Prozess dar, der nur in eine Richtung läuft. Feedback-Mechanismen innerhalb von Einflussystemen werden nicht berücksichtigt.

Zusätzlich lässt sich natürlich bezweifeln, dass Informanten überhaupt eine Antwort auf die Frage nach den einflussreichen Leuten geben können. Gerade wenn man davon ausgeht, dass neben den formellen Machträgern eine Art "geheime Elite" existiert, ist es etwas widersprüchlich anzunehmen, dass die Bürger einer politischen Gemeinde diese verborgene Machtelite kennen sollten. Ein weiteres Problem ist, wie schon angedeutet, die Grenzziehung. Bei einem zu weiten Kreis erscheinen auch unbedeutende Personen im Kreis der Elite. Bei einer zu kleinen Anzahl werden wichtige Personen eventuell übersehen.

Ein Haupteinwand scheint uns aber zu sein, dass die Methode nicht aufgezeigt kann, dass die erhobenen Personen auch tatsächlich eine Elite im

Sinne einer zusammenarbeitenden Gruppe bilden. Man kann das Resultat einer derartigen Studie auch so interpretieren, dass es sich einfach um ein Sample von einflussreichen Individuen handelt, die nicht notwendigerweise kooperieren oder auch nur die gleichen Interessen haben müssen. Die Methode wurde im folgenden auch modifiziert und es wurde versucht, Antworten auf diese Kritiken zu finden.

3.3. DER ENTSCHEIDUNGSANSATZ:

Der Entscheidungsansatz (oder auch pluralistische Ansatz) wurde vor allem von einer Reihe von Politologen aus der Debatte über Hunter's Studie heraus entwickelt. Es wurde ein Konzept erarbeitet, in dem das Kriterium für die Macht die Teilnahme an Entscheidungsprozessen ist.

Grundlage des Entscheidungsansatzes ist, dass Partizipation an Entscheidungen Macht darstellt. Es wird nicht von vornherein angenommen, dass es eine dominierende Gruppe innerhalb einer politischen Gemeinde gibt, die es aufzudecken gilt. Indem man die Entscheidungen, die innerhalb einer Gemeinde gefällt worden sind, auf ihre Akteure hin analysiert, hofft man reales Verhalten zu messen und nicht Meinungen über Macht. Entscheidungsmuster variieren in diesem Konzept nach Bereichen, d. h. es gibt keine mehr oder weniger permanente Machtstruktur. Macht bezieht sich auf spezifische Entscheidungen, wo temporäre Koalitionen von Interessengruppen gebildet werden.

Für eine empirische Studie wird eine Anzahl repräsentativer Entscheidungen ausgewählt, anhand derer der Entscheidungsprozess analysiert werden kann. Somit ist das zentrale Problem die Auswahl der zu analysierenden Entscheidungsprozesse. Welches sind die zentralen Fragen innerhalb eines politischen Systems? Verschiedene Autoren unternahmen Versuche, Auswahlkriterien zu entwickeln. So z.B. Barth/Johnson, die fünf Dimensionen zur Bestimmung der wichtigsten Fragen entwickelten (Barth/Johnson 1959):

- 1) Einmaliges vs. wiederkehrendes Problem
- 2) relevant vs. irrelevant für die Elite
- 3) relevant vs. irrelevant für die Öffentlichkeit
- 4) effektives Eingreifen möglich vs. unmöglich
- 5) lokale vs. kosmopolitische Dimension

Die Autoren unterscheiden weiter verschiedene Phasen, welche Sachfragen durchlaufen und nehmen an, dass diese Phasen ebenfalls die Einfluss- und Kommunikationsmuster bezüglich eines Problems beeinflussen. Dieser Faktor muss folglich bei der Auswahl eines Samples von Problemen ebenfalls kontrolliert werden.

liert werden. Weitere Forscher führten noch zusätzliche Kriterien zu dieser wichtigen Frage der Auswahl an.

Die Kritiken am Entscheidungsansatz fielen unter drei Hauptkategorien. Zum einen Kritiken an den Operationalisierungen von konkreten empirischen Studien. Zum zweiten wird die Technik an sich kritisiert und zum dritten die ihr zugrundeliegenden philosophischen Annahmen. So geschieht z. B. die Gewichtung der determinierenden Faktoren für Entscheidungen von Akteuren auf eine eher theorielese Art und Weise.

Ein zu Recht von verschiedenen Kritikern stark betonter Punkt ist die Tatsache, dass der Entscheidungsansatz die Möglichkeit von "Nicht-Entscheidungen" völlig übersieht. Indem Machtausübung auf Entscheidungen über Probleme reduziert wird, fällt ein ganzer Bereich von Politik weg, nämlich derjenige, wo Macht ausgeübt wird, um Probleme zu unterdrücken. Wo Konflikte verdrängt werden, werden auch keine Entscheidungen gefällt, die untersucht werden könnten. Zu behaupten, dass nur das Fällen von Entscheidungen Macht impliziert, wäre aber ein grober Fehler. Von weiteren Autoren kam auch Kritik von grundsätzlicher, z. T. philosophischer Art, auf die wir hier nicht weiter eingehen wollen.

3.4. KOMBINATIONEN VERSCHIEDENER ANSÄTZE:

Viele empirische Studien stellen eine Mischung der drei besprochenen theoretischen Ansätze dar. Bekannt ist v. a. eine amerikanische Studie von Freeman et al. über Syracuse von 1963, welche verschiedene Methoden kombinierte (Freeman et al. 1963).

Sie entdeckten dabei, dass je nach verwendeter Methode ein anderer Typ von Macht aufgezeigt wird. Sie nannten in ihrer Studie die folgenden drei Typen:

- 1) die institutionellen Führer, also diejenigen, welche formelle Machtpositionen innehaben. Es sind aber meistens nicht diese Leute, die auch aktiv an Entscheidungen teilnehmen. Sie dienen vielmehr dazu, anderen Prestige und Legitimation zu verleihen. Diese anderen sind
- 2) die Ausführenden (Effectors). Das sind u. a. Regierungsangestellte, Angestellte grosser Unternehmungen, etc. – also diejenigen, welche effektiv Entscheidungen treffen und ausführen.
- 3) Die Aktivisten sind Leute, die in freiwilligen Organisationen verschiedenster Art aktiv sind. Sie besetzen zwar meistens keine formellen Positionen, haben aber Einfluss aufgrund ihrer vielfältigen Aktivitäten. Ihre Ressourcen sind Zeit und Arbeit.

Das Schwerpunkt unserer Arbeit liegt bei der Darstellung der Struktur eines Militärisch-Industriellen Komplexes. Von daher ist der Entscheidungsansatz, der mehr den Akzent auf Prozesse legt, für uns weniger relevant. Zudem ist es für eine Untersuchung in Sachen Militär an sich eher schwierig, an Informationen heranzukommen (vgl. weiter unten). Schon Informationen von geringem Wert werden äußerst restriktiv gehandhabt, sodass es kaum möglich erscheint, an Daten über konkrete Entscheidungsprozesse zu kommen. Es bliebe außerdem das Problem der Nicht-Entscheide. Die Teilnahme an Entscheidungen könnte vorstrukturiert sein, d. h. dass die Beteiligten formell festgelegt sind (z. B. Mitglieder einer EMD-Kommission), was aber noch kein Beweis für ihren tatsächlichen Einfluss bildet.

Dem Prestigeansatz stehen wir eher kritisch gegenüber. Es scheint uns nicht zwingend, dass Meinungen über Macht (die auf diese Weise ja effektiv erfasst werden) gleichbedeutend sind mit Macht. Wir sehen auch zwei weitere Schwierigkeiten:

- 1) Nimmt man "Laien", so ist gerade in unserem Untersuchungsgebiet, wo die Informationspolitik extrem restriktiv ist, kaum anzunehmen, dass solche Personen die entscheidenden Leute eines MIK kennen könnten.
- 2) Nimmt man als Informanten Personen, die man für "Insider" hält (was auch noch schwierig festzulegen wäre), so muss man doch damit rechnen, dass man aus ideologischen Gründen verzerrte Informationen erhält. Bei der offensichtlichen Abschirmung des Komplexes nach aussen, kann man nicht davon ausgehen, dass dessen Mitglieder als Einzelne mehr Informationen preisgeben.

Unser Hauptgewicht liegt deshalb beim Positionenansatz. Wenn wir uns auch der Schwächen des Ansatzes bewusst sind, so halten wir die Methode in unserem Fall doch für die geeignete und am besten realisierbare. Wir versuchten, eine gewisse Korrekturmöglichkeit einzubeziehen, indem wir gewisse Betriebe als Kontrollgruppe mituntersuchten (Banken, Betriebe der Maschinenindustrie). Damit bezweckten wir eine Erweiterung des Samples auf Positionen in Betrieben, die nicht schon formell auf den Bereich Militär und Rüstung festgelegt sind.

4. DESIGN DER UNTERSUCHUNG

Im folgenden Abschnitt soll die Untersuchungs-Anordnung beschrieben werden, mit der wir die Strukturen des Militärisch-Industriellen Komplexes in der Schweiz nachzuweisen versuchten. Dabei muss zuerst auf die erhobenen

Daten eingegangen werden und einige Bemerkungen zu Herkunft und Qualität des Datenmaterials gesagt werden (4.1.). Danach werden wir einige Überlegungen zum nicht-empirischen Strang der Studie, der teilnehmenden Selbstbeobachtung und zum Generalisierungsversuch anstellen (4. 2.). In einem weiteren Schritt werden wir die beiden Unterstränge im empirischen Teil der Untersuchung vorstellen (4. 3.).

4. 1.

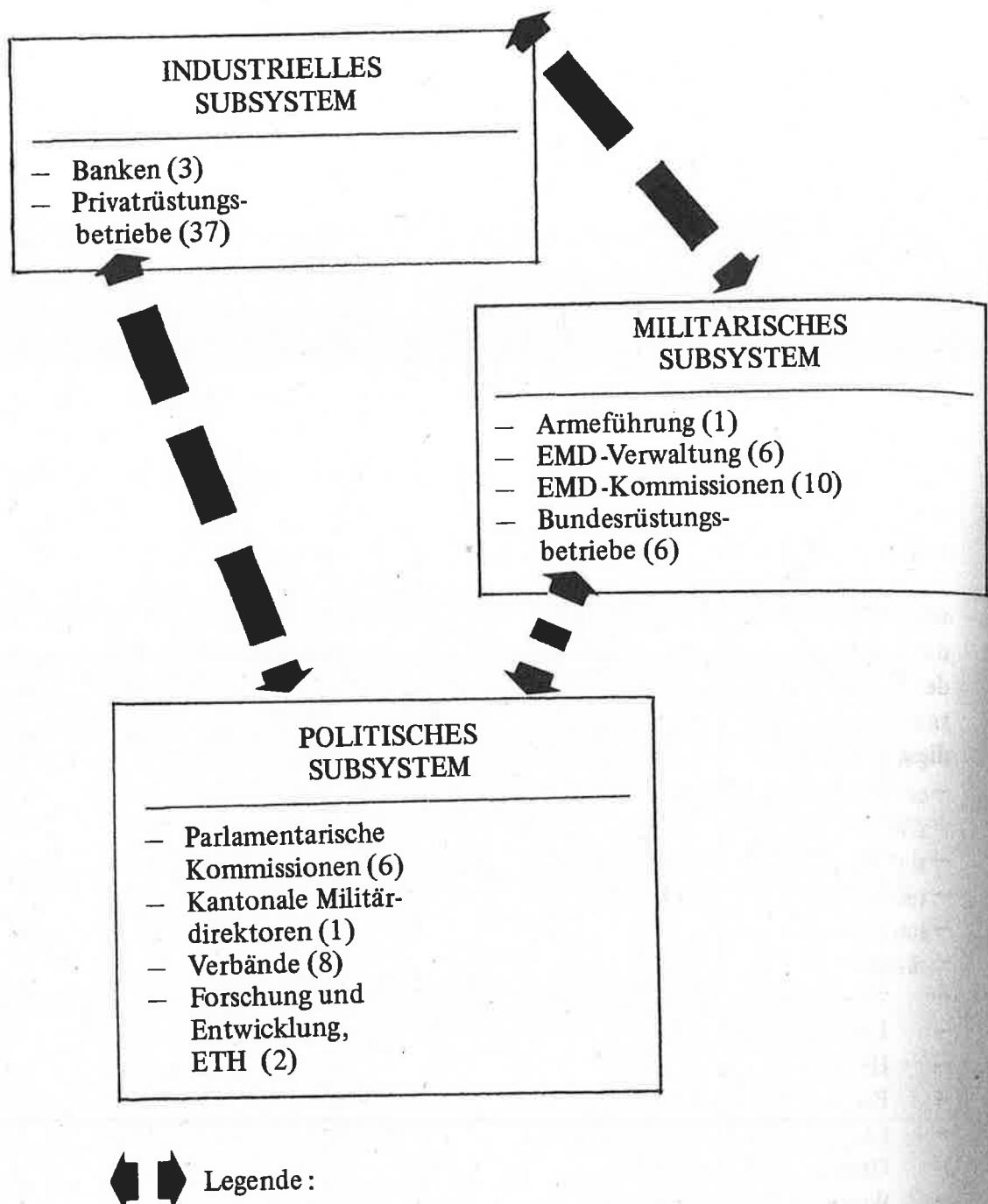
Bevor wir explizit auf die erhobenen Daten, deren Herkunft und Qualität zu sprechen kommen, möchten wir darauf hinweisen, dass wir mit einer generell skeptischen Haltung Daten gegenüber an die Erhebung gingen. Denn gerade bei der nicht unbrisanten Fragestellung der Untersuchung musste ja mit der Möglichkeit gerechnet werden, dass von den Akteuren des MIK bewusst (d. h. aus ideologischen Erwägungen) oder unbewusst Daten verfälscht oder verzerrt zur Verfügung gestellt werden. Nachprüfbarkeit der Informationen war demzufolge ein äusserst bedeutsames Postulat. Dass dies zur Konsequenz hat, dass nur sehr allgemeine Daten erhoben wurden, muss bei der Interpretation mitberücksichtigt werden. Statt aber die nachgewiesenen Resultate einzig mit diesem Argument zu kritisieren, scheint es sinnvoller, die Unerreichbarkeit besserer Daten als Argument für die Existenz eines MIK zu werten.

Wie der Begriff Militärisch-Industrieller Komplex andeutet, gingen wir von einem hypothetischen MIK aus, der eine Reihe Institutionen umfasste, die aus den drei Subsystemen Industrie, Militär und Politik ausgegrenzt wurden (vgl. Tabelle 1). Aus den Elitepositionen dieses Institutionen- und Betriebsgeflechtes wurde eine Personengruppe ($n = 1009$) ausgegrenzt und für diese personellen Akteure folgender Datensatz erhoben:

- Name
- VR-Mandat bei Grossbanken oder Rüstungsindustriebetrieben
- Mitgliedschaft bei Parlamentarischen Kommissionen
- Kantonale Militärdirektoren
- ETH-Professoren
- Akademischer Grad
- Total der VR-Mandate
- Einstieg in Geschäftsführung oder Sekretariat der Verbände
- Höhere Chargen in der EMD-Verwaltung
- Einstieg in EMD-Kommissionen
- Chargen in der Bundesrüstungsindustrie
- Offiziersrang
- Wohnort

Die Positionen wurden zu einer Rohdatenmatrix aggregiert, die den Ausgangspunkt für den empirischen Strang bildet.

*Tabelle 1 :
Hypothetisches Institutionenengeflecht*



Legende :

gesuchte strukturelle
Verknüpfungen

Die Zahlen meinen die Anzahl Betriebe,
die innerhalb der genannten Institution
ausgegrenzt wurden.

Tabelle 2:
Zusammenfassende Darstellung des Untersuchungsdesigns

2. STRANG:
EMPIRIE TEIL

- Beschreibung der Herkunft und Qualität der Daten
- Nachweis der "Unzulänglichkeit" zu Daten
 - 1. Beispiel: Offiziersränge
 - 2. Beispiel: Rüstungsindustriebetriebe
- Verallgemeinerung in Richtung subkulturelle Differenzierung

1. STRANG:
SELBSTBEOBACHTUNG

Rohdatenmatrix (M 1)
(1009 Personen x
113 Positionen)

Umwandlung in quadratische Matrix (58 x 58 Positionen)

Pfaddistanzmatrix

MINISSA (Smallest Space Analysis)

Umwandlung in quadratische Matrix (58 x 58 Positionen)
0 und 1 Werte

CONCOR (Blockmodellanalyse)

Selbstkritisch ist zur Qualität der Daten zu sagen, dass beispielsweise halbformelle oder informelle Kontakte zwischen den Elitepersonen ausgeklammert wurden, ebenso Karrieredaten für die einzelnen Positionsträger. Das mag als zu grob und zu wenig aussagekräftig kritisiert werden, dennoch weisen die Ergebnisse aus, dass einige Hypothesen gestärkt werden könnten. Eine Begründung, wieso wir uns auf den Positionsansatz beschränkten, findet sich oben.

4. 2.

Die oben angedeuteten guten Gründe, den vorhandenen Daten nicht ohne weiteres Glauben zu schenken, bewog uns, in einem ersten Strang in Form einer teilnehmenden Selbstbeobachtung der eigenen Datenerhebung nachzuweisen, dass gerade die zu erklärenden Strukturen es sind, die eine aussagekräftige und quantifizierbare Erforschung des MIK fast unmöglich machen. Expliziert haben wir das an zwei Beispielen, nämlich an der Erhebung der Offiziersränge und an der Ausgrenzung der Rüstungsindustriebetriebe. Wie sich diese Selbstbeobachtung verallgemeinern lässt, werden wir unter Abschnitt 5 darlegen.

4. 3.

Der zweite Strang der Untersuchung ist rein empirisch und lässt sich in zwei Teilstränge gliedern. Zum einen versuchten wir eine soziometrische Analyse aufgrund der Pfaddistanzen zwischen den Positionen (a). Parallel dazu wendeten wir ein nicht-metrisches Verfahren an, das die bestehenden Positionenverknüpfungen in strukturell ähnliche Blöcke zu unterteilen erlaubt (b).

Zusammenfassend soll die Tabelle 2 aufzeigen, für welche Untersuchungsanordnung wir uns entschieden haben.

5. SELBSTBEOBACHTUNG DER DATENERHEBUNG UND VERALLGEMEINERUNGEN

Nachdem wir oben bereits bemerkt haben, dass ein wichtiges Anliegen der Studie dem Nachweis galt, dass die Akteure der Subsysteme Politik, Industrie und Militär mit Daten ein Instrumentarium besitzen, das zur Konsolidierung von politischer Macht oder auch zum Verbergen von Legitimationsproblemen eingesetzt werden kann, wollen wir im folgenden explizit versuchen, anhand zweier Beispiele diesem Verdacht Nahrung zu verschaffen. Zunächst

wird beschrieben, wie die Variable Offiziersrang (Ofrg) erhoben wurde, und auf welchen Wegen und Umwegen dies zu geschehen hatte (5.1.). Dann werden wir aufzeigen, wie Informationen über Rüstungsindustriebetriebe restriktiv gehandhabt werden und welche Konsequenzen dies für die Ausgrenzungen der Betriebe im industriellen Subsystem hatte (5.2.). Danach werden wir die Beobachtungen zu systematisieren und verallgemeinernde Schlüsse zu ziehen versuchen (5.3.).

5. 1.

Zunächst einige Anmerkungen zur strukturellen Lage über die Zugänglichkeit der Daten (5.1.1.), danach werden wir den misslungenen Versuch schildern, direkt – d.h. von offizieller Seite – die Ofrg zu erheben (5.1.2.) und abschliessend die indirekten Versuche, trotzdem noch zu den notwendigen Informationen zu gelangen, darstellen (5.1.3.).

5. 1. 1.

An sich sind die Offiziersränge, welche von Schweizer Bürgern bekleidet werden, keine geheimen Daten. Bei direkten Befragungen verweigert kaum jemand, seinen militärischen Grad oder sogar seine Zuteilung zu nennen. Ebenfalls in Presseverlautbarungen wird der Ofrg einzelner Personen nicht verschwiegen. Ausserdem werden in allen grösseren Regionalzeitungen einmal jährlich die offiziellen Mutationslisten im Offizierskorps veröffentlicht. Dennoch werden andererseits die gesammelten Mutationslisten und der "Offiziersetat" (Bibliographie d. Amtsdruckschriften 1979) von Seiten des EMD unter Verschluss gehalten. Beide Publikationen sind seit 1980 als "geheim" klassifiziert, währenddem sie vor diesem Zeitpunkt eine Klassifikationsstufe niedriger gestellt waren, sie waren "nur für dienstlichen Gebrauch" bestimmt. Diese Neuklassifizierung mag als Indiz gewertet werden für einen Trend zu repressiver Informationspolitik. Die Sektion für Information begründete die Neuklassifizierung damit, dass der Offiziersetat nebst den Ofrg auch Angaben über die Truppenzuteilungen enthalte, was Rückschlüsse auf die Organisation der Armee erlauben würde. Diese Zusatzinformationen waren indes schon vor 1980 in der Publikation enthalten.

5. 1. 2.

Trotz der ungünstigen Ausgangslage, von offizieller Seite die Ofrg erheben zu können, versuchten wir mit einer direkten Anfrage, wenn nicht die Information zu erhalten, so doch mit der Begründung der Ablehnung des Informationsbegehrens eine Grundlage für weitere Analysen oder Interpretationen zu erhalten. In Stichworten die einzelnen Schritte dieses direkten Vorgehens: Eine erste Anfrage wurde abgelehnt mit der Begründung, die Informationen seien nicht erhältlich. Da wir in der gleichen Anfrage auch Informa-

tionen über die Rüstungsbetriebe wünschten (dazu näheres unten), lehnte das EMD die Anfrage nicht definitiv ab, sondern erbat eine "Redimensionierung und Konkretisierung" der Informationen, die benutzt werden möchten. Ein Satz aus dem zweiten Antwortschreiben des EMD soll illustrieren, wie sich die Unzulänglichkeit zu militärischen Informationen bis in sprachliche Wendungen hinein fortpflanzt. *"Nachdem Sie nun Ihre Dokumentationswünsche konkretisiert und gleichzeitig redimensioniert haben, glaube ich, dass wir Ihnen bis zu einem gewissen Grad eher entsprechen können."*

Das gleiche Misstrauen bei einer direkten Vorsprache in Bern. Nach einer ausführlichen Personen- und Anliegenkontrolle wurden wir zu einer Kontaktperson vorgelassen, dort zeigte man sich als nicht zuständig, zeigte uns aber ein mehrere Hundert Seiten umfassendes Dossier mit Informationen über die regionale Verteilung der EMD-Zulieferer, die ein nicht namentlich erwähnter Wissenschaftler erhalten werde. Um die gleichen Unterlagen zu erhalten, bedurften wir aber einer Erlaubnis der Sektion Information. Diese erhielten wir nicht. Befragt nach den Kriterien für die Vergabe von Information, sagte uns der Chef der Sektion Information, H. R. Strasser, darüber entscheide einzig der Zweck der Studie. Die einzigen expliziten Grenzen für Informationen seien die Klassifikationsvorschriften, und damit war der direkte Weg für unsere Datenerhebung zu Ende.

5.1.3.

Auf indirektem Weg versuchten wir nun einerseits 'promilitärische' Institutionen (EDMZ und Abteilung XI an der ETH) sowie 'armeekritische' Institutionen anzufragen, um abmessen zu können, wer Zugang zu den Ofrg hat (zu letzteren zählten wir die Arbeitsgruppe für Militär und Sozialwissenschaften SAMS, Friedensforschungsgruppen, Politiker, Journalisten und das NZZ-Archiv). Die Eidgenössische Drucksachen- und Materialienzentrale in Bern (EDMZ) erklärte, dass Sie zwar im Besitz der Publikationen seien, diese aber nur "mit Zustimmung des Bundesamtes für Adjudantur" abgeben dürfe. Die Abteilung für Militärwissenschaften an der ETH erklärte, dass der Ofrg im Rahmen von militärsoziologischen Untersuchungen noch nie erhoben worden sei, und dass sie demnach dieses Material nicht besitzen würde.

Bei den Institutionen, die ein neutrales bis kritisches Verhältnis zum militärischen Subsystem haben, antwortete die SAMS auf unser Begehr gar nicht, Friedensforschungsgruppen waren nicht im Besitz der Daten, zumal sie meist nicht primär wissenschaftliche Arbeit leisten.

Bei Politikern wurden wir bloss in unserer Vermutung bestätigt, dass Informationen von EMD-Seite kaum erhältlich seien. Hansjörg Braunschweig erwähnte, dass selbst die Legislative über Sachfragen zu befinden habe, ohne dass sie ordentlich informiert seien. Er erläuterte dies in einem Podiumsgespräch am Beispiel der Einführung des PISA (Personalinformationssystem

der Armee). Journalisten verwiesen uns an die in den Zeitungen publizierten Mutationslisten oder erklärten, dass die Daten unzugänglich seien. Am NZZ-Archiv, in welchem wir zwar einen Teil der Ofng letztlich in mühsamer Kleinarbeit erhoben haben, lässt sich eine *divide et impera* Strategie des EMD aufzeigen. Die dort gesammelten Mutationslisten wurden in verschiedener Weise völlig verzettelt. Zum einen zeitlich, indem jedes Jahr nur ein Teil des Offizierkorps mutiert, dann inhaltlich, indem die Mutationslisten zunächst entsprechend der Organisation der Armee, dann nach der Höhe des Grades und dann in alphabetischer Reihenfolge aufgesplittet werden. Diese Informationen hätten systematisch aufgearbeitet werden müssen und selbst dann wären die Offiziere nicht vollständig eruierbar gewesen, da nicht jeder Offizier seine Funktion wechselt. Ergänzend sei noch ein Versuch unsererseits erwähnt, aufgrund der "Freedom of Information Act" die Offizierslisten vom CIA zu erhalten. Die US-Institution antwortete ausführlicher als das EMD zwar, erklärte aber, dass sie nicht im Besitze der Daten seien.

5.2.

Ebenfalls am Beispiel der Eruierung der Rüstungsindustriebetriebe lässt sich die Restriktivität der Informationspolitik von Seiten des EMD illustrieren. Auf unsere Bitte um Angabe der 20 grössten Zulieferfirmen des EMD und um gemittelte Zahlen über das Ausmass der Lieferungen, erhielten wir eine alphabetisch geordnete Liste der 100 grössten EMD-Zulieferer ohne irgendeine Angabe über das Ausmass der Lieferungen. Begründet wurde diese relativ unbrauchbare Informationssendung einerseits mit dem "privaten Geheimnisbereich der Betroffenen", der gewahrt werden müsse, andererseits mit "der Einkaufsverordnung des Bundesrates vom 8. Dezember 1975" gemäss dem die Gruppe für Rüstungsdienste (GRD) über "alle Angaben in Offerten, Bestellungen und Verhandlungen mit Lieferanten Verschwiegenheit zu bewahren habe".

Für unsere Ausgrenzung waren wir gezwungen, indirekt vorzugehen, indem wir Listen über Rüstungsbetriebe, die von Experten als solche beschrieben wurden (Heterostereotyp) mit solchen Listen verglichen, die wir erstellten gemäss deren eigenen Werbung in Zeitschriften mit wehrtechnischen Inhalten. (Autostereotyp). Diese beiden Listen wurden zudem noch korrigiert mit den Angaben (Liste der 100 Betriebe), die uns vom EMD bekanntgegeben wurden. Daraus resultierte ein Sample von 40 Rüstungsbetrieben (Rind), die für die empirischen Analysen weiter verwendet wurden.

5.3.

Mit dem Versuch, die Erfahrungen der Datenerhebung systematisch zu verallgemeinern, werden wir als erstes nachzuweisen versuchen, dass die beiden Beispiele nicht als Einzelfälle gewertet werden können (5.3.1.). Da-

nach soll dargestellt werden, dass die restriktive Informationspolitik ideologieverdächtig ist insofern, als die Institutionen, die in Besitz der Information kommen können, ein Instrumentarium in den Händen haben, mit dem bewusst eine ideologische und propagandistische Politik betrieben werden kann. (5.3.2.). Damit ist aber noch nicht behauptet, dass wirklich von einer ideologischen Praxis gesprochen werden kann. Dennoch stützen die Beobachtungen die These der Absetzung des Militärisch-Industriellen Komplexes als kulturell differenziertes Teilsystem, das sich aus Akteuren des militärischen, industriellen und politischen Subsystems zusammensetzt (5.3.3).

5.3.1.

Ohne grössere Schwierigkeiten liesse sich ein ganzer Katalog zusammenstellen, in dem der Rückzug der Akteure des MIK in die Verschwiegenheit und Geheimhaltung nachgezeichnet wird. Angefangen bei Industriebetrieben, die ihre Bilanzen verschweigen (die SHZ listet eine ganze Reihe "schweigsamer Grosser" zusammen, Betriebe mit über 100 Mio. Jahresumsatz, die keine Zahlen über Interna veröffentlichen (SHZ 1981)). Aus dem politischen Subsystem deuten die immer wiederkehrenden Klagen von Parlamentariern über ungenügende Informationen (z.B. Braunschweig oben) in die gleiche Richtung, und im militärischen Subsystem hat eine SP-Broschüre, das EMD-Schwarzbuch, eine Reihe Ungereimtheiten nachgewiesen, die oft in ungenügender Informationstätigkeit ihren Grund finden. (SPS 1979).

Ich möchte zwei wissenschaftliche Referenzen anführen, die den gleichen Sachverhalt thematisieren. Der Publizist Werner Meier schreibt:

"Militärische Kommentatoren glauben für sich in Anspruch nehmen zu können, alleine zu erfassen und zu beurteilen, welche Informationen im Bereich der Armee für den Staat und die innere Sicherheit der Gesamtgesellschaft von Nutzen und notwendig sei, und welche Meldungen Schaden anrichten könnten. Die fallweise rigorose Anwendung von Geheimhaltungskriterien – Geheimhaltungshypertrophie genannt – offenbart, dass Militärs die gesellschaftliche Umwelt als Systembedrohung und Unsicherheitsfaktor perzipieren." (Meier 1979).

Gedämpft tönt Raimund E. Germann:

"De ce qui concerne les capacités analytiques de l'administration fédérale, nous possédons peu de connaissances systématiques."

(Germann 1978).

5.3.2.

Mit obigen Ausführungen ist bestenfalls der Nachweis erbracht, dass eine restriktive Informationspolitik ein Grundmuster in den schweizerischen institutionellen Eliten ist. Im empirischen Teil unserer Studie versuchen wir nachzuweisen, dass zwischen den Institutionen der drei Subsysteme ein dichtes

Netz von Kommunikationskanälen herrscht, über welche der Möglichkeit nach handlungsrelevante Informationen übermittelt werden können. (Daher reden wir bloss von Ideologieverdacht und nicht von einer ideologischen Praxis).

5.3.3.

Die terminologische Intention der Studie liegt unseres Erachtens darin, im Begriff des Komplexes im allgemeinen und in dem des MIK im besonderen ein analytisches Hilfsmittel zu erarbeiten, das erlauben würde, das Auseinanderklaffen des sozialen Systems Schweiz in ein "Wilhelm-Tell und Ueli-Rotach-Fossil" einerseits und in den "Steuernfordernden und Gesetze produzierenden Staat" andererseits (Tschäni 1983), wie es bei einer wachsenden Anzahl von Einzelakteuren perzipiert wird, zu erklären. Komplexe wären demnach Subsysteme übergreifende Strukturen, innerhalb denen das Verhältnis von Macht und Legitimation nachzuprüfen wäre.

6. RESULTATE DER EMPIRISCHEN ANALYSEN

Wir versuchen im folgenden eine kurze Zusammenfassung der Resultate, wie sie sich bei der Auswertung der Daten manifestierten. Wie oben dargestellt, verwendeten wir zwei Analysestränge. Zum einen die Smallest Space Analysis (mit dem Minissa-Programm), zum andern ein Blockmodell (mit dem Concor-Programm). Da sich zwischen den beiden Strängen viele Parallelen ergaben, werden wir die Minissa-Resultate ausführlicher beschreiben und uns bei der Darstellung der Concor-Ergebnisse kurz fassen.

Vorgängig eine Bemerkung zu den Zusammenfassungen von Betrieben. Anfänglich hatten wir eine Matrix mit 104 Betrieben (vgl. oben); davon schieden 10 als Aussenseiter aus, weil sie keinerlei strukturelle Beziehungen auswiesen, ferner haben wir die Sektionen der Bundesämter zu Gruppen zusammengefasst und die zum gleichen Konzern gehörigen Betriebe in der privaten Rüstungsindustrie ebenfalls zusammengefasst. Die Ausgangsmatrix umfasste am Ende noch 58 Betriebe.

Im folgenden werden wir zuerst ausgehend von Tabelle 3 (Variabelliste der Betriebe) und Tabelle 4 (2-dimensionale Konfiguration der Betriebe) eine Clusterinterpretation versuchen (6.1.). Daran anknüpfend werden wir versuchen, die Zentriertheit der Betriebe mitzuinterpretieren (6.2.). In einem dritten Schritt stellen wir dar, dass die Verallgemeinerungen der Minissa-Analyse auf Institutionenniveau die Ausgangshypothesen deutlicher zu bestätigen scheinen, als dies auf Betriebsniveau der Fall war (6.3.). Abschliessend sollen die Resultate der Concor-Analyse die wechselseitige Stützung der postulierten

Sachverhalte illustrieren. Wir werden dabei versuchen, das relativ tiefe Kriterium zur Bewertung der Dichtematrix zu diskutieren und die Splittung der Betriebe nach acht Iterationen darstellen, ohne es weiter zu erklären (6.4.).

6. 1.

Bevor wir eine Darstellung der Resultate der Minissa-Analyse mit 2 Dimensionen vorstellen, bedarf es noch einer kurzen Klärung der statistischen Kennwerte, die verwendet werden. Wie oben ausgeführt, ist die Smallest Space Analysis ein iteratives Verfahren, mit welchem die in der Ausgangsmatrix errechneten Pfaddistanzen in eine graphische Konfiguration überführt werden. Veränderbar sind dabei die Anzahl Dimensionen. Bei mehr als 2-dimensionalen Lösungen werden die Projektionen der konfigurierten Punkte ausgedruckt. Dies erschwert aber eine Interpretation. Die Güte der Lösung wird mittels des coefficient of alienation errechnet. Bei jeder Iteration werden die Distanzen der Konfiguration, die sogenannten Target values, errechnet (d_{hat}). Diese werden verglichen mit den Pfaddistanzen der Ausgangsmatrix (d). Der coefficient of alienation ist nun das Mass der Differenz zwischen den d - und den d_{hat} -Werten. Er berechnet sich wie folgt:

$$\text{coefficient of alienation} = S = \sqrt{\frac{\sum_{i < j} (d_{ij} - d_{\text{hat}\ ij})^2}{\sum_{i < j} d_{ij}^2}}$$

Aus der Formel wird ersichtlich, dass im Idealfall der coefficient of alienation Null wäre (im Falle einer Identität zwischen d - und d_{hat} -Werten). In der Literatur werden Werte für den coefficient of alienation, die zwischen 0.10 und 0.20 liegen, als gut bezeichnet. (Rabinowitz, 1975, 369). Zur Tabelle 4 ist zu sagen, dass der coefficient of alienation 0.19 beträgt.
Zur Darstellung: Die Betriebe sind nummeriert, die entsprechenden Namen der Betriebe sind der Tabelle 3, der Variablenliste, zu entnehmen. Ein mit einem Quadrat bezeichneter Betrieb gehört dem industriellen Subsystem an, ein Kreis bedeutet die Zugehörigkeit zum politischen Subsystem und ein Dreieck markiert die Zugehörigkeit zum militärischen Subsystem.

Wir bezeichnen das Cluster I mit Militärverwaltung, das Cluster II als wirtschaftlich-politisches Cluster und das Cluster III vorläufig mit dem Namen MIK.

6.1.1.

Cluster I setzt sich beinahe ausschliesslich aus Betrieben der Institutionen EMD-Verwaltung und EMD-Kommissionen zusammen. Die EMD-Verwaltung liegt ausschliesslich in diesem Feld, während von den Kommissionen zwei im Schnittfeld von Cluster I und III liegen. Es scheint so, dass sich die EMD-Verwaltung von den restlichen Institutionen absetzt, was eher gegen unsere These der intensiven strukturellen Verknüpfungen von Militär, Industrie und Politik sprechen würde.

6.1.2.

Cluster II ist heterogener zusammengesetzt. Es gehören hierzu der Grossteil der Banken, der privaten Rüstungsindustrie und der Wirtschaftsverbände. Dazu zählen auch die ständerätslichen Kommissionen, während die drei Nationalratskommissionen als Aussenseiterbetriebe bezeichnet werden müssen. Es scheint so, dass National- und Ständerat unterschiedliche Bedeutung besitzen, was sich auch in der Blockanalyse ergab.

6.1.3.

Cluster III haben wir als MIK bezeichnet. Er setzt sich zusammen aus vier Betrieben der Wirtschaft, drei der Politik und acht des Bereiches Militär. Wir finden in diesem zentralen Cluster die grösste Bank (SBG), den grössten Waffenproduzenten unseres Landes (Bührle), ferner als bedeutende Zulieferbetriebe Sulzer und Sprecher & Schuh. Als eine entscheidende Institution der Vermittlung zwischen Rüstungsindustrie, Wissenschaft und dem Militär finden wir hier auch die ETH-Professoren (sowohl Angehörige der Abteilung XI wie andere). Vom Subsystem Militär ist hier v.a. die Armeeführung anzuführen, aber auch von seiten der Verwaltung das Kommando der Flieger- und Flabtruppen und die Gruppe für Generalstabsdienste. Weiter sind im MIK-Cluster drei EMD-Kommissionen lokalisiert. Es scheint auf den ersten Blick nicht sehr überzeugend zu sein, dass nur drei private Rüstungsbetriebe in diesem zentralen Feld liegen.

6.2.

Im weiteren möchten wir darauf verweisen, dass die bisherige Erörterung noch ausser Betracht liess, dass die Nähe eines Betriebes zum Zentrum der Darstellung als Mass für die Wichtigkeit des Betriebes innerhalb des postulierten Systems gelesen werden kann. Das heisst, dass die Tabelle auch interpretiert werden kann, indem man konzentrische Kreise annimmt (vgl. gestrichelter Kreis in Tabelle 4). Damit wird ersichtlich, dass die als MIK bezeichneten Betriebe gleichfalls die zentralen Betriebe im System sind. Auf eine detaillierte Darstellung jener Betriebe, die im Cluster III, aber nicht im gestrichelten Kreis sind (etwa Nr. 39, d.h. Armeeführung) verzichten wir.

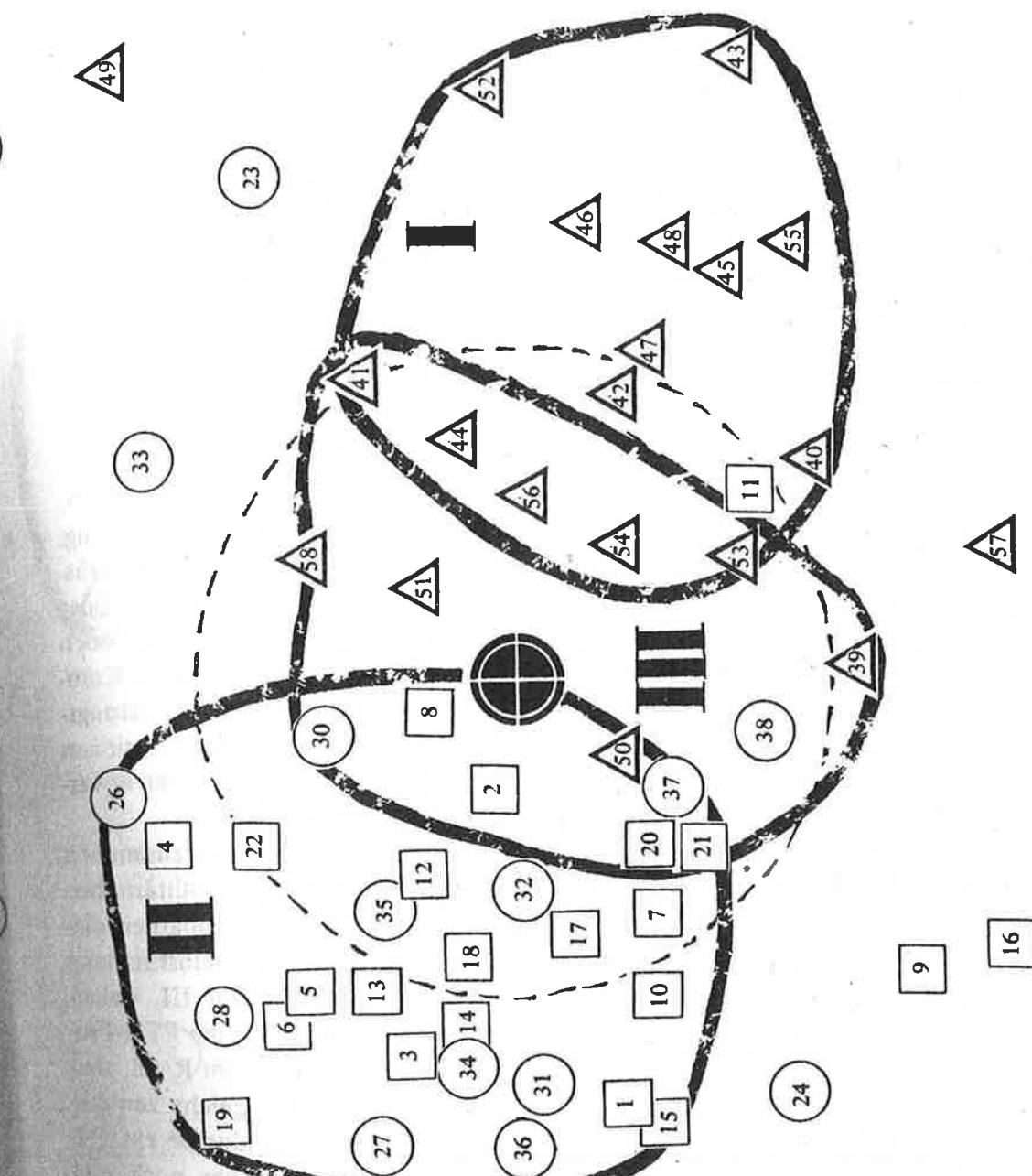
*Tabelle 3:
Variablenliste für Minissa*

<i>EMD-Verwaltung:</i>	40. Direktion EMD
1. SKA	41. Gr. f. Generalstabsd.
2. SBG	42. Gr. f. Ausbildung
3. SBV	43. GRD
<i>RRIND:</i>	44. Kdo Flieger- und Flab trp.
4. Autophon	45. Oberauditoriat
<i>Parlamentarische Kommissionen:</i>	<i>EMD-Kommissionen:</i>
23. NR : GPK	46. Kom. f. mil. Landesvert.
24. NR : Kom für soz. Sicherheit	47. Leitungsstab
25. NR : Militärikomm.	48. Stab f. Gesamtvert.
26. SR : GPK	49. Rat f. Gesamtvert.
27. SR : Aussenwirtschaftskomm.	50. Rüstungskom.
28. SR : Militärikomm.	51. Kom. f. elektr. Fernmeldetechnik
5. BBC	52. Fachausschuss f. Einkaufsfragen
6. Saurer / Berna	53. Flugwaffenkom.
7. Gebr. Bühler	54. Fliegerabwehrkom.
8. Bühle	55. Panzerkom.
9. Cossenay	<i>BURIND:</i>
10. Dätwyler	37. Verb. d. Flugzeugindustriellen
11. FFA	38. Verb. d. Militärpersonals
12. G. Fischer	39. <i>Armeeführung</i>
13. Hasler	
14. Landis	
15. Lonza	
16. Mowag	
17. von Roll	
18. Siemens	
19. SIG	
20. Sprecher & Schuh	
21. Sulzer	
22. Zellweger	(Die kursiven Variablen bezeichnen Institutionen, alle restlichen Betriebe.)

Tabelle A.

Mittelpunkt

III. Cluster drei



6.3.

Nach dieser Analyse auf Betriebsebene, die z. T. noch etwas unübersichtlich ausfiel, haben wir die Daten auch auf der Ebene der Institutionen mit dem MINISSA-Programm untersucht. Hierbei ergibt sich allerdings eine Schwierigkeit bei der Darstellung. Aus technischen Gründen haben wir die Ausgangsmatrix für die Analyse durch Zusammenfassung der Betriebe gewonnen. In der Ausgangsmatrix war die maximale Verknüpfungszahl eines Betriebes jedoch einstellig formatiert worden, was bei der Betriebsanalyse ausreichte. In der weit allgemeineren Variante der Institutionsanalyse ergaben sich z. T. aber mehr als einstellige Verknüpfungszahlen, die aber auf die grösste einstellige Zahl hinuntertransformiert werden mussten. Das heisst für die graphische Darstellung der Resultate, dass zwischen jenen Institutionen mit viel Verknüpfungen die im Diagramm dargestellte Distanz im Vergleich zur realen Distanz eher zu gross sein dürfte. Wir stellen in Tabelle 6 die korrigierten Werte dar. Die Korrekturvektoren lassen sich aus den Distanzen zwischen den markierten und den nicht markierten Betrieben ersehen.

Die Tabelle 5 bezeichnet die Namen der Variablen im zweiten Minissa-Diagramm.

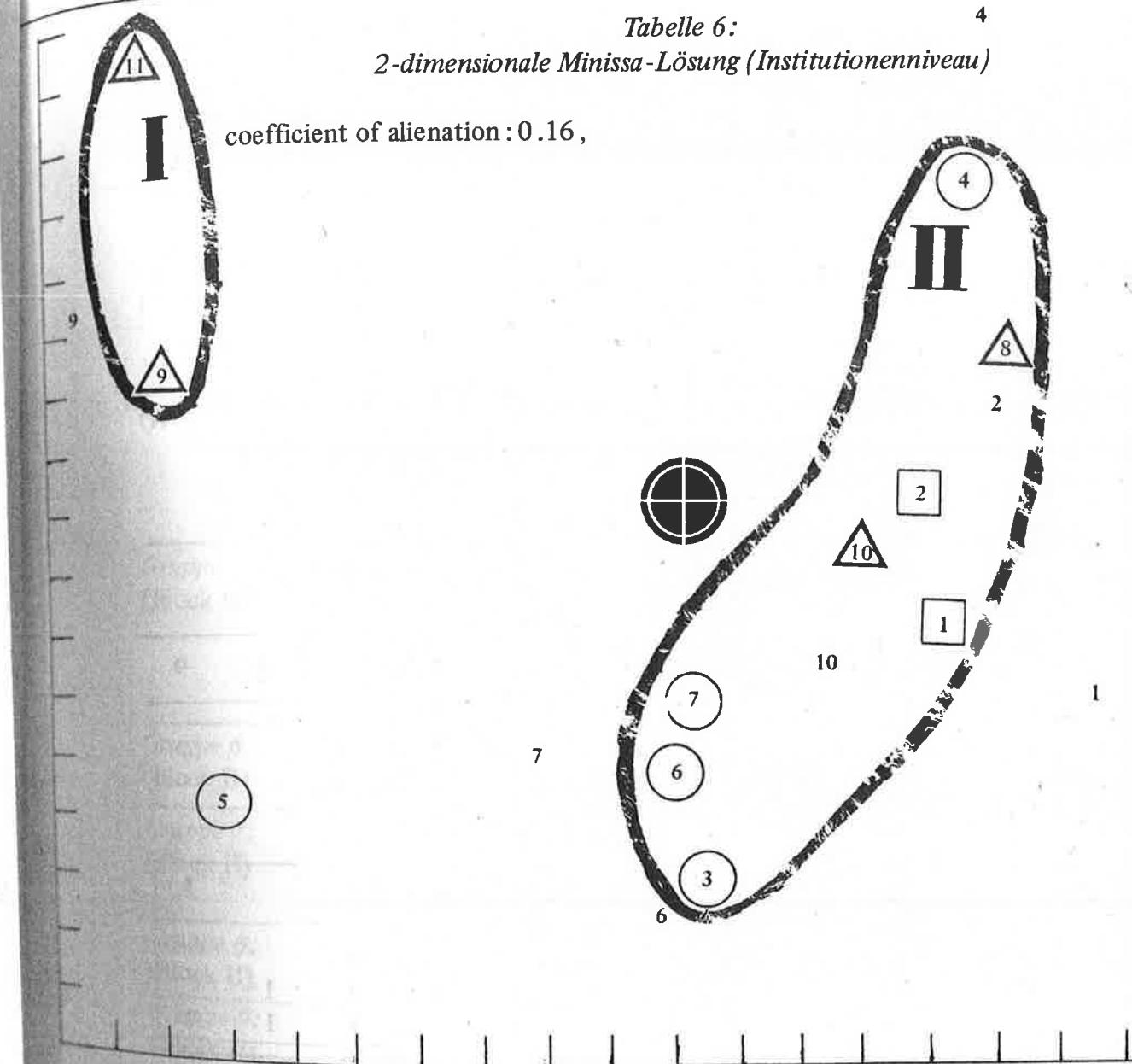
Wir unterscheiden Cluster I, Cluster II und eine Aussenseiterinstitution. Im Cluster I liegen die Bundesrüstungsbetriebe und die EMD-Verwaltung. Dies entspricht ungefähr dem Cluster I der Betriebsanalyse. Die Bundesrüstungsbetriebe gehörten dort ebenfalls zum Militärverwaltungscluster oder wurden als Aussenseiter definiert. Interessanterweise zeigt sich hier noch klarer die unterschiedliche Funktion der EMD-Verwaltung und der EMD-Kommissionen. Die EMD-Verwaltung gehört zusammen mit den Bundesrüstungsbetrieben zum eher peripheren Cluster, während die EMD-Kommissionen mitten im Zentrum liegen. Die kantonalen Militärdirektoren erscheinen erwartungsgemäss auch in der Institutionsanalyse klar als Aussenseiter.

Das Cluster II bezeichnen wir wiederum als MIK. Es setzt sich zusammen aus zwei Institutionen des industriellen Subsystems, zwei des militärischen und vier des politischen. Wir betrachten im folgenden die Vereinbarkeit dieses Resultats mit demjenigen der Betriebsanalyse, d. h. die Uebereinstimmung dieses Clusters mit dem dortigen als MIK bezeichneten Cluster III. Ueber-einstimmend finden wir in beiden Clusters die Armeeführung, die ETH-Professoren und die Banken. Die Verbände liegen hier eher etwas am Rand, sind in Tabelle 4 aber auch durch zwei Verbände vertreten. Die gleiche zentrale Position in beiden Darstellungen nimmt die private Rüstungsindustrie ein. Die EMD-Kommissionen erscheinen in der Institutionsanalyse eher noch eindeutiger eine zentrale Stellung einzunehmen. Weniger eindeutig steht es um die Nationalratskommissionen, die in Tabelle 4 als Aussenseiter figurieren, hier aber im zentralen Cluster liegen – allerdings auch eher am Rand. Die Ständeskommisionen sind in beiden Fällen dem MIK zuzuordnen.

*Tabelle 5:
Variablen Minissa (Institutionenniveau)*

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Banken | 7. Verbände |
| 2. Priv. Rüstungsbetriebe RIND | 8. Armeeführung |
| 3. Nationalrätsliche Kommissionen | 9. EMD-Verwaltung |
| 4. Ständerätsliche Kommissionen | 10. EMD-Kommissionen |
| 5. Kantonale Militärdirektoren | 11. Bundesrüstungsbetriebe
BURIND |
| 6. ETH-Professoren | |

*Tabelle 6:
2-dimensionale Minissa-Lösung (Institutionenniveau)*



*Tabelle 7:
Dichtematrix (Concor) nach 8 Splits*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	53.1%								
2	12.5%	76.0%							
3	16.7%	26.7%	66.6%						
4	0.0%	0.0%	5.6%	18.5%					
5	1.3%	0.0%	22.2%	4.4%	36.0				
6	0.0%	5.0%	4.2%	2.8%	5.0%	75.0%			
7	4.2%	0.0%	5.6%	0.0%	21.7%	29.2%	72.2%		
8	6.3%	5.0%	4.2%	0.0%	5.0%	0.0%	20.8%	75.0%	
9	6.3%	2.5%	4.2%	0.0%	11.3%	40.5%	35.4%	37.5%	84.4%

*Tabelle 7 b:
Bewertete Dichtematrix mit Kriterium 5%*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	1		II.						
2	1	1							
3	1	1	1						
4	0	0	$\frac{1}{1}$	$\frac{1}{0}$					
5	0	0	$\frac{1}{0}$	$\frac{1}{0}$	1				I.
6	0	$\frac{1}{0}$	0	0	1	1			
7	0	0	$\frac{1}{0}$	0	1	1	1		
8	$\frac{1}{0}$	$\frac{1}{0}$	0	0	1	0	1	1	
9	$\frac{1}{0}$	0	0	0	1	1	1	1	1

*Tabelle 8:
Gruppen und dazugehörige Betriebe:*

<i>Nullerreihen:</i>	Bucher-Guyer EDAK Katadyn Kern	Tavaro Wild Munitionsfabrik Altdorf Flugzeugwerke Emmen		
<i>Gruppe 1: (Block I)</i>	Verband des Militärpersonals Direktion EMD Gruppe für Rüstungsdienste Kom. f. militärische Landes- verteidigung	Leitungsstab Flugwaffenkommission Flab-Kommission Waffenfabrik Bern		
<i>Gruppe 2: (Block I)</i>	Armeeführung Kdo Flieger- und Flab Truppen Oberauditioriat	Panzerkomm. Konstruktionswerkstätte Thu Panzerkomm.		
<i>Gruppe 3: (Block I)</i>	ETH-Professoren Gruppe f. Generalstabsdienste Gruppe für Ausbildung	Stab für Gesamtverteidigung Komm. f. Fernmeldetechnik Fachausschuss für Einkaufsfra		
<i>Gruppe 4: (Aussenseiter)</i>	FFA Isola Mowag NR : GPK NR : Militärkommission	kant. Militärdirektoren Gewerbeverband Rat f. Gesamtverteidigung Munitionsfabrik Thun		
<i>Gruppe 5: (Block II)</i>	Autophon Cossonay Siemens SIG Zellweger	SR: GPK SR: Aussenwirtschaftskomm. SR: Militärkomm. Verband der Flugzeugindustrie Rüstungskomm.		
<i>Gruppe 6: (Block II)</i>	Saurer / Berna von Roll	Komm. f. soziale Sicherheit ZV der Arbeitgeber		
<i>Gruppe 7: (Block II)</i>	SBG Dätwyler Landis & Gyr	Bankiervereinigung ASM Pulverfabrik Wimmis		
<i>Gruppe 8: (Block II)</i>	Bührle Sprecher & Schuh	Vorort VSM		
<i>Gruppe 9: (Block II)</i>	SKA SBV	BBC Bühler	Georg Fischer Hasler	Lonza Sulzer

Innerhalb des Clusters zeigt sich, dass folgende Institutionen als die zentralsten im Geflecht des MIK bezeichnet werden können: Die privaten Rüstungsbetriebe, die Banken, die ETH-Professoren, die Verbände und die EMD-Kommissionen.

6. 4.

Anders als das Minissa-Verfahren spaltete das Concorprogramm (Blockmodellanalyse) die Ausgangsmatrix in Gruppen von strukturell ähnlichen Betrieben. Problematisch an dieser Methode ist ein Kriterium zu finden, um die in Prozent-Werten ausgedruckte Dichtematrix dichotom zu trennen (vgl. Tabelle 7). Wir wählten ein relativ niedriges Kriterium, nämlich 5 %, was sich aus pragmatischen Erwägungen als nutzvoll erwies. Denn bei Verwendung dieses Masses macht sich eine analoge Struktur bemerkbar, wie sie schon aus dem Minissa-Verfahren ersichtlich wurde. Klar zeigt sich ein grosser erster Block, der verschiedene Gruppen enthält (vgl. Tabelle 8), ein Block I, der die relative Abgeschlossenheit der EMD-Verwaltung und die Bundesrüstungsbetriebe umfasst. Die Einer-Werte in der Gegendiagonalen und die als Block II bezeichneten Gruppen zeugen von der Verflechtung der Blöcke untereinander.

7. ZUSAMMENFASSUNG UND AUSBLICK

Abschliessend möchten wir selbstkritisch die Resultate unserer Studie zusammenfassen. Dann sei auf eine mögliche Bedeutung der Arbeit und auf Stossrichtungen hingewiesen, in denen unseres Erachtens eine kritische Eliteforschung weiterforschen könnte.

Wie oben dargestellt, meinen wir trotz der schlechten Datenlage den Nachweis erbracht zu haben, dass zwischen allen drei Subsystemen intensive strukturelle Beziehungen bestehen. Diese Beziehungen enthalten die Möglichkeit für eine ideologisch-propagandistische Politik seitens der Akteure.

Geht man etwas genauer auf die empirischen Analysen ein, zeigt sich, dass zur Nicht-Falsifizierung der MIK-Hypothese zum Teil recht tiefe Kriterien gewählt werden mussten (z.B. 5 % Kriterium bei CONCOR). Dennoch glauben wir, dass die Rede von einem MIK sinnvoll ist und sich auf Tatsachen stützen kann, da sie durch die teilnehmende Selbstbeobachtung Nahrung bekommen hat. Erst der empirische im Vergleich mit dem selbstbeobachtenden Teil aber erlaubt es, von der Nicht-Falsifizierung der Ausgangshypothese zu sprechen.

Rein inhaltlich zeigt sich, dass zwischen dem politischen und wirtschaftlichen Subsystem die Verknüpfungen am stärksten sind. Ferner erwies es sich, dass die Verwaltung des EMD und die Bundesrüstungsbetriebe ein nicht in den MIK integriertes Eigenleben führen. Die entscheidenden Kreise des militärischen Subsystems indes, die Kommissionen und Armeeführung interagieren stark mit dem Komplex.

Neben dem inhaltlichen Zweck dieser Studie, einen oft emotional gebrauchten Begriff zu bestimmen, war ein wesentliches Interesse der Kritik an Daten gewidmet. Wir glauben gezeigt zu haben, dass Beobachtung in Fragen, die zufolge einer repressiven Datenlage kaum sinnvoll empirisch überprüft werden können, ein nutzbringendes Instrument sein kann.

Am Schluss sei auf eine mögliche Bedeutung des Begriffes MIK im Rahmen der Weltgesellschaftsforschung, wie sie von Peter Heintz gepflegt worden ist, hingewiesen. Ein internationaler Vergleich von Komplexen könnte zu den bisherigen Hauptstossrichtungen

- a) Erforschung des Internationalen Systems,
 - b) des intergouvernementalen Systems, und
 - c) des interinstitutionellen Systems
- einen weiteren Ast bilden, der auf intersozietaler Ebene eine Erforschung der Elitekulturen und Eliteideologien erlauben würde.

BIBLIOGRAPHIE

- BARTH, E. T. & JOHNSON, S. D. (1959), Community Power and Typology of Issues, *Social Forces*, 38 (1959) 29ff.
- Eidg. Drucksachen- und Materialienzentrale (EDMZ) (1979), "Bibliographie der Amtsdruckschriften" (EDMZ), Bern.
- FREEMAN, L. C. et al. (1963) Locating Leaders in Local Communities, *American Sociological Review*, 28 (1963) 791 ff.
- GERMANN, R. E. (1978), Les experts et la politique, *Schweiz. Zeitschrift für Soziologie*, 2 (1978) 99ff.
- HEINTZ, P. (1972), "A Macrosociological Theory of Societal Systems" (Huber, Bern), Bd. 1 und 2.
- HUNTER, F. (1953), "Community Power Structure. A Study of Decision Makers" (University of North Carolina Press, Chapel Hill).
- MEIER, W. (1979), Die Armee und ihre Informationspolitik — Bemerkungen zu Militärischen Oeffentlchkeits- und Publizitätsstrategien, *SAMS-Informationen*, 2 (1979).72—77.
- RABINOWITZ, G. B. (1975), An Introduction to Nonmetric Multidimensional Scaling, *American Journal of Political Science*, 19 (1975).
- ROSEN, S. (1973), "Testing the Theory of Military-Industrial Complex" (Lexington Books, Lexington).
- Schweizerische Handelszeitung (SHZ) (1981), "Die grössten Schweizer Unternehmen 1981", (Separatdruck aus SHZ vom 18. und 25. Juni 1981) (SHZ, Zürich).
- SPS / PSS-Dossier (1979), "Schwarzbuch EMD", (SPS / PSS, Bern).
- TSCHAENI, H. (1983), "Wer regiert die Schweiz? Der Einfluss von Lobby und Verbänden" (Ex Libris, Zürich).

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES PSYCHIATRIQUES ET LA TRADITIONALITE DES ROLES PROFESSIONNELS DES MEDECINS

Lydwin Verhaegen *

Laboratoire d'Epidémiologie et de Médecine sociale
Ecole de Santé Publique
Université Libre de Bruxelles
Campus Erasme 590 / 5
B-1070 Bruxelles

ZUSAMMENFASSUNG

Obwohl der gegenwärtige Aufschwung der biologischen Psychiatrie sowie die Eingliederung der psychiatrischen Abteilungen in die allgemeinen Krankenhäuser den Eindruck entstehen lassen könnten, die Psychiatrie stehe auf gleicher Stufe mit den anderen medizinischen Disziplinen, ergab eine Untersuchung an einer auf dem Gebiet der biologischen Forschung führenden Universitätsklinik, dass die Psychiatrie immer noch eine besondere Stellung einnimmt.

Sowohl hinsichtlich der Diagnose als auch der eigentlichen Behandlung kommt der Psychiater nicht umhin, bei seiner Entscheidungsfindung Gegebenheiten zu berücksichtigen, welche nicht medizinische Ursprungs sind.

Das Vorhandensein eines medizinisch-biologischen Modells bedeutet auf keinen Fall, dass nicht auch andere Gegebenheiten bei der Therapie berücksichtigt werden. Diese sozialen und existentiellen Kriterien machen die Psychiatrie zu einem komplexen Fachgebiet, auf welchem vor allem Polyvalenz und Pragmatismus vorausgesetzt werden. Wie in der Vergangenheit sieht sich die Psychiatrie auch heute in eine Rolle gedrängt, welche durch den Praktiker nicht gemeistert werden kann.

RESUME

Alors qu'aujourd'hui l'essor de la psychiatrie biologique et l'insertion des services psychiatriques dans les hôpitaux généraux pourraient faire croire à une *médicalisation* de la psychiatrie, l'observation réalisée dans un service universitaire situé à la pointe même de la recherche biologique démontre la persistance du caractère toujours singulier de la psychiatrie.

Tant au niveau du diagnostic que du traitement, le psychiatre ne peut faire autrement que d'intégrer des éléments extérieurs au code médical dans ses critères de décision.

La présence du modèle médico-biologique n'empêche en aucun cas l'intégration d'autres données dans le processus thérapeutique. Ces données, d'ordre social et existentiel, font de la psychiatrie une spécialité complexe guidée avant tout par un parti-pris de polyvalence et de pragmatisme. Aujourd'hui comme hier, la psychiatrie répond à des impératifs multiples que le praticien ne peut maîtriser.

*¹) Cet article fait partie d'une thèse de doctorat présentée à l'Université Catholique de Louvain et ayant pour objet l'analyse de l'insertion des services psychiatriques en hôpitaux généraux.

INTRODUCTION

L'essor de la psychiatrie biologique et le développement de nouvelles technologies constituent des transformations techniques principales de la médecine mentale.

Dans un article précédent, nous avons développé le rôle joué par l'usage des nouvelles technologies au sein de la division du travail d'une équipe psychiatrique insérée dans un hôpital général universitaire orienté vers la psychiatrie biologique.

Dans cet article, nous étudierons la réalité quotidienne et concrète de la première de ces transformations, à savoir le retour à l'objectivisme médical. Celui-ci banaliserait la psychiatrie au rang d'une spécialité médicale parmi d'autres.

Depuis ses débuts, la psychiatrie, première médecine sociale est caractérisée par un mouvement de balancier qui va d'un pôle médical à un pôle social.

Aujourd'hui, l'essor de la psychiatrie biologique fait pencher le débat à nouveau du côté de la médecine et devrait permettre de faire de l'espace psychiatrique un milieu réellement médical, où l'on peut séparer les vrais malades mentaux des autres assistés sociaux en usant des critères objectifs de la médecine scientifique.

La démonstration de l'aspect organique de certaines maladies mentales permet de ramener l'intervention du psychiatre à une intervention calquée sur le modèle médical. Cela devrait permettre aux psychiatres de mieux maîtriser l'immense demande sociale à travers, entre autres, une politique d'admission sélective. La sélectivité reste toujours en effet la condition première pour qu'une pratique de soins l'emporte sur une pratique d'assistance.

D'autre part, le savoir biologique assure au corps médical un terrain protégé des assauts des autres professionnels. Depuis la diffusion même élitiste de la psychanalyse, le monopole de la définition de la maladie et du traitement n'est plus le privilège exclusif du corps médical. Contrairement à la chirurgie, où la compétence professionnelle quasi exclusivement technique assure un monopole d'intervention au chirurgien, la psychiatrie est la discipline médicale la moins protégée. En psychiatrie, la pratique quotidienne se déroule sous le sceau de la négociation. La relativité de la définition du produit final et l'électisme des moyens thérapeutiques expliquent en partie cette caractéristique qui trouve son expression maximum dans des services expérimentaux.

La psychiatrie biologique apparaît dès lors comme un refuge médical au moment où l'apparition et la démocratisation de nouvelles techniques mettent sur pied des filières de formation professionnelle parallèles.

C'est une double fonction institutionnelle qui remplit ce savoir qui ferait du psychiatre un spécialiste parmi d'autres.

Mais l'observation réalisée dans un service psychiatrique universitaire

situé à la pointe de la recherche biologique est loin de confirmer une définition uniforme de la pratique psychiatrique actuelle.

Si ce savoir a des fonctions institutionnelles manifestes, il est loin d'en-taîner pour autant une mutation des pratiques de la médecine mentale ou une médicalisation de cette spécialité.

C'est faire trop d'honneur aux pouvoirs dont disposent les praticiens que de croire qu'ils peuvent ainsi aisément transformer les conditions d'une pratique depuis toujours particulière. C'est oublier le poids des multiples contraintes qui pèsent sur l'autonomie des professionnels et conditionnent leurs décisions.

L'objectif de cet article est d'identifier les diverses contraintes à travers une description des étapes qui modèlent le travail quotidien et qui maintiennent l'objectivisme médical à l'état de projet. Nous analyserons donc les formes actuelles de la pratique psychiatrique d'un service de pointe à travers les différents moments du processus thérapeutique que sont l'élaboration du diagnostic et la mise au point du traitement.

Dans un premier temps, nous examinerons les différents systèmes de représentations utilisés par les médecins dont la plupart sont post-gradués, c'est-à-dire en voie de spécialisation en psychiatrie. Nous verrons que les catégories utilisées sont loin d'appartenir uniquement à la nosologie psychiatrique classique. Ainsi apparaîtront aussi les difficultés liées au rôle du psychiatre hospitalier, rendues plus manifestes encore par la situation d'apprentissage.

D'autres sont spécifiques à la nature des troubles rencontrés, ou encore sont liés à l'extension du rôle du psychiatre qui va malgré lui bien au-delà des fonctions médicales. Il sera tantôt surclassé ou déclassé et il lui est difficile de maintenir la définition de son travail à un niveau qui lui convient.

Dans une seconde partie, nous analyserons les différentes pratiques utilisées par le corps médical ainsi que leur système d'adaptation à la réalité hospitalière. Ces systèmes sont des réponses institutionnelles obligées aux difficultés signalées plus haut.

La présence du modèle médico-biologique n'empêche en aucun cas l'usage de techniques relationnelles. Les critères de décision sont loin de correspondre à une stricte réalité médicale. Ici, comme ailleurs, ils restent liés à la fois aux conditions de vie des patients, aux caractéristiques de l'institution et aux règles de la profession médicale. Cela tendrait à prouver que la psychiatrie est loin de se banaliser.

I. LES SYSTEMES DE REPRESENTATION

Diagnostics et difficultés liées aux diagnostics.

La première opération du cycle de réparation consiste à établir un diagnostic à partir d'un compte rendu des informations que le thérapeute a jugé

bon d'extraire du patient lors d'entretiens ou autres sources d'information. La nature de ces informations est de *tout genre* et varie suivant les médecins et les cas. Cela va d'un condensé d'éléments de son histoire de vie sociale, psychologique, professionnelle jusqu'à son comportement en salle ou des résultats d'un premier examen physique. La capacité d'extraire les "bonnes" informations, de les rassembler, de les codifier systématiquement afin de pouvoir formuler des estimations rapides et concrètes permettant de mettre au point des stratégies thérapeutiques, fait partie de l'apprentissage du rôle du psychiatre et du thérapeute en général, médecin et non médecin, de même que celle de tout expert.

En même temps, ils doivent être à même de trier ces informations, c'est-à-dire de retenir celles qui sont significatives par rapport au problème actuel et les classer suivant une série de rubriques différentes à travers lesquelles ils lisent et interprètent les données. Parmi les classements principaux utilisés, nous avons retenu :

1. *Les catégories nosographiques classiques*: schizophrènes, paranoïaques, maniaco-dépressifs, dépressifs, psychotiques, borderline, névrotiques.

Ces catégories font l'objet de discussions régulières, le diagnostic d'un patient étant proposé à l'équipe par son thérapeute.

Ainsi, pour l'année 1980, nous avons relevé quelques données auprès de 342 patients ayant fréquenté deux des trois unités du service. Les névroses et les désordres de la personnalité (34,2 %) l'emportent largement sur les autres diagnostics, principalement chez les femmes où ils réunissent 43 % des diagnostics féminins, suivis par la dépression qui totalise 15,5 % des diagnostics féminins et 12,3 % des diagnostics masculins. La schizophrénie regroupe 20,5 % des diagnostics chez les hommes et 9,3 % chez les femmes. L'alcoolisme et la toxicomanie viennent seulement en quatrième position, tant chez les hommes que chez les femmes, témoignant ainsi d'une maîtrise relative de la politique d'admission par les médecins. Ailleurs, l'alcoolisme vient souvent en tête, surtout chez les hommes.

Les informations qui sont intégrées pour formuler ces diagnostics réfèrent à la fois à la carrière psychiatrique antécédente du patient à son histoire personnelle au sens large, à son comportement en salle¹ et aux résultats d'examens et tests soit physiques, soit psychologiques qui sont là pour confirmer ou informer le diagnostic. De tout cela, l'apprenti psychiatre et/ou le psychiatre retirent presque toujours au moins un diagnostic classique. Une explication plus ou moins longue de type psycho-dynamique est adjointe à un diagnostic, suivant l'intérêt du thérapeute tant pour le patient que pour

1) Que ce soit en psychiatrie ou ailleurs, les études concordent à montrer combien les médecins dépendent des informations que leur fournissent les infirmières sur les symptômes et les comportements des patients dont elles sont plus proches. (Cfr. Roth, 1963).

l'apprentissage. Ce que Castel appelle "l'imaginaire professionnel de la psychiatrie" a été largement revitalisé par la psychanalyse qui a proposé à la fois un nouveau code théorique ainsi qu'une nouvelle technologie relationnelle (Castel, 1981).

A plusieurs reprises, nous avons assisté à des conflits d'interprétation de comportements qui opposaient les jeunes médecins à leurs "pères", où les premiers surinterprétaient et surdiagnostiquaient les cas. La psychiatriation ou psychologisation est un phénomène lié à l'apprentissage, si on en croit aussi le témoignage d'autres psychiatres plus âgés: — Quand j'étais PG, on a tous eu des phases de "diagnostique aiguë" —. Ce même phénomène lié à la formation apparaît parfois entre les infirmiers et les médecins PG. Ce sont alors les premiers qui interprètent les faits en fonction des notions apprises plus ou moins récemment.

Souvent, en cas d'hésitation, il est fait appel à des examens d'ordre physique qui, pour certaines pathologies, font figure de tests objectifs, permettant d'établir un diagnostic avec plus de certitude. Il y a alors une application du schéma-type du service médical: "quelle que soit la situation sociale du malade et la nature particulière de son dérangement, on le tient pour un individu dont on peut aborder le problème, sinon le résoudre, du seul point de vue technico-psychiatrique" (Goffman, 1968, 404).

C'est alors l'examen biologique qui parle et livre une réponse. Le diagnostic est fait d'une somme de points de vue, où la place des examens organiques consiste principalement à vérifier des hypothèses et à apporter une confirmation plus grande à des incertitudes. Ils permettent de réduire la marge d'erreurs éventuelles.

2. *Des classifications évaluant les motivations du patient à rechercher de l'aide.*

Ce sont des rubriques concernant à la fois la précision de la demande adressée à l'institution et la *souffrance* du patient. QUI (médecin-traitant, famille, patient) demande QUOI (mise au point limitée à un problème précis: hébergement, "veut que l'on retrouve sa fiancée perdue en H. P.", "veut souffler un peu", . . .)

La demande est pondérée par:

a) Des éléments d'environnement du patient.

Ainsi, le conjoint (quand il existe) fait toujours l'objet d'une appréciation incluse parfois dans le diagnostic ("comment peut-il la supporter?", "il est quand même intelligent . . .") et dans le traitement, car il fait partie des éléments de vie du patient.

b) D'autres éléments de "réalité" qui peuvent interférer avec les indi-

cations de prise en charge sont également pris en compte : "pas question qu'elle prenne trois bus pour venir jusqu'ici en consultation, il faut l'envoyer ailleurs . . .".

c) Des éléments ayant trait à la carrière psychiatrique précédant cette hospitalisation : "il a déjà été là et là et on a tout essayé, dès lors . . ." Lorsqu'un(e) patient(e) a été hospitalisé(e) longtemps en H. P., les médecins se risquent rarement à faire un diagnostic psychiatrique dans la mesure où le poids de la carrière institutionnelle a faussé les données : "cette femme a été qualifiée de tout ce qui existait comme diagnostic psychiatrique. A 15 ans, elle a voulu tuer sa mère. Elle a été mise à Forest puis en psychiatrie et depuis, elle y est restée, alors que peut-on encore dire aujourd'hui?" (psychiatre).

3. Les classifications évaluant les risques liés aux situations diverses que l'on rencontre en psychiatrie.

C'est un souci constant que d'évaluer en permanence les risques de tentatives de suicide, de fugues, d'agitation, etc. Dans une unité psychiatrique fermée où se font des investigations sur des cas en situation de crise, une mesure des risques présumés permet de gérer le mieux possible cet imprévisible : "il faut faire attention à X, ne pas lui donner ses vêtements, il va encore essayer de filer" ou "faites attention qu'elle avale bien ses médicaments et ne les stocke pas dans ses joues comme un écureuil . . ."

4. Les classifications évaluant les possibilités de participation du patient aux recherches menées par l'hôpital.

Le bon déroulement de celles-ci requiert un certain nombre de cas correspondant à certaines pathologies. Mais il faut aussi d'autres conditions à la réussite de la recherche, comme une participation même minimale du patient en question, ou encore simplement le fait qu'il reste dans le pays. La motivation du patient et sa disponibilité sont des problèmes rencontrés surtout lors de recherches sur des patients et non avec des volontaires.

D'autres systèmes de classification sont encore effectifs suivant les formations parallèles que suivent les jeunes PG. Les médecins en apprentissage sont loin de former un groupe homogène. Même s'ils sont "socialisés" en même temps, il faut toujours restituer aux comportements des acteurs une temporalité faite de leur passé et la jonction avec les temps à venir.²

2) Cfr. pour des études du processus de socialisation des médecins : Merton; Kendall & Reader, 1957; Becker, 1961.
H. S. Becker montre que l'étudiant ne se conforme pas passivement à ce que la Faculté exige de lui, mais il se forme une représentation de ce qui est nécessaire pour sa réussite. Celle-ci implique une sélection et une hiérarchisation tant des connaissances techniques que des attitudes à adopter. La Faculté, dès lors, ne contrôle que partiellement le produit final.

Parfois aussi, c'est l'échec total de tout système nosographique utilisé jusqu'à présent et le médecin PG fait état de constatations non spécifiquement psychiatriques formulées à travers les catégories de la vie quotidienne. Nous avons observé cela plus fréquemment à la fin de l'année qu'au début, l'apprentissage consistant aussi à utiliser le vocabulaire appris "à bon escient".

"Tout ce que je peux dire actuellement sur ce patient c'est qu'il n'est pas intelligent".

"Je ne sais rien dire maintenant, mais je n'aime pas ce patient".

Bien que la neutralité affective fasse partie de la définition de l'idéal typique professionnel, les médecins ne seraient pas des êtres humains s'ils ne prenaient pas en grippe certains de leurs malades (Parsons, 1955). La relation qui existe entre le patient et ses thérapeutes intervient à différents niveaux, y compris l'exploration plus ou moins approfondie de l'histoire du patient qu'effectuera le thérapeute.

Tout le monde n'est pas désirable de la même manière aux yeux de tout un chacun. Et il y a, en psychiatrie comme ailleurs, certaines personnes qui ont la faculté ou l'art de se rendre désirable.

La prise en charge thérapeutique ne se partage pas de manière bureaucratique. Au-delà de la mise au point médicamenteuse qui est le mode de prise en charge le plus égalitaire, il reste une large part de la prise en charge plus aléatoire. L'usage fréquent dans la bouche des médecins et infirmières de "j'ai envie de m'occuper de X" en témoigne tout comme le surinvestissement de certains cas ou le maintien minimum à faire pour d'autres, le minimum reste la mise au point médicamenteuse.

Tout ceci permet de percevoir combien la nature des données à traiter est d'ordre différent et déborde largement le cadre médical strict. Toutes ces informations s'intègrent en même temps lors de la présentation du cas ou lors de sa réévaluation quotidienne qui reprend les éléments nouveaux.

On voit aussi combien les grilles d'analyses sont multiples. Elles sont psychiatriques, psychanalytiques, biologiques, institutionnelles. La polyvalence du psychiatre n'est pas une simple figure de style.

Il ressort aussi de ce classement que la teneur des situations auxquelles doivent faire face les psychiatres reste toujours particulière et continue à distinguer leur rôle de celui de leurs confrères. A l'aube de leur carrière de psychiatre, la réalité des situations auxquelles ils sont confrontés met en cause la définition de ce que doit être leur rôle professionnel et les oblige à s'adapter à des difficultés particulières dont toutes ne sont pas le lot des autres médecins.

Voyons quelles sont ces difficultés :

1. *Apprentissage de l'incertitude*

Une première difficulté inhérente à toute pratique médicale et dont les post-gradués font l'apprentissage sont les incertitudes concernant à la fois le diagnostic et le traitement. Une première partie du travail vise à maîtriser ces

incertitudes, à trouver des techniques qui pour certains cas peuvent amener des précisions utiles aux décisions. D'où aussi l'importance de la lecture de toutes sortes d'éléments de vie sociale qui peuvent nourrir un diagnostic. Cet entraînement à l'incertitude est une des attitudes que le jeune médecin doit acquérir à travers, entre autres, l'usage des techniques et examens de contrôle en cas de doute. Elle ne le différencie pas des autres médecins en voie de spécialisation.

2. *Déclassement par le bas, déclassement par le haut*: du super assistant social à l'Eldorado médical

D'autre part, le médecin apprenti-psychiatre et le psychiatre doivent faire face à une extension de leur compétence et de leur rôle qui ne leur convient pas nécessairement. Cette extension s'élargit encore étant donné la nature des faits qui amènent les gens en psychiatrie aujourd'hui. La nature du fait qu'ils ont à diagnostiquer et à traiter à un moment donné reste toujours moins séparable que ne l'est une grippe du contexte dont il est issu. Cela reste vrai tant pour les causes et les conséquences du problème que pour l'analyse des possibilités de traitement.

En psychiatrie, même universitaire, rien n'est changé. Si le rôle du médecin naît là où la société défait, celui du psychiatre de garde naît là où l'hôpital défait. Le fait même d'être inséré dans l'hôpital général universitaire élargit paradoxalement les compétences du psychiatre, au moment même où ce dernier entend les réduire. En hôpital universitaire, il devient l'équivalent du généraliste à la ville, c'est-à-dire le spécialiste du non spécialisable. L'ambiguïté de son rôle est plus que jamais présente. Le psychiatre est l'un des spécialistes le plus appelé par ses confrères, que ce soit à la garde ou en salle. La population dite psychiatrique se présentant aux urgences constitue 10 % de la clientèle. Elle est toujours vue par le psychiatre et par ailleurs, celui-ci voit un minimum de deux personnes par jour hospitalisées dans d'autres services que le sien.

L'extension des compétences du psychiatre observée dans cette institution universitaire est double. Il est tantôt sous-qualifié, tantôt sur-qualifié.

a) D'une part, le psychiatre à l'hôpital général devient un *super assistant social*. On observe alors un *déclassement par le bas*.

"La garde de psychiatre à E devient débordée et d'ailleurs on en ouvrirait une autre, elle le serait tout autant. Nous psychiatres, devenons des gens que l'on appelle pour résoudre une série de problèmes sociaux, parce que nous avons en main un certain nombre de pouvoirs médicaux et administratifs et que en tant que médecins appelés, nous sommes responsables". (un psychiatre)

b) D'autre part, le psychiatre est le *nouveau marchand de bonheur*. C'est un *déclassement vers le haut*. Le mythe médical devient le mythe psychiatrique. Là où le psychiatre est présent, ses confrères se déchargent sur lui de ce qu'ils ne peuvent résorber dans leurs catégories spécialisées.

Cette démultipliation du concept de santé (santé – bonheur) surdétermine toute la pratique médicale (médecin – marchand de bonheur). Cette pratique a par ailleurs permis et favorisé ce déplacement idéologique, en mettant l'accent sur l'équation qui lie la "guérison", le "mieux-être" à l'acte de consommation, c'est-à-dire à l'achat d'un bien. Ainsi, par des déplacements progressifs, le concept de santé recouvre aujourd'hui des enjeux de plus en plus étendus. Aujourd'hui des professionnels de la médecine, de la psychiatrie et de la psychologie s'adaptent bon gré mal gré à l'immense demande sociale qui leur est adressée. En même temps, le développement de nouvelles technologies relationnelles les ouvrent à de nouveaux publics, contribuant ainsi à étendre le champ des compétences des professionnels de la santé.

Comme dans le champ assistantiel, le dynamisme des professionnels en santé mentale tient à la nature des tâches imparties et du mandat confié, qui ne peuvent être complètement définis ni codifiés et laissent aux professionnels une part d'autonomie et d'initiative pour produire ce que l'on attend d'eux. "Ce dynamisme est le fait d'agents concrets et ne trouve pas son origine dans l'intervention explicitement organisatrice de l'instance dirigeante, mais les vastes possibilités de reconversion que l'imprécision des objectifs, l'arbitraire des méthodes et l'absence de sanctions offrent à certaines fractions de classes." (Verdes Leroux, 1978, 9).

Mais parmi les divers professionnels de la santé mentale rencontrés sur le terrain, les médecins psychiatres sont à la fois ceux qui sont le plus sensibilisés à ce rôle traditionnel magico-religieux et qui ont à cet égard le plus de réticences.

Ce questionnement que nous avons observé chez les médecins est plus fréquent que chez les autres paramédicaux qualifiés dont les lignes de conduite sont plus nettement tracées et dès lors plus faciles à suivre. Souvent, le médecin a pu choisir son métier et sa formation. Et à l'hôpital, le psychiatre se trouve placé dans une fonction d'arbitrage à laquelle il ne peut se soustraire. La présence du code déontologique, concrétisé à travers un ensemble de règles institutionnelles et l'intériorisation d'un code moral font du médecin-psychiatre le responsable du patient.

Mais le psychiatre sait aussi qu'en agissant, il ratifie en quelque sorte cette médicalisation des problèmes sociaux ou des problèmes existentiels. Car par cette opération, il occulte la valeur significative du symptôme. Le psychiatre est placé à l'hôpital général dans une situation contradictoire difficilement soluble qui n'est en fait que le recul ultime de l'émergence des contradictions sociales.

3. *Interférences entre le traitement et la morale*

A d'autres moments plus précis, le médecin psychiatre conserve difficilement une neutralité morale, fiction à laquelle, d'ailleurs, il est incapable de renoncer, tout en n'étant pas en mesure de l'atteindre vraiment.

"En psychiatrie on s'efforce théoriquement d'agir comme si l'essentiel était le traitement et non le jugement moral, mais pratiquement cette attitude est très souvent mise en question. Dans ce domaine, il est particulièrement difficile de conserver sa neutralité morale car chez le malade, le déséquilibre est intrinsèquement lié à l'action qui choque les témoins . . ." (Goffman, 1968, 405)

Ainsi aujourd'hui, le rapport au travail tend à devenir une question à propos de laquelle le psychiatre doit se prononcer déjà à l'hôpital.

Les frottements aux valeurs des maîtres conditionnent et façonnent par touches l'attitude et la position des jeunes psychiatres que nous avons vu changer en cours d'année.

Au fil du temps, nous avons observé en effet une tendance à la démoralisation et à la minimalisation des interventions des post-gradués. Elles étaient accompagnées chez certains d'un mouvement de dépression allant parfois même jusqu'au scepticisme total sur l'utilité quelconque de leur intervention.

Notons que cette critique sociale des psychiatres à propos du rôle qu'on leur fait jouer a pour origine un souci de professionnalisme, plutôt qu'une critique politique.

4. *Echec du schéma de réparation ou apprentissage de la frustration*

De tout cela, il résulte une mise en échec régulière du schéma type de réparation. A la différence des objets que l'on peut toujours remplacer, le corps humain et son équivalent psychique comportent des parties irremplaçables ou incorrigibles. "Pourquoi n'admet-on pas la notion de cancer psychologique" disait un psychiatre.

La relativité de la notion de guérison, admise en médecine somatique, pénètre aussi le domaine psychique. Par guérir, on entend souvent une amélioration, une stabilisation, une invalidité préférée à l'issue fatale, ou encore l'intervention d'une prothèse, certains délais gagnés sur la souffrance et sur la mort. Mais lorsque l'examen de la situation problématique révèle que les conditions de vie du patient interviennent très lourdement soit dans l'émergence, soit dans l'aggravation du problème, les solutions sont plus réduites. Dès lors, les techniques thérapeutiques apprises sont d'une efficacité relative étant donné le contexte de vie du patient. Celui-ci n'a pas toujours les moyens de changer ses conditions de vie (profession, emploi, conjoint . . .).

A partir de ces conditions de base intervenant sur la pathologie, la "guérison" est pour le médecin "un écart positif entre l'état actuel du malade

et son état antérieur dans un ordre objectif, normatif et invariant". L'invalidité est préférable à la mort, la santé mentale à la folie, mais un schizophrène calme vaut mieux qu'un agité, etc.

La relativité de la "guérison" à partir de l'évaluation des conditions d'amélioration conduit le praticien à des constats soit d'impuissance, soit de minimisation importante de son intervention :

"On apprend bien souvent que ce qu'il y a de mieux, c'est de ne rien faire et de laisser tout en place".

L'apprentissage de la pratique concrète du psychiatre va à l'encontre des valeurs contenues dans la culture médicale.

La définition du soin change de contenu et le travail de réparation qu'il peut effectuer ne représente pas une œuvre avec laquelle le praticien puisse aisément s'identifier. Ses débuts dans la pratique professionnelle le mettent en contradiction avec ce qui constitue l'apprentissage culturel du futur spécialiste. Le mode de production d'un psychiatre diffère en cela de celui d'autres spécialistes. Il est plus rapidement confronté au décalage théorie-pratique.

D'autres psychiatres plus anciens dans la profession et dans l'hôpital ont déjà eu le temps de s'accommoder de cette réalité et de se choisir un terrain d'action qui rend supportable cette situation.

Ainsi la recherche apparaît comme une stratégie d'adaptation secondaire au sens où la définit Goffman, c'est-à-dire qu'elle est une pratique qui permet d'obtenir des satisfactions interdites par ailleurs.

Une enquête réalisée en France a démontré qu'elle était la motivation principale de 80 % des médecins hospitaliers. La pratique thérapeutique clinique se déclasse progressivement.³

La féminisation progressive du corps médical constatée ça et là confirmerait cette hypothèse.⁴ Bientôt peut-être l'activité thérapeutique sera délaissée par les hommes et confiée aux femmes au profit de l'activité de recherche.

Toujours est-il qu'aujourd'hui, le schéma médical type trouve un taux d'application insuffisant pour la satisfaction professionnelle du praticien.

3) Cfr. L'Hôpital et le Médecin, III Assises Nationales de l'Hospitalisation Publique, Paris 17-21 novembre 1969. *Rev. Hosp. de France*, 225 (nov. 1969).

4) La féminisation du corps médical est plus poussée dans les pays où la profession connaît une dévalorisation et une fonctionnarisation notoire. En France, la moitié des médecins sont des femmes et en Belgique un quart seulement de la profession est féminine. De surcroît, signalons que de récentes études ont montré qu'au sein de la profession les femmes médecins optaient chez nous pour les activités plutôt salariées que libérales, plus facilement compatibles avec la vie privée. "Nos salles d'hôpitaux deviendront-elles des super-infirmeries?" cfr. Escoffier Lambiotte, 1981.

Apprentissage de l'incertitude et du risque calculé d'une part, apprentissage de l'impuissance et de la frustration d'autre part, le rôle du psychiatre hospitalier se fait entre autres et même surtout à partir d'une connaissance concrète des contradictions sociales et humaines.

II. PRATIQUES THERAPEUTIQUES ET SYSTEMES D'ADAPTATION DES MEDECINS

Voyons maintenant quelles sont les différentes pratiques thérapeutiques dans un hôpital universitaire, c'est-à-dire les prescriptions et traitements.

Les éléments décrits précédemment nous permettent de saisir qu'il s'agit d'une pratique triangulaire qui comprend le patient, le thérapeute et la société. La règle générale est le principe du cas et veut proposer des solutions en fonction du client. Cela suppose un éventail de pratiques diverses dont certaines sont prioritaires.

Nous pourrons voir comment, à travers ces pratiques, les psychiatres s'accordent différemment avec le temps et suivant les individus de la réalité hospitalière.

1. Thérapeutiques organiques

En priorité vient l'usage des *thérapeutiques organiques*, à savoir *les médicaments et les électrochocs*.

Hormis le fait que le médicament reste la thérapeutique la plus utilisée par la quasi-totalité des médecins dans une unité de recherche, son usage se veut *adapté à chaque individu*. Cela suppose à la fois l'établissement de règles et l'observation quotidienne des cas afin d'évaluer l'application de ces règles.

La pratique chimiothérapie se veut la plus scientifique possible, mais il restera toujours une marge d'incertitude, d'impondérable et d'imprévisible. Toutes les pratiques de contrôle visent à réduire cette marge au maximum.

L'évolution du cas sous médicament fait l'objet d'un contrôle quotidien, tant du point de vue de l'évaluation de son comportement mesuré à l'aide de simples observations qualitatives, de tests psychométriques et de l'évolution de variations somatiques. Celles-ci sont mesurées et contrôlées par des tests biochimiques.⁵

5) Ces tests sont des techniques analytiques cliniques qui permettent de doser les médicaments dans le plasma des patients. Ces analyses permettent de mieux ajuster les doses thérapeutiques à utiliser et de réduire les effets secondaires. A dose égale, les taux plasmatiques varient considérablement d'un individu à l'autre. Ces différences sont notamment liées à des différences de métabolisation hépatique des psychotropes. (Mendlewicz, 1982)

Il s'agit d'une part de voir si le patient "répond" à ce médicament et ensuite de surveiller de près les dosages de manière à savoir ce qui lui convient exactement. Le but est d'ajuster le traitement au patient.

L'orientation est technico-pragmatique. Mais si le médicament est la thérapeutique la plus utilisée, il ne garantit pas pour autant la réussite. Soit la personne ne change pas d'état, soit il peut y avoir des contre-indications pour un ensemble de raisons.

Autre technique organique qui a recommencé à être utilisée surtout l'année où nous étions présents dans l'unité, *les électrochocs*. En 1981, on comptait 390 traitements par électrochocs sous narcose. Cette pratique, tout comme certains médicaments, s'inscrit dans des protocoles de recherches. Elle est utilisée :

- soit dans le cas de certaines maladies précises et jugées très graves, continues pour l'échec médicamenteux (mélancolie, dépression endogène...)
- soit dans le cas de contre-indication aux médicaments
- soit dans le cas de patients "pour lesquels on a déjà tout essayé sans succès..."

C'est une pratique qui est souvent rationalisée en terme "d'évitement du pire, sinon c'est l'hôpital psychiatrique à vie" ou "de dernier recours", "on a tout essayé" ou encore "c'est nous les vilains cocos, parce que personne ne veut le faire tout en sachant que c'est cela qu'il faut faire".

Les électrochocs posent aux médecins le même problème que d'autres actes douloureux ou pénibles effectués habituellement par le personnel subalterne. "Quand on fait des électrochocs à cette petite (patiente anorexique de 15 ans), on a vraiment l'impression que c'est à vous qu'on le fait. C'est du masochisme primaire les E.C.T.. Heureusement que c'est son dernier" (médecin P.G.).

C'est aussi une pratique qui au sein de l'équipe a gagné ses galons avec le temps. Au début, elle provoquait chez beaucoup de membres du personnel les mêmes réticences que celles soulevées par la recherche. Depuis le changement qui est advenu chez certains patients, la pratique des E.C.T. s'est routinisée : "c'est vrai que quand on voit X et Z, alors qu'on avait tout essayé, on se pose des questions..." (infirmière).

Face à l'évaluation des réussites, les médecins restent plus critiques que les paramédicaux. Nous avons souvent constaté la présence du doute et l'esprit critique des médecins face à la relation traitement-résultat. Rarement est abandonnée l'idée de la relativité de l'effet dû au traitement. Constamment, ils essayent de vérifier, objectiver, mesurer, quantifier la validité de la thérapeutique et la part de l'effet placebo dans la réussite éventuelle.

Ce sont les caractéristiques mêmes de l'approche scientifique qui amè-

rent le médecin à intégrer la dimension subjective. A la fois l'usage de l'expérimentation, de l'évaluation systématique, de la prédictabilité et de la reproducibilité des résultats obligent le praticien chercheur à reconnaître le rôle de la subjectivité en vertu même du principe de l'objectivisation, c'est-à-dire l'effort méthodologique qui vise à éliminer la subjectivité de l'acte de connaissance.

Leur démarche propose d'objectiver au maximum la part de subjectivité, afin que les résultats obtenus permettent d'établir plus de règles générales qu'il n'en existe actuellement dans la pratique psychiatrique.

Les praticiens chercheurs apparaissent dès lors bien placés pour connaître les limites de leurs outils. Cela fait partie intrinsèquement du processus de connaissance technico-pragmatique. Bien qu'ils soient les garagistes du corps, ils savent qu'ils sont encore les prêtres modernes qui officient à l'aide de leur blouse blanche et du médicament.

Mais cela ne solutionne pas pour autant la difficulté principale du travail thérapeutique (intervention sur la vie) et de la recherche en psychiatrie (dire la vie).

2. *Autres pratiques*

Lorsqu'il s'agit de faire autre chose que de donner des médicaments, ce qui suppose déjà un travail considérable d'évaluation, le travail se complique. Il y a d'autres raisons que la simple présence des firmes pharmaceutiques au succès actuel de la chimiothérapie, dont la gamme variée d'applications et la souplesse d'emploi n'a jusqu'à présent trouvé d'équivalent. Même si des phénomènes chimiques interviennent à la base de certains troubles et justifient ainsi l'usage des médicaments, les autres méthodes thérapeutiques impliquent soit des traitements trop prolongés, soit des résultats trop aléatoires ou perturbant trop les conditions de vie.

Dès lors intervient un ensemble de critères différents suivant les lieux de soins qui permettent de faire un calcul "coût-bénéfice". Ce calcul est devenu nécessaire étant donné le nombre important de patients qui circulent dans ces lieux. . . Et le quotidien humain, variable suivant les situations, intervient bien sûr dans cette comptabilité.

Une technique comme le médicament a quand même pour effet de mettre partiellement le thérapeute plus à l'abri de ses émotions et de sa propre subjectivité, mais il n'en va pas de même dans le cas de la psychothérapie qui est par définition de l'ordre de la relation et de l'intersubjectivité.

Les autres thérapeutiques supposent souvent un type d'effort plus impliquant pour le thérapeute, tout en offrant moins de garanties. Elles peuvent aussi avoir d'autres conséquences sur la vie du patient. Dès lors, leur choix est largement pondéré par des variables qui tiennent compte du contexte du

patient, c'est-à-dire les variables démographiques et socio-culturelles.

Il existe aujourd'hui une littérature assez abondante qui traite de la relation "psychothérapie et classe sociale". Aussi, il n'était pas dans nos intentions de montrer qu'au total les patients de classes supérieures ont plus de chances d'être pris en psychothérapie et que ceux des classes inférieures sont garantis de bénéficier prioritairement des thérapies organiques.

Par contre, il était intéressant de constater que dans des hauts lieux de production du savoir en psychiatrie biologique, les thérapeutiques proposées étaient loin d'être exclusivement organiques.

Les critères qui interviennent dans les diverses propositions thérapeutiques sont de nature diverse. Comme pour l'élaboration du diagnostic, ils relèvent aussi bien des caractéristiques propres au patient qu'à l'institution ou autres règles professionnelles.

Ces critères jouent tantôt dans le sens d'une limitation de l'intervention thérapeutique, d'une dépsychiatrisation du problème, ou au contraire dans le sens d'une persévérance à toute épreuve.

Une fois encore la pratique quotidienne est loin d'être calquée sur une simple application du schéma médical. Examinons de plus près ces critères.

2.1 Tendance à la dépsychiatrisation de l'intervention thérapeutique due aux caractéristiques des patients.

Au fur et à mesure que le temps passe, les jeunes P.G. ont tendance à limiter les interprétations psychiatriques, à réduire leur champ d'intervention et à rayer de leur vocabulaire le mot guérison. L'apprentissage de l'inguérissable fait partie de l'enseignement. Quelles sont alors les stratégies possibles?

2.1.1 Appel prioritaire aux conditions de vie pour établir les stratégies thérapeutiques.

Des éléments de vie principaux sont retenus pour conclure à un diagnostic tel que l'ennui. Dès lors "jouer aux cartes" ou autres gammes d'occupation deviennent des indications thérapeutiques. L'ennui figure régulièrement en tête de liste dans la bouche des psychiatres qui au fur et à mesure de l'année ont une perception de plus en plus large des éléments pesant sur les troubles psychiatriques. L'ennui semble être un des problèmes importants rencontrés en psychiatrie auprès d'une population inactive dont la vie n'est plus réglée par le travail, dans une société où celui-ci reste le mode privilégié de socialisation et de structuration du temps.

Dans d'autres cas, on préférera agir sur les faits lorsque c'est encore

possible. Le psychiatre établit une stratégie thérapeutique à partir des éléments concrets de la vie actuelle du patient. Des éléments tels que l'offre d'amour d'un fiancé, l'éloignement physique d'une mère schizophrénisante, ou le jeune âge permettent d'éviter la psychiatrication. Les éléments de vie jouent tour à tour positivement et permettent d'agir, ou au contraire obligent au statu quo. Chez tous les médecins, au fil de l'année nous avons constaté, avec une fréquence suffisante pour être significative, une perception "sociologique" des éléments du tissu social qui pèsent sur les troubles psychologiques ou psychiatriques. La solution alors proposée témoigne du raisonnement sur les causes : recréer un espace de jeu social, d'interaction, de vie à travers les cartes plutôt que de faire du groupe psy. Apprendre à jouer aux cartes, c'est en quelque sorte recréer du social de manière non technicienne ou spécialisée...

2.1.2 Interventions psychothérapiques réduites aux acquêts.

Même lorsque l'indication thérapeutique clinique est ou serait éventuellement une psychothérapie, cette perspective est tantôt soit éliminée, soit réduite à sa plus simple expression, étant donné certains facteurs qui sans être d'ordre financier, annulent la possibilité de transformation en profondeur.

Un traitement psychothérapique est plus long et plus impliquant; aussi oblige-t-il le praticien à intégrer une dimension prévisionnelle et à construire les scenarii possibles en spéculant à partir des éléments qu'il possède. Cela aboutit régulièrement aux questions : "Que veux-tu faire dans ces cas-là ?" ou "Cela vaut-il la peine de...?" (sous-entendu faire tous ces efforts, alors que l'expérience a montré combien c'était lourd et difficile et qu'il y a d'autres patients).

C'est moins l'incertitude du succès que la certitude de l'échec qui guide le thérapeute. Cette notion d'irréversibilité est souvent faite des éléments de la vie du patient :

La classe sociale

A la différence d'autres variables comme le sexe ou la situation conjugale, l'appartenance à une classe sociale n'intervient pas explicitement dans le sens d'une limitation de l'intervention thérapeutique. Elle différencie néanmoins les patients d'au moins deux manières :

- Elle joue à travers les *pressions socio-économiques* sur les classes populaires. Et ce poids réduit grandement l'efficacité déjà aléatoire et difficile de la psychothérapie : "A quoi cela sert-il de faire tout cela, c'est quand même pour les remettre dans un milieu qui..."

- La *culture médicale* n'est pas la même dans toutes les classes sociales et la *culture psychologique* que suppose la posture psychothérapeutique est plus proche de la culture de la classe supérieure. Celle-ci cultive plus le culte de

l'individualisme et de l'introspection à travers l'esprit d'examen qui est un habitus produit par le système d'éducation (Boltanski, 1975). Les patients, surtout ceux issus des classes populaires, sont moins sensibilisés aux effets de la psychanalyse et ont peu abandonné une conception somatique de leurs troubles ("c'est les nerfs"). Aujourd'hui, c'est la théorie génétique qui donne appui à cette représentation de la maladie mentale ("c'est les gènes") qui satisfait les individus appartenant à toutes les classes sociales.

Il faut néanmoins nuancer cette distinction sociale pourtant effective. Même si elles sont de la classe moyenne ou populaire, une certaine forme de "bricolage thérapeutique" est *plus facilement proposée aux femmes qu'aux hommes, aux plus jeunes qu'aux plus âgés*, en raison aussi des problèmes différents. Les femmes notoirement plus "bavardes" que les hommes sur leurs émotions; quant aux jeunes, on a encore le temps et l'espérance de leur apprendre les us et coutumes de la psychothérapie...

L'âge

L'âge est souvent plus déterminant que la classe sociale lors de la décision du type de traitement. La jeunesse joue souvent favorablement, car on estime que "cela vaut encore la peine d'agir". Au contraire, la vieillesse apparaît comme un handicap: "Comment veux-tu soigner 25 ans de névrose?" ou encore: "Comment veux-tu aller à l'encontre de 30 ans d'hôpitaux psychiatriques..." ou: "A son âge, on peut la laisser tranquille..."

En quelque sorte, la définition de la santé du praticien rejoint celle qui est habituellement faite par l'usager, c'est-à-dire qu'elle est une appréciation fonctionnelle de sa santé en "situation" et non un écart entre deux pôles dans un ordre invariant. Aujourd'hui cet ordre varie et l'appréciation de la "santé" par le médecin se fait également en situation. L'objectif à atteindre doit être toujours pondéré avec le contexte. C'est une définition pragmatique qui est faite du travail et non une définition théorique.

D'autres données comme la situation conjugale et le sexe

interviennent également dans le sens d'une réduction de l'intervention qui déséquilibrerait le système familial ou autre: "si on traite, elle divorce; on ne traite pas", ou encore "ce n'est pas le moment d'agir, car elle a quatre enfants à charge et son mari ne l'aide pas..."

A nouveau, la décision et/ou le type d'intervention se fait à partir d'une évaluation de leurs conséquences présumées. Celles-ci varient suivant les individus. Cette *aptitude à la prévision* fait partie également de l'apprentissage du médecin. Elle le différencie des autres thérapeutes non médecins qui souvent défendent une conception thérapeutique plus centrée sur leurs intérêts professionnels. Les médecins ont une position de praticiens plutôt que de techniciens. Les autres travailleurs de la santé mentale ont plus facilement une position technicienne, comme nous l'avons montré dans un article précédent. Ils sont

moins sûrs d'eux-mêmes et souvent moins stabilisés professionnellement.
Cas par cas et pragmatisme sont les deux règles d'or du traitement psychiatrique : le praticien s'adapte au patient.

2.2 Limitation de l'intervention thérapeutique due aux caractéristiques de la profession médicale.

D'autres caractéristiques liées non plus aux patients, mais au modèle de la profession médicale ont pour effet également de *limiter les interventions* des jeunes post-gradués au fur et à mesure que le temps s'écoule. Ils font l'apprentissage pratique des règles déontologiques liées à la profession. L'apprentissage concret de la responsabilité médicale oblige au respect d'une série de règles tant par rapport aux confrères qu'aux patients.

2.2.1 Les règles du protectionnisme.

Dans un hôpital où de nombreux patients sont envoyés par d'autres thérapeutes, soit pour des mises au point, soit lors de crises aiguës, la notion d'intervention limitée apparaît avec clarté. Il est d'autant plus important de définir avec exactitude la portée des responsabilités de tout un chacun sous peine d'enfreindre les limites du territoire du confrère, ou d'être jugé responsable en cas d'erreur.

Les rapports entre services d'un même hôpital sont largement défensifs. Des mesures, comme le fait de noter le retard de l'interniste, sont prises pour éviter d'être pris en défaut.

A l'extérieur de l'hôpital universitaire, les médecins semblent plus soucieux d'éviter les erreurs relevant d'un code moral que les erreurs techniques. On peut éventuellement se tromper quelque peu de diagnostic, mais il ne faut surtout pas intervenir même légèrement, en lieu et place d'un confrère, ou prendre une décision à la place d'un patient. Les règles morales importent plus que les règles techniques (Bosk, 1979).

Ce souci déontologique territorial est manifeste. Il l'est également lors de problèmes relevant explicitement de la vie privée, comme la décision d'un avortement d'une patiente enceinte et en dépression nerveuse. A cette occasion, d'ailleurs répétée, l'attitude réservée des médecins différait de celle des paramédicaux, à chaque fois plus interventionnistes.

La protection sociale du patient fait également partie des soucis du psychiatre qui veut éviter les effets de l'étiquetage résultant de l'application de certains diagnostics ou traitements. Ainsi le psychiatre devient "sociologue" non pas par choix, mais en vertu de l'application maximale des règles professionnelles, calquées sur le modèle américain, où l'erreur est plus gravement sanctionnée que chez nous.

Le souci de professionnalisme du chef de service de cette unité universitaire de pointe n'est sans doute pas sans lien avec sa formation partiellement américaine.

2.2.2 Les dissociations du diagnostic et du traitement.

Cette dissociation est un des éléments de la transformation de la pratique psychiatrique. Le diagnostic psychiatrique apparaît comme un moment dans une série d'actes dont la finalité n'est pas obligatoirement liée à la thérapie, soit dans le même lieu, ou même ailleurs.

Pour certains patients, la demande est une mise au point sur certains aspects spécifiquement biologiques ou même parfois sociaux. Cela signifie que de nombreux patients sont déjà pris en charge à l'extérieur par d'autres thérapeutes. L'analyse de la population le confirme : 40 % des patients sont suivis par des psychiatres, à la différence d'autres hôpitaux où ils sont plus souvent suivis par des médecins généralistes.

C'est une *fonction officielle d'expertise* de l'unité psychiatrique universitaire qui lui permet d'avoir un certain contrôle sur sa pratique. Mais à plusieurs reprises pour des patients vivant précédemment en institution, la demande s'étend pendant la durée du séjour et les frontières de l'intervention se brouillent...

2.2.3 Psychiatrie bureaucratisée : Malgré tout, on persévère...

Après l'énoncé de tous ces critères d'exclusion ou de limitation de l'intervention thérapeutique, il est temps aussi de faire état de ceux qui font que "malgré tout", les patients bénéficieront des soins les plus complexes ou de mises au point les plus longues.

Quels sont les moteurs qui sous-tendent ces critères de sélectivité :

- Une première raison de la prise en charge totale de certains patients jugée explicitement difficile tient au caractère universitaire de l'institution et à la fonction d'apprentissage des jeunes médecins par l'expérience clinique. Les effets de l'enseignement et de la recherche viennent au secours du patient, au-delà des composantes psychologiques qui différencient les thérapeutes. Il est vrai que l'on est souvent plus motivé au début d'une profession, lorsqu'on apprend beaucoup, qu'après quelques années souvent faites de répétitions et parfois de déenchantement. La motivation des médecins est encore doublée des plaisirs de la découverte qui s'estompent ou se raréfient au fur et à mesure de l'apprentissage, à moins d'être intéressé par la recherche. En CHU, les inté-

rêts scientifiques et pratiques sont conjugués et on a les moyens de mettre en œuvre leur confrontation. Des auteurs américains pensaient même créer, à partir de ce fait, l'occasion de pratiquer la psychothérapie avec les classes populaires (Greenblat & Scharaf, 1965).

— Les autres critères déterminant la variabilité des situations tiennent aux caractéristiques du patient. Il faut que celui-ci possède un capital quelconque qui le rende "désirable" aux yeux du praticien. L'investissement supplémentaire que fait le médecin peut être entendu au sens propre. Ce capital peut être fait de plusieurs éléments.

Dans un hôpital universitaire, une *maladie intéressante* est un capital bien placé. Le beau cas est un matériau précieux qui permet l'investigation des thérapeutiques, ou simplement l'observation concrète des symptômes cliniques. Mais il ne faut pas pour autant avoir une maladie très rare pour être intéressant du point de vue clinique. Parfois il suffit d'avoir un diagnostic dont la maladie fait actuellement l'objet de recherche. Ainsi la maniaco-dépression ou la dépression endogène représente des atouts dans l'assurance thérapeutique, avec le risque d'être cobaye de l'expérience. Peu importe à ce moment la classe sociale ou l'âge, tous les "maniaques" ont droit aux thérapeutiques les plus complexes et les plus longues. Mais ce capital-maladie n'est pas le seul en jeu. Bien que le code déontologique suppose l'égalité du droit au soin, des critères non médicaux interviennent lors de la prise de décision d'interventions que l'on sait à priori longues difficiles ou aléatoires... (Sudnow, 1967). Bien sûr, beaucoup d'études ont démontré à ce sujet qu'une fois de plus l'atout que représente le fait d'appartenir à une *classe sociale supérieure* est important. Nous avons pu le constater également à travers la capacité plus fréquente chez les personnes de classe supérieure de susciter un intérêt chez le personnel soignant. Les rationalisations thérapeutiques sont alors fort utiles pour justifier des attitudes différentes face au patient. Ce qui est défini comme étant nécessaire pour le patient est souvent bon pour le thérapeute. La neutralité éthique reste une fiction à laquelle le personnel est incapable de renoncer, tout en n'étant pas en mesure de l'atteindre vraiment, même si tout est mis en œuvre effectivement pour rendre crédible l'idéologie du traitement. Pourquoi?

La mobilisation affective que suppose pour le thérapeute la prise en charge totale de certains patients n'est pas reproductible sans conditions. L'investissement émotionnel du patient dans la relation d'aide suppose un accrochage "comme dans la vie", "quelque chose qui fait que..." Et comme dans la vie quotidienne, la sélectivité s'impose. L'usage fréquent de la phrase "j'ai envie de m'occuper de...", tant aux réunions qu'ailleurs, témoigne aussi combien la relation thérapeutique est avant tout une relation, c'est-à-dire le produit de deux subjectivités.

Les pratiques organiques peuvent encore faire croire à une certaine

neutralité, mais celle-ci disparaît visiblement lorsqu'il faut faire appel à d'autres moyens. Ils supposent en effet un surplus "d'amour", une "énergie" de la part du thérapeute pour que la technique utilisée soit efficiente.

De même, on constate pour certains patients présentant une lourde pathologie un travail fait surtout de persévérance, où le médecin est soutenu par l'espoir d'une amélioration. Mais il faut que cet espoir ait lui-même un support : soit une amélioration momentanée (on continue parce qu'on se dit que cela a été mieux une fois...), soit des conditions extérieures, soit aussi simplement le fait que le patient est connu du service, fait partie de cette famille psychiatrique, incomplète sans certains de ses patients. Dès lors, on ne l'abandonne pas ainsi. Bien que le service soit une unité de crise, ce patient ne sortira pas tant qu'une solution soit sur le plan social, soit sur le plan thérapeutique ne sera pas trouvée. C'est ainsi d'ailleurs que depuis l'ouverture du service, les durées de séjour s'allongent inévitablement.

CONCLUSION

L'étude de la pratique quotidienne d'un service de pointe montre que l'objectivisme médical reste décidément toujours à l'état de projet d'une maîtrise des problèmes posés par le patient. Qu'ils soient d'ordre existentiel ou social, ceux-ci échappent toujours au code médical et font du psychiatre un spécialiste toujours particulier.

Là où ils se veulent spécialistes à part entière, c'est-à-dire en hôpital universitaire, les psychiatres sont tour à tour déqualifiés et servent d'assistants sociaux et de généralistes, ou surqualifiés et chargés de réparer l'irréparable. En tout cas, ils ont toutes les peines du monde à maintenir leur intervention au niveau où ils le désirent.

L'analyse de la présence du modèle biologique n'empêche nullement la présence d'autres modèles théoriques qui intègrent sans cesse des éléments qui n'appartiennent pas au code médico-biologique.

Avant d'être des scientifiques, les médecins sont d'abord des cliniciens, c'est-à-dire des praticiens dont le but est aussi, rappelons-le, de soigner les patients. A ce titre ils ne peuvent pas ne pas tenir compte de l'humain, c'est-à-dire de la totalité de l'individu souffrant. Dans une unité de recherche, ils sont perpétuellement aux prises avec les contradictions qui existent entre l'humain et la technique, oscillant de l'une à l'autre.

D'une part, les exigences de la démarche scientifique supposent d'évacuer le sujet malade dont l'expérience vécue n'offre pas de crédibilité nécessaire et suffisante à la scène scientifique, pour ne laisser en place que la mesure qui, seule réalité légitime, permet à une discipline d'accéder au statut scienti-

fique. Mais, peut-être plus en psychiatrie que dans d'autres disciplines, force est de constater que l'objectivation de l'homme comme objet de science ne s'accompagne pas aisément de sa réduction, même momentanée, à une machine biochimique. A l'inverse de la chirurgie, la psychiatrie reste une intervention sur la vie et non sur le corps, et cherche à "guérir la vie".

C'est même la maîtrise de la technique qui, dans le cadre d'une demande scientifique, permet de mesurer la part de l'humain et de l'irréparable. Ce n'est pas la technique en soi qui influence la relation du médecin au patient, ce sont plutôt les orientations culturelles des médecins qui sont à l'origine du type de relation qu'entretient le médecin avec le patient. Nous avons constaté aussi une tendance des psychiatres à se *calquer sur le modèle professionnel médical* à travers l'importance accordée à la notion d'expert, l'adoption de valeurs issues du credo médical et scientifique, la place de la technique, l'usage prioritaire du médicament et l'évaluation permanente des résultats. Paradoxalement, ce sont ces mêmes tendances qui conduisent le psychiatre d'hôpital général à vouloir dépsychiatriser et limiter son intervention et à faire le constat répété d'échec du schéma de réparation.

Ces constatations n'empêchent pas pour autant les psychiatres de prendre certains cas en charge jusqu'au bout, car l'hôpital universitaire est aussi un lieu d'apprentissage de pratique professionnelle, de diffusion des valeurs et d'expériences. C'est ainsi que nous avons remarqué simultanément une tendance à la limitation de l'intervention et à la prise en charge continue du cas.

Ce ne sont donc pas des lignes strictes et unidimensionnelles qui caractérisent la pratique psychiatrique *définie principalement cas par cas, l'autre cas étant le thérapeute*.

Aujourd'hui comme hier, la pratique psychiatrique hospitalière est un arrangement d'une série de facteurs circonscrits par des règles institutionnelles et professionnelles, arrangement qui fait souvent du hasard une somme d'éléments explicables à posteriori.

BIBLIOGRAPHIE

- BECKER, H. S. (1961), "Boys in White, Student Culture" (The University Press of Chicago, Medical School Chicago).
- BOLTANSKI, L. (1975), "Prime éducation et morale de Classe" (Mouton, Paris).
- BOSK, Ch. (1979), "Forgive and Remember" (Edition of Chicago Press, Chicago).
- CASTEL, R. (1981), "La gestion des risques" (Ed. de Minuit, Paris).
- CHAUVENET, A. (1978), "Médecin au choix, médecine de classe" (PUF, Paris).
- ESCOFFIER LAMBIOTTE, J. (1981), La féminisation du corps médical, *Le Monde*, Paris (30. 12. 1981).
- GOFFMAN, E. (1968), "Asiles" (Traduction) (Ed. de Minuit, Paris).
- GREENBLAT, M. & SCHARAF, M. (1965), Poverty and Mental Health : Implication for Training, *Poverty and Mental Health*, Greenblat et alii (A. P. A., Washington D.C.) 151-159.
- MENDLEWICZ, J. (1982), *Special Medecine*, 12 (1982) (Bruxelles).
- MERTON, R. K.; KENDALL, P. L. & READER, G. (1957), "The Student Physician" (Harvard University Press, Cambridge).
- PARSONS, T. (1955), La pratique médicale moderne, *Eléments pour une sociologie de l'action* (Introduction et Traduction de F. Bourricaud) (Plon, Paris).
- ROTH, A. J. (1963), Information and the control of treatment in tuberculosis hospital, *The Hospital in the Modern Society*, Freidson, E. (The Free Press of Glencoe) 293-318.
- SUDNOW, D. (1967), "Passing on the social organization of dying" (Prentice Hall, Englewood Cliffs, New Jersey).
- VERDES LEROUX, P. (1978), "Le travail Social" (Ed. de Minuit, Paris).

MEDICALISATION ET DEFINITION DE LA SITUATION:
LE CAS D'INSTITUTIONS DE PLACEMENT
A LONG TERME POUR PERSONNES AGEES

Josette Coenen-Huther *

Université de Genève
(Adresse privée: 9, Av. du Lignon,
CH-1219 Le Lignon GE)

ZUSAMMENFASSUNG

Jegliche Definition der Situation charakterisiert sich durch ihre Relativität und ihren normativen Einfluss auf die Verhalten. Diese doppelte Proposition wird anhand der Versorgung älterer Leute in Institutionen illustriert. Solche Situationen werden von zwei Kategorien von Akteuren definiert: das Fachpersonal und das unspezialisierte Personal. Die pragmatische Definition des letzteren führt zu Bemutterungstendenzen; sie steht im Gegensatz zur Definition durch das Fachpersonal, die sich in therapeutischen Verhalten ausdrückt. Das Verhalten der beiden Gruppen wird anhand des Paradigmas der Krankenrolle der *pattern variables* von Parsons verglichen.

RESUME

Toute définition de la situation se caractérise par sa relativité et par son impact normatif sur les conduites. C'est ce double théorème qu'illustre le présent article. La situation examinée est la prise en charge de personnes âgées dans des institutions de placement à long terme, telle que la définissent deux catégories d'acteurs : le personnel non qualifié et le personnel qualifié. La définition pragmatique du premier aboutit à des conduites de maternage ; elle s'oppose à la définition professionnelle du second, qui se traduit par des comportements thérapeutiques. La comparaison entre les deux s'appuie sur le paradigme du rôle de malade et sur les *pattern variables* de Parsons.

*) Avec la collaboration de Marianne Modak, qui a participé à la récolte des données d'observation.

"Si les hommes définissent des situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences": le fameux théorème de W. I. Thomas (1928) suggère qu'aucune situation sociale n'a de sens en soi, immuable et universel. Ce sont les hommes, acteurs ou spectateurs, qui lui confèrent une signification, puisant dans leur expérience passée les éléments de leur interprétation (voir, entre autres, Mc Hugh, 1968). Selon la perspective que leur offrent leurs cadres interprétatifs et leur position dans un contexte d'interaction, les personnes concernées peuvent donc avoir des définitions différentes. Qu'elle soit "vraie" ou "fausse" (Merton, 1949), cette définition de la situation influence les comportements par le jeu des normes dont elle s'assortit.

C'est à la fois de cette relativité de sens et de l'impact normatif de toute définition sur les conduites que traite cet article. La situation examinée ici est la prise en charge de personnes âgées par des institutions de placement à long terme. Les données qui illustrent notre propos ont été recueillies essentiellement par voie d'observation. ¹

1. LE SENS DU PLACEMENT

Les institutions de placement à long terme pour personnes âgées – qu'elles s'appellent hospices, pensions, homes, centres de soins continus, etc. – ont toutes la même fonction première : accueillir ceux qui ne sont plus considérés comme capables de vivre dans un autre cadre.

- 1) Ces observations ont été effectuées dans le cadre d'une recherche plus vaste, menée par le Groupe Universitaire Genevois de Recherche Interdisciplinaire sur les Personnes Agées (GUGRISPA), qui était commanditée par le Fonds National de la Recherche Scientifique (PNR 3). Voir Chr. Lalive d'Epinay *et al.* (1983). Je remercie les Professeurs Chr. Lalive d'Epinay, J. Kellerhals et J.-P. Junod pour leurs conseils durant la recherche et leurs lectures critiques des rapports ayant précédé cet article.

Cette incapacité recouvre des réalités différentes; on peut toutefois les regrouper en deux grandes catégories: des incapacités pour raisons de santé et des incapacités pour raisons sociales. Les deux peuvent d'ailleurs être cumulées mais ne le sont pas obligatoirement. Par raisons de santé, nous entendons des atteintes aussi bien psychiques que physiques; par raisons sociales, des conditions de vie jugées inacceptables. Ces dernières sont de deux ordres: des situations (tel l'isolement total), qui présentent des facteurs de risque pour la personne et des situations qui contreviennent à des normes sociales appelant une stigmatisation et un rejet (Goffman, 1963): par exemple, l'alcoolisme ou le fait de "se négliger".²

Le facteur commun à ces raisons diverses est le besoin d'un encadrement que le milieu social ne fournit pas. Ce besoin peut être ressenti par l'intéressé lui-même mais aussi par d'autres, qui se substituent à lui parce que la situation leur apparaît insupportable. Ainsi en est-il, par exemple, des membres de la famille qui ne peuvent plus faire face à la prise en charge d'un parent âgé, ou de voisins qui craignent que le vieux locataire d'à côté ne mette accidentellement le feu à la maison.

La prise de décision du placement appartient, théoriquement, à la personne âgée concernée. Celle-ci peut toutefois faire l'objet de pressions sociales diverses émanant de l'entourage ou de professionnels: médecin, infirmière, assistante sociale, etc... .

Le placement dans une institution sanctionne ainsi le constat — la mesure de son arbitraire ne nous intéresse pas ici — d'une perte d'autonomie de la personne, d'une perte de sa capacité à mener la vie "normale" d'un adulte. Dans nos sociétés valorisant, entre autres, l'indépendance et l'accomplissement, la perte d'autonomie est une perte de statut social, une dévalorisation de la personne.

L'entrée en institution constitue à la fois une mise à l'écart — une mesure de contrôle social de déviances qui troublent l'entourage — et une mise sous tutelle, soit une perte supplémentaire d'indépendance. Le caractère total de l'institution conduit en effet à une uniformisation nécessaire des activités quotidiennes et des comportements, ainsi qu'à un recul des limites de la sphère privée de chacun. Or, dans nos sociétés industrielles dont elle est caractéristique (voir Berger *et al.*, 1973, pour son émergence dans le monde moderne), cette sphère privée est également fortement valorisée. L'individu s'y retire pour échapper aux grands problèmes sociétaux et aux pressions qui l'étouffent et l'investit de tout le sens de sa vie (Zijderveld, 1970, par exemple). En outre, le personnel, agent de la bureaucratie institutionnelle, est investi d'une certaine autorité à l'égard des pensionnaires (Goffman, 1961, 17 ss). Pourtant, et Goffman lui-même insiste sur ce point (*ibid.*, 17), l'importance des divers attributs des institutions totales varie de cas en cas. C'est ce

2) Dans l'une des pensions observées, les placements pour "alcoolisme" et "laisser-aller" représentaient 10 % des admissions.

que nous voudrions montrer dans la suite de cet article. Dans une même catégorie d'institutions, des institutions de placement à long terme pour personnes âgées, la manière de traiter les pensionnaires diffère en fonction des buts explicitement poursuivis et de la façon dont le personnel définit la situation.

2. DE LA PRE-MEDICALISATION A LA MEDICALISATION

Dans les trois établissements où nous avons effectué nos observations, cette ligne de partage entre types de comportements à l'égard des résidents est en fait intra-institutionnelle. Elle s'explique par la dichotomisation du personnel introduite par le passage à la médicalisation actuellement en cours.

2.1. PRESENTATION DES INSTITUTIONS ETUDIEES

Ces trois institutions sont assez grandes; elles comptent respectivement environ 90, 130 et près de 400 pensionnaires. L'observation — participante à des degrés divers — n'a toutefois porté que sur des unités comptant entre 20 à 40 pensionnaires.

L'institution que nous appellerons A se trouve en Valais, dans une région semi-urbanisée. Les deux autres — les institutions B et C — sont situées dans le canton de Genève. Les pensions A et C sont réparties dans plusieurs bâtiments, dont certains sont assez vétustes et d'autres de construction récente. La pension B occupe un seul immeuble, assez moderne. L'institution A n'a que des chambres de 1, 2 et 3 lits : les plus petites représentent près de 60 % du total. Les institutions B et C comptent encore, en revanche, un certain nombre de chambres à 4 lits, 25 % du total contre 40 % de chambres à 1 lit dans la première. Nous n'avons pas pu obtenir de chiffres globaux pour l'établissement C, mais le service où nous avons effectué nos observations dans la partie nouvellement construite comptait près de 80 % de chambres à 1 lit, le reste étant des chambres à 2 lits.

L'observation a été complétée par des discussions informelles avec les membres du personnel et les pensionnaires, ainsi que par des entretiens thématiques avec les cadres que nous n'avions pas l'occasion de rencontrer dans les services visités. Diverses données statistiques nous ont en outre été fournies.³⁾

- 3) Dans les trois institutions, le personnel concerné a été informé de l'objet de la recherche. Par rapport aux pensionnaires, le statut des chercheurs était moins clair. Dans certains cas, ils ont dû expliquer eux-mêmes la raison de leur présence car personne dans l'institution ne l'avait fait. Dans d'autres cas, les directions des institutions les présentèrent aux personnes âgées comme stagiaires. Dans l'ensemble toutefois, la présence des chercheurs n'a guère été remarquée par les pensionnaires, qui les ont considérés comme des membres du personnel, oubliant qui ils étaient, même lorsqu'on le leur avait dit. Environ un mois d'observation a été consacré à chaque institution.

Ces trois institutions ne sont pas strictement représentatives d'un quelconque ensemble. Elles illustrent en revanche des étapes différentes d'un même processus de médicalisation et présentent un certain nombre de caractéristiques fondamentales communes qui rendent les comparaisons possibles.

2.2. LE PROCESSUS DE MEDICALISATION

Par médicalisation des institutions, nous entendons le fait qu'elles se dotent des moyens de recevoir et de soigner des pensionnaires souffrant de maladies et / ou de handicaps nécessitant une infrastructure médicale. Il s'agit d'une part de ressources humaines, du personnel qualifié à donner des soins médicaux, et d'autre part de ressources matérielles, allant de simples pansements à des laboratoires d'analyse, en passant par des chaises percées, des lits spéciaux, des appareillages divers, etc.

Cette médicalisation répond indéniablement à certains besoins. L'accroissement de l'espérance de vie se manifeste par une augmentation plus que proportionnelle des personnes qui ont 80 ans ou plus. En Suisse, leur part dans la population âgée de 65 ans ou davantage a plus que doublé en cent ans, entre 1888 et 1980. Elle est aujourd'hui de 20 %. Or, c'est dans ces catégories d'âge que les institutions de placement recrutent la majorité de leur clientèle. L'enquête menée auprès de personnes placées en institution⁴ a montré que 69 % des pensionnaires rencontrés en Valais et 85 % des pensionnaires rencontrés à Genève avaient 75 ans ou davantage. En outre, le principe du maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées se répand. Les services de prise en charge communautaires se développent. Cela a pour résultat que l'état de santé des personnes entrant en institution est de plus en plus mauvais.

Deux types d'indicateurs permettent d'évaluer le degré de médicalisation des trois institutions étudiées : des indicateurs relatifs au personnel et des indicateurs relatifs aux équipements matériels ainsi qu'aux services paramédicaux. Nous les avons regroupés dans le tableau ci-contre.

L'examen de ces indicateurs montre que les trois institutions se situent, globalement, sur un continuum allant de l'institution A à l'institution C, de la médicalisation la moins développée à la médicalisation la plus avancée.

La médicalisation est explicitement appelée à se poursuivre dans les trois institutions. Au moment de l'observation, la direction de la pension A concentrait ses efforts sur l'achat de chaises percées, de chaises roulantes et de déambulateurs ; elle étudiait la possibilité d'engager un médecin-résident. La direction de la pension B était en train de négocier la création d'un service de stérilisation, l'aménagement de locaux pour la physiothérapie et pour les médecins consultants ainsi que l'accroissement du personnel soignant. La direction

4) La recherche du GUGRISPA comprend également un questionnaire standardisé, soumis à près de 1600 personnes à Genève et dans le Valais central, dont environ 5 % vivaient en institution.

Indicateurs de la médicalisation

Indicateur	Institution A (Valais)	Institution B (Genève)	Institution C (Genève)
<i>Personnel soignant</i>			
Pensionnaires par soignante ⁵	6.00	2.43	2.31
Soignantes diplômées par rapport à l'ensemble des soignantes	41 % *	29 %	41 %
Pensionnaires par médecin-résident	pas de médecin	85	54
<i>Differentiation des postes</i>			
Degré de spécialisation du personnel	— Infirm/Nurse Infirm-assist. — Aide non qualif.	Médecin Infirmière-chef Infirmière Infirm-assist. Aide qualifiée Aide non qualif.	Médecin Chef de pavillon Infirmière Infirm-assist. Aide qualifiée Aide non qualif.
<i>Equipements</i>	”Infirmerie” avec salle de traitement	Laboratoire d’analyses Radiologie	Laboratoires Radiologie Electrocardiogr.
<i>Services paramédicaux</i>			
Physiothérapie Ergothérapie	Néant Néant	Pensionnaires par poste 400 Néant	Pensionnaire par poste 100 150

*) Dont trois sur neuf sont des nurses n'ayant pas trouvé de travail dans leur branche de spécialisation.

de la pension C s'efforçait également d'obtenir davantage de postes de soignantes. Elle envisageait de mettre sur pied des activités de formation pour les médecins désirant se spécialiser en gériatrie et pour les aides non qualifiées, ainsi que des activités de recherche.

Notons aussi que la médicalisation est partout assez récente. Dans la pension valaisanne, elle est surtout le fruit de la volonté de la nouvelle direction, en place depuis moins d'un an. On y trouve ainsi encore quelque 50 % de personnes totalement indépendantes⁶, ce qui n'est de loin pas le cas des

- 5) Nous appelons soignantes tous les membres du personnel qui ont directement affaire avec les pensionnaires. Comme les femmes sont partout largement majoritaires, nous utiliserons toujours le féminin.
- 6) Par personnes indépendantes, nous entendons les pensionnaires qui peuvent se prendre eux-mêmes en charge pour tous les actes de la vie quotidienne. Leur placement a eu lieu pour des raisons sociales.

établissements genevois. Dans le premier de ceux-ci, l'institution B, la laïcisation du personnel en 1974 a entraîné le doublement des effectifs des soignantes. Les autres mesures de médicalisation dataient d'à peine deux ans au moment de notre observation. Pendant celle-ci, d'ailleurs, fut établi un rapport complet sur les besoins en matériel de soins infirmiers et sur l'état des locaux existants. L'évolution a également été rapide dans l'institution C. Depuis 1970-71, le nombre de soignantes diplômées y a été multiplié par vingt alors que le nombre de pensionnaires a légèrement diminué.

Nous avons ainsi affaire, dans les trois institutions, à un processus de médicalisation d'origine récente et encore inachevé. Il a pour résultat la présence, dans chacune des pensions, de deux types de personnel : du personnel non qualifié et du personnel qualifié, engagé au cours des dernières années. La première catégorie est vraisemblablement appelée à disparaître à moyen terme. Dans l'institution C tout au moins – c'est la plus médicalisée pour l'instant, rappelons-le – on se prépare, en effet, à donner une formation aux aides actuellement non qualifiées qui en ont les capacités et sont motivées à faire l'effort requis. Celles qui ne rempliront pas ces conditions seront transformées en hygiénistes responsables de la propreté des lieux; elles n'auront plus rien à faire avec les pensionnaires et ne feront donc plus partie de ce que l'on appelle ici le personnel soignant.

Nous l'avons déjà mentionné, c'est de l'existence de ces deux catégories de soignantes que découle la dualité des comportements à l'égard des pensionnaires. Avant d'en venir à la description de ces comportements, il nous faut donc examiner de plus près ces deux types de personnel.

3. PERSONNEL DIPLOME ET PERSONNEL NON QUALIFIE

3.1. CARACTERISTIQUES PERSONNELLES ET STRUCTURELLES

Dans les deux institutions genevoises – nous reviendrons sur la situation valaisanne – les aides non qualifiées sont étrangères dans leur très grande majorité (80 % dans l'institution C). Elles n'ont le plus souvent aucune motivation particulière à travailler dans des maisons pour personnes âgées, ayant tout simplement pris l'emploi qu'elles trouvaient. Elles occupent en outre généralement leur emploi depuis des années (8,5 ans en moyenne dans l'un des services étudiés). Elles ont donc été engagées au cours de la période de pré-médicalisation et font ainsi figure d'anciennes face à un personnel qualifié (comprenant les aides qualifiées – encore très peu nombreuses – les infirmières-assistantes et les infirmières) qui travaille rarement depuis plus de deux à trois ans dans les pensions en question et dont la "durée de vie" en

milieu gériatrique est réputée courte. Dans un de nos lieux d'observation, les deux infirmières responsables d'unité étaient en effet là depuis moins d'un an et quatre diplômées sur six avaient l'intention de chercher un autre emploi, voire même de changer de profession.

En Valais, la situation est globalement semblable: juxtaposition de personnel qualifié et non qualifié et d'années de service très différentes; elle se complique néanmoins du fait de deux facteurs spécifiques:

- a) La gestion de la pension venait d'être confiée à une congrégation religieuse. La direction générale, ainsi que la responsabilité des diverses unités est ainsi assumée par des religieuses, dont moins de la moitié sont qualifiées. Nous verrons plus loin que les religieuses n'ont pas de leur travail la même conception que les laïques.
- b) Il n'y a pas d'aides étrangères, la situation du marché de l'emploi étant beaucoup moins tendue. En revanche, plusieurs nurses ont été engagées, car elles n'ont pas trouvé à se placer dans le domaine de leur spécialisation. Elles rêvaient de s'occuper de bébés et se trouvent en face de personnes âgées: leur comportement s'en ressent comme nous le verrons.

De l'organisation pyramidale des compétences — liée à la professionnalisation de la prise en charge — découle un second principe général de différenciation du personnel: le degré d'interaction avec les pensionnaires et la nature des tâches. Le personnel non qualifié est indéniablement le plus proche des résidents. Chargé de les aider dans tous les actes de la vie quotidienne — toilette, lever, coucher, repas, etc. — il passe beaucoup de temps avec eux. A l'inverse, les infirmières — qui sont toujours responsables des services — ont relativement peu de contacts avec la plupart des pensionnaires: les soins infirmiers à proprement parler sont assez limités et les travaux de type administratif très absorbants. A mi-chemin, les infirmières-assistantes et les aides qualifiées participent aux diverses tâches de manière variable; leurs attributions sont en effet loin d'être définies dans cette phase de transition. De toutes manières, le manque flagrant de personnel — dont témoigne notamment l'accroissement de quelque 30 % demandé par les deux institutions genevoises — compromet cette division du travail. Certes, le "petit personnel" n'empêtre jamais sur le domaine médical: les soins infirmiers sont strictement réservés aux employées diplômées. L'inverse n'est en revanche pas vrai: les infirmières-assistantes et les aides qualifiées sont obligées d'accomplir quotidiennement du travail non qualifié; les infirmières elles-mêmes doivent parfois donner un coup de main.

3.2. LA DEFINITION DE LA SITUATION

La clientèle des institutions de placement à long terme pour personnes âgées se caractérise donc par le fait qu'il s'agit d'une population *diminuée*. Ce sont des personnes auxquelles manque la condition fondamentale du droit à être considéré comme un adulte à part entière: la capacité de se prendre en charge de manière indépendante.

Selon qu'il est médical ou non, le regard porté sur cette incapacité confère des sens différents à l'encadrement et conduit à des stratégies de prise en charge contrastées.

Pour caractériser la définition médicale de la situation institutionnelle, le paradigme parsonien du rôle de malade et les variables de configuration (*pattern variables*), nous paraissent appropriés. Rappelons rapidement le premier tout d'abord.

Pour Parsons, le rôle de malade concerne la société tout entière: la maladie constitue en effet une menace pour son bon fonctionnement. Etre malade, c'est une forme de déviance, une réaction de l'individu qui n'est plus capable de faire face aux contraintes de sa vie quotidienne (Parsons & Fox, 1952, a et b).

Comme tout rôle social, le rôle de malade implique un certain nombre d'attentes normatives. Elles consistent en deux droits et deux obligations qui soulignent le caractère conditionnel du rôle (Parsons, 1951, 436–437). Ainsi le malade:

- a) n'est pas censé guérir par un simple acte de volonté, quels que soient les processus inconscients sous-jacents à la maladie, et est libéré de la responsabilité première de son état;
- b) est exempté de l'exercice de ses autres rôles sociaux;
- c) doit vouloir guérir, ou tout au moins vouloir éviter toute dégradation ultérieure de son état de santé dans toute la mesure du possible (Parsons, 1975, 259);
- d) a l'obligation de solliciter l'aide techniquement compétente d'agents des services de santé et de coopérer avec eux.

Dans le contexte des institutions de placement pour personnes âgées, ce cadre de référence normatif a pour conséquence l'attribution d'une identité spécifique aux pensionnaires. Ils ne se définissent plus avant tout par leur âge avancé, mais par leur(s) maladie(s). Du coup, leur dépendance prend un sens précis: c'est non seulement un droit découlant directement de leur état de santé, mais la condition même de la possibilité du traitement médical. L'entrée en institution, milieu thérapeutique, atteste alors de la volonté du malade de vouloir se faire soigner. Ainsi sont actualisées les attentes normatives à l'égard du malade.

L'intériorisation de ces attentes et l'adoption d'une attitude profession-

nelle conduisent à une stratégie d'encadrement des pensionnaires que l'on peut qualifier de thérapeutique. Parmi les soignantes qualifiées, ce sont les infirmières qui se rapprochent le plus de ce type idéal de comportements. Du fait, entre autres, de la nature hybride de leurs fonctions, les aides qualifiées et les infirmières-assistantes oscillent entre le maternage et l'attitude thérapeutique, mais se rapprochent toutefois davantage de la seconde que du premier.

N'ayant pas été socialisées à cette vision médicale de leur univers de travail et n'y étant exposées que depuis un temps limité, les aides non qualifiées tendent vers un autre type de stratégie, le maternage, fruit d'une autre perception de la réalité.

En l'absence d'un cadre de référence professionnel acquis par une période de formation, les aides non qualifiées puisent les éléments de leur définition de la situation dans leur vie quotidienne. Or, c'est justement à une expérience de la vie quotidienne connue directement ou indirectement de chacun que leurs tâches s'apparentent le plus: le rôle de la mère assistant son enfant encore dépendant.⁷ L'observation nous a montré que ce sont bien des comportements de type maternel que les aides non qualifiées adoptent à l'égard des pensionnaires, voyant avant tout dans leur dépendance l'analogie avec l'enfance.

- 7) L'autonomie en moins car si l'on a pu dire que la femme est reine dans son foyer, le "petit personnel" des institutions en question est chapeauté par ses chefs et doit se plier à un certain nombre de règles bureaucratiques. Le remplacement des anciens chefs, également non qualifiés, par des supérieures appartenant à la hiérarchie médicale se traduit d'ailleurs par la multiplication des règles à respecter (manière de faire une toilette, un lit, etc.), qui sont autant de sources de tension. Dans cette logique, on comprend bien que la médicalisation pose le problème de la formation de tout le personnel, quelles que soient ses tâches. Il faut relever que les infirmières diplômées tendent à mépriser les aides non qualifiées. Relevons deux commentaires qu'elles nous ont fait à propos de ces dernières: "Elles sont gentilles, mais elles n'ont aucune forme d'éducation, aucune ouverture d'esprit; il est impossible de parler de quoi que ce soit avec elles". "Ce sont des personnes qui savent souvent à peine lire et écrire . . . des gens très frustes". Les aides non qualifiées éprouvent d'ailleurs des sentiments mitigés à l'égard des diplômées. D'une part, elles se sentent très fortement en situation d'infériorité. Ainsi, elles nous déclareront à propos de la visite hebdomadaire du médecin, entouré de tout le personnel qualifié: "C'est la confrérie, nous, on n'y va pas" et nous firent remarquer: "Nous on a des souliers, on ne peut pas entrer dans les salons. C'était pour les gradés", à propos d'une conférence donnée au sein de l'institution. D'autre part, elles se targuent d'une certaine supériorité face aux diplômées, comme en témoignent les propos ci-après: "Les nouvelles (le personnel qualifié) ne voient pas les choses: c'est bien, la théorie, mais ce n'est rien sans la pratique"; "La théorie n'est pas toujours applicable, chaque pensionnaire a ses habitudes"; "La chef, même si elle est bonne, ne peut rien sans l'équipe".

Ce que nous appelons maternage⁸ est un type bien précis de comportements maternels: ceux qui correspondent aux catégories sociales inférieures, auxquelles appartiennent les aides non qualifiées (voir l'étude de familles ouvrières américaines de Gans, *The Urban Villagers*, 1952). Ces comportements s'opposent aux conceptions du rôle parental de familles d'origine sociale plus élevée (voir les familles juives appartenant à la classe moyenne supérieure de Toronto étudiées par Seeley, Sim et Loosley, dans *Crestwood Heights*, 1956. Pour une présentation des deux, voir Berger & Berger, 1972, 91-95). Centrées sur les adultes, ces familles ouvrières ne font aucune place particulière à l'enfant. Leurs pratiques éducatives — de tradition récente, voire tout à fait pragmatiques — reposent sur l'idée qu'il faut constamment discipliner l'enfant. L'adulte doit lui dicter ce qu'il peut faire et ne pas faire. Cet autoritarisme s'appuie sur un système combinant récompenses et punitions, verbales et physiques. Le chantage — en particulier la menace de dénoncer la désobéissance au père — est de pratique courante. Ce sont exactement là les traits caractéristiques du maternage des aides non qualifiées, comme nous le verrons.

Pour Parsons, contexte familial et contexte professionnel se différencient en outre dans nos sociétés industrielles par leur orientation normative à des valeurs totalement opposées. Ressortissant de la sphère privée des comportements, le premier s'organise autour de la valeur de la *Gemeinschaft*: l'implication affective de soi dans la relation aux autres membres de la communauté, l'adoption d'une attitude diffuse et altruiste à leur égard, la reconnaissance de leurs particularismes. A l'inverse, le contexte professionnel est régi par les valeurs de neutralité affective, d'universalisme, de spécificité et, dans la plupart des cas, de centration sur ses intérêts propres (1951, 177-178 par exemple). Normativement, le médecin est toutefois censé faire passer ces derniers au second plan et doit être orienté avant tout vers la collectivité.

Le maternage des aides non qualifiées ne tend toutefois qu'imparfaitement vers les valeurs spécifiques du contexte familial. En effet, même s'il s'apparente pour elles au milieu familial, le milieu institutionnel reste essentiellement un milieu de travail. Cette même ambiguïté fondamentale de l'institution, à la fois milieu de vie et de travail, explique aussi la difficulté du personnel diplômé à s'en tenir strictement à des valeurs professionnelles. Attitude thérapeutique et maternage ne sont donc — il faut insister sur ce point — que les pôles idéaux de ces deux types de comportement que nous allons maintenant examiner de plus près. Les aides non qualifiées seront données en exemple du premier, les infirmières du second, bien que ni les unes ni les autres n'aient l'apanage de leurs comportements respectifs, puisque les aides qualifiées et les infirmières-assistantes ont des attitudes mixtes.

8) Utiliser ce terme — a priori générique — pour caractériser un seul type de comportements maternels peut choquer, dans la mesure où les comportements en question sont rejetés aujourd'hui par tout parent "éclairé". Nous le gardons néanmoins car il est d'usage courant dans les milieux institutionnels observés.

4. LES COMPORTEMENTS DES SOIGNANTES

4.1. LE MATERNAGE

L'implication affective de soi, la particularisation des relations en découlant quasi obligatoirement ainsi que le caractère diffus que le maternage confère à celles-ci transparaissent derrière tous les comportements des aides non qualifiées.

Ainsi, elles s'attachent à certains pensionnaires et expriment la pitié que leur inspire leur condition. L'une d'entre elles nous déclara spontanément: "On se prend d'amitié pour elles et puis, quand elles meurent, cela nous fait mal, mais on se dit alors que c'est quand même mieux que de vivre comme un légume". Ce mélange de pitié et d'attachement se manifeste de différentes manières dans la vie courante: une aide non qualifiée embrasse tous les pensionnaires le soir avant de s'en aller; une autre écrit régulièrement à la fille d'une dame âgée, pour lui donner des nouvelles de sa mère; une troisième — pourtant parmi les plus brusques à l'égard des pensionnaires — exprime son indignation parce qu'une pensionnaire a été invitée à un mariage dans sa famille et que l'invitation n'a pas été étendue à son amie intime, avec laquelle elle partage tout, y compris une chambre. Sa compagne en fut bouleversée que toutes les aides en ont été émues. Dans la même institution, tout le personnel de base s'ennorgueillit naïvement de la réputation de son service: on dit, en effet, que c'est un "hôtel de première classe", où les "mémés ne veulent plus mourir parce qu'elles sont trop gâtées". Comme les aides non qualifiées disposent d'une certaine marge de manœuvre à l'office, elles s'efforcent — parfois, quand elles en ont envie — de faire plaisir aux pensionnaires. Ainsi, la responsable de la cuisine nous fit remarquer un jour qu'elle cuisait des œufs durs parce que les pensionnaires en raffolent, mais ajouta-t-elle: "Il ne faut pas leur en faire trop souvent parce qu'après ils en demandent tout le temps" Dans une autre pension, c'est tout un service qui s'est pris d'amitié pour une aveugle-sourde-muette de 94 ans, qu'on cajole dans toute la mesure du possible.

Cette implication affective des aides non qualifiées n'est toutefois pas sans conséquences pour elles et pour leur propre équilibre: elles ont évidemment tendance à réagir de façon très émotive aux comportements qui les visent directement. Donnons-en un exemple: l'une d'elles sort en pleurant de la chambre d'une malade particulièrement revendicatrice qui s'en est prise à elle. Une de ses collègues refuse d'ailleurs d'entrer dans cette même chambre après avoir fait une crise de nerfs dans des circonstances semblables. Dans une autre unité, une jeune étrangère s'exclame amèrement: "On fait tout ce qu'on peut pour ces femmes et elles ne sont jamais contentes".

De manière générale, l'affection des aides non qualifiées dépend de deux conditions préalables: le sexe de la personne et sa docilité. Les aides non quali-

fiées — et nous l'avons dit, ce sont des femmes dans leur très grande majorité — ne se prennent d'amitié que pour des pensionnaires du même sexe et n'éprouvent que de la colère, de la rage, voire de la haine pour tous ceux qui réclament, se plaignent, ont des exigences. Le sexe et la docilité ne sont cependant pas des conditions suffisantes. Il faut, en outre, qu'il y ait interaction assez fréquente entre les aides non qualifiées et la pensionnaire en question. En d'autres termes, les résidents dociles mais indépendants physiquement et mentalement passent inaperçus; on est indifférent à leur égard.

L'implication affective des aides non qualifiées s'inscrit dans le cadre d'une attitude globale de priorité de leurs propres droits et besoins sur ceux des pensionnaires. On peut voir là l'équivalent de la centration sur l'adulte des familles ouvrières de Gans et une limite de l'orientation altruiste. Lorsque l'un des résidents dérange par ses coups de sonnettes ou par une requête à laquelle elles n'ont pas envie de répondre, elles font semblant de ne pas entendre. Lorsqu'elles ne veulent pas retourner à la cuisine parce qu'elles ont oublié le sucre, elles servent du café au lait; lorsqu'un malade se déplace trop lentement pour aller à la physiothérapie elles le mettent dans une chaise roulante; lorsqu'elles veulent prendre de l'avance pour être sûres de partir à l'heure, elles commencent à coucher les personnes dépendantes au milieu de l'après-midi; lorsqu'elles passent devant les toilettes, elles y conduisent les malades, qu'ils le veuillent ou non et elles les y laissent une demi-heure si elles sont en train de prendre leur pause-café . . .

C'est peut-être dans l'absence de toute vie privée des pensionnaires que se voit le plus clairement l'orientation diffuse du maternage. Certes, le caractère total de l'institution est en soi une source de limitation de l'espace privé. Certains comportements paraissent toutefois découler davantage de la nature même du maternage que de celle de l'institution. Ainsi, la fouille des effets personnels des pensionnaires (sacs à main, poches, armoires) pour s'assurer qu'ils n'y cachent pas de nourriture, de boissons alcoolisées ou tout simplement pour vérifier si l'ordre règne. Une soignante nous l'avoua très naïvement: "Il faudrait leur prendre toutes leurs clefs parce qu'on ne sait pas bien ce qu'il y a dans leur armoire, ce sont de vrais nids à poussière". Ainsi, le fait que des membres du personnel branchent la radio dès qu'ils ont à faire dans certaines chambres, que leurs occupants soient là ou non, que ça leur plaise ou non, ce qu'ils ne disent d'ailleurs pas et qu'on ne leur demande pas. Ainsi encore, le contrôle exercé sur l'argent de certains et l'obligation faite à des hommes, par exemple, de l'économiser pour s'acheter des rasoirs électriques (plus pratiques pour les raser).

Signe peut-être le plus manifeste de la parenté du maternage avec la relation de la mère à l'égard de son enfant, le tutoiement est inégalement répandu. De manière générale, ce sont les personnes les plus dépendantes physiquement et/ou les plus atteintes au plan psychique que l'on tutoie. Cette règle connaît une exception quasi absolue: les pensionnaires qui en im-

posent aux aides non qualifiées — généralement à cause de leur origine sociale supérieure mais parfois aussi par une attitude distante — ne sont pas tutoyés. Certains pensionnaires de l'institution valaisanne tutoient cependant eux aussi les soignantes, les appelant par leur prénom. L'un d'entre eux prit même l'initiative de tutoyer l'observateur. Cela correspond à un plus grand usage du "tu" dans les régions valaisannes rurales et montagnardes.⁹ Les pensionnaires évitent également de tutoyer ceux des membres du personnel qui les intimident particulièrement, par exemple les religieuses. Le tutoiement s'inscrit tout à fait dans la logique de la familiarité des relations. Des expressions comme: "Elle a bien dormi la mémée?", "Ça va, papi?" ou "Viens, on va te laver le popo" sont autant de signes d'affection. On ne dira jamais, par exemple, d'une pensionnaire que l'on n'aime pas qu'"elle est chou" ou "mignonne".

C'est de la même manière qu'il faut interpréter certains comportements, par exemple l'habitude qu'ont les aides non qualifiées d'un service de traiter deux pensionnaires très atteintes psychiquement comme des poupées. Non seulement elles leur jouent des tours (en leur cachant des objets particulièrement importants à leurs yeux: canne, loupe, mouchoir), mais elles jouent également avec leurs corps; elles tirent le chapeau que l'une porte jour et nuit et le lui enfoncent jusqu'aux yeux; elles tressent les cheveux de l'autre sur le sommet de sa tête et lui font une queue de cheval avec du papier de toilette. L'attitude que révèle le dialogue ci-dessous entre une soignante et une pensionnaire ne témoigne pas d'avantage d'une volonté de mépris: "Tu veux aller aux toilettes?"; "Non"; "Sûre?"; "Oui, sûre"; "Viens, on y va quand même".

Pour fonctionner, toute institution de ce type nécessite un minimum d'ordre, donc de discipline. La conception qu'en ont certaines aides non qualifiées, la manière autoritaire dont elles entendent la faire respecter surtout, nous semblent toutefois relever à nouveau autant, si ce n'est davantage, du caractère du maternage que des exigences fonctionnelles du système institutionnel.

Les repas — moments forts de la vie des pensionnaires — sont à cet égard un très bon lieu d'observation. Nous y avons fréquemment relevé des ordres donnés aux pensionnaires par les aides non qualifiées: "Julie, ne te lève pas de table", "Clémentine, ne mange pas avec tes doigts", "Ce soir, on ne jette rien, il faut tout manger". On force les pensionnaires à manger, même s'ils n'ont pas faim, même s'ils n'aiment pas ce qu'on leur sert. S'il le faut, on leur pince même parfois le nez pour qu'ils ouvrent la bouche. Dans l'une des pensions, tout résident qui ne se rend pas à la salle à manger à l'heure des repas est immédiatement recherché (il s'agit de personnes indépendantes).

9) Les enquêteurs du GUGRISPA qui parcoururent les régions campagnardes et montagnardes du Valais central pour interviewer des personnes âgées vivant hors institution en firent fréquemment l'expérience.

La discipline s'étend, bien sûr, à la vie institutionnelle tout entière et, toujours, à l'aide des mêmes procédés autoritaires. Une vieille dame qui met souvent plusieurs couches de vêtements se voit ainsi confisquer purement et simplement la clef de son armoire. Deux pensionnaires tout à fait indépendants qui ne font apparemment pas un usage intensif de leur linge de bains — il est toujours sec ont remarqué les soignantes — sont dorénavant lavés tous les jours par le personnel. On peut aussi tenter de modifier les comportements en faisant miroiter une récompense: "Jules, si tu es sage (c'est-à-dire, si tu ne disparaîs pas à l'heure du bain), on te donne tes sous". Le chantage peut être, au contraire, menaçant: "Vous n'arrêtez pas de bouger . . . il faut arrêter maintenant sans cela on vous f . . . dehors!". Parfois, le geste est joint à la parole: on lève la main sur un pensionnaire pour l'amener à composer dans la crainte de recevoir une gifle.

On retrouve donc bien dans ce type de comportements que nous avons appelé le maternage les caractéristiques de la conception autoritaire et pragmatique du rôle parental des familles ouvrières étudiées par Gans. Examinons maintenant le pôle idéal opposé: celui de l'attitude thérapeutique.

4. 2. L'ATTITUDE THERAPEUTIQUE

Nous l'avons dit, le caractère total et ambigu du milieu institutionnel, à la fois lieu de vie pour les pensionnaires et lieu de travail pour le personnel, rend difficile la stricte adhésion aux valeurs normatives. Dans un contexte où les deux catégories opposées d'acteurs — les agents de la prise en charge et leurs clients — sont constamment en contact, il est très difficile de maintenir des relations tout à fait professionnelles.¹⁰ L'affectivité (positive ou négative), la particularisation des relations et une certaine orientation diffuse¹¹ ne sont donc pas totalement absents des comportements des infirmières. Elles maîtrisent toutefois d'habitude leurs sentiments et réussissent à maintenir une certaine distance vis-à-vis des résidents. L'attitude de l'infirmière-chef à l'égard de la pensionnaire récalcitrante mentionnée plus haut en est un bon

- 10) Goffman (1961, 79) relève également la difficulté pour le personnel de ne pas ressentir de sentiments alors que son "matériel de travail" est humain. Cette implication affective de soi dans toute relation humaine d'une certaine durée est d'ailleurs connue; le "syndrome de Stockholm" montre bien que même l'opprimé peut y succomber face à son oppresseur.
- 11) Freidson (1970, 171) parle de cette même tendance chez le médecin praticien qui "en vient à se considérer comme expert . . . de tous les problèmes humains" en contradiction avec l'orientation spécifique que lui attribue Parsons.

exemple. Alors que les aides non qualifiées flanchent nerveusement face à ses récriminations, l'infirmière entretient avec elle des relations non problématiques. Cette moindre implication affective de soi s'explique à la fois par la formation reçue, par le nombre limité des contacts avec les pensionnaires et par leur caractère plus technique, donc plus professionnel. Dans cette logique, les infirmières tendent donc à rejeter le tutoiement, l'infantilisation verbale et comportementale ainsi que l'intrusion dans les sphères ultimes de la vie privée.

Plus distantes dans leur ensemble — au sens propre comme au sens figuré — les infirmières sont, en outre, perçues par les pensionnaires comme les expertes du savoir médical. Dans la pratique, ce sont elles en fin de compte qui détiennent le pouvoir sur la vie et la mort, même si ce n'est que par délégation du médecin et par délégation auprès du médecin.¹² Les pensionnaires ne dépendent pas des aides non qualifiées de la même manière. Les infirmières ont aussi sur eux un réel ascendant, qui les dispense de recourir aux cris, aux menaces ou au chantage lorsqu'elles doivent faire respecter l'ordre institutionnel. Il serait faux, en effet, de s'imaginer des infirmières n'exerçant aucune discipline. Celle-ci leur incombe même prioritairement, puisqu'elles sont responsables des services. Elles en ont toutefois une conception différente de celle du personnel non qualifié. La discipline, pour elles, est au service du traitement médical. Ce n'est donc pas une fin en soi mais un moyen. Elles tendent donc à n'intervenir que lorsque l'atteinte à l'ordre est manifeste et/ou le traitement en jeu. Donnons-en un exemple. Une pensionnaire nouvellement arrivée a de violents accès de rage: elle veut rentrer chez elle, refusant d'admettre qu'elle n'est pas en état de le faire. La paix des autres pensionnaires en est troublée et son traitement compromis car elle refuse toute thérapeutique, y compris la physiothérapie. Après quelques jours de vaines palabres, le médecin et l'infirmière-chef décident de la ramener à la raison en lui administrant des calmants; ils diagnostiquent une démence.

Ce cas n'illustre toutefois pas uniquement les raisons médicales de faire respecter des contraintes. Il met l'accent sur deux autres traits spécifiques de l'approche des professionnels de la médecine: le type de diagnostic posé,

12) Le médecin, lorsqu'il en a un (voir tableau des indicateurs de la médicalisation), est rarement présent dans les services. La plupart des pensionnaires n'ont pas de contacts directs avec lui: l'infirmière leur sert d'intermédiaire, sans qu'ils le sachent le plus souvent. Une femme se plaint un jour de ce qu'"on voit passer des flopées de médecins dans les couloirs et ils ne vous saluent même pas". Elle faisait manifestement allusion à la visite bi-mensuelle du médecin-chef, accompagné du médecin responsable de l'unité et des infirmières-assistantes. Cela faisait en tout six à sept personnes, mais deux médecins seulement. À diverses reprises, nous avons entendu des pensionnaires échanger des remarques au sujet de l'abandon dont ils s'estimaient victimes de la part du corps médical.

les moyens utilisés. Le médecin et l'infirmière concluent en effet à une dépendance ; ils prescrivent des tranquillisants. Or, ce sont là des manières de gérer des conflits qui ne sont pas à la portée des aides non qualifiées. La propension à interpréter tout comportement en termes médicaux dépasse d'ailleurs le cadre du conflit : elle est quasiment automatique chez les soignantes qualifiées. Ainsi, à une femme qui pleure, l'une d'entre elles demande : "Pourquoi pleures-tu ? Tu as mal au ventre ?".

Nous pouvons maintenant — la toile de fond étant plantée — retourner aux attentes normatives que Parsons lie au rôle de malade, pour examiner plus avant les comportements typiques de l'attitude thérapeutique.

Reconnaitre l'incapacité du malade à accomplir toutes les tâches inhérentes à la vie quotidienne des adultes prend un sens positif pour les infirmières. Alors que les aides non qualifiées ne retiennent de cette incapacité que le supplément de travail qu'elle représente pour elles, les infirmières la voient comme un élément intrinsèque du traitement. C'est à la fois un instrument thérapeutique — le repos — et une condition préalable de toute autre forme de traitement. Il ne s'agit donc pas de tout faire à la place du malade, y compris ce qu'il peut encore faire lui-même, même en beaucoup de temps, ou ce qu'il pourrait ré-apprendre à faire. C'est ainsi qu'une infirmière en vint à reprocher à une aide non qualifiée de placer inutilement et dangereusement un malade dans une chaise roulante. C'est ainsi surtout que se manifeste constamment leur esprit d'activisme caractéristique de l'esprit médical (Freidson, 1970, 252-58). Leurs efforts pour activer physiquement les malades et pour animer les services se sont toutefois le plus souvent soldés par des échecs, face, d'une part, à l'opposition sourde des aides non qualifiées — qui n'y voient qu'un surcroît de travail — face, d'autre part, à la très grande inertie de l'immense majorité des pensionnaires. Une infirmière-cadre nous expliqua que ses consignes de stimulation des malades s'étaient heurtées à une fin de non-recevoir de la part des intéressés : "ils ont mis les pieds au mur, parce qu'ils ne sont pas venus chercher ici la récupération mais le confort et l'absence de douleurs". Trois soignantes diplômées ayant tenté une expérience d'animation avec des pensionnaires (jeux, préparation en commun de repas légers) exprimèrent davantage d'amertume devant leur échec, qui a totalement démoralisé l'une d'entre elles. Celle-ci se plaignit à nous de ces personnes âgées qu'il est impossible "de faire bouger", qui "ne s'intéressent à rien". Il n'en reste pas moins que la mobilisation et la rééducation physique des pensionnaires par une physiothérapie que l'on rêve intensive et omniprésente est l'un des objectifs fondamentaux du discours des cadres infirmiers sur le développement de l'institution actuellement la plus médicalisée.

C'est par le rejet catégorique — et lourd d'animosité — de toute tendance suicidaire, même détournée, que les infirmières manifestent le plus clairement leur attachement au devoir du malade de vouloir guérir. Nous en avons observé un cas typique : une vieille femme (90 ans), placée contre son gré dans une pen-

sion depuis six ans, a décidé de se laisser mourir, parce qu'elle n'accepte pas son placement. Elle ne veut plus sortir de son lit, ne veut plus parler, ne veut plus manger, ouvre rarement les yeux. Horrifiée par ce comportement, l'infirmière-chef exige qu'on la nourrisse de bouillies (car elle se refuse à mâcher) et qu'on la lève tous les jours. Aucune autre pensionnaire n'est aussi souvent brusquée qu'elle, ni aussi peu aimée. Nous avons vu la même réaction dans un autre établissement, où une infirmière-chef nous exprima son aversion à l'égard d'un homme de 44 ans, atteint d'une sclérose en plaques avancée, qui, très dépressif, cherche à se laisser mourir de faim (une soignante nous laissa entendre qu'on l'avait déjà réanimé plusieurs fois et nous dit que, de toutes façons, "on le bourre de vitamines").

L'irritation des infirmières face aux hypocondriaques relève de la même attente normative. Les mille et une plaintes de ceux-ci ne sont, en dernière analyse, qu'un refus de sortir de leur maladie: rien ne peut leur arriver de pire que de s'entendre dire qu'ils vont beaucoup mieux qu'ils ne le pensent. Certes, le "petit personnel" non qualifié s'exaspère aussi de leurs génissements, il peut toutefois les renvoyer aux diplômées et ne se sent pas le premier concerné. Nous avons observé un bon exemple de cette différence de perception et avons pu nous rendre ainsi compte que la bête noire des aides non qualifiées n'est pas forcément celle des infirmières et vice-versa. Dans l'unité où la rage des premières se déversait sur la malade la plus critique et la plus exigeante, l'énervernement de l'infirmière-chef était suscité par une malade totalement différente. Indépendante physiquement, cette femme passait ses journées à attendre (l'heure de manger, l'heure du thé, l'heure du coucher, des visites qui ne venaient jamais . . .). Elle ne dérangeait donc pas "le petit personnel", qui n'avait guère à s'occuper d'elle. Il s'accommodait assez bien d'une certaine méfiance qu'elle lui témoignait parfois, d'ailleurs très timidement (elle est convaincue parfois qu'on veut l'empoisonner). En revanche, elle agaçait prodigieusement l'infirmière qui nous déclara, excédée: "elle est toujours dans mes jupons à me demander quelque chose", généralement des médicaments.

Nous avons déjà donné un exemple de la réaction des infirmières à ceux qui refusent de se faire soigner par des personnes compétentes et de collaborer avec elles. C'est en effet de cela aussi que rendait compte l'exemple de la pensionnaire calmée par des tranquillisants parce qu'elle refusait son placement. Le refus de coopérer des malades est géré par toute une série de tactiques, allant de l'évitement momentané à l'imposition des comportements désirés. Ce refus heurte vivement les infirmières. Nous avons vu l'une d'entre elles se poser un vrai cas de conscience à propos d'une malade encore jeune (65 ans) qui, espérant la guérison d'un miracle divin, ne vivait que dans l'attente de pèlerinages annuels et faisait preuve, le reste du temps, de la passivité la plus totale. A l'inverse, les infirmières — comme les autres soignantes d'ailleurs — se désintéressent totalement de ceux des pensionnaires qui n'ont aucun besoin de leurs interventions. Nous avons vu plusieurs exemples de

ces résidents "oubliés", passant totalement inaperçus, parce qu'à la fois indépendants et très effacés.

On le voit, l'espace médical reflète bien des contraintes liées au rôle de malade dans le paradigme médical dominant de la médecine curative formalisé par Parsons. Le caractère socialement indésirable de la maladie et la promotion du soignant au rôle d'expert d'un domaine de plus en plus technique expliquent l'assujettissement du malade à ce dernier.

5. LIMITES DE LA DEFINITION MEDICALE DE LA VIEILLESSE

La différence entre les comportements de maternage et les comportements thérapeutiques découle, nous l'avons vu, de deux définitions différentes de la situation.

La seconde définition, la plus récente, repose sur l'équation pensionnaire = malade, donc — dans le cadre de la conception médicale dominante — personne à soigner activement. Nous l'avons toutefois également dit, le taux de mortalité est très élevé dans ces établissements et l'état de santé des pensionnaires lors des admissions est condamné à s'aggraver par la mise en œuvre des politiques de maintien à domicile. Ce ne sont donc pas tant à des améliorations qu'à des dégradations inéluctables que peuvent s'attendre les soignantes. En d'autres termes, les pensions de placement pour personnes âgées sont — et deviendront de plus en plus — des antichambres de la mort. Cette réalité est en contradiction totale avec l'objet du modèle médical curatif: la maladie aiguë.¹³ Pourtant, c'est toujours à ce dernier que se réfèrent les soignantes diplômées, ne serait-ce qu'implicitement. Leur taux de rotation élevé, auquel nous avons déjà fait allusion, indique bien leur insatisfaction face à une situation qui les dépasse; leurs propos vont souvent dans le même sens. Ainsi, revenant d'un congé, une infirmière nous dit combien il lui était difficile de reprendre le travail et de devoir passer "encore toute une année avec ces vieux".¹⁴ Le stress était si grand qu'elle eut de violents maux d'estomac et des vomissements le jour de son retour. Une autre infirmière fit une dépression nerveuse de deux mois parce qu'elle ne supportait pas de diriger

13) Il a souvent été reproché au modèle parsonien de se limiter à ce type de maladies et d'ignorer en particulier toutes les maladies chroniques (voir, par exemple, Thomas, 1966 et Gallagher, 1976).

14) Elle avait décidé de ne pas rester plus d'une année dans une institution pour personnes âgées et venait d'arriver.

une unité de personnes âgées après avoir été responsable d'un service de médecine dans un hôpital. Les infirmières-assistantes et les aides qualifiées, plus jeunes parce que leurs spécialisations sont relativement récentes, ne sont pas plus satisfaites. L'une d'entre elles nous raconta un jour qu'elle trouvait le travail très dur "parce qu'on voit comme on deviendra peut-être". Elle ajouta qu'elle tremblait chaque fois qu'elle devait conduire un corps à la morgue et que les toilettes mortuaires sont pour elle un calvaire. D'autres se plaignent de ce qu'"on finit toujours par faire la même chose, donner des soins, faire des toilettes, aider à manger . . .", sans aucun espoir de progrès. En fait, au cours de toutes nos observations, nous n'avons rencontré qu'une seule pensionnaire pour laquelle il y avait encore une chance d'amélioration réelle. S'étant cassé le fémur à la suite d'une chute, elle avait été envoyée dans l'institution après un séjour à l'hôpital. Elle arriva en très mauvais état: décharnée, très affaiblie, tout à fait désorientée et un talon rongé par une escarre très profonde. L'infirmière-chef, persuadée que toute escarre résulte d'une faute professionnelle, décida de réparer celle qu'avait commise le personnel de l'hôpital. L'acharnement dont elle fit preuve pour refermer l'escarre, puis dans l'enthousiasme d'un succès en vue, pour amener la malade à se remettre sur ses jambes, était clairement à la mesure des immenses frustrations éprouvées face à tous les autres malades. Le manque d'"intérêt médical" de ces personnes âgées est illustré également par l'attitude des médecins. Dans l'institution la plus médicalisée, le médecin de l'unité n'apparaissait que si l'infirmière-chef faisait appel à lui, ce qui arrivait rarement. Le médecin-chef de la pension passait deux fois par mois. Pendant notre séjour, lors de sa visite, il n'allait voir qu'une seule malade sur vingt-huit, une mourante.

La définition médicale prévalente de la situation apparaît donc comme très fragile. Or, comme l'a montré Laub Coser (1963), l'absence de tout but transcendant leur pratique peut conduire des infirmières à une définition de la situation tout à fait comparable à celle des aides non qualifiées que nous avons observées. L'auteur étudie un grand hôpital de l'ouest des Etats-Unis. Dans cinq de ses six pavillons, on considère qu'il n'est pas possible d'améliorer l'état des patients, contrairement à l'avis de médecins interviewés. Le sixième bâtiment est un centre de rééducation intensive pour malades souffrant de poliomyélites ou de graves troubles, respiratoires, musculaires ou rhumatismaux entre autres. Bien qu'étant toutes infirmières, les soignantes englobées dans l'enquête ont des attitudes fondamentalement différentes. Les infirmières des cinq premiers pavillons ont des comportements ritualistes (*mean oriented*) et de retrait. Leurs collègues du centre de rééducation tendent vers un but socialement valorisé, la rééducation fonctionnelle de leurs malades. Décrivant leur unité sous son jour le plus avantageux, les premières le font en termes de propreté, d'ordre, les secondes en termes de comportements des malades, par exemple: "J'aime voir tout le monde hors de son lit et très actif". Interrogées sur le besoin le plus fortement ressenti, les premières mentionnent des amélio-

rations physiques de l'environnement, les secondes la nécessité d'instaurer de meilleures relations avec les malades ou de mieux les soigner. A la question sur leurs sources d'insatisfaction, les premières n'ont pas grand-chose à répondre, tout au plus signalent-elles que le parking est trop petit. Les secondes, en revanche, se réfèrent à des relations professionnelles insatisfaisantes, ou à des buts non atteints. Les sources de satisfaction des premières sont exprimées en termes tout à fait généraux: le fait de s'occuper d'être humains, de donner des soins. Les secondes parlent de réalisations professionnelles concrètes. Sollicitées de se représenter au travail, les premières dessinent une infirmière seule, les secondes, une infirmière et un/des malade(s). Les premières tendent en outre à décrire ce qu'elles font de plus important en citant une tâche précise, par exemple garder les malades propres; les secondes, en revanche, donnent une image plus globale de leur rôle, par exemple en citant leur devoir d'aider les patients à atteindre leur but. Enfin, Laub Causer, observant leurs interactions, relève que les premières tendent à se retrouver entre elles chaque fois qu'elles ont un moment de libre, alors que les secondes passent un maximum de temps avec les malades.

Nous avons observé nous-même que l'absence de motivations peut conduire des soignantes diplômées à des comportements très éloignés de l'idéal médical. Tel est le cas des nurses valaisannes n'ayant pas trouvé à s'occuper avec des enfants. Citons deux exemples parmi d'autres:

- a) à son retour de vacances, l'infirmière-chef de service, une religieuse, remarque qu'une malade a une blessure à la jambe. Etonnée, elle interroge la nurse laïque qui l'a remplacée pendant son absence. Celle-ci n'a rien remarqué car, dit-elle, le soir, "je n'enlève jamais ses chaussettes à Mme . . . pour qu'elle ait quelque chose aux pieds si elle se lève la nuit". L'aide non qualifiée qui lève cette malade, atteinte d'une artériosclérose avancée, estime quant à elle ne rien avoir à faire avec les soins;
- b) un homme déambule souvent le soir après le repas, dans le corridor. Silencieux, il ne dérange personne; indépendant, il peut se coucher seul. Pourtant, une nurse laïque ne supporte pas son manège. Elle déclare un jour à une collègue: "X, moi je ne le laisse pas se promener dans le couloir le soir; je lui donne deux Tonopans et je l'envoie au lit".

Pour de tout autres raisons, les infirmières religieuses prennent également des distances à l'égard de l'éthique professionnelle. S'occuper des malades étant pour elles un but en soi, elles font preuve à la fois d'un maximum de dévouement et de disponibilité et d'un maximum d'affection, de particularisme et d'orientation diffuse. Un seul exemple résume leur attitude, ces mots, que l'une d'entre elles nous dit spontanément en parlant des pensionnaires: "Plus ils sont dépendants, plus ils ont besoin de nous et plus on les aime". Deux malades, se disputant, lui firent un jour écho, la première déclara à sa compagne: "Elle n'est pas qu'à toi, la sœur; à moi aussi elle est ma maman".

Qu'un nombre plus élevé de soignantes qualifiées ne sombrent pas dans le découragement le plus total et l'indifférence dont parle Laub Coser tient probablement au fait qu'elles ont les moyens de fuir la situation en changeant de lieu de travail. Conscientes du danger que fait courir au personnel une définition médicale traditionnelle de la situation, les cadres infirmiers de la pension la plus médicalisée prônent une nouvelle politique de prise en charge. Il s'agit, en premier lieu, de faire de la pension une "maison", "où les gens arrivent pour vivre agréablement" et où tout doit être mis en œuvre pour "les aider à vivre jusqu'au bout avec le plus de relations possible", en menant "une vie aussi digne que possible". En second lieu, il faut impliquer le malade à part entière dans la définition et la mise en œuvre de son traitement. En d'autres termes, il faut promouvoir une relation de type "participation mutuelle" (*partnership*), dans laquelle le soignant aide le malade à se soigner lui-même et où les décisions sont discutées en commun (Szasz & Hollender, 1956). Il faut, enfin, reconnaître en tout pensionnaire un être complet — qui ne se résume pas à un corps ou à une maladie — et unique, dont les besoins propres exigent un programme de soins individualisés. Ces trois axes, on le voit, constituent une certaine remise en cause de l'optique médicale traditionnelle.

Ce programme est, pour l'instant, essentiellement limité aux discours des cadres. Nous en avons toutefois relevé quelques exemples concrets. Ainsi, contre le règlement, une infirmière-chef donne tous les jours deux cigarettes à une malade qu'elle emmène fumer dans les toilettes, loin des regards indiscrets. La même infirmière demande aux aides d'aller promener les pensionnaires en chaise roulante quand elles ont un moment de libre, parce que c'est un "élément essentiel de leur confort". Ainsi, encore, une autre infirmière-chef exige qu'on laisse une femme totalement isolée nourrir des écureuils — ses seuls amis — sur son balcon, même si cela occasionne beaucoup plus de travail à ceux qui nettoient.

On peut s'interroger sur les raisons de la limitation de la traduction concrète de ces principes. On peut se demander, en particulier, si ceux-ci ne reposent pas sur un très grand idéalisme et si tout élargissement de leur mise en pratique ne se heurterait pas très vite aux limites de l'institution elle-même. La marge de manœuvre — et tout cet article tend à montrer qu'elle existe — est malgré tout limitée.

BIBLIOGRAPHIE

- BERGER, P. L. & BERGER, B. (1972, 3ème édition), "Sociology. A Biographical Approach" (Basic Books, New York).
- BERGER, P. L., BERGER, B. & KELLNER, H. (1973, éd. cons. 1974), "The Homeless Mind. Modernization and Consciousness" (en particulier, chap. 3: Pluralization of Social Life-Worlds) (Vintage Books, New York).
- FREIDSON, E. (1970, éd. cons. 1975), "Profession of Medecine. A Study of the Sociology of Applied Knowledge" (Dodd, Mead and Company Inc., New York).
- GALLAGHER, E. B. (1976), Lines of Reconstruction and Extension of the Parsonian Sociology of Illness, *Social Sciences and Medecine*, 10 (1976) 207-218.
- GOFFMAN, E. (1961, éd. cons. 1976), "Asylums. Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates" (Penguin Books, Harmondsworth).
- GOFFMAN, E. (1963, éd. cons. 1976), "Stigma. Notes on the Management of Spoiled Identity" (Penguin Books, Harmondsworth).
- LAUB COSER, R. (1963), Alienation and the Social Structure: Case Analysis of a Hospital, *The Hospital in Modern Society* (Freidson, E., éd.) (The Free Press, New York) 231-265.
- LALIVE D'EPINAY, Chr. *et al.* (1983), "Vieillesse" (Ed. Georgi, Saint-Saphorin, Lavaux).
- MC HUGH, P. (1968), "Defining the Situation. The Organization of Meaning in Social Interaction" (The Boobs-Merrill Company, Indianapolis et New York).
- MERTON, R. K. (1949, éd. cons. 1968), "Social Theory and Social Structure" (chap. XIII: The Self-Fulfilling Prophecy) (The Free Press, New York).
- PARSONS, T. (1951, éd. cons. 1970), Social Structure and Dynamic Process: The Case of Modern Medical Pratice, *The Social System* (Routledge and Kegan Paul) 428-479.
- PARSONS, T. (1975), The Sick Role and the Role of the Physician Reconsidered, *Milbank Memorial Fund Quarterly*, 53, 3 (1975) 257-278.
- PARSONS, T. & FOX, R. (1952 a), Introduction, *The Journal of Social Issues*, VIII, 4 (1952) 2-3.
- PARSONS, T. & FOX, R. (1952 b), Illness, Therapy and the Modern Urban Family, *The Journal of Social Issues*, VIII, 4 (1952) 31-44.
- SZASZ, T. S. & HOLLENDER, M. H. (1956), A Contribution to the Philosophy of Medecine. The Basic Models of the Doctor-Patient Relationship, *Archives of International Medecine*, 97 (1956) 585-592.
- THOMAS, W. I. (1928), "The Child in America: Behavior Problems and Programs" (Alfred A. Knopf, New York) (Cité par M. Janowitz, éd. in W. I. Thomas, *On Social Organization and Social Personality*, xl (The University of Chicago Press, Chicago, 1966).
- THOMAS, E. J. (1966), Problems of Disability from the Perspective of Role Theory, *Journal of Health and Human Behavior*, 7 (1966) 2-14.
- ZIJDERVELD, A. C. (1970, éd. cons. 1974), "The Abstract Society. A Cultural Analysis of Our Time" (Penguin Books, Harmondsworth).

REMARQUES SUR LES CLASSEMENTS D'ÂGE *)

Jean Widmer

Grand Pré 16
CH-1700 Fribourg

ZUSAMMENFASSUNG

Der Artikel geht der Frage nach, wie die Relevanz und die Verbreitung der Altersklassifizierungen in der Strukturierung der sozialen Ordnung begründet ist. Die Klassifizierungen werden als kulturelle Mittel betrachtet. In einem ersten Teil wird formal zwischen dem chronologischen Alter und den Lebensperioden unterschieden. Im zweiten Teil wird das systematische Verhältnis zwischen Alter und sozialer Handlung untersucht. Zum Schluss werden kurz der generalisierte Gebrauch des chronologischen Alters im modernen Zeitalter, und dessen Verwendung in der Soziologie skizziert.

RESUME

L'article s'interroge sur la pertinence et la généralité des classements d'âge dans la structuration de l'ordre social. Ces classements sont considérés comme des ressources culturelles. Dans une première partie sont distingués les classements chronologiques des classements selon les cycles de la vie, en insistant sur leurs différences formelles. Dans une seconde partie est étudié le rapport systématique entre âge et action sociale. Pour conclure, l'émergence de l'âge chronologique comme ressource moderne et l'utilisation de cette ressource par la sociologie sont brièvement examinées.

*) Ce travail a été réalisé dans le cadre d'une Bourse du Fonds national de la Recherche Scientifique, Berne, No 81.806.0.80. Une version antérieure fut présenté au Congrès Suisse de Sociologie, Lausanne 1982, et elle bénéficia des critiques de A. Saurma, Bâle, ce dont je lui suis reconnaissant.

Les classements par âge interviennent dans les activités des acteurs sociaux et des sociologues avec une fréquence et une diversité sans proportion avec le peu d'intérêt théorique qui leur est dévolu. Est-ce la peur de philosopher ou la naturalité de la variable âge qui explique ce désintérêt? Mais la naturalité aurait précisément dû nous alerter, dans la mesure où nous voulons appliquer la règle de Durkheim de n'expliquer le social que par du social. Le but de ces remarques est de transformer l'âge de ressource "naturelle" en objet de la sociologie.

Cette transformation est typique de l'ethnométhodologie. Il suffit pourtant de se rappeler les travaux de E. Durkheim, M. Mauss, H. Hubert ou P. A. Sorokin pour s'apercevoir que si la sociologie du temps a été quelque peu oubliée, elle n'en est pas moins une fille légitime. Si elle a quelques amants fidèles, par ex. E. Zerubavel, la crise de la théorie sociologique lui vaut de nouveaux courtisans pleins de promesses. Il s'avère en effet que la structuration du temps est centrale pour une compréhension de l'ordre social comme processus structuré, compréhension que la dichotomie entre synchronie et diachronie rend difficile (par ex. P. Bourdieu, 1977, 1980; A. Giddens, 1979, chp. 2 et 6). Les classements d'âges interviennent dans les classements sociaux du temps et sont donc reproduits en même temps qu'eux dans leur utilisation pour la synchronisation, coordination ou succession des événements (Sorokin, 1934/64, 172-3). Plus spécifiquement, les classements d'âges sont centraux pour l'identité et la continuité des individus par delà les espaces sociaux, formant ainsi un élément du problème individu-société. En même temps, les classements d'âge sont utilisés pour distribuer ces individus dans les espaces sociaux, intervenant de ce fait dans la division du travail. Comme le soulignait E. Goffman (1977) à propos des sexes, ces classements sont profondément ancrés dans l'activité réflexive de l'organisation sociale qui s'en sert en pourvoyant à leur naturalité.

Cette réflexivité est au cœur de l'analyse ethnométhodologique de la culture. L'indexicalité du sens est irrédémiable, et partant tout sens est lié aux circonstances qui le rendent observable. Cependant, comme l'ont montré les différents travaux et notamment ceux sur l'organisation des conversations, ces circonstances sont ordrées, et leur ordre relève de principes d'organisation transsituational. D'autre part, ces circonstances sont des "documents" servant à l'élaboration du sens, dont les ressources ne sont pas inventées à chaque occasion.¹ La culture est une méthode (Eglin, 1980) pour réaliser

1) Une occasion dans ce sens (qui est aussi celui de Zimmerman & Pollner, 1970) n'est pas une situation au sens structurel de ce terme (par ex. G. Gonos, 1977). P. Attewell (1974) et de nombreux auteurs à sa suite ont ainsi parlé de situationisme radical, alors qu'il s'agit d'insister sur le caractère occasionnel des structures de la situation. Ce caractère occasionnel n'implique pas que les ressources soient limitées à cette situation, mais qu'elles sont utilisées localement, endogènement, dans le processus de cette occasion de leur utilisation.

les activités, discursives ou non, qui font l'ordre social: "qu'on essaye par exemple de se représenter ce que serait la notion de temps abstraction faite des procédés par lesquels nous le divisons, le mesurons, l'expression au moyen de signes objectifs (. . .) Ce serait quelque chose d'à peu près impensable. (. . .) Un calendrier exprime le rythme de l'activité collective en même temps qu'il a pour fonction d'en assurer la régularité" (Durkheim, 1912/79, 14–15). L'étude des classements ne peut donc se faire indépendamment des activités qui s'en servent, et réciproquement.

Cette version un peu durkheimienne² de l'éthnométhodologie ne s'éloigne de son côté phénoménologique que dans la mesure où la perception du sens et sa constitution sont comprises à leur manière comme des parties réflexives de l'ordre à expliquer. Elle ne s'en éloigne pas par la dimension du sujet, l'éthnométhodologie n'ayant jamais prétendu être une micro-sociologie (au contraire de Goffman).³ Mais mon but ne sera pas d'écartier les malentendus à propos de l'éthnométhodologie, mais à propos des classements d'âge. Dans une première partie j'examinerai la distinction entre âge chronologique et les cycles de la vie. Dans une seconde partie j'esquisserai sur la base de quelques analyses une relation systématique entre cette forme de classement d'âge et les activités qu'elle détermine. Finalement, j'examinerai brièvement la nature de l'âge chronologique, quels sont les problèmes pour lesquels il offre une solution, ainsi que l'usage sociologique de l'âge comme rôle et comme variable.

1. DEUX CLASSEMENTS D'ÂGE

"C'est parce que les hommes étaient groupés et se pensaient sous forme de groupes qu'ils ont groupé idéalement les autres êtres, et les deux modes de groupement ont commencé par se confondre au point d'être indistincts". Cette phrase de Durkheim & Mauss (1901–2, 67) résume assez bien les préoccupations de ces remarques, à condition toutefois de ne pas négliger que

2) E. Goffman (1977, 302) remarquait à propos du sexe "Perhaps traditional Durkheimian notions work here because in this business we are all priests or nuns and need but be together and a hallowed ground for worship comes to hand". C'est me semble-t-il une bonne métaphore pour ce qui fascine tant de recherches en pragmatique et en sociologie du discours.

3) Que l'éthnométhodologie n'exclue pas de dimensions à son analyse n'implique pas qu'elle les ait incluses. Maynard & Wilson (1980) et Giddens (1979) ont des propositions intéressantes pour le développement de la macro-sociologie dans le cadre de l'éthnométhodologie. Je reviendrai plus loin sur un aspect de ce problème (2. 1.).

"les idées aussi abstraites que celles de temps et d'espace sont, à chaque moment de leur histoire, en rapport étroit avec l'organisation sociale correspondante" (id., 72).

1.1. CLASSEMENTS ET ORDRE SOCIAL

Que pouvons-nous apprendre du fait que les hommes étaient groupés par âge et se pensaient sous forme de groupes d'âge?

Toute population dispose de plus d'un dispositif de catégories (category device, Sacks, 1974) pour se décrire et se compter exhaustivement. Le sexe et l'âge sont les dispositifs les plus utilisés et pour lesquels les propriétés naturelles sont le plus visible. Cette visibilité n'est cependant pas la raison de leur généralité (Baxter & Almagor, 1978, 176). Certaines propriétés sont très visibles, telles la taille ou la couleur des yeux, et ne donnent pas lieu à des classements aussi généraux, doublés de théories sur la nature particulière des gens ainsi classés. De ce fait ils ne donnent pas lieu à des pratiques aussi redondantes : l'on ne se contente en effet pas d'être de tel sexe ou de tel âge, l'on s'oriente aussi selon des standards d'habillement, de conduite, etc. Et ces mêmes standards permettent des jeux d'expressions (Goffman, 1969) où ces propriétés peuvent être travesties.⁴ Les classements d'âge et de sexe ne sont pas seulement redondants par rapport à un individu. Ils sont redondants socialement étant pertinents dans presque n'importe quelle situation sociale, et d'abord dans la plus ancienne, celle qui s'organise au moyen du dispositif familial. L'importance historique de cette structure pour la reproduction sociale est un meilleur accès pour expliquer la généralité de ces classements, que les théories naturalistes dont cette structure se sert pour s'organiser.

Le fait que toute population dispose de plus d'un dispositif pour se classer pose le problème de la sélection d'un dispositif particulier dans chaque cas (Sacks, 1972a, 1974). Reconnaître cette sélection revient à reconnaître ce qui donne aux circonstances leur typicité, produite séquentiellement et collaborativement (Eglin, 1979; Widmer 1982a, 1983a). Les propriétés conceptuelles des dispositifs sont donc des caractéristiques des circonstances qui les rendent pertinents. Les dispositifs peuvent donc être analysés conceptuellement comme des réseaux de prédictats, que les pratiques sociales munissent d'extensions à chaque fois. Ces remarques esquisSENT le cadre théorique de l'examen de deux types de classements de l'âge.

4) Ces remarques sont dues aux critiques de Zimmerman & West (1977) à Goffman (1976/9). Leur notion de rôle doit cependant être comprise comme une notion descriptive, et non comme une catégorie analytique (cf. Hilbert, 1981). A propos de redondance, cf. Widmer (1983c).

1.2. CYCLE DE LA VIE ET AGE CHRONOLOGIQUE

Un premier classement, A 1, consiste en un dispositif dont les catégories sont les périodes du cycle de la vie: enfance, jeunesse, âge, adulte, vieillesse. Un second classement, A2, se sert d'années comme catégories, et ces unités sont divisibles. Les relations entre unités sont numériques et peuvent être appliquées au calendrier. Du fait que ses catégories sont reliées par des relations numériques, A2 est indépendant de la réalité, car les nombres ne disent rien de la réalité, ils servent à la compter (Gasking, 1940). Il n'y a aucune raison à ce que pour un individu il y ait une dernière année, ni qu'une année soit distincte d'une autre, puisqu'elles sont toutes numériquement équivalentes. Elles peuvent être additionnées, ce qui ne fait aucun sens en A 1 qui est structuré par une fonction d'ordre semi-cyclique. Les catégories de A 1 sont liées à l'organisation sociale de la vie des individus, elles font l'objet de rituels et ne peuvent être appliquées que métaphoriquement à des objets non-humains: tandis que l'on pourra dire d'un homme et d'un chien qu'ils ont 15 ans, en utilisant la même catégorie de A 2, l'on dira en A 1 qu'il s'agit d'un jeune homme et d'un vieux chien. Seul A 1 permet le totéisme. L'on peut observer l'identité d'âge en A 1. Ainsi en face à face, la question "quel âge avez-vous" ne peut être répondue par "je suis un adulte, mais j'ai 35 ans", car une question ne porte que sur ce que l'on ne sait pas (en général). Elle porte donc sur A 2, A 1 pouvant être observé. A 1 relève d'une compétence interprétative générale, tandis que A 2 relève d'une compétence formelle et spécialisée, le critère étant un document, une carte d'identité. A 2 peut donc être contrôlé littéralement, faisant ainsi de A 1 une compétence douteuse. A 2 renvoie ainsi à une division sociale des compétences, l'individu dépendant pour son âge d'organisations spécialisées (un trait qui se développe, les individus n'étant plus compétents pour juger de leur santé, mentale ou somatique, ni même de leur compétence langagière). Du même coup, A 2 renvoie au contrôle social formalisé (cf. 3. 1). P. Bourdieu (1977) souligne bien la résistance au dénombrement comme résistance à l'acculturation: "Chaque année on nous dénombre sur le registre de recensement! Ils ont inscrit tous les vivants, hommes et femmes!", ainsi se plaint un poète (id., 28). Ne dit-on pas chez nous encore "quand on aime on ne compte pas"?

Mais nous avons appris à utiliser A 2. Considérons les exemples suivants: un chef de gang n'a que 10 ans (Annexe *1), Rösli, 81 ans, en pleine forme pour le ski (A* 2). Quelle différence cela ferait-il si le chef de gang avait 9 ou 12 ans, ou si Rösli en avait 79 ou 83? Cela n'en ferait que si une preuve positive était demandée: présentez vos papiers!⁵ Mais A 2 est employé ici avec "le

⁵⁾ Sur ce point cf. D. H. Zimmerman (1966; 1974).

manque de précision" caractéristique de A1: A2 est appliqué sur A1, et c'est à partir de A1 que sont tirées les inférences. La même procédure est employée dans la phrase "il est jeune pour son âge": "son âge" renvoie à A2, et les inférences que l'on peut tirer de A2 en l'appliquant sur A1, et du contraste entre cette inférence et son apparence. A2 comme tel ne permet aucune inférence. P.A. Sorokin (1943/64, 202) relève que si le mariage n'est possible qu'à 21 ans, le fait d'avoir 14 ans ne vous donne pas les deux tiers de ce droit. Lorsque A2 est appliqué pour régler des matières relevant de A1, il perd une partie de ses caractéristiques. Ici, il cesse d'être divisible. Il s'en suit que les inférences à partir de A2 sont variables, qu'il s'agit à chaque fois d'une codification ad hoc (cf. 3. 2).

2. LES USAGES SOCIAUX DE L'AGE

Bien que 20 ans se soient passés, la remarque de P.H. Gulliver (1968, 161) semble encore pertinente : les classements d'âge ont été étudiés au niveau des structures abstraites, particulièrement en relation avec le développement politique, ou au niveau psychosocial : les classes d'âge des sociétés exotiques ou les problèmes sociaux de certaines catégories dans les sociétés modernes. Hormis Eisenstadt (1956), peu d'études traitent de l'âge dans sa généralité. Avant de revenir sur ces deux problèmes, j'examinerai s'il y a une relation systématique entre les classements d'âge et les activités sociales.

2. 1. LES REGLES DE L'AGE

Dans ce but je vais proposer une adjonction à l'analyse que H. Sacks (1974) fit de cette histoire d'enfant "Le bébé pleure. La maman le prend dans les bras". Il propose que le dispositif de catégories (DC) 'famille' est pertinent dans l'interprétation de cette histoire, notamment parce que "bébé" et "maman" peuvent signifier des catégories de ce DC. Mais "bébé" peut aussi signifier une catégorie du DC A 1, puisque pleurer est une activité qui peut être liée à cette catégorie (bien qu'elle puisse aussi être liée à d'autres catégories). Il observe que cette interprétation correspond à une observation possible, socialement compétente. La scène de cette histoire aurait pu être décrite comme étant le fait d'une personne de sexe masculin et d'un adulte. Bien que ces catégories soient vraies, elles ne sont pas socialement adéquates, car elles ne permettent pas d'être mises en relation avec les activités pleurer et prendre dans les bras. En particulier, elles n'auraient pas permis d'assurer la référence de "le", ni de fournir les limites d'un récit : une crise (les pleurs)

et son dénouement (la consolation). Le DC 'famille' est clairement central, celui-ci rendant les DC de sexe et d'âge pertinents. Et c'est pour ce dispositif que H. Sacks a formulé les règles d'application : une catégorie d'un DC suffit pour une référence adéquate à un individu ; et si une catégorie d'un DC a été utilisée pour identifier un individu, le même DC peut être utilisé pour identifier d'autres individus. Le corrélat de cette règle pour l'interprétation est que si deux catégories (ou activités liées à des catégories, etc.) peuvent être vues comme appartenant au même DC, ce DC doit être appliqué pour l'interprétation.

Mais l'on peut observer que si le DC 'famille' fournit le cadre de nombreuses activités et d'innombrables récits, il n'en est pas de même du DC 'âge'. Il n'est pas possible de commencer un récit par "il a 15 ans et . . ." sans que pour la suite un autre dispositif au moins n'intervienne qui cadre ce que fait cet individu. Le dispositif d'âge, comme celui de sexe, de race ou d'espace, ne peut définir une action et partant une situation, bien qu'il puisse être co-sélectionné dans n'importe quelle situation. De plus, ce n'est pas le cas que deux catégories d'un tel DC doivent pouvoir être interprétées pour que le DC soit pertinent, une seule pouvant suffir. Pour cette raison je nommerai ce second type de DC des 1DC, par opposition aux DC du type 'famille' qui requièrent que deux catégories ou autres items reliés soient appliqués pour qu'ils soient pertinents, et que j'appellerai des 2DC.

L'on peut observer d'autres différences entre les 1DC et les 2DC. Tout DC comporte des places. Certains 2DC ont des places qui ne déterminent pas seulement des individus, mais qui déterminent aussi la catégorie d'âge et de sexe de certains de ces individus : le 2DC 'famille' consiste dans notre culture en une paire d'individus de sexes opposés, généralement d'âge adulte, et de toute manière plus âgés que leurs enfants. Ainsi la seule identification d'un individu comme mère, l'identifie selon son sexe, son âge ; et, si les places de mari/père ou d'enfant sont vides, ce fait est observable et pertinent.⁶ Aucun 1DC ne renvoie ainsi à des 2DC, ni ne rend par lui-même d'autres catégories que celle qui est appliquée pertinente. Il faut distinguer ici entre l'énoncé et l'énonciation : le fait que quelqu'un dise "A ce bal il n'y avait que des jeunes" exclut probablement le locuteur de cette catégorie, et rend pour lui la catégorie 'adulte' possiblement pertinente. Ce fait est cependant dépendant de la situation, du bal, et de ce que si un bal n'est le fait que de jeunes, un adulte peut anticiper des difficultés pour le choix de partenaires légitimes, pour le type de musique, etc. Son attitude serait différente s'il s'agissait d'un train, d'un magasin, etc. Son jugement porte donc sur le rapport

6) L'utilisation des places vides dans les DC a été touchée dans J. Widmer (1983 a, § 2 ; 1983 b), et dans "Négation dans l'image" MS.

entre deux catégories d'âges dans le cadre d'une organisation sociale. Les 2DC définissent des rapports sociaux, les 1DC ne le peuvent pas. Il peut y avoir, et il y a toujours, des attitudes généralisées envers des groupes d'âge ou de sexe, et ces attitudes interviennent dans le cours des rapports sociaux: il y a des adultes pour lesquels les jeunes forment un problème, en général (c.à.d. sans envisager un contexte spécifique), et dans certains cas spécifiques. Mais ces cas spécifiques sont définis par des 2DC, dans les places desquels il peut y avoir des jeunes, resp. des adultes. Je reviendrai brièvement sur ce point plus loin. (2.4.).

Auparavant j'aimerais souligner une différence sociologiquement importante. Non seulement les 1DC ne définissent pas des rapports sociaux, mais l'agrégat des différentes catégories, si elle permet de compter exhaustivement une population, ne permet pas de nommer cette population comme une individualité que l'on peut elle-même compter. Par contre, il est possible non seulement de dénombrer les membres d'une famille, mais aussi de compter des familles entières (ou des équipes de footbal, des entreprises, des villes, etc.). H. Sacks a appelé cette propriété "duellement organisé" (duplicatively organized), mais il n'a pas remarqué que l'âge, ni aucun autre 1DC n'était, et ne pouvait, être duellement organisé.

Ces deux observations ont un nombre de conséquences pour l'étude de l'ordre social. D'une part, aucun 1DC ne définit de rapports sociaux, même s'ils peuvent intervenir dans tous. D'autre part, aucun objet macro-social n'est défini par des 1DC seulement. Quelle que soit la taille d'un échantillon, dans la mesure où les variables ne portent que sur des catégories de 1DC pour en assurer la représentativité, une telle enquête ne peut se prétendre réaliste pour des objets macro-sociaux. Dans la mesure où ces variables sont des indicateurs pour des rapports sociaux ou ces objects macro-sociaux, cette notion d'indicateur presuppose à chaque cas les rapports entre des structures définies par les 2DC et des catégories de 1DC. Or non seulement les rapports entre 2DC et 1DC sont souvent d'ordre normatif (bien que des femmes ou des jeunes ne soient pas exclus formellement de certaines positions sociales, ces catégories sont généralement marquées, les catégories non-marquées, allant de soi, étant celles d'homme et d'adulte, il s'agit d'une présupposition de l'ordre social, et non de son étude).

Une autre conséquence de ces observations consiste dans l'observation que les acteurs sociaux ont généralement (peut-être toujours) des noms pour les situations définies par un 2DC. Or les noms ont dans le langage courant une prétention référentielle: si l'on parle de familles ou d'Etat, l'on suppose et fait entendre qu'il y a des familles et un Etat. La manière dont ces termes sont référentiels n'est cependant pas un objet d'attention des acteurs sociaux: quelle est l'organisation sociale qui fournit les propriétés telles que de tels objets sont observables et aptes à être référencés, ceci n'est pas une question des acteurs sociaux. Elle concerne l'élaboration réflexive entre les

discours dans les sociétés et les objets dont ils parlent (Garfinkel & Sacks, 1970, 338). Les discours sociaux sont des "glossing practices" (id.). En particulier, comme le remarquait E. Goffman (1974, 46) à propos des cadres secondaires — mais sa remarque peut être généralisée — lorsqu'une activité est référée au moyen de son cadre, cette description tend à supprimer le temps, à le comprimer, voir à considérer son caractère discontinu comme présupposé. Ainsi, les discours sociaux parleront de Carnaval sans que l'organisation de cet objet ne soit un thème, ni le fait que Carnaval soit une activité discontinue temporellement, structurée spatialement, et que ces aspects de l'organisation sociale coïncident avec des statuts et des compétences différentes durant une même période, dite de Carnaval. Le fait que les sociologues se servent des noms fournis par les acteurs sociaux pour identifier leurs objets, sans en étudier les conditions qui sont des conditions réflexivement liées à ces objets, et le fait que les acteurs sociaux disposent de noms, non seulement pour des objets macro-sociaux, mais aussi pour une foule d'objets tels que des rôles ou des activités, ces faits faisaient dire à H. Sacks (1963, 8, n. 8): "to employ an undescribed category is to write descriptions such as appear in children's books. Interspersed with series of words there are pictures of objects. Ostensive definition is perhaps honorable, however, it is utterly obscure to me what an ostensive definition of an 'action' would look like". Autrement dit, chaque occurrence d'un tel nom dans un texte sociologique est un renvoi à la compétence sociale du lecteur, sans que cette compétence sociale et l'organisation sociale à laquelle elle renvoie, ne soient explicitées.⁷ Etant donné que l'analyse de tout objet social renvoie réflexivement — ou faut-il dire ici dialectiquement? (Ollman, 1976, 12–26; Maynard & Wilson, 1980) — à d'autres objets sociaux, toute analyse fera nécessairement intervenir des catégories sans les expliquer (cf. la critique de Law & Lodge, 1978). Cette situation est cependant différente d'une analyse qui ne porterait pas sur l'organisation sociale, mais la présupposerait. Elle serait un cas de ce que les ethnométhodologues ont appelé "practical theorizing" (Garfinkel & Sacks, 1970).

Bien que cette description des classements d'âge puisse être présentée avantageusement en utilisant le matériel de H. Sacks, elle a été développée en analysant une quantité de matériaux disparates où l'âge intervient. La question posée à ce matériel était toujours : pourquoi l'âge est-il pertinent dans ce contexte, pourquoi cela ne semble-t-il pas étrange de mentionner l'âge dans ce cas particulier? Je vais brièvement mentionner quelques-unes de ces analyses.

7) La critique de H. Sacks concernait "Le Suicide" de Durkheim. Etant donné que la référence à un objet fait appel à la compétence sociale en tant que capacité d'assembler le réseau dans lequel la référence sélectionne un objet, la sociologie de la mémoire, en particulier le travail de M. Halbwachs (1950) permettrait d'étudier les conditions sociales et temporelles de cette compétence. M. Pollner a eu cette parole heureuse, to be member is to remember.

2.2. COMPETENCE ET DIFFERENCIATION SOCIALE

J'ai observé précédemment que les 2DC, du fait que les rapports entre catégories décrivent des rapports sociaux, permettent de rendre pertinentes d'autres catégories que celle qui est mentionnée. Lorsque l'âge est utilisé pour dénombrer une population, le fait qu'une catégorie ne contienne que peu ou pas de population est un fait observable. Mais lorsqu'une catégorie d'âge est utilisée en relation avec un 2DC, le fait que dans un bureau il n'y ait que des adultes n'est pas ordinairement un fait remarquable (dans le sens où l'absence d'un conjoint ou d'enfants est remarquable dans la famille). Ceci tient à ce que les catégories de 1DC sont reliées par des fonctions d'ordre qui comme telles ne décrivent pas de rapports sociaux.

Mais l'âge permet des contrastes précisément en invoquant une relation normative entre un certain âge et une activité: quelqu'un peut être exclu d'une activité, vu son âge; ou inversément, le fait d'exercer une certaine activité à un certain âge peut faire l'objet de commentaire. Ces contrastes, ou formes marquées de l'âge, présupposent que pour ces activités il y a des formes non-marquées, une relation normale entre âge et activité.

Le discours narratif est ici une ressource particulière pour l'analyste. Considérons que toutes les langues obligent le locuteur à décider du sexe d'un acteur lorsqu'il relate son activité au singulier. L'analyse de la pertinence du sexe doit donc faire la différence entre ce qui peut être lu, et ce qui est thématisé: le fait que le sexe d'une personne soit communiqué n'implique pas nécessairement que ce fait veuille être communiqué.⁸ P. Encrevé & M. de Fornel (1983) ont montré que certaines activités étaient décrites de manière non-marquée par un "nous", et d'autres par un "je". Il n'y a rien de tel avec l'âge, la langue ne contraignant pas un choix morphologique pour ce dispositif. Si l'âge est marqué, c'est donc qu'il est donné à connaître. D'autres formes de communication, l'image ou le film par exemple, ne permettent pas cette analyse, car la représentation imagée contraint à montrer l'âge, même s'il ne relève pas d'une intention communicative.

Néanmoins, l'âge peut être pertinent, même s'il n'est pas marqué. Si nous examinons la transaction Place du Tertre (Annexe *4) entre un peintre et une famille, nous observons que son offre "On vous fait le portrait du 'p'tit cosmonaute?" formule le sujet du portrait non seulement comme un "p'tit cosmonaute", mais aussi en demandant à X le droit de faire le portrait de Y.

8) Une différence analogue concernant les images est introduite par E. Goffman (1976/79).

il présuppose que Y n'est pas compétent pour donner ce droit, et que X a la compétence de donner ce droit pour Y. En faisant entendre cette relation, le peintre donne à entendre que son adressat est le parent du "p'tit cosmonaute", lequel est l'enfant. Sa formulation se sert donc de l'âge des protagonistes pour donner à connaître la nature de son offre, cet âge étant pertinent ici au vu des compétences juridiques. L'âge est donc pertinent en tant qu'il préside à la distribution normale d'une population dans la famille, et il n'est pas marqué explicitement.

L'âge peut être pertinent et non-marqué, et néanmoins être dans une relation anormale par rapport à une activité. Considérons l'échange téléphonique Annexe *5. B (l'enfant) décroche le téléphone et ne répond pas, ce qui est contraire à la séquence initiale habituelle (Schegloff, 1968). A demande donc si le répondant est bien la personne cherchée. L'enfant (B) répond que oui, ce qui est formellement une réponse adéquate. A n'enchaîne cependant pas sur cette réponse, mais sur l'analyse qu'elle a faite du locuteur, resp. de sa voix. "Oui. Elle est là ta maman?". A nouveau l'âge intervient inséré dans le cadre familial, "ta maman" identifiant l'adressat comme enfant (au sens A1, mais aussi au sens du DC 'famille'). L'âge fonctionne ici implicitement comme critère de discrimination, la relation entre la compétence attribuée à l'âge et l'activité envisagée n'étant pas normale. L'âge n'est cependant pas marqué, l'interaction permettant d'en faire l'économie.

La discussion (Annexe *3) entre un sergent de ville et J. révèle une autre application routinière de l'âge. Ici l'âge est utilisé pour contrôler si une activité est punissable ou non, et c'est cette activité de contrôle qui rend pertinent de demander l'âge explicitement. Ce fait peut s'observer dans la suite de la conversation: tandis que J. veut élaborer les circonstances, S. l'interrompt, l'âge étant le critère décisif: l'on peut admettre que des enfants en bas âge ne peuvent être laissés seuls chez le médecin. Incidemment, c'est à nouveau le rôle familial de J. qui intervient, celui-ci lui donnant la responsabilité des enfants.

Les cas suivants font intervenir l'âge pour marquer le contraste entre une activité et un âge, c'est même ce qui fait toute la nouvelle (Annexe *1 et *2). Ces deux cas sont tirés du *Blick*, un journal qui mentionne régulièrement l'âge des protagonistes dans le texte. Mais ici, cette mention est faite dans le titre. Une relation semblable, mais utilisée cette fois-ci pour se plaindre est observable dans la lettre de lecteur (Annexe *7). Dans tous ces cas nous observons que l'analyse de l'âge est pertinente: une seule catégorie suffit pour que le DC soit appliqué, et cette catégorie est en relation avec une activité, cette relation normative pouvant faire l'objet de divers commentaires lorsqu'elle est enfreinte. Inversément, si l'âge n'est pas marqué linguistiquement ou interactionnellement (cf. *5), une relation normative normale entre activité et âge est présupposée (cf. *4).

H. Sacks (1974) avait observé que A1 peut être utilisé pour dégrader une personne : il pleure comme un enfant (pour un adulte); ou pour le féliciter : tu ne pleures plus comme un bébé. Ce point a été analysé avec plus de détails par M. A. Atkinson (1980). Il souligne que l'utilisation de l'âge reproduit réflexivement la continuité temporelle des individus vue comme un développement. L'usage principal de l'âge serait donc l'attribution de compétences individuelles. Cet usage est également celui de certains manuels sur la socialisation, des psychologues lorsqu'ils parlent de régression, des juges lorsqu'ils presupposent l'innocence des enfants, l'irresponsabilité des jeunes ou les déficiences excusables des vieux.⁹ Il relève aussi que ces jugements sont le fait généralement d'adultes, un point qui aurait pu l'amener à examiner l'usage de l'âge dans le contrôle social. Je reviendrai sur ce point (2. 4.). Il faut cependant remarquer que l'analyse de Sacks et de Atkinson reste fidèle au sens commun, en ce qu'ils analysent l'âge comme une propriété essentiellement individuelle. Or, dans chaque cas l'âge intervient en relation avec des activités, et cette relation fait l'objet d'une évaluation. La compétence liée à l'âge est toujours une compétence relative à une certaine activité : à 40 ans l'on est un jeune chef d'Etat et un vieux coureur cycliste. De plus cette analyse ne rend pas compte d'un usage général de l'âge, où celui-ci n'est pas associé à une compétence ou à une activité particulière. Ce sera mon prochain point.

2.3. L'AGE EN POSITION INITIALE

Il y a une série de contextes dans lesquels l'âge n'est pas associé à une activité déterminée, et ne semble donc pas être un facteur dans l'allocation des individus à des espaces sociaux. Nous avons déjà remarqué que certains journaux joignent régulièrement l'âge au nom des personnes intervenant dans leurs nouvelles. Spécifiquement, l'âge est mentionné à la première occurrence du nom dans le texte. Il en est de même dans les biographies (cf. Annexe *6) qui débutent par une indication du lieu et de la date de naissance. Remarquons aussi que si nous avons souvent à modifier des parties de nos curri-

9. L'argument n'implique pas que ces jugements ne soient pas réalistes. Seulement, le fait d'être vrai n'est pas une explication pour la pertinence et la généralité d'un jugement. Le fait d'être vrai peut cependant intervenir dans l'explication de la permanence d'un jugement. Il faut pour en décider considérer le caractère empirique ou dogmatique des jugements, et en général la théorie de la signification comme adaptation, une théorie commencée par G. H. Mead. Le réalisme de l'acteur est d'ailleurs aussi présupposé dans l'analyse des séquences d'intercation. Ces aspects restent cependant à développer.

cum vitae, l'année de naissance ne manque jamais, et se trouve généralement en position initiale. Observons le pamphlet politique (Annexe *8) qui se présente sous la forme d'un curriculum vitae. Une manière de codifier la série des indications est de considérer qu'elles progressent du plus individuel aux relations primaires, et enfin secondaires. Cette codification semble congruente avec l'observation précédente qui suggère que l'âge n'est pas lié en position initiale avec des activités particulières. Elle corrobore aussi le fait que ces indications substituent les analyses pratiquées en face à face lorsque des individus font connaissance. Mais ce serait croire que l'ordre social est construit à partir d'individus, une genèse qui ne saurait expliquer l'intelligibilité de cet ordre. Je suggère que c'est au contraire cet ordre qui nous fait croire à cet individu. C'est un élément de la "théorie" inclue dans les structures sociales. Dans une autre perspective, il suffit de comparer cette notion d'individu aux personnes que nous connaissons bien, pour s'apercevoir de son caractère abstrait. Ce qui permet cette ontologie individualiste réside précisément dans la position séquentielle de l'âge, sa position initiale. Cette cosmogonie de l'ordre social est possible précisément parce que l'âge, le lieu d'origine, la famille, font partie des indications les plus générales qui permettent de cadrer n'importe quelle information. Ils indiquent non seulement la continuité temporelle du sujet, ses étapes rituelles, mais aussi, ils forment une ressource pour s'assurer de la normalité de ce qui est rapporté. La relation entre l'âge et activité est une relation jugementale, et si l'âge est introduit en position initiale, cette relation peut être établie pour chaque indication, permettant d'imaginer un cours de vie, d'imputer des motifs, de poser des questions, etc. Cet aspect normatif est d'ailleurs utilisé explicitement par la police dont les fiches ont précisément cet aspect de curriculum vitae. Or, l'une des tâches de la police, dans l'utilisation des fichiers comme dans leurs rondes, consiste à détecter ce qui est illégal au travers de ce qui peut être contrôlé quant à sa normalité sociale (Sacks 1972b). Les co-sélections entre âge, heure et place sont une ressource infinie d'inférences, et partant le lieu où des incongruités peuvent être observées. Dans l'ordre discursif également l'âge permet d'en savoir plus que ce qui peut être vu, resp. lu. Ainsi la déclaration "je suis simple soldat" prend un autre sens si son locuteur a 20 ans, ou si il en a 37; et il en est ainsi pour les autres éléments de cette biographie, et en particulier pour le statut de cette biographie comme élément pour décider de voter pour son auteur ou non. Ainsi l'âge est une ressource multiple pour l'interprétation d'une biographie, étant donné l'absence de sens littéral et partant l'incomplétude essentielle de tout texte (J. Widmer 1983 b). L'âge joue donc un rôle de méta-contexte au sens de G. Bateson (1972: 247, par ex.).

Remarquons que l'âge est indiqué en A2, bien que son application soit à chaque fois une évaluation en termes de A1. Mais avant de revenir sur ce point (3. 1.), considérons un dernier usage de l'âge.

2.4. LES CATEGORIES D'AGE

Un usage de l'âge, et qui fournit la matière pour d'innombrables discours, consiste dans la référence à des catégories d'âge au moyen de syntagmes tels que "les jeunes sont . . .", "les vieux . . ." etc.. Cet emploi nominal pré-suppose évidemment qu'il y a dans la réalité des individus identifiables comme les jeunes et que ceux-ci soient une catégorie déterminée par un âge et par un ensemble de prédicats qui leur sont attribués. Cette présupposition pour naturelle qu'elle paraisse, devient étrange si l'on considère que les limites d'âge sont des plus incertaines, et que la localisation l'est tout autant. A quelle observation ces opinions correspondent-elles? Si nous nous rappelons la brève analyse du récit de H. Sacks (2. 1.), nous constatons que de tels récits correspondent à des observations possibles notamment du fait que les DC utilisés correspondent à ceux qu'aurait utilisés un observateur socialement compétent. Remarquons aussi qu'un discours du type "les jeunes . . ." tenu face à un jeune tient compte de cette présence ordinairement, en les incluant "oui, vous aussi . . ." ou en les excluant "il y a bien sûr des exceptions . . ." Le discours n'est donc pas strictement extensionnel, sinon la présence d'un exemplaire serait un cas, une illustration, et non l'occasion d'un discours normatif, conflictuel ou conciliant. La question est donc: qu'est-ce qui rend l'article défini "les" défini, étant assumé que ces discours ne sont pas substituables ordinairement par "des jeunes . . .". La réponse me semble résider d'une part dans le caractère tautologique de l'attribution (l'on entend par jeune seulement ceux qui ont précisément les prédicats qu'on leur attribue), et d'autre part dans la relation du locuteur à ces jeunes-là. La première partie est aisément justifiable de l'analyse proposée ici, puisque l'âge ne saurait être pertinent qu'en relation avec les activités décrites par des 2DC. La seconde partie tient à ceci: la formulation "les jeunes . . ." permet d'éviter l'évocation d'une observation particulière, et si de telles observations sont apportées, elles sont des exemples ou des justifications qui permettent la généralisation. Ces formulations ne correspondent donc pas à une série définie d'expériences, mais à une série indéfinie, ouverte. Le caractère défini provient donc de la présupposition du caractère défini de la relation entre le locuteur, ou le "nous" formé du locuteur et des interlocuteurs, et leur objet. Ceci explique le fait que derrière les prédicats "les femmes", "les étrangers", "les jeunes" l'on découvre fréquemment des relations de normal/déviant, évaluées à partir d'un "nous", d'un "en-groupe" (Windisch, 1978, 166 ss, par ex.). Ce fait ne peut cependant être expliqué par le seul recours à des structures cognitives ou discursives, si l'on ne peut mettre en relation ces structures discursives avec l'organisation sociale de leur occurrence, et ces structures cognitives avec les expériences sociales des locuteurs. Il n'est malheureusement que trop vrai que la réalité sociale de certains Etats renforce quotidiennement ces préjugés. Autrement dit, le fait d'analyser de tels discours comme des préjugés ou comme parties

de "labelling processes", ne doit pas faire oublier que si le racisme est d'abord le problème des racistes, leur problème fait partie du problème de leurs victimes; ou que si le problème des jeunes est d'abord connu comme problème des adultes, ce problème des adultes fait partie du problème que les jeunes ont avec les adultes (Pollner, 1974). La redécouverte des aspects cognitifs de l'ordre social ne doit pas conduire à négliger l'analyse de l'organisation sociale dont ces activités cognitives sont une partie réflexive. L'ethnométhodologie n'a pas mis l'accent sur le caractère raisonné des activités sociales pour faire du cognitif une variable indépendante, mais pour en faire une structure du sens de ces activités.

L'analyse du "troisième âge" est également intéressante. Dans ce cas, et contrairement à "les vieux . . ." l'ensemble est clairement défini. Il s'agit des retraités, donc des anciens salariés. Ce fait est indiqué par l'expression même, qui presuppose qu'il y ait deux âges antérieurs, définis resp. comme pré-productifs et productifs. Historiquement le troisième âge est effectivement une conquête des salariés pour pallier les atteintes que l'industrialisation a portées aux structures familiales. Cette conquête a transformé cependant les retraités en corrélats des organisations chargées de la gestion des capitaux des rentes, et de leur distribution aux retraités (Lenoir, 1979). Ce fait est aussi observable dans l'apparition d'un quatrième âge. Celui-ci n'est plus défini en relation avec la productivité, mais avec une autre forme de prise en charge. Ces âges sont donc eux aussi parties d'activité sociales complexes (des 2DC), et le fait que le troisième âge soit défini formellement en A2 est une caractéristique de ces organisations. Ceci conduit à la question de la généralisation de A2.

3. LES CLASSEMENTS CHRONOLOGIQUES

3.1. L'AGE MODERNE

Si le troisième âge est le corrélat des organisations qui le prennent en charge, de quelle organisation ou forme d'organisation A2 est-il le corrélat? Quelle forme d'organisation se sert de A2 et laquelle de A1? Historiquement il est clair que A1 est antérieur, et que de plus A1 subsiste même après la généralisation de A2. Nous avons vu aussi que A2 est employé systématiquement dans certaines circonstances d'une manière appropriée à A1: il n'y a pas de sens en A2 de dire qu'un tel est trop jeune pour telle activité, ou trop vieux pour telle autre. L'avantage évident de A2 est qu'il peut être abstrait des différentes situations de son usage, même si son usage est à chaque fois contextuel. Un autre avantage est le fait que si A2 ne tire pas son organisation interne de l'ordre social auquel il s'applique, il peut servir à imposer un ordre social,¹⁰ si l'on peut garantir

¹⁰ D'autres aspects de l'imposition administrative d'un ordre social in D. Smith (1974).

- 1) une synchronisation des communautés sujettes à cet ordre social par l'emploi d'un calendrier commun qui serve de référence pour la localisation des différents âges, et si
- 2) l'on peut imposer à tout membre de ces communautés une identification stricte entre un individu et un âge.

Il s'agit donc d'un processus de standardisation du temps antérieur à la standardisation moderne introduite par la synchronisation des montres et liée au développement des moyens de transport et de communication (Zerubavel, 1982). Le principal avantage de cette standardisation réside dans le fait qu'elle permet une référence stricte, littérale à l'âge, et par conséquent un contrôle social à distance qui puisse imposer un ordre sans avoir à utiliser le contexte social de l'âge, tel qu'il est lié dans les différentes communautés locales. Le contrôle social centralisé peut s'effectuer par délégation, la solution des sociétés traditionnelles hiérarchiques. Ce fait peut d'ailleurs expliquer la disparition des classes d'âge propres aux sociétés restreintes, principalement en Afrique orientale. En effet, dans ces sociétés, les classes d'âge ont servies principalement à d'autres fins sociales que le rituel de l'âge (P. H. Gulliver, 1968, 159). Ces buts sociaux ne concernaient cependant jamais des positions dominantes: les classes d'âge n'ont jamais possédé des propriétés importantes pour la production, ou joui de pouvoirs politique ou militaire (Baxter & Almagor, 1978). Au contraire, les gérontocraties, si elles favorisent les classes d'âge, elles les manipulent pour en contrôler l'accès (Bourdieu, 1980, 321–322). Comme le disent clairement Baxter & Almagor (1978, 160), les classements par âge n'ont jamais présupposé d'espace social propre, mais tout espace social requiert des classements d'âge. Il s'agit là d'une formulation équivalente à celle que j'ai proposée: aucun 1DC ne définit de situations sociales, mais ils peuvent intervenir dans toutes.

La raison de la disparition des classes d'âge peut donc résider dans le fait qu'une centralisation du pouvoir requiert une standardisation du temps pour pouvoir contrôler les classes d'âges à distance. Faute d'une telle standardisation, le contrôle social prend assise sur les structures familiales et sur leur délégation. Avec l'introduction d'un calendrier standardisé et la codification de l'âge, il est à nouveau possible de constituer des "armées de réserve", d'en manipuler l'accès, et de les mobiliser, mais cette fois-ci à distance. Cette standardisation du temps va de pair avec une reproduction différente de la domination, non plus liée à la reproduction des personnes, mais à celle des structures objectivées (Bourdieu, 1976), structures qui portent des noms. La généralisation de A2 est donc la solution aux problèmes cognitifs d'un pouvoir externe à des communautés, par ailleurs diverses du point de vue de leur organisation sociale, de leur place dans la division du travail, et par conséquent de leur cycles de socialisation. Cette solution fut longtemps celle des Eglises, seules organisations à exercer un contrôle durable et continu sur des

communautés diverses. Car un autre trait de A2 consiste dans une économie de temps. Il permet un contrôle continu, la standardisation permettant un accès littéral aux sujets. Cette caractéristique s'est développée dans l'ère moderne. A2 permet un contrôle formel des habitants, ensemble avec d'autres caractéristiques identifiantes, les habitants étant équivalents abstraitemen devant ce comptage. A2 va ainsi de pair avec l'introduction d'un nombre d'autres standardisations liées à la formation des Etats et aux marchés nationaux.

Il est intéressant de remarquer que la rupture des traditions à la Renaissance fut accompagnée d'une crise des identités dont la solution résida partiellement dans l'identité abstraite que confère l'âge A2. Ainsi l'individu n'a pas seulement fait son entrée dans la peinture par la perspective, mais également par de nouvelles références. Au lieu des symboles rituels liés aux structures sociales, Holbein a représenté plusieurs personnages en cadrant leur tête de l'année de naissance et de l'âge, "dominée par le cours du temps" (Butor, 1969, 36).

A2 participe donc du processus de rationalisation, tant au niveau macrosocial des problèmes liés à l'intégration des systèmes par les nouvelles formes de domination, qu'au niveau des problèmes de la constitution de l'identité personnelle posés par la conscience de l'historicité.¹¹

Les systèmes de codification, dont A2, ne sont pas seulement des solutions à ces problèmes. Ils sont aussi la manière dont ils sont posés (un élément que les explications fonctionalistes négligent), et participent donc à la production de ces problèmes. Les questions politiques autour de l'information des fichiers en sont un indice.

3.2. LA VARIABLE ET LE ROLE D'AGE

L'usage de A2 dans le contrôle et la sélection sociale est généralisé actuellement: non seulement l'Etat, mais les chemins de fer, les ascenseurs, les cinémas, etc., peuvent se servir de A2. La sociologie, prenant modèle sur la codification apparemment réussie de la physique, est à la recherche de toute possibilité de codification. Elle ne pouvait manquer de se servir de A2, sans même, à ma connaissance, s'être interrogée sur les raisons qui font que leur objet, la société, ait l'obligance de leur mettre de tels data à dispo-

¹¹⁾ La ressemblance entre les objets macro-sociaux et les individus n'est pas fortuite, malgré leurs différences évidentes (J. Widmer 1983 c).

sition. Autrement dit, le processus par lequel ces data sont générés et les conditions de ce processus ne font pas partie de la sociologie théorique. Les problèmes sont traités comme des problèmes techniques.

Néanmoins, l'âge a posé des problèmes théoriques dans le cadre de la théorie des rôles. T. Parsons (1942) remarquait que les rôles d'âge et de sexe ne correspondent pas à des attentes réciproques institutionnellement définies. S. N. Eisenstadt (1956, 22) parle aussi de catégories d'âge comme de dispositions générales qui peuvent être intégrées dans les rôles particuliers, une description proche de celle proposée ici, mais en termes psychologiques. R. Linton (1942) considère l'âge d'une part comme un statut, privilégiant l'aspect culturel, et d'autre part comme un rôle, privilégiant cette fois l'aspect individuel.¹² L'âge fait problème dans ces approches dans la mesure où les relations entre systèmes sociaux et cultures étaient analysées dans un modèle causal, et/ou supposant un modèle culturel stable, général, et une application non-problématique aux individus et à leurs activités. Dans la perspective de T. Parsons, non seulement l'ensemble de la culture est internalisé (1968), mais l'impact majeur de la culture est au niveau des rôles (1952). Comme le souligne T. P. Wilson (1970), la théorie des rôles classique suppose l'application littérale des normes et valeurs à la relation entre action et situation. Si ce problème est général pour la théorie classique des rôles (Hilbert, 1981), il est particulièrement saillant pour l'âge, le sexe et la race, étant donné qu'ils sont à la fois généraux et ne peuvent mettre en relation terme à terme une activité et une situation, comme le remarquait T. Parsons. Ce fait est explicable dans le cadre proposé ici par la nature de ces systèmes de catégories. Seuls les 2DC étant duellement organisés et pouvant définir des situations, seuls les 2DC peuvent rendre des systèmes d'attentes réciproques institutionalisés observables. S. F. Nadel (1970, 62) remarquait également la difficulté d'établir une règle empiriste reliant les propriétés des actions aux propriétés des situations, n'en tirant cependant aucune conséquence majeure, comme ce fut le cas de l'ethnométhodologie. Il remarquait aussi (1970, 52) que les rôles étaient identifiés par les acteurs sociaux au moyen de noms. Or, sauf les cas discutés plus haut (2.4.), il n'y a pas de nom pour les rôles d'âge.

12) Des remarques aussi brèves ne font évidemment justice des travaux de ces auteurs. Ainsi, si R. Linton n'a pas clairement distingué les aspects normatifs de la performance des rôles, une distinction introduite déjà par L. S. Cottrell (1942), il a à l'encontre de ce dernier, très clairement vu l'importance de distinguer les catégories d'âge et de sexe des autres catégories. Il a insisté aussi sur un aspect négligé dans le présent travail, la solidarité des âges, le maintien de secrets entre ceux-ci, et leurs formes de socialisation et de transmission de la culture propre à ces âges, et maintenus par ceux-ci. Il se trouve aussi que si Garfinkel se réfère à Parsons, H. Sacks, dont l'approche est privilégiée ici, continue lui sur de nombreux points des réflexions de R. Linton.

qui soient aussi généraux que la pertinence de ce dispositif de catégorie.¹³ Il devient ainsi visible que ce qui est traité comme rôle social ne peut être une catégorie explicative, puisqu'elle présuppose pour son application ce qu'elle devrait expliquer: la manière dont la culture intervient dans les propriétés formelles de l'ordre social, l'objet même de la sociologie selon T. Parsons (1937). Dans la perspective proposée ici, la culture est réflexivement liée à l'organisation sociale, fournissant un moyen à ses problèmes qu'elle contribue à formuler.

La théorie des rôles ne semble avoir aucune incidence sur l'emploi de la variable âge dans les corrélations statistiques.¹⁴ Si cette quantification se voulait littérale, elle ne devrait être appliquée qu'aux activités qui sont contrôlées par A2: l'âge d'entrée à l'école, l'âge d'obtention du droit de vote, de conduire, etc.. Ce faisant l'on ne ferait que doubler les statistiques de l'administration. De fait les corrélations intéressantes concernent l'âge et des activités où A1 est pertinent. Le problème de l'application de A2 sur A1 est résolu par des recodages, qui sont une manière de résoudre le problème de la codification soulevé par A. V. Cicourel (1964) et H. Garfinkel (1967). En fait, M. Weber (1921/76, 59) remarquait déjà que la rationalité formelle et la rationalité matérielle (ici A2 et A1 resp.) ne coïncident jamais par principe, même si elles peuvent coïncider dans de nombreux cas empiriques. Il n'y a pas de solution générale à la codification de A1 au moyen de A2. De plus, du fait de cet emploi de A2, il voit certaines propriétés formelles modifiées (cf. 1. 2.). En particulier deux âges formellement identiques ne le sont pas nécessairement matériellement, pour des individus ou des activités différentes. Il se trouve donc que même pour une donnée aussi élémentaire que l'âge, la sociologie ne peut pas compter sur la quantification seulement pour assurer la comparabilité et partant l'accumulation de ces travaux. La dépendance de A1 face aux 2DC, et la dépendance de A2 face aux organisations qui s'en servent, rendent la variable âge non seulement une variable qui ne peut être traitée d'absolue (Friedrichs, 1973, 96), mais même de variable réellement indépendante. Cela n'implique pas qu'elle ne puisse être utilisée comme variable indépendante dans le cadre d'une procédure, ni d'ailleurs que la sociologie doive renoncer à la quantification, pour peu que les modèles soient réalistes. La méthodologie, dans la mesure où elle est une réflexion non seulement sur les possibilités techniques de "prendre des données", mais sur la manière dont les données sont données, accessibles, devient ainsi une partie de la théorie sociologique.

13) Voir à ce sujet les remarques de R. Linton (1942, 591–593).

14) R. A. Hilbert (1981, 211) remarque avec un brin d'ironie "Great intellectual traditions have ways of avoiding pursuits leading to patent absurdities, and it is perhaps a tribute to sociologists that few have taken role theory seriously enough to let it inform their mandate to do empirical work."

ANNEXES

* 1

Tiré du journal *Blick* (12. 1. 82):

Titre: Räuber-Boss nach über 150 Ueberfällen verhaftet –
er ist erst 10 Jahre alt!

Texte: Ganze zehn Jahre alt ist der Chef einer Räuberbande, die in
Paris über 150 Ueberfälle beging. Seine beide Komplizen
zählen 14 Jahre. Jetzt wurden alle drei festgenommen. (. . .)

**Räuber-Boss nach über
150 Überfällen verhaftet
– er ist erst 10 Jahre alt!**

■■ Ganze zehn Jahre alt ist der Chef einer Räuberbande, die in Paris über 150 Überfälle beging. Seine beiden Komplizen zählen 14 Jahre. Jetzt wurden alle drei festgenommen. Sie hatten ihre Opfer vor allem in der Metro und im Haltenquartier angefallen. Der Polizei erklärten sie, sie hätten das Geld für Heroin gebraucht.

■■ Die Drogensüchtigen waren bei ihren Überfällen mit Schlagringen, Messern und



● Rösli Streiff (links) mit ihren GegnerInnen vor dem Start

Rösli (81) toll in Fahrt!

Skifest der «Stars von gestern und vorgestern» in Zürs am Arlberg (Ö) – und die Schweizerin Rösli Streiff war die Königin der Veranstaltung. Die Slalom- und Kombinations-Weltmeisterin von 1932 aus dem Glarnerland bewältigte die 32 Tore eines Riesenslaloms verhältnismässig schnell und sicher in

2:14,19 Min. – mit 81 Jahren! Lise-Marie Morerod (Sz) als Tagessiegerin (bis 30) benötigte 58,37 Sek. Sie gewann den Zweikampf als schnellste Dame gegen Pamela Behr (BRD, 59,40). Schweizer Duell bei den Herren (30 – 40 Jahre) um den Tagessieg: Heini Hemmi (53,73 Sek.) vor Walter Tresch (55,15).

1



● Problemlos bewältigt Rösli Streiff (vor 50 Jahren Weltmeisterin!) den Altstar-Parcours

* 2

Tiré du journal *Blick* (12. 1. 82); photographie.

Titre: Rösli (81) toll in Fahrt!

Texte: Skifest der «Stars von gestern und vorgestern» in Zürs am Arlberg (Ö) – und die Schweizerin Rösli Streiff war die Königin der Veranstaltung. (. . .)

* 3

Discussion entre J. et un sergent de ville (S) pour ne pas payer une contravention:

1. J: Bonjour Monsieur (3") ((Cherche la contravention dans sa poche)) Dites-h, j'aimerais bien:: discuter-eh- sur ceci. C'était à la place de la gare, euh, j'avais les deux enfants malades, j'étais chez le docteur untel . . .

2.

3. S: Ils ont quel âge vos enfants?

4. J: Eh::, deux ans et demi et six ans;;, sept ans //

5.  S: Bon, c'est en ordre //

6. S: Et je ne pouvais pas sortir quoi [hhh
7. S: Bon, c'est en ordre!]

8. J: OK, merci bien

9. S: Au r'voir Monsieur

10. J: Au r'voir merci.

* 4

Place du Tertre, à Paris, un après-midi de novembre, un couple promène dans une poussette un enfant emmailloté d'une épaisse tenue d'hiver. Un peintre, debout au bord du trottoir s'adresse à eux :

— On vous fait le portrait du p'tit cosmonaute?

A quoi la mère répond: — On vous l'amènera cet été.

Et le couple s'éloigne avec l'enfant.



* 5

Le téléphone sonne. B (un enfant de 3 ans) décroche et ne dit rien (ligne 1) à la dame (A), et quitte l'appareil quand vient sa mère (C) (ligne 9):

1. B:
 2. A: C'est Madame Untel?
 3. B: Oui
 4. A: Oui. Elle est là ta maman?
 5. B: h. hé!
 6. A: Madame Untel n'est pas là?
 7. B: Ouah
 8. A: Elle est pas là ta maman? //
 9. C: Allo?
 10. A: Bonsoir Madame, c'est . [.]
 11. C: [Bonjour]
 12. A: [.] C'est Madame B. de X . . .

* 6

Présentation de deux dessinateurs de bande dessinée (La Liberté, 16. 2. 82):

Titre : Michel Crespin

Texte : Né le 28 avril 1955, ce jeune montagnard aux yeux de porcelaine vit dans les Hautes Alpes. Après une enfance placée sous le sceau de la tradition, il entre aux Arts Décos de Nice,

.....
Titre : Enki Bilal

Texte : Aux confluents du Danube et de la Save, à Belgrade (Yougoslavie) un beau jour d'automne 1951 naquit Enki Bilal. Après une enfance banale – normale ? – il arrive à Paris . . .

* 7

Extrait d'une lettre de lecteur (Liberté, janvier 82) concernant un éditorial de G. contre "Vox helvetica":

"Quand on sait que . . . et que . . . , j'ai de la peine à comprendre la tentation de M. G. de vouloir immédiatement jeter à la corbeille à papier ce dossier, élaboré par deux "septuagénaires" (comme ils sont traités de façon à jeter le doute sur leurs facultés mentales) et qui concerne l'activité de la Radio suisse internationale."

(les guillemets et parenthèses sont dans l'original).



BOÎTE AUX LETTRES



Plaidoyer pour un « dossier »

Monsieur le rédacteur,

Quand François Gross écrit dans *« La Liberté »* qu'il faut défendre la conception de l'information dans une société libérale, j'applaudis de grand cœur à ses affirmations. Mais lorsqu'il traite *« Vox Helvetica »*, et par elle MM. Rutti et Favre d'héritiers de propagande nazie ou d'Etats totalitaires, je me sens obligée de réagir avec le même cœur à des attaques aussi perfides et calomnieuses. Quand on sait que M. Rutti a consacré une partie de son activité dès 1939 à lutter contre la menace du national-socialisme dans notre pays, et que depuis la fin de la guerre, il ne cesse de se battre contre l'influence du communisme dans notre société, j'ai de la peine à prendre la tentation de M. Gross de

vouloir immédiatement jeter à la corbeille à papier ce dossier, élaboré par deux « septuagénaires », (comme ils sont traités de façon à jeter le doute sur leurs facultés mentales) et qui concerne l'activité de la Radio suisse internationale.

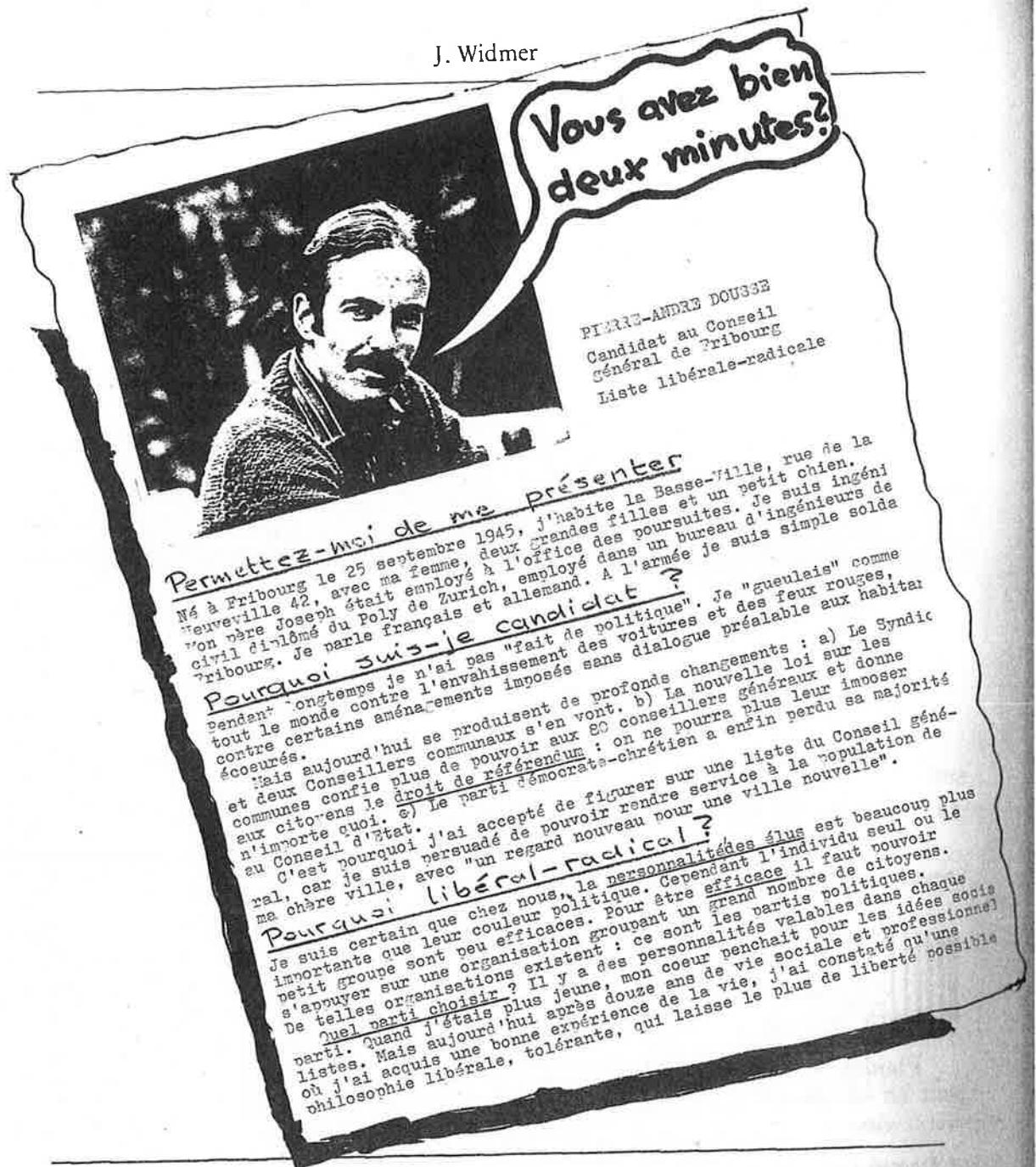
La Radio suisse a obtenu ses lettres de noblesse à l'étranger grâce en partie à la voix et à la plume d'un des journalistes les plus intègres, René Payot, qui plaçait l'objectivité et la pondération de l'information au-dessus de toute recherche de sensationnel. La Radio suisse a pu donner durant la Seconde Guerre mondiale, grâce à lui, confiance et courage à des millions d'hommes et de femmes qui étaient plongés dans l'angoisse et le désespoir. Ce serait dommage qu'actuellement cette image soit ternie par une nouvelle génération de journalistes, même quinquagénaires, qui ne comprennent peut-être pas assez bien le rôle que

cette Radio suisse internationale joue encore aujourd'hui dans les différentes parties de notre globe.

Alors ne jugeons pas aussi rapidement un dossier qui a le mérite d'attirer l'attention des auditeurs suisse peut-être enclins à trop de confiance à l'égard de ceux qui forgent l'image de la Suisse à l'étranger.

Janine de Bourgknech

(Les textes publiés sous cette rubrique ne reflètent pas forcément l'avis de la rédaction).



* 8

Extrait d'un pamphlet politique. Sous une photo d'où sort une bulle avec ces mots "Vous avez bien deux minutes", et le nom et le parti du candidat auteur du pamphlet, commence un premier paragraphe:

- Titre:** Permettez-moi de me présenter (écrit à la main)
- Texte:** Né à Fribourg le 25 sept. 1945, j'habite la Basse-Ville, rue . . .
no . . . , avec ma femme, deux grandes filles et un petit chien. Mon père Joseph était A l'armée je suis simple soldat.
(Fin du paragraphe).

BIBLIOGRAPHIE

- ATKINSON, M. A. (1980), Some Practical Uses of a "Natural Lifetime", *Human Studies*, 3, (1980) 13-46.
- ATTEWELL, P. (1974), Ethnomethodology since Garfinkel, *Theory and Society*, 1 (1974) 179-210.
- BATESON, G. (1972), "Steps to an Ecology of Mind" (Ballantine Books, New York).
- BAXTER, P. T. Almagor, U. (1978), Observations about generations, *Sex and Age as principes of social differentiation*; (La Fontaine, J. S. Ed) (Academic Press, London) 159-181.
- BOURDIEU, P. (1976), Les modes de domination, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2-3 (1976) 122-132.
- BOURDIEU, P. (1977) "Algérie 60. Structures économiques et structures temporelles" (Minuit, Paris).
- BOURDIEU, P. (1980), "Le sens pratique" (Minuit, Paris).
- BUTOR, M. (1969), "Les mots dans la peinture" (A. Skira, Genève).
- CICOUREL, A. V. (1964), "Method and Measurement in Sociology" (The Free Press of Glencoe, New York).
- COTTRELL Jr. L. S. (1942), The Adjustment of the Individual to his Age and Sex Roles, *American Sociological Review*, 7 (1942) 604-616.
- DURKHEIM, E. (1912/79), "Les formes élémentaires de la vie religieuse" (orig. 1912) (P. U. F., Paris 1979).
- DURKHEIM, E. & MAUSS, M. (1901-02), De quelques formes primitives de classification, *Année Sociologique*, 17 (1901-02) 1-72.
- ENGLIN, P. (1979), How Conventional Analysis Elucidates Schütz's Commonsense Concept of Rationality, *Sociolinguistics Newsletters*, 10 (1979-) 11-17.
- ENGLIN, P. (1979), How Conversational Analysis Elucidates Schütz's Commonsense Concept of Rationality, *Sociolinguistics Newsletters*, 10 (1979) 11-17.
- ENCREVE, P. & DE FORNEL, M. (1983), Le sens en pratique. Construction de la référence et structure sociale de l'interaction dans le couple question/réponse, *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 46 (1983) 3-30.
- EISENSTADT, S. N. (1956), "From Generation to Generation. Age Groups and Social Structure" (The Free Press, New York).
- FRIEDRICH, J. (1973), "Methoden empirischer Sozialforschung" (Rowolt, Hamburg).
- GARFINKEL, H. (1967), "Studies in Ethnomethodology" (Englewood Cliffs, Prentice Hall).
- GARFINKEL, H. & SACKS, H. (1970), On Formal Structures of Practical Actions, *Theoretical Sociology* (J. C. McKinney & E. A. TIRYAKIAN, Eds.) (Appleton-Century-Crofts, New York) 337-366.
- GASKING, D. A. T. (1940), Mathematics and the World, *The Australian Journal of Philosophy*, 18 (1940) 97-116.
- GIDDENS, A. (1979), "Central Problems in Social Theory" (Macmillan, London).
- GOFFMAN, E. (1969), "Strategic Interaction" (University of Pennsylvania Press, Philadelphia).
- GOFFMAN, E. (1976/79), "Gender Advertisements" (Harper & Colophon, New York, 1979; orig. Harper & Row, 1976).
- GOFFMAN, E. (1977), The Arrangement between the Sexes, *Theory and Society*, 4, (1977) 301-331.
- GONOS, G. (1977), "Situation" versus "Frame": the "Interactionist" and the "Structuralist" Analyses of Everyday Life, *American Sociological Review*, 42 (1977) 854-867.

- GULLIVER P. H. (1968), Age Differentiation, *Intern. Encl. of the Social Sciences*, 1 (1968) 157–162.
- HALBWACHS, M. (1950), "La mémoire collective" (P. U. F., Paris).
- HILBERT, R. A. (1981), 'Toward an Improved Understanding of "Role", *Theory and Society*', 10 (1981) 207–226.
- LAW, J. & LODGE, P. (1978), Structure as Process and Environmental Constraint: a Note on Ethnomethodology, *Theory and Society*, 5 (1978) 373–386.
- LENOIR, R. (1979), L'intervention du "troisième âge" et la constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 26–29 (1979) 51–82.
- LINTON, R. (1942), Age and Sex Categories, *American Sociological Review*, 7 (1942) 589–603.
- MAYNARD, D. W. & WILSON, T. P. (1980), On the Reification of Social Structure, *Current Perspectives in Social Theory*, 1 (1980) 287–322.
- NADEL, S. (1970), "La théorie de la structure sociale" (Minuit, Paris).
- OLLMAN, B. (1976) "Alienation. Marx's Conception of Man in Capitalist Society" (Univ. Press, Cambridge).
- PARSONS, T. (1937), "The Structure of Social Action" (The Free Press, New York).
- PARSONS, T. (1942), Age and Sex Roles in the Social Structure of the United States, *American Sociological Review*, 7 (1942) 604–616.
- PARSONS, T. (1952), "The Social System" (Tavistock, London).
- PARSONS, T. (1968) Order as a Sociological Problem, *The Concept of Order* (Kuntz, P. Ed.) (Univ. Press, Washington) 373–384.
- POLLNER, M. (1974), Sociological and Common-Sense Models of the Labelling Process, *Ethnomethodology* (R. Turner, Ed.) (Penguin, Harmondsworth) 27–40.
- SACKS, H. (1963), Sociological Description, *Berkeley Journal of Sociology*, 8 (1963), 1–17.
- SACKS, H. (1972a), An Initial Investigation of the Usability of Conversational Data for Doing Sociology" *Studies in Social Interaction* (Sudnow, D. Ed.) (The Free Press, New York) 31–74.
- SACKS, H. (1972b), Notes on Police Assessment of Moral Character, (comme 1972a) 280–293.
- SACKS, H. (1974) On the Analysability of Stories by Children, *Ethnomethodology* (R. Turner, Ed.) (Penguin, Harmondsworth) 216–232.
- SACKS, H. (1979), *Hotrodder: A Revolutionary Category*, *Everyday Language* (Psathas, G. Ed.) (Irvington Pub., New York) 7–14.
- SCHEGLOFF, E. (1968), Sequencing in Conversational Openings, *American Anthropologist*, 70 (1968).
- SMITH, D. E. (1974), The Social Construction of Documentary Reality, *Sociological Inquiry*, 44 (1974) 257–268.
- SOROKIN, P. A. (1943/64), "Sociocultural Causality, Space and Time" (orig. 1943) (Russell & Russell, New York).
- WEBER, M. (1921/76) "Wirtschaft und Gesellschaft" (orig. 1921) (J. C. B. Mohr, Tübingen).
- WIDMER, J. (1982), Le lagUAGE dans la place, la Norme (L. Vélvez-Serrano, Ed.) (Ed. Universitaires, Fribourg) A paraître.
- WIDMER, J. (1983 a), Placement et structuration: aspects interactionnels et linguistiques d'une intervention, *Cahiers de Linguistique Française*, 4 (1982) 229–261.
- WIDMER, J. (1983 b), Sens littéral et organisation sociale, *Feuilllets* 5 (1983) 13–18.
- WIDMER J. (1983 c), Espace et redonance, *Degrés*, à paraître.

Remarques sur les classements d'âge

- WILSON, T. P. (1970), Conceptions of Interactions and Forms of Sociological Explanation, *American Sociological Review*, 35 (1970) 697-710.
- WINDISCH, U. (1978), "Xénophobie? Logique de la pensée populaire" (L'Age d'Homme, Lausanne).
- ZERUBAVEL, E. (1982), The Standardization of Time: a Sociohistorical Perspective, *American Journal of Sociology*, 88 (1982) 1-23.
- ZIMMERMAN, D. H. (1966), "Paper Work and People Work: a Study of a Public Assistance Agency" (Ph. D., U. C. Los Angeles).
- ZIMMERMAN, D. H. (1974), Facts as Practical Accomplishment, *Ethnomethodology* (R. Turner, Ed.) (Penguin, Harmondsworth) 128-143.
- ZIMMERMAN, D. H. & POLLNER, M. (1970), The Everyday World as Phenomenon, *Understanding Everyday Life* (J. D. Douglas, Ed.) (Aldine, Chicago) 80-103.
- ZIMMERMAN, D. H. & WEST, C. (1977), Doing gender (Manuscrit).

L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES DANS LES SCIENCES SOCIALES

Fabio Lorenzi-Cioldi

Département de Sociologie — FSES
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education
Université de Genève, CH-1211 Genève 4

ZUSAMMENFASSUNG

Dieser Artikel präsentiert eine Methode der Datenanalyse, die heute sehr weit verbreitet ist: die Faktorenanalyse der Korrespondenzen. Er ist in intuitiver, nicht-mathematischer Sprache gehalten, weil er für den Humanwissenschaftler gedacht ist, der zwar nicht über sehr intensive Statistikkenntnisse verfügt, aber doch eine multivariate Analyse seiner Daten ins Auge fasst. Nach einer allgemeinen Beschreibung der Methode werden die wichtigsten Etappen der Analyse nachvollzogen und kommentiert, und zwar von der Datenaufbereitung bis zur Einbeziehung von illustrativen Variablen und der Interpretation der Resultate. Die Darlegung stützt sich auf ein numerisches Beispiel, das sehr allgemein gehalten ist, und weist darüber hinaus auf mögliche Varianten hin, die zur Auswertung des selben Datensatzes dienen können.

RESUME

Cet article présente une méthode d'analyse des données dont il est largement fait usage aujourd'hui: l'analyse factorielle des correspondances. Ecrit dans un langage intuitif, non mathématique, il s'adresse au chercheur en sciences sociales qui n'a pas de connaissances approfondies en statistique, et qui envisage d'appliquer un traitement multivarié aux données dont il dispose. Après avoir exposé le sens général de la méthode, l'article retrace et commente les principales étapes de l'analyse, depuis la mise en forme des données, jusqu'à l'introduction de variables illustratives et à l'interprétation des résultats. L'exposé prend appui sur l'étude d'un exemple numérique ayant une portée générale. Il indique en outre quelques variantes possibles qui peuvent être utilisées pour l'analyse d'un même ensemble de données.

Le terme d'analyse des données regroupe une multitude d'algorithmes statistiques très différents mais solidaires d'un même but : la description simple et parcimonieuse de grands ensembles de données. De manière générale, ces méthodes ne nécessitent pas la formulation d'hypothèses très contraignantes au départ de l'analyse. Le choix de l'une ou de l'autre d'entre elles dépend pour une large part du type de question que le chercheur se pose face aux données qu'il a recueillies.

Ainsi, par exemple, l'analyse discriminante recherche la distinction maximale entre des groupes d'individus lorsque l'appartenance des individus à ces groupes (de sexe, de profession, etc.) est connue au préalable, alors que les méthodes typologiques ou les classifications automatiques visent à regrouper les individus en un nombre restreint de classes discontinues et relativement homogènes. L'analyse de la régression multiple tend à maximiser les relations entre une variable dépendante dont il s'agit d'expliquer la variance (par exemple une réponse ou une combinaison de réponses calculée à l'aide d'une autre analyse) et des variables indépendantes dont on teste le rôle causal. Les techniques d'analyses factorielles, qui comprennent plusieurs algorithmes dont il est parfois difficile d'apprécier les différences pratiques, se fondent sur des calculs de corrélations et concernent la mise en évidence de structures d'interrelations entre les réponses.

Or, de même que l'usage du thermomètre n'est pas réservé à ceux qui connaissent la théorie physique de la dilatation des corps, celui des méthodes d'analyse des données ne doit pas obligatoirement se fonder sur une connaissance approfondie de l'aspect mathématique des techniques.

Le présent exposé se veut un texte de vulgarisation : il entend fournir une approche non mathématique de l'analyse factorielle des correspondances. Il s'adresse au chercheur en sciences sociales qui, n'étant pas familier avec le traitement multivarié des données, se propose d'évaluer le profit qu'il peut retirer de l'application de cette méthode aux données dont il dispose (des données d'enquête, des données sociodémographiques, expérimentales, ou d'autres encore). Dans ce contexte, certaines propositions que nous avancerons pourront choquer le statisticien, mais ce texte a été conçu pour ceux qui traillent à l'aide d'une méthode et non pas *sur* la méthode elle-même. De nombreux traités détaillés sur l'analyse des données paraissent chaque année. Toutefois, leur lecture suppose trop souvent la possession d'une attitude particulière face aux données, attitude qui se manifeste par la capacité à exprimer, sinon à résoudre, des problèmes dans un langage opérationnel, à formuler des questions méthodologiquement pertinentes, etc. A ce stade préliminaire de l'investigation le chercheur est ainsi laissé à lui-même. L'ambition de ce texte est précisément celle de contribuer à combler ce vide dans le domaine de l'analyse factorielle des correspondances.

1. INTRODUCTION

L'analyse factorielle des correspondances (AFC) est une méthode descriptive multivariée dont le champ d'application est extrêmement vaste. Proposée dans les années 60 par J.-P. Benzécri, elle donne une formulation originale de quelques principes de techniques alors déjà opérationnelles, comme l'analyse en composantes principales (Pearson, 1901 ; Hotelling, 1933), l'analyse canonique (Hotelling, 1936) ou l'analyse discriminante (Rao, 1952). L'originalité de la méthode réside dans le fait qu'elle permet la représentation simultanée de deux ou plusieurs ensembles de caractères qualitatifs décrivant un certain nombre d'individus ou d'entités quelconques.¹

Historiquement, le premier champ d'application de l'AFC fut une branche de la linguistique, la lexicologie (cf. Benzécri, 1977, 9–40; Benzécri, 1981). De grands tableaux statistiques représentant les fréquences d'apparition des modalités de différentes unités grammaticales furent ainsi construits et analysés à l'aide de cette méthode (cf. par exemple Bergounioux *et alii*, 1982).

Soit une série I de pronoms personnels représentée par les modalités i_N ² et J une série d'adjectifs représentée par les modalités j_m . On construit un tableau, appelé tableau de contingence, dans lequel, à l'intersection de la ligne i et de la colonne j , on écrit le nombre k_{ij} de fois que le pronom i est associé ou lié, dans un corpus donné, à l'adjectif j .

Or le nombre de modalités de pronoms (n) et surtout d'adjectifs (m) est généralement assez grand. La lecture immédiate du tableau de contingence qui en résulte laisse s'échapper les multiples relations d'attraction et d'éloignement, de similitude et de différence, d'implication et d'exclusion qui existent parmi tous les pronoms entre eux, parmi tous les adjectifs entre eux, ainsi qu'entre les pronoms et les adjectifs. L'AFC vise précisément à détecter et à représenter de manière rigoureuse et exhaustive les interrelations qui sont présentes dans un tel tableau. Il convient donc de partir de l'étude relativement simple d'un tableau de contingence. Nous évoquerons ensuite les extensions possibles de la méthode d'analyse dans un contexte plus général.

L'AFC contient toutes les prémisses d'une procédure d'inférence statistique : elle pose en effet une hypothèse nulle, selon laquelle les ensembles

- 1) Pour une description mathématique de l'AFC le lecteur peut se référer aux ouvrages spécialisés mentionnés dans la bibliographie.
- 2) On dit aussi que I est un *ensemble* ou un *caractère*. L'ensemble est constitué de *points* ou *éléments*.

Ensemble J (adjectifs)

		j1	j2	jm		
Ensemble I (pronoms)	i1	k_{i1j1}	k_{i1j2}		k_{i1jm}	$n_{i1..}$
	i2	k_{i2j1}	k_{i2j2}		k_{i2jm}	$n_{i2..}$
	in	k_{inj1}	k_{inj2}		k_{injm}	$n_{in..}$
		$n_{.j1}$	$n_{.j2}$		$n_{.jm}$	$n_{...}$

où : i1 = je
i2 = nous

.....
in = ils

j1 = tolérant
j2 = menaçant

.....
jm = ambitieux

TABLEAU 1:
tableau de contingence
(croisement de deux caractères qualitatifs:
les pronoms personnels I et les adjectifs J).

I et J sont indépendants l'un de l'autre (les effectifs des modalités d'un ensemble sont distribués de manière aléatoire sur les modalités de l'autre ensemble), dans le but de la refuter et de décrire ainsi la forme et l'intensité de la (des) dépendance(s). Comment s'y prend-elle pour refuter cette hypothèse nulle? Pour répondre à cette question, nous allons aborder l'AFC comme la recherche de la meilleure représentation simultanée des deux ensembles I et J.

2. RECHERCHE DE LA MEILLEURE REPRESENTATION SIMULTANEE

Contrairement aux modèles des analyses factorielles et en composantes principales, celui de l'AFC accorde des rôles parfaitement symétriques aux lignes et aux colonnes d'un tableau des données. L'analyse procède par le reclassement des lignes i et des colonnes j du tableau de contingence de manière à faire apparaître des blocs qui se correspondent, ainsi que par l'attribution d'une valeur numérique à chacune des modalités des ensembles I et J, afin de maximiser un coefficient d'association entre les deux ensembles (le coefficient de corrélation "r" de Pearson). En quantifiant les deux caractères, elle opère le passage d'un niveau de mesure nominal ou ordinal (dans le tableau d'origine) à un niveau de mesure intervalle (sur chacun des facteurs de I et de J d'une dimension extraite par l'analyse). C'est ce calcul appelé *codage* ou *quantification* qui permettra d'évaluer les proximités et les éloignements des modalités à l'intérieur de chaque ensemble et entre les ensembles différents.³

Une notion importante en statistique bivariée est celle de *coefficient de détermination*: ce coefficient exprime la proportion de variance partagée par deux caractères. Il peut s'interpréter comme la probabilité avec laquelle la valeur (inconnue) d'un individu sur un caractère peut être prédite, générée, à partir de la valeur (connue) du même individu sur un autre caractère. Or à chaque couple de facteurs (facteur de I et facteur de J) extraits en AFC est associée une valeur propre (*lambda*: λ) qui indique précisément la proportion de la variance totale partagée par les deux caractères. On a alors:

$$\lambda = r_{IJ}^2 \quad \text{d'où: } \sqrt{\lambda} = r_{IJ}$$

Le lambda est un indice symétrique qui mesure le degré de liaison ou dépendance entre deux caractères I et J, et donc le degré de prévision de l'un

- 3) Le codage des modalités d'un tableau qualitatif possède réellement toutes les propriétés associées à un niveau de mesure intervalle. Des indices de dispersion et de concentration peuvent être calculés à l'aide des valeurs des modalités d'un même ensemble.

par l'autre; il existe un tel coefficient pour chaque couple de facteurs (facteur de I et facteur de J) c'est-à-dire pour chaque dimension calculée par l'analyse.

Une seule dimension ne peut généralement pas rendre compte de la totalité de l'information contenue dans le tableau. Après avoir effectué le premier codage, on en cherchera un autre, de corrélation maximum, qui soit indépendant (orthogonal) du premier, et ainsi de suite.

Nous allons illustrer la notion de codage à l'aide d'un exemple fictif. Soit un tableau de contingence ($I \times J$) qui comporte cinq modalités pour chaque caractère. Dans chaque case de ce tableau figure le nombre k_{ij} d'individus ayant répondu à la modalité i de la question I et à la modalité j de la question J, pour un total de 811 individus (voir tableau 2). Nous cherchons une première quantification des caractères I et J afin que leur corrélation soit maximum.

		Ensemble J					
		j1	j2	j3	j4	j5	
Ensemble I	i1	10	70	5	10	40	135
	i2	40	1	70	55	20	186
	i3	15	40	5	10	70	140
	i4	40	5	45	70	35	195
	i5	70	5	15	25	40	155
		175	121	140	170	205	811

TABLEAU 2:
exemple numérique: tableau de contingence ($I \times J$);
correspondance statistique. Les cases avec des effectifs d'au moins 40 unités sont hachurées.

L'opération d'extraction d'une première dimension comporte deux moments: l'analyse commence par réordonner les lignes et les colonnes de ce tableau, de sorte que depuis la première ligne jusqu'à la dernière, de même que depuis la première colonne jusqu'à la dernière, il s'instaure *simultanément* des gradations qui s'accordent entre elles. Les lignes du haut vont surtout contenir des valeurs élevées vers leur début, les lignes du bas vers leur fin. Le tableau reclassé va contenir les valeurs les plus élevées autour de sa diagonale principale. L'analyse va ensuite quantifier ce tableau en attribuant des nombres à chaque modalité reclassée des caractères I et J. On lit au tableau 3 le produit de cette double opération dans notre exemple.

		Ensemble J					
		j3: 0,65	j4: 0,49	j1: 0,34	j5: -0,41	j2: -1,24	Facteur de J
Ensemble I	i2: 0,64	70	55	40	20	1	186
	i4: 0,45	45	70	40	35	5	195
	i5: 0,23	15	25	70	40	5	155
	i3: -0,72	5	10	15	70	40	140
	i1: -1,05	5	10	10	40	70	135
	140	170	175	205	121	811	
		$\lambda = 0,42; r = 0,65.$					

TABLEAU 3:

exemple numérique : tableau de contingence ($I \times J$), réordonné et quantifié par l'analyse : dimension 1. Les nombres attribués à chaque ligne et à chaque colonne sont indiqués entre parenthèses car, situés sur une échelle d'intervalle, il faudrait représenter les distances qui séparent les modalités entre elles.

Les cases d'au moins 40 unités sont hachurées.

La valeur propre indique l'existence d'une bonne association entre les deux caractères ($\lambda = 0,42$; $r = 0,65$).

L'analyse va nous permettre, outre l'examen de l'ordre et des distances qui séparent les modalités à l'intérieur de chaque ensemble I et J, celui des proximités ou de la correspondance entre les modalités des deux ensembles. La *représentation simultanée* situe un point i et un point j d'autant plus près l'un de l'autre que leur degré d'association est élevé. Un élément i (respectivement j) est entouré des éléments j (respectivement i) avec lesquels il est fortement associé. On dira que i (respectivement j) est en position *barycentrique* par rapport au système des j (respectivement i). Il convient cependant de préciser la signification du principe barycentrique. On pourrait croire en effet que chaque modalité d'un ensemble peut être correctement lue, située, interprétée par rapport à chacune des modalités de l'autre ensemble prises séparément. Or, un point i de l'ensemble I n'est pas mis en position par rapport à un seul point j de l'ensemble J qui lui est proche, mais par rapport à tous les points de J. La position d'une modalité i dépend de la position de la *totalité* des modalités j. Une modalité est proche d'une modalité d'un autre ensemble aussi bien parce qu'attirée par elle, que parce que repoussée par d'autres. La lecture des proximités de sous-groupes de points n'est légitime que si l'on se place à l'intérieur d'un même ensemble I ou J. Elle devient totalement erronnée dès qu'elle porte sur la correspondance de points issus d'ensembles différents.

L'AFC peut-elle nous amener d'autres informations intéressantes? Pour répondre à cette question, nous allons examiner une deuxième dimension. Nous constatons ainsi qu'à la dimension 2 est associée une valeur propre de 0,10 ($r = 0,32$). Le codage de cette dimension est reporté tableau 4.

	Facteur 2			Facteur 2
Ensemble I:	i1	0,25	Ensemble J:	j1 -0,44
	i2	0,27		j2 0,27
	i3	-0,14		j3 0,38
	i4	0,12		j4 0,19
	i5	-0,57		j5 -0,20

TABLEAU 4:
exemplaire numérique; codage des ensembles I et J (facteurs de I et de J)
sur la dimension 2.

La valeur atteinte par le lambda étant un des indicateurs possibles de la validité des facteurs extraits,⁴ nous renonçons à l'examen d'une troisième dimension.

Afin de disposer d'une vision d'ensemble des résultats de cette analyse, nous pouvons tracer, en utilisant le nouveau codage, un diagramme plan dans lequel sont représentés simultanément les nuages des ensembles I et J sur les axes 1 et 2. On remarque figure 1 la forme particulière de ce nuage. Bien que non corrélées entre elles, les deux dimensions montrent un lien de dépendance mutuelle: alors que le premier axe distribue les modalités extrêmes du tableau réordonné, l'axe suivant s'interprète comme une intensité et figure la conjonction des extrêmes vers le centre; pour le vérifier, il suffit de comparer la distribution des points des nuages I et J (figure 1) avec l'ordre des lignes et des colonnes du tableau réordonné (tableau 3). Cette dépendance fonctionnelle entre les facteurs, appelée *effet Guttman*, constitue une forme caractéristique des résultats en AFC.

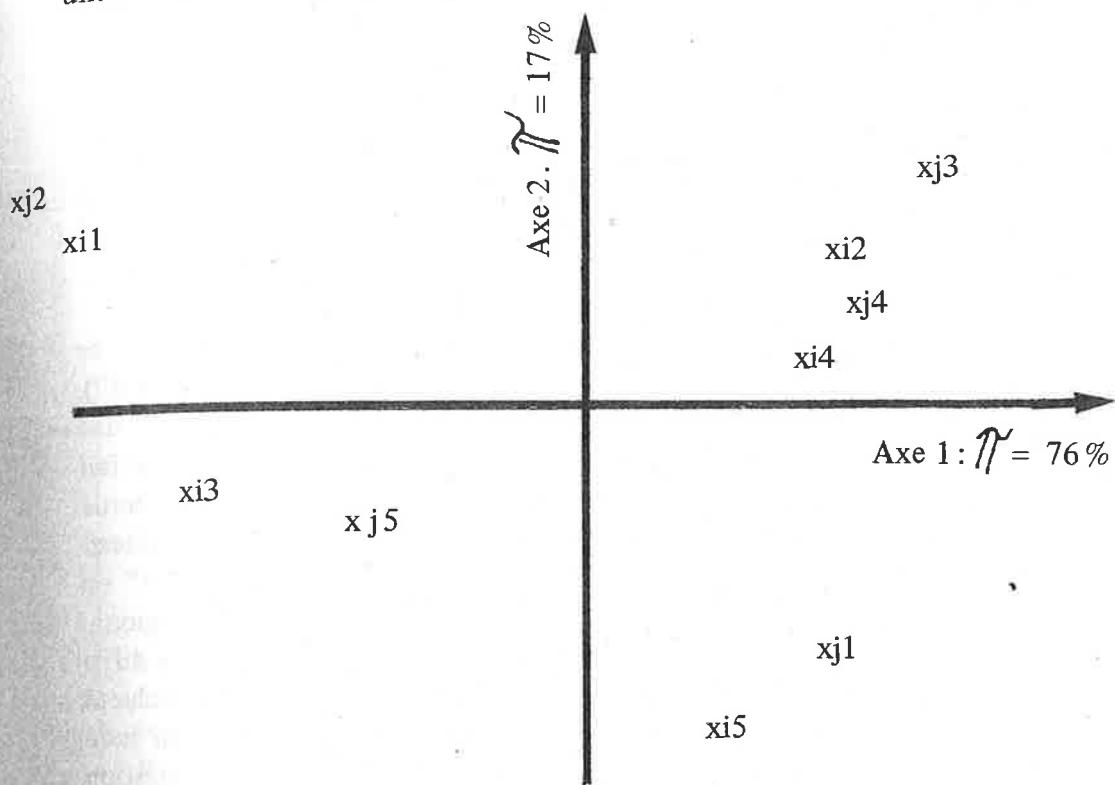


FIGURE 1:
exemple numérique; représentation simultanée des ensembles I et J
sur les axes 1 et 2. Le nuage des points a une forme en croissant parabolique.
C'est ce qu'on appelle l'*effet Guttman*.

4) Du moins dans le cas des tableaux de contingence.

3. LA PREPARATION DU TABLEAU DES DONNEES

L'AFC permet l'analyse d'un grand nombre de tableaux différents. On peut schématiquement relever les mises en forme des données suivantes.

a) *Tableaux de contingence ou de fréquence:* l'analyse porte sur une table rectangulaire, où k_{ij} est entier et positif, et représente la fréquence d'association de i à j . Notre exemple numérique concerne une table de contingence (voir tableau 3). Cette table s'applique aisément lorsque l'on dispose d'une population différenciée seulement sur deux critères. Ceux-ci peuvent se rapporter aux réponses à deux questions comportant chacune plusieurs modalités (questions ouvertes, à choix multiple, échelles d'attitude, etc.); un des critères peut aussi représenter la position des répondants sur des critères socio-démographiques tels le sexe, la profession, etc. L'analyse d'un tel tableau est généralement appelée *correspondance statistique*.

b) *Tableaux de proportions:* k_{ij} n'est pas entier (e. g. une proportion), la somme de toutes les cases du tableau étant égale à 1. L'AFC appliquée aux tableaux a – et b – est dite binaire, car elle étudie les liaisons entre deux caractères.

c) *Tableaux logiques:* k_{ij} ne prend que les valeurs 0 et 1. Si l'association de i à j est impossible (e. g. / _____ / une réponse "non"), $k_{ij} = 0$; si l'association est présente (e. g. / _____ / une réponse "oui"), alors $k_{ij} = 1$. L'importance de ce tableau découle du fait qu'il permet l'extension de l'AFC binaire à plus de deux caractères: on effectue alors une *analyse factorielle* des correspondances multiples (AFCM). Le tableau des données à analyser est appelé "tableau logique disjonctif complet" ou "tableau des indicatrices de l'ensemble qualitatif" (voir tableau 5). Logique: les cases du tableau ne contiennent que des 0 et des 1. Disjonctif: les différentes modalités d'un même ensemble (j' de J' , j'' de J'' , etc.) s'excluent mutuellement, chaque ensemble n'admettant qu'une seule réponse par individu. Complet: chaque individu répond effectivement à chaque question (on peut en effet prévoir une colonne j pour coder de manière logique une éventuelle non réponse).

Notons par ailleurs que, moyennant quelques précautions, des données quantitatives peuvent être soumises à l'AFCM. Il suffit pour cela de rendre toutes ces données positives et de les rassembler en classes discrètes mutuellement exclusives.

Le tableau logique a en outre la propriété importante de l'homo-

Ensemble J = 10

	J' = 5					J'' = 5					2
	j'i	j'2	j'3	j'4	j'5	j"1	j"2	j"3	j"4	j"5	
individu 1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2
individu 2	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	2
individu 3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2
individu 4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
individu 5	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2
individu 6	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2
individu 7	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2
individu i	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2
	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	2
individu 808	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	2
individu 809	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
individu 810	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2
individu 811	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2

1622

TABLEAU 5:
tableau logique: correspondance ensembliste. Le tableau analysé précédemment (voir tableau 2) est ici présenté sous forme disjonctive complète.

générité, car toutes les grandeurs recensées sont de même nature (il permet ainsi la réduction de quantité de données hétérogènes).⁵ L'analyse d'un tel tableau est généralement appelée *correspondance ensembliste*.

On remarque tableau 5 que, contrairement à la table de contingence classique, chaque ligne i du tableau des données représente l'ensemble des réponses fournies par un seul individu à une batterie de questions dont toutes les modalités sont décrites par les colonnes (dans notre exemple, deux questions comportant chacune cinq modalités de réponse). Le chercheur est intéressé avant tout par la description de comportements de réponse globaux, propres à l'ensemble des individus ou propres à des sous-groupes d'individus interrogés. La mise en correspondance d'ensembles différents, de façon analogue à l'analyse factorielle canonique, va dans la plupart des cas concer-ner uniquement les colonnes de ce tableau car, comme nous allons le voir, une description exhaustive des caractéristiques des individus peut être intro-ductée dans les colonnes en tant que caractère passif. Il s'avère en outre qu'en AFCM la valeur propre perd en grande partie le sens que nous lui avons attribué jusqu'ici. Notre exemple a montré que les forts effectifs étant placés par l'ana-lyse autour d'une diagonale, l'ordre de grandeur du lambda exprime en quelque sorte le contraste entre les profils du tableau, contraste difficile à produire dans le cas d'un tableau logique (codé en 0 et 1).⁶ Les valeurs propres associées à chaque facteur en AFCM seront donc en général assez petites. "Une valeur propre voisine de 1 (toute valeur propre est inférieure ou égale à 1) indique souvent une dichotomie au niveau des données (tableaux en blocs diagonaux); ou seulement quelques isolés qui s'opposent à tout l'ensemble. Des valeurs propres très faibles (e. g. 0,0006) ne doivent pas arrêter l'inter-prétation: si les profils individuels s'écartent très peu du profil moyen type (profil marginal) les valeurs propres seront très faibles; mais les axes de dis-persion n'en seront pas moins interprétables" (Benzécri, 1980, 298).

d) *Deux cas particuliers:* L'AFC et l'AFCM permettent l'étude de tableaux très différents. Les mises en forme des données recensées ci-dessus se rap-portent aux études les plus courantes. La méthode autorise en outre l'examen direct de tableaux ayant une portée moins générale.

Tableaux de préférences: les objets ou item j de J sont classés ou or-donnés par chaque sujet sur un continuum quelconque. A l'intersection de la ligne i et de la colonne j de la table on trouve le rang attribué par le sujet i à l'objet j .

Tableaux de rangs: il s'agit d'un tableau complémentaire au précédent. Une colonne j du tableau contient les rangs associés aux individus I .

5) Pour d'autres propriétés concernant la forme disjonctive, cf. Bouroche et Saporta, 1980, 107–108.

6) Voir Bouroche et Saporta, 1980, 103.

Cette brève revue n'a aucune prétention d'exhaustivité. La construction d'autres tableaux reste envisageable car l'AFC est une technique robuste. Un tableau logique peut par exemple être converti en un *tableau de Burt* (cf. Fénélon, 1981, 117–119). Il convient cependant de réserver de telles applications aux chercheurs qui ont acquis une certaine aisance avec l'analyse des données. Une attention particulière doit en tout cas être accordée à la construction du tableau des données. Il est souvent possible d'analyser un même ensemble de réponses à l'aide de tableaux très différents (par exemple un tableau de contingence ou une table logique). Le chercheur devrait effectuer des exercices sur des tableaux différents, afin de comparer les résultats obtenus au terme de ces analyses.

4. CARACTERES ACTIFS ET CARACTERES ILLUSTRATIFS

Les caractères actifs, comme le suggère leur nom, sont ceux qui contribuent à la définition des axes factoriels (dans les exemples précédents, les ensembles I et J du tableau de contingence ou encore les ensembles J' et J'' du tableau logique). L'analyse proprement dite ne porte que sur ces caractères dont les modalités sont appelées *éléments principaux*.

Les caractères illustratifs ou passifs sont des lignes et / ou des colonnes du tableau qui ne participent pas à l'analyse et qui sont projetés sur les axes factoriels déjà calculés en fonction d'une similitude de distribution. Les modalités de ces caractères sont appelées *éléments supplémentaires*.

Une conséquence importante de la technique des variables illustratives est que, ayant été insérées dans l'ensemble des calculs et des graphiques après avoir établi les différents facteurs, elles ne perturbent pas l'analyse. Des individus ou des réponses qui sont, pour une raison ou pour une autre, quelque peu étrangers au problème traité en AFC peuvent ainsi être rajoutés à titre comparatif sans que l'interprétation des résultats de base en soit affectée. Cependant, placer des éléments sur des facteurs déjà définis signifie en même temps ne pas interpréter les relations qu'entretiennent ces éléments supplémentaires *entre eux*; il sera prudent de se limiter à l'interprétation en termes barycentriques des relations qu'entretient chacun de ces éléments avec l'ensemble des éléments principaux.

L'insertion d'éléments supplémentaires en AFC permet la prise en compte d'une grande diversité de problèmes pratiques de recherche en sciences sociales. Nous en mentionnons ici quelques uns :

- l'analyse étant faite, on recueille les réponses relatives à un nouveau groupe d'individus. On situera ce nouveau groupe d'individus par rapport aux facteurs extraits.
- cas d'une étude longitudinale: on analyse les réponses recueillies au temps 1 en projetant sur les facteurs ainsi obtenus les réponses recueillies au temps 2.
- la variance de quelques réponses semble entachée d'erreur (par exemple, le poids de quelques réponses est beaucoup plus faible ou beaucoup plus fort que le poids moyen de l'ensemble des réponses). On refait l'analyse en mettant ces réponses en éléments supplémentaires.
- dans une recherche par questionnaire on dispose d'informations sur l'état civil des répondants (sex, profession, âge, etc.). Dans une recherche expérimentale on a mesuré l'effet de l'appartenance des sujets à des groupes différents. Toutes les informations concernant les catégories d'appartenance des sujets pourront être ajoutées en tant qu'éléments supplémentaires. Le tableau 6 fournit une illustration de ce cas. 7

7) Comme nous l'avons déjà évoqué, l'AFC offre des options pour la construction du tableau des données ainsi que pour l'adjonction d'éléments supplémentaires. Le choix définitif de l'analyse la plus satisfaisante repose cependant sur l'expérience même du chercheur. Les cas d'opinions divergentes sont fort nombreux. Relevons par exemple que, pour ce qui est de l'appartenance des sujets à des groupes sociodémographiques, nous avons adopté la position de Benzécri (1980, 218), alors que Bouroche et Saporta (1980, 104) renversent le schéma et proposent d'analyser les informations sociodémographiques en caractères actifs et les réponses en caractères passifs.

			$J' = 2$		$J'' = 2$		$J''' = 2$		TOTAL MARGINAL		
			Réponse 1 : oui	Réponse 1 : non	Réponse 2 : oui	Réponse 2 : non	Réponse 3 : oui	Réponse 3 : non	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
$I' = 12$			0	1	0	1	1	0	3	1	0
$I'' = 3$			0	1	1	0	1	0	3	1	0
$I''' = 3$			1	0	0	1	1	1	3	1	0
$I''' = 3$			1	0	1	0	0	1	3	1	0
$I''' = 3$			1	0	1	0	0	1	3	0	1
$I''' = 3$			1	0	1	0	0	1	3	0	1
$I''' = 3$			1	0	0	1	0	1	3	0	1
$I''' = 3$			0	1	0	1	0	1	3	0	1
$I''' = 3$			1	0	1	0	0	1	3	0	1
$I''' = 3$			0	1	1	0	1	0	3	0	0
$I''' = 3$			1	0	0	1	1	0	3	0	0
$I''' = 3$			0	1	1	0	1	0	3	0	0
$I''' = 3$			7	5	7	5	6	6	36	4	4
$I''' = 3$			2	2	2	2	3	1	12		
$I''' = 3$			3	1	2	2	0	4	12		
$I''' = 3$			2	2	3	1	3	1	12		

TABLEAU 6 :
tableau logique disjonctif complet représentant les réponses de trois groupes expérimentaux ; l'appartenance des sujets à des groupes différents, de même que la distribution des réponses à l'intérieur de chaque groupe, sont décrits par des éléments supplémentaires.

5. L'INTERPRETATION DES RESULTATS

Il est généralement admis que l'essentiel des résultats d'une AFC est fourni par les graphiques plan qui croisent deux à deux les différentes dimensions. Or des biais de perspective peuvent résulter de la projection simultanée dans un même espace de facteurs issus d'ensembles différents. Il est donc recommandé d'accompagner la lecture de ces graphiques par celle de quelques indices fournis par l'analyse. On peut alors procéder par les étapes mentionnées ci-dessous.

1)

Examen de la *valeur propre* (λ) sur chaque facteur extrait, en termes à la fois de coefficient de détermination et relatifs, par rapport à la somme de toutes les valeurs propres. Ce dernier indice, exprimé en %, est couramment appelé *taux d'inertie* (proportion de la variance totale expliquée par le facteur). Dans notre exemple numérique (voir tableau 3) nous avons retenu deux facteurs dont le taux d'inertie est respectivement 76 % (la première valeur propre représente 76 % de la somme de toutes les valeurs propres) et 17 % (la deuxième valeur propre représente 17 % de la somme de toutes les valeurs propres). Ceci indique, avec un total de 93 %, une bonne reproduction des relations dans nos données. Le taux d'inertie est donc un indicateur de l'importance relative des associations présentes sur le facteur et, "même si elle ne fournit pas d'indications impératives, la suite des valeurs propres et des taux doit être examinée" (Benzécri, 1980, 298). Ce coefficient est un des critères possibles pour la détermination du nombre de facteurs à extraire. Cependant, et surtout dans le cas des tableaux disjonctifs complets (cf. supra), il s'avère que peu d'importance est donnée à ce critère, et que "l'interprétation des facteurs successifs procède puis s'arrête principalement d'après le sens des associations qui apparaissent, d'après la forme typique des résultats (. . .)" (idem, 297).⁸ La valeur propre représente donc la part de la variance totale associée à chaque dimension; elle est ainsi une mesure de l'étendue du nuage de points sur une dimension.

8) Nous savons que, à propos du nombre de facteurs à extraire et à propos d'autres questions encore, une multitude de critères, à caractère probabiliste ou pragmatique, ont été imaginés par les théoriciens de l'analyse factorielle (critère de Kaiser, scree test, etc.). L'AFC est, en revanche, relativement dépourvue de tests probabilistes. Soucieux de faire une "synthèse multidimensionnelle de faits complexes acceptés tels quels" (cf Benzécri, 1980, 289 et 304), Benzécri prône une statistique multivariée qu'on pourrait qualifier de prudente (un autre symptôme de cette prudence étant le refus d'effectuer une quelconque rotation des facteurs extraits).

2)

Les graphiques plan constituent certainement la forme la plus élégante de présentation des résultats (un exemple de représentation simultanée est montré figure 1). Les axes orthogonaux donnent à chaque fois deux dimensions sur lesquelles sont projetés, à l'aide de leur nouveau codage, les éléments de l'ensemble I et/ ou ceux de l'ensemble J ; l'origine des axes (point zéro) fournit le centre de gravité de tous les points (l'endroit où le sens du facteur disparaît). D'éventuelles formes typiques (effet Guttman, etc.) peuvent être aisément détectées par l'examen visuel des résultats. On pourra interpréter avant tout les proximités entre éléments d'un même ensemble I ou J en termes de similarité ou d'association. Il faut par contre se rappeler du principe barycentrique (cf. supra) pour interpréter la proximité de deux éléments appartenant à des ensembles différents.⁹

3)

L'étude des *contributions* permet une véritable appréciation de la solution retenue. Outre la coordonnée de chaque point, qui constitue le codage calculé par l'analyse, deux séries de coefficients sont calculés pour chaque facteur et pour tous les éléments des différents ensembles analysés (voir tableau 7). Nous avons vu que, à la différence des modèles classiques de l'analyse factorielle, la coordonnée ou codage d'une modalité i ou j s'interprète comme l'emplacement de cette modalité sur une échelle métrique établie sous la condition de maximiser la corrélation entre les modalités des deux ensembles I et J. La coordonnée n'est donc pas directement interprétable en termes corrélationnels.¹⁰

Dans les modèles classiques, le carré du poids factoriel d'une modalité fournit immédiatement le coefficient de détermination, indiquant la part de variabilité de cette modalité expliquée par le facteur (ou: partagée avec le facteur). L'AFC quant à elle nous permet d'apprécier la part de la dispersion d'une modalité expliquée par chaque facteur et donc la qualité de la représentation des points dans les plans principaux, à travers l'étude des *contributions relatives* du facteur à l'élément (abréviation : COR). Une COR exprime en un certain sens le degré d'efficacité de l'explication de la variance d'une modalité par un axe. La somme des COR pour une modalité et tous les facteurs est

9) Cf sur ce point Lebart, Morineau, Tabard, 1977, 60; Bouroche et Saporta, 1980, 98.

10) Elle est interprétable en termes corrélationnels dans le cas des coordonnées (plus proprement appelées "saturations" ou poids factoriels) de l'analyse factorielle ou en composantes principales. Notons par ailleurs qu'en AFC quelques coordonnées dépassent parfois les limites du coefficient de corrélation (-1; +1) (voir tableau 7).

FACTEUR 1:	Ordre	Coordonnée (codage)	CTR (%)	COR (%)
Ensemble I	1 :i2	0,64	22,0	81,3
	2 :i4	0,45	11,5	80,6
	3 :i5	0,23	2,4	13,4
	4 :i3	-0,72	20,9	82,4
	5 :i1	-1,05	43,2	90,7
Ensemble J	1 :j3	0,65	17,4	71,6
	2 :j4	0,49	12,1	77,3
	3 :j1	0,34	5,8	32,9
	4 :j5	-0,41	10,0	62,5
	5 :j2	-1,25	54,8	93,4

FACTEUR 2:

Ensemble I	1 :i2	0,27	17,5	14,6
	2 :i1	0,25	11,2	5,3
	3 :i4	0,12	3,4	5,4
	4 :i3	-0,14	3,4	3,0
	5 :i5	-0,57	64,4	81,3
Ensemble J	1 :j3	0,38	25,6	23,7
	2 :j2	0,27	11,7	4,5
	3 :j4	0,19	8,0	11,5
	4 :j5	-0,20	10,7	15,1
	5 :j1	-0,44	43,9	56,1

TABLEAU 7:
*exemple numérique; résumé des résultats de l'analyse factorielle
des correspondances (facteur 1 et facteur 2).*

égale à 100 %. ¹¹ La COR amène des renseignements sur chaque variable en particulier; elle ne nous renseigne que très imparfaitement sur le sens du facteur lui-même. Il existe alors un autre coefficient, appelé *contribution absolue* (abréviation: CTR) qui sert à l'interprétation des axes. ¹² La CTR exprime la part prise par une modalité dans la variance expliquée par un facteur. De manière inverse et complémentaire à la COR, elle indique la proportion dans laquelle une modalité donne un sens au facteur. La somme des CTR pour toutes les modalités sur un facteur est égale à 100 %.

Il est courant de fonder l'interprétation d'un axe sur un nombre restreint de modalités, et précisément celles qui apportent à cet axe les plus fortes CTR. Si une modalité a à elle seule une forte CTR (voir tableau 7 l'élément i5 sur le facteur 2), il convient de refaire l'analyse en mettant cette modalité en supplémentaire (ce n'est pas le but d'une analyse qui concerne des associations et des covariations de fournir un axe caractérisé par une seule réponse). Une modalité qui a une faible CTR et une COR très élevée n'est pas intervenue de manière significative lors de la construction de l'axe, tout en étant une modalité très caractéristique de cet axe (voir tableau 7 l'élément i4 sur le facteur 1). Il est inutile de multiplier les exemples d'interprétation que seule la pratique de l'analyse est à même de fournir. Notons seulement que l'étude des contributions dans notre exemple permet, elle aussi, de détecter un effet Guttman dans les résultats, car les plus fortes CTR sur le facteur 1 sont associées aux éléments situés aux extrémités du tableau réordonné, tandis que les plus fortes CTR sur le facteur 2 sont associées aux éléments situés au centre du tableau (voir tableaux 3 et 7).

L'AFC est une technique robuste de description de grands tableaux de données. L'intérêt majeur de son utilisation en sciences sociales découle certainement du fait qu'elle fournit les bases d'une étude rigoureuse de la nature des dépendances entre des modalités issues d'ensembles qualitatifs différents. En analysant les données reportées tableau 6, le chercheur pourrait tester les hypothèses portant sur les covariations des différentes réponses entre elles (J' , J'' , J'''), ainsi que des hypothèses portant sur les dominantes de "patterns" de réponse à l'intérieur de chaque groupe d'individus (J^{IV}); mais il pourrait aussi étudier la position de chaque individu en particulier par rapport à l'ensemble des réponses (I'). L'AFCM est en ce sens un complément et parfois un substitut de l'analyse de variance multivariée, des classifications automatiques, de l'analyse discriminante.

- 11) La COR est calculée par rapport aux axes retenus, ainsi que par rapport aux axes qui, n'étant pas relevant aux yeux du chercheur, n'ont été rejettés. La somme des COR est appelée *qualité de la représentation* (abréviation: QLT).
- 12) Certains auteurs préfèrent la dénomination plus explicite de *contribution relative de l'élément au facteur*.

6. UNE ILLUSTRATION EMPIRIQUE

Nous avons soumis à l'AFC un tableau de fréquences qui croise le Sexe, l'Origine, la Couche sociale (ensemble I = 11 modalités) et les Sections scolaires (ensemble J = 8 modalités) fréquentées par les élèves dans les Cycles d'Orientation de l'Enseignement Public Secondaire du Canton de Genève. Nous ne pourrons pas fournir dans ce paragraphe une interprétation exhaustive des résultats obtenus; nous nous bornerons à quelques commentaires visant à procurer au lecteur les moyens nécessaires pour une lecture plus approfondie des résultats présentés ci-dessous. Nous voyons tableau 8 les données à analyser.

Le traitement de ce tableau au moyen de l'AFC répond aux questions suivantes :

- la description des ressemblances et des différences de plusieurs positions sociodémographiques entre elles (ensemble I) ainsi que de plusieurs modes de scolarisation entre eux (ensemble J);
- l'étude systématique des liens entre d'un côté les positions sociodémographiques des élèves (ensemble I) et de l'autre leur scolarisation (ensemble J).

De par leur statut quelque peu excentrique par rapport à l'ensemble considéré ou leur composition hétérogène, nous avons préféré omettre de l'analyse les Sections "Niveaux-Options" et "Accueil" (ensemble J = 2 modalités), et l'Origine "Autres Pays" et la Couche sociale "Divers et Sans Indication" (ensemble I = 2 modalités). Ces modalités ne vont pas affecter la structure des facteurs dégagés, car elles ne seront placées sur ces derniers qu'au terme de l'analyse selon la technique des éléments supplémentaires. De surcroît, l'emplacement sur chaque dimension par rapport à l'ensemble actif va permettre une meilleure appréciation de leur nature.

L'examen des valeurs propres (λ) associées aux dimensions issues de l'analyse nous renseigne sur l'étroitesse du lien entre les facteurs des deux ensembles I et J, ainsi que sur l'importance relative de chacune des dimensions. Les corrélations entre les ensembles I et J sur chaque dimension, exprimées par les racines carrées de chaque valeur propre, sont respectivement de 0,23, de 0,17 et de 0,05. La faiblesse de ces corrélations indique que le tableau des données n'a pu être ordonné en blocs diagonaux suffisamment contrastés. S'agissant d'un tableau de fréquences, ce premier constat appellera une attitude prudente lors de l'interprétation des proximités des modalités issues d'ensembles différents.

	Latine	Scientifique	Moderne	Générale	Pratique	Atelier	Niveaux-Options	Accueil
Homme	635	2094	271	1434	214	53	1134	65
Femme	1272	1052	971	1240	131	6	969	55
Origine Suisse	1381	2184	844	1531	181	24	1350	10
Origine Espagnole	100	214	84	309	44	11	140	15
Origine Italienne	168	332	159	553	86	7	266	14
Origine Française	78	119	57	130	17	8	108	—
Couche Supérieure	639	646	191	176	9	3	377	23
Couche Moyenne	803	1418	622	1043	113	25	1005	36
Couche Inférieure	424	1018	395	1394	213	28	656	48
Origine Autres Pays	180	297	98	151	17	9	239	81
Couche Divers S.I.	41	64	34	61	10	3	65	13

TABLEAU 8:
*illustration empirique. Enseignement Public du Canton de Genève:
 Cycles d'Orientation.
 Nombre d'élèves selon la Section, le Sexe, l'Origine et la Couche Sociale
 (Source: Annuaire Statistique de l'Education,
 Département de l'Instruction Publique, Genève, 1982, p. 64).*

En termes relatifs, la valeur propre associée à la dimension 1 représente 63,6 % de la somme de toutes les valeurs propres; ce taux, couramment appelé taux d'inertie, est de 32,8 % pour la dimension 2 et 2,7 % pour la dimension 3. Les deux premières dimensions expriment ainsi dans leur ensemble 96,4 % de l'inertie du nuage des points. Le taux d'inertie est un critère parmi les plus couramment employés dans le cas des tableaux de fréquences pour déterminer le nombre de dimensions à retenir. Ce taux peut être considéré comme satisfaisant et l'on renoncera donc à l'extraction d'une troisième dimension. Dans notre illustration toutefois, nous avons préféré présenter les résultats relatifs à cette dernière dimension, car elle offre des caractéristiques que l'on rencontre fréquemment dans la pratique pour des dimensions qui ont une valeur propre très faible (cas des tableaux logiques disjonctifs complets).

L'interprétation des facteurs de I et de J pour chaque dimension se fonde principalement sur l'étude des contributions, et en particulier des contributions des éléments ou modalités aux facteurs (contributions absolues; abrév.: CTR). Il convient tout d'abord de fixer une valeur minimale de la CTR au dessus de laquelle on considérera qu'une modalité fournit un sens appréciable au facteur. Nous savons que la CTR est exprimée en termes de pourcentage: la somme de toutes les CTR sur le facteur d'un *ensemble actif* est en effet égale à 100. Connaissant le nombre de modalités actives de chaque ensemble ($I = 11 - 2 = 9$ modalités; $J = 8 - 2 = 6$ modalités), nous pouvons calculer la valeur minimale que ce coefficient doit atteindre pour que l'apport de sens d'une modalité au facteur puisse faire l'objet d'une attention particulière. Cette valeur de la CTR sera ainsi, dans notre illustration, 11,2 % (c'est-à-dire $100/9$) pour l'ensemble I, et 16,7 % (c'est-à-dire $100/6$) pour l'ensemble J. Cela ne signifie cependant pas que l'interprétation d'un facteur se fonde exclusivement sur les modalités qui ont une très forte CTR. Des modalités qui ont une CTR inférieure à la valeur minimale ainsi calculée pourront être utilisées pour étayer une interprétation préalablement esquissée. Il s'agit en quelque sorte de procéder par approximations successives: on donne d'abord un sens et une interprétation d'un facteur à l'aide des modalités qui ont une CTR plus élevée que la valeur minimale; on ajuste et on complète ensuite cette interprétation en vérifiant que les positions du restant des modalités du même ensemble s'incorporent de manière cohérente dans l'interprétation fournie.

Nous voyons tableau 9 le résultat de l'AFC de notre tableau de fréquences.

Le facteur 1 de J est caractérisé par l'opposition des Sections "Latine" sur le pôle positif ($CTR = 44,2\%$) et "Générale" sur le pôle négatif ($CTR = 26,8\%$). Ce facteur semble exprimer un aspect de la hiérarchie de prestige qui lie les différentes Sections. Aucune autre CTR de cet ensemble

ENSEMBLE I:	FACTEUR 1			FACTEUR 2			FACTEUR 3					
	Ordre Coordonnée CTR (%)	COR (%)	Ordre Coordonnée CTR (%)	COR (%)	Ordre Coordonnée CTR (%)	COR (%)	Ordre Coordonnée CTR (%)	COR (%)	Ordre Coordonnée CTR (%)			
Homme	8	-0,24	19,3	54,9	10	-0,22	30,7	45,1	7	-0,00	0,0	0,0
Femme	2	0,25	20,5	58,0	2	0,22	28,8	42,0	6	-0,00	0,0	0,0
Or. Suisse	4	0,09	3,2	67,0	8	-0,06	2,5	27,1	8	-0,02	3,3	2,9
Or. Espagnole	10	-0,28	4,2	73,3	3	0,14	2,1	18,8	3	0,05	3,4	2,5
Or. Italienne	9	-0,28	6,9	58,0	1	0,23	8,7	37,7	2	0,07	9,2	3,2
Or. Française	7	-0,07	0,1	11,2	6	0,08	0,3	14,5	5	0,02	0,1	0,4
Couche Sup.	1	0,48	25,8	71,0	11	-0,28	17,4	24,6	1	0,12	37,7	4,4
Couche Moy.	5	0,06	0,9	32,1	7	-0,02	0,2	3,9	11	-0,08	40,3	63,2
Couche Inf.	11	-0,28	19,0	79,1	4	0,14	9,2	19,8	4	0,03	6,0	1,1
Or. Autres Pays	3	<u>0,13</u>	<u>0,9</u>	<u>31,8</u>	<u>9</u>	<u>-0,17</u>	<u>2,9</u>	<u>52,1</u>	<u>10</u>	<u>-0,04</u>	<u>2,1</u>	<u>3,1</u>
Couche Divers-S.I. 6	<u>-0,01</u>	<u>0,0</u>	<u>0,7</u>	<u>5</u>	<u>0,08</u>	<u>0,2</u>	<u>28,3</u>	<u>9</u>	<u>-0,03</u>	<u>0,3</u>	<u>3,9</u>	
ENSEMBLE J:												
Latine	1	0,34	44,2	96,4	5	-0,02	0,4	0,4	3	0,06	34,2	3,2
Scientifique	4	-0,06	1,9	6,7	8	-0,21	50,9	91,5	6	-0,03	11,3	1,7
Moderne	2	0,23	13,6	45,8	1	0,24	27,8	48,2	8	-0,08	41,6	5,9
Générale	6	-0,22	26,8	74,3	3	0,13	17,6	25,2	4	0,02	4,3	0,5
Pratique	7	-0,39	10,4	85,9	2	0,14	2,5	10,7	2	0,07	8,6	3,0
Atelier	8	-0,52	3,1	63,1	7	-0,20	0,9	8,9	5	-0,01	0,1	0,1
Niveaux-Options	3	<u>0,01</u>	<u>0,1</u>	<u>1,4</u>	<u>6</u>	<u>-0,06</u>	<u>3,1</u>	<u>43,7</u>	<u>7</u>	<u>-0,05</u>	<u>24,6</u>	<u>28,1</u>
Accueil	5	<u>-0,16</u>	<u>0,5</u>	<u>9,4</u>	<u>4</u>	<u>0,04</u>	<u>0,1</u>	<u>0,6</u>	<u>1</u>	<u>0,22</u>	<u>21,3</u>	<u>18,2</u>

TABLEAU 9:

illustration empirique; résultat de l'analyse factorielle des correspondances (Facteurs 1, 2 et 3). Les coefficients qui se rapportent aux éléments supplémentaires sont indiqués en italique. Les CTR qui dépassent le seuil minimum sont entourées: l'interprétation des facteurs 'effectue principalement sur la base des modalités qui leur correspondent.'

sur le facteur 1 n'atteint la valeur minimale de 16,7 %. Si nous considérons alors la coordonnée de chacune des modalités actives restantes, nous constatons que la section "Moderne" s'oppose de manière isomorphe à "Pratique" et "Atelier" (de même qu'à la modalité passive "Accueil"). L'hypothèse que nous faisions sur le sens de ce facteur est renforcée par ce dernier constat. La lecture des contributions du facteur aux modalités (contributions relatives; abrév.: COR) indique en outre que les Sections "Latine" d'un côté, "Pratique" et "Générale" de l'autre, sont tout particulièrement caractéristiques de ce facteur. Prenons par exemple le cas de la Section "Latine"; la CTR de cette modalité est très élevée, et sa dispersion est expliquée presque intégralement par le facteur 1 (COR = 96,4 %). On peut dire que "Latine" est une modalité très caractéristique de cet axe (d'après sa COR) et que, de surcroît, elle fournit le sens principal du facteur (d'après sa CTR). Si l'on considère maintenant le facteur 3, on voit qu'à la même modalité est associée une faible COR et une forte CTR: "Latine" participe de nouveau à la construction du facteur, mais pour une très faible portion seulement de sa dispersion. Un tel rapport entre les deux contributions associées à une modalité, analogue à celui de la modalité "Moderne" sur ce même facteur, indique le peu d'importance relative de l'information dégagée par un facteur; il comporte une baisse notable de la fiabilité et de la stabilité de l'interprétation du facteur que le chercheur est à même de fournir. Nous avions par ailleurs déjà relevé la faiblesse du taux d'inertie de l'axe 3 (2,7 %) et proposé son abandon.

Les facteurs de I s'interprètent de manière analogue car, comme nous l'avons mentionné — cf supra — l'AFC accorde des rôles parfaitement symétriques aux deux ensembles I et J. Ainsi sur le facteur 1, les plus fortes CTR sont associées aux modalités Couche "Supérieure" et "Femme" sur le pôle positif, et Couche "Inférieure" et "Homme" sur le pôle négatif. On est tenté de conclure que l'échantillon analysé se compose principalement de filles de couche sociale favorisée et de garçons de couche sociale défavorisée. Or l'AFC n'autorise pas une telle conclusion. L'analyse opère un reclassement des lignes *et* des colonnes du tableau des données, et attribue une valeur numérique à chacune des modalités, dans le but de maximiser un coefficient de corrélation linéaire. L'organisation des modalités de l'ensemble I sur le facteur 1 n'a donc de sens que par rapport à l'opposition que nous avons décrite dans l'ensemble J (Sections prestigieuses et littéraires versus Sections moins prestigieuses et manuelles) sur le même facteur. La valeur propre associée au facteur 1 ($\lambda = 0,0537$) exprime alors la force que possède la correspondance entre l'ordre des Sections (ensemble J) et l'ordre des positions sociodémographiques (ensemble I).

Il apparaît en définitive que la lecture des résultats d'une AFC se fait avant tout par l'étude des contributions et de la coordonnée associées à chacune des modalités d'un ensemble sur chaque facteur. La lecture si-

simultanée de plusieurs ensembles sur une même dimension, ou des modalités supplémentaires d'un même ensemble sur un facteur, constituent probablement les apports les plus originaux et les plus féconds de cette méthode d'analyse, à la condition toutefois que les interprétations effectuées par le chercheur ne contredisent pas certaines propriétés mathématiques des facteurs calculés.

7. CONCLUSION

L'AFC a désormais acquis une légitimité certaine en sciences sociales. Dans les *Cahiers pour l'Analyse des Données* paraissent périodiquement depuis 1976 des textes fondamentaux sur la méthode, des études de cas dans différents domaines, ainsi que des programmes.

La pratique de l'analyse des données implique cependant beaucoup d'exercice. Un ensemble de données appelle souvent non pas une, mais plusieurs démarches statistiques qui peuvent être, selon les cas, complémentaires ou mutuellement exclusives. Il conviendra d'opérer des essais comparatifs à l'aide de méthodes différentes, ou d'adopter des stratégies différentes dans le cadre d'une seule méthode. Supposons par exemple de disposer des données relatives à une question à choix multiple comportant une dizaine d'items. Les réponses ont été recueillies auprès de sujets garçons et filles, peu et très scolarisés, d'origine sociale basse et élevée.

On peut, dans un premier temps, construire des tableaux de fréquences croissant chaque item avec chaque position sociodémographique des répondants. On aura 30 tableaux (2×2 : deux lignes et deux colonnes) à partir desquels on calcule un test du χ^2 . Ce procédé ne permet toutefois pas l'étude systématique des *relations* entre les réponses. On peut alors effectuer une analyse factorielle de la matrice des corrélations des 10 réponses pour tous les sujets; après l'examen et éventuellement la rotation des facteurs retenus, on calculera des scores factoriels qui indiquent l'emplacement de chaque individu sur chaque facteur, et on effectuera une analyse de la variance de ces scores sur chaque facteur en prenant comme source de variation les positions sociodémographiques des répondants.

Ce procédé comporte deux étapes distinctes: l'analyse porte avant tout sur les colonnes du tableau (les items) et ensuite sur les lignes du même tableau (les sujets) (cf. pour les illustrations Deschamps, Lorenzi-Cioldi, Meyer, 1982). Ceci découle du fait que le modèle de l'analyse factorielle accorde des rôles asymétriques aux lignes et aux colonnes d'un tableau des données, rendant par là-même impossible la représentation simultanée des deux en-

sembles. Si l'on est intéressé par une telle représentation, on effectuera une AFCM sur le tableau logique qui comporte l'ensemble actif des réponses à la question, et l'ensemble passif des positions sociodémographiques des répondants; ou encore, on analysera à l'aide de cette méthode la table de contingence qui croise les six appartenances sociodémographiques avec les dix réponses. Il existe encore bien des possibilités offertes au chercheur (analyse discriminante, analyse typologique, multidimensional scaling, analyse de la régression multiple, etc.). Chacune de ces méthodes devrait être essayée, et les résultats systématiquement comparés. Une convergence de ceux-ci indique une bonne fiabilité de l'interprétation définitive.

BIBLIOGRAPHIE

- BENZECRI, J.-P. (1973), "L'Analyse des Données"; Tome 1 : La Taxinomie; Tome 2 : L'Analyse des Correspondances (Dunod, Paris).
- BENZECRI, J.-P. (1977), Histoire et préhistoire de l'analyse des données, *Cahiers pour l'Analyse de Données*, 2 / 1 (1977) 9-40.
- BENZECRI, J.-P. et coll. (1980), "Pratique de l'Analyse des Données"; Volume 1 : Analyse des correspondances, exposé élémentaire (1980) (Dunod, Paris); Volume 2 : Abrégé théorique : études de cas modèles (1980) (Dunod, Paris); Volume 3 : Linguistique et lexicologie (1981) (Dunod, Paris).
- BERGOUINOUX, A.; LAUNAY, M. F.; MOURIAUX, R.; SUEUR, J.-P. & TOURNIER, M. (1982), "La Parole Syndicale" (PUF, Paris).
- BOUROCHE, J.-M. & SAPORTA, G. (1980), "L'Analyse des Données" (PUF, collection "Que sais-je?", Paris).
- DESCHAMPS, J.-C.; LORENZI-CIOLDI, F. & MEYER, G. (1982), "L'Echec Scolaire, Elève modèle ou Modèle d'élève" (P.-M. Favre, Lausanne).
- FENEON, J.-P. (1981), "Qu'est-ce que l'Analyse des Données?" (Lefonen, Paris).
- HOTELLING, H. (1933), Analysis of a Complex of Statistical Variables into Principal Components, *Journal of Educational Psychology*, 24 (1933) 417-441 et 498-520.
- LEBART, L.; MORINEAU, A. & TABARD, N. (1977), "Techniques de la description statistique, méthodes et logiciels pour l'analyse des grands tableaux" (Dunod, Paris).
- PEARSON, K. (1901), On Line and Planes of Closest Fit to a System of Points in Space, *Philosophical Magazin*, 2 (1901) 559-572.
- RAO, C. R. (1952), "Advanced Statistical Methods in Biometric Research" (J. Wiley, New York).

L'ENTRETIEN, UN LIEU SOCIOLOGIQUE¹

Françoise Lieberherr

Institut d'économie rurale
Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich
ETH-Zentrum
CH-8092 Zurich

ZUSAMMENFASSUNG

Die Feldforschung, weit entfernt von schematischen Vorstellungen einer pittoresken Folklore, stellt eine echte Anwendung der Laborsituation dar: während seiner Beobachtung des wirklichen Lebens, bemüht sich der Forscher, seine doppelte Rolle als Wissenschaftler und als sozialer Akteur in Einklang zu bringen. Was die spezifische Technik der Gesprächsführung betrifft, bildet sie die operationelle Bedingungen für eine äusserliche Distanzierung, die erlaubt, eine objektive Erkenntnis aufzubauen. Methodologisch trägt das Gespräch dazu bei, das Verfahren einer qualitativen Beobachtung der Realität, einer ganzheitlichen Forschung und eines endogenen Verständnisses zu vertiefen.

In Analogie zur ärztlichen Handlung habe ich das Gespräch als soziologische Handlung definiert, in dem die Forscher-Erforschter Beziehung sich abspielt nach den in der sozialen Praxis existierenden Machtverhältnissen. Die primäre Verantwortung des Forschers: das Vermeiden von Eroberungsverhältnissen und diesem universitären Kolonialismus, die oft einen endgültigen Widerstand oder eine verfälschende Zensur von Seiten der Erforschten hervorrufen. Damit wird darüberhinaus ein autoritäres Verhör oder eine zu vertrauliche Befragung vermieden. Durch eine bewusste ständige Selbstanalyse kann sich der Forscher selbst einlassen in eine kritische Objektivität une eine aktive Neutralität, die frei sind von einem wissenschaftlichen Dogmatismus, der in seiner Absolutheit illusionär ist. Auf diese Weise wagt man eine "individuelle Formel" des Forschers hervorzurufen, wo die Beschränkungen des Forschungsfeldes, die Unbeständigkeit des Forschungsgegenstandes, die Rationalität der sozialen Akteure und die volle Persönlichkeit des Forschers sich nach den wissenschaftlichen Forderungen der Forschung richten.

RESUME

L'enquête sur le terrain, loin des visées schématiques d'un seul folklore anecdotique, représente une véritable pratique de laboratoire: à travers sa lecture du vivant, le chercheur s'efforce d'intégrer son double rôle de scientifique et d'acteur social. Quant à la technique spécifique de l'entretien, elle constitue les conditions opératoires d'une *distanciation externe*, qui permet la construction d'une connaissance objectivée. Méthodologiquement, l'entretien contribue à approfondir les démarches d'une lecture qualitative du réel, d'une investigation globalisante et d'une compréhension endogène.

Par analogie avec l'acte médical, j'ai défini l'entretien comme *acte sociologique* où la relation enquêteur-enquêté se joue selon des rapports de force produits dans la pratique sociale. La première responsabilité du chercheur: éviter des rapports de conquête et un colonialisme universitaire qui suscitent souvent une résistance définitive ou une censure déformante de la part des enquêtés. C'est éviter encore l'interrogatoire autoritaire ou le questionnement trop confidentiel. En privilégiant une autoanalyse constante, le chercheur peut s'engager lui-même dans une *objectivité critique* et une *neutralité active*, débarrassées d'un dogmatisme scientifique illusoire dans son absolu. Ainsi, c'est oser suggérer une "équation personnelle" du chercheur où s'ajustent aux exigences scientifiques de la recherche, les contraintes du terrain, la mouvance de l'objet d'étude, la rationalité des acteurs sociaux et la pleine personnalité du scientifique.

1) Une première version de ce texte a été publiée dans le Cahier no 2 de l'ISSP, Université de Neuchâtel, 1980 sous le titre "Réflexions sur l'enquête-entretien".

1. DE L'UNIVERSITE AU TERRAIN

Dans une certaine pratique universitaire, l'approche qualitative et l'enquête sur le terrain sont encore trop reléguées comme des démarches secondaires sans intérêt pour des disciplines humaines scientifiques. En effet, dans la grande époque scientiste où la sociologie visait à affirmer et faire reconnaître son statut scientifique, les maîtres de la formalisation mathématique et de la théorie refusaient à la lecture directe de l'expérience humaine une valeur cognitive. On tendait à réduire l'observation du social à une pure lecture mécanique de paramètres.

Cependant les signes se multiplient que l'on sort progressivement de cette ère d'arrogance scientifique où dominaient dirigisme quantitatif et dogmatisme académique. Il est évident que persistent encore des handicaps contraignants, tels le triomphalisme de l'intelligence verbale que notre culture priviliege au détriment de la sensibilité et de l'affectivité, et la suprématie du discours rationnel comme moyen d'expression et de communication. S'y ajoute une certaine sacralisation de la méthode et des outils, particulièrement dans la quantification illimitée et définitive de tout contenu social qui risque d'aboutir à une sorte d'autoritarisme pseudo-scientifique. En outre un préjugé défavorable est ancré dans la communauté scientifique contre l'imagination, assimilée abusivement à une démarche arbitraire et illogique. C'est lui dénier son rôle associatif et créateur, indispensable à une réflexion scientifique innovatrice et non strictement répétitive.

Les lignes suivantes concernent le chercheur dans sa pratique professionnelle de terrain sans débattre des différentes phases d'une recherche, des préalables conceptuels aux cadres méthodologiques. En abordant l'enquête-entretien², je ne propose que quelques réflexions faites d'expérience et de vécu, qui ne prétendent ni à l'exhaustivité ni au didactisme définitif. Elles doivent se lire en appendice aux très nombreuses contributions théoriques et méthodologiques fondamentales qui jalonnent l'histoire des sciences sociales. Il suffit de mentionner entre autres l'apport épistémologique de Piaget (1970) explicitant les problèmes d'objectivité et de décentration du sujet observant dans les sciences de l'homme, l'ouverture introduite par les techniques de l'entretien clinique, l'apport psycho-sociologique de l'interview non directive mise au point par Rogers (1945), la contribution de l'interview centrée particulièrement étudiée par Merton (1956) ainsi que des contributions plus récentes de l'anthropologie cognitive (Spradley, 1972).

Dans sa lecture du vivant, le chercheur ne dispose pas d'écran opérateur et instrumental assez opaque pour isoler intégralement sa qualité d'acteur social. En réponse à cette difficulté, la méthodologie d'enquête et d'analyse perfectionne la mise au point d'un outillage d'investigation qui risque par son

2) Si j'isole ici la technique de l'entretien pour en discuter la problématique, je ne considère pas son emploi sur le terrain comme exclusif, mais complémentaire à d'autres techniques d'enquête et d'observation directe ou indirecte.

formalisme de créer une double illusion de "scientivité" et de neutralité. Or, première illusion, l'instrument même le plus sophistiqué ne détermine pas à lui seul les conditions expérimentales qui définiraient une rigueur scientifique absolue et, deuxième illusion, la relation psychologique et sociale qui s'établit entre le chercheur et l'enquêté implique une participation plus ou moins distante qui annule la neutralité absolue.

En outre, l'emploi exclusif d'outils lourds et sophistiqués pourrait induire certains dangers : une schématisation déformante, une réduction des données vivantes en données mortes, et une compilation statistique répétitive qui ne renouvelle pas l'interprétation.

Peut-être que mon cheminement personnel me porte à aller "à travers" un certain conditionnement intellectuel enraciné dans une culture cartésienne. C'est progresser à partir d'une opération préalable de *déculturation* rationnelle et technique vers une enculturation plus globale qui intègre le chercheur et sa personnalité dans une relation dialectique entre construction théorique, utilisation scientifique des méthodes et leur articulation à la réalité sociale. C'est croire aussi à l'apprentissage de l'*imagination anthropologique* proposé par Copans (1974), qui nous permettrait de sortir des mondes clos d'un certain théoricisme pour construire une cohérence pour le chercheur, dans son double rôle de scientifique observant et d'acteur social impliqué.

Dans cette optique, puissent ces quelques commentaires orienter les chercheurs sur le terrain, débutants insécurisés ou étudiants habitués à un social statistique figé.

2. DIMENSIONS HUMAINES DANS L'ENQUETE

L'enquête sur le terrain, loin d'être une corvée attribuée aux débutants par des maître penseurs, concrétise ce lieu privilégié où s'articulent connaissance livresque et réalité spontanée, principes universels et singulier concret, conceptualisation formaliste et intuition personnelle. Les chercheurs en sciences sociales parlent d'*épreuve du terrain* — poussée même quelquefois par analogie ethnologique à une mystique du terrain avec ses rites d'initiation — où se conjuguent difficultés scientifiques et extra-scientifiques. Pour un grand nombre, aborder l'inconnu et l'imprévisible conditionne des réactions d'inhibition et de défense, un traumatisme du premier contact, un état de choc culturel.

Et surtout, plus qu'un lieu de pratiques irrationnelles et d'aventures exotiques tel que l'envisagent certains, le terrain oblige le chercheur à s'interroger sur lui-même et ses propres motivations pour pouvoir questionner les autres, et par conséquent à assumer son rôle social d'enquêteur. Une autoanalyse constante lui permet de s'affranchir des conditionnements créés autant par les pesanteurs sociales et culturelles que par les traits spécifiques de son histoire personnelle.

Dans une démarche scientifique, c'est intégrer ainsi le principe de *distanction* par un regard extérieur favorisant la construction d'une connaissance objectivée. D'ailleurs, cette distance-différence vécue dans le concret du terrain représente peut-être aussi une première occasion opératoire de mettre en cause son propre ethnocentrisme. Comme support de notre identité, préservant la personnalité et la cohérence de l'individu contre les agressions extérieures, l'ethnocentrisme assure une fonction de régulation interne et d'auto-défense sociale. Pour le chercheur, cette distance critique sur lui-même introduit l'ouverture aux autres et la prise en considération de la diversité humaine et culturelle.

Ainsi, la pratique vécue des rapports sociaux ne dissocie pas et ne dichotomise pas la personnalité du chercheur en rôles de scientifique et d'acteur social, mais au contraire tend à les intégrer en une seule démarche pour réussir ce "plein emploi de la personnalité" selon l'expression de Morin (1967, 285), principe moteur qui seul peut contribuer à une vision intellectuelle créatrice et non répétitrice.

Un champ social tel qu'il se présente comme objet d'étude au chercheur est fait de complexité, d'intensité, de lignes forces, de détails précis ou flous, de temporalités différencierées. Quand il en commence la lecture, le chercheur peut être angoissé de ne pas savoir sentir, voir, entendre, écouter. Parce que fréquemment il n'a jamais abordé un social dynamique en acte, mais seulement un social déjà catalogué et restitué dans ses étiquettes explicatives où les déterminations relatives de l'économique, du sociologique, du culturel, du linguistique, de l'ethnique, du juridique peuvent contenir des présupposés sur la nature même des rapports sociaux.

Ainsi, pour réussir à objectiver la logique implicite d'un système social dans un contexte d'observation participante, il importe de décoder le vivant, le transcrire à partir du vécu, et structurer progressivement les faits sans rester enfermé dans un vocabulaire théorisant et terrorisant véhiculé par des manuels.

3. L'ENTRETIEN, UN ACTE SOCIOLOGIQUE

Si je me réfère à l'acte médical, point central dans la pratique de la médecine, je constate qu'il met en relation science thérapeutique et maladie, médecin et patient. Or, la tradition médicale portée par une majorité de praticiens ne définit l'acte médical que dans une seule dimension : une prestation thérapeutique livrée par un spécialiste et payée par un client. La relation humaine qui devrait être partie intégrante et structurante de cette prestation dépend de la volonté et de la sensibilité personnelle du médecin.

La pratique d'enquête place le chercheur dans le même type de situation. En procédant à une interview, l'enquêteur établit une relation avec un ou des

enquêtés. C'est ce que je définis comme *acte sociologique*, qui a ses règles, ses contraintes et ses difficultés.

Par analogie avec l'acte médical, on observe que les acteurs se présentent avec les mêmes rôles de demandeur et répondant. Cependant, dans la consultation médicale il y a rapport de force entre un demandeur dominé parce que malade et ignorant de son mal, et un répondant dominant parce que guérisseur et détenteur de savoir et de prestige social. Ce type de relation reproduit parfaitement la hiérarchisation des valeurs caractéristiques de notre système social.

Dans l'acte sociologique les rôles changent : se confrontent un spécialiste en sciences sociales demandeur et un interviewé répondant. Cependant, outre des caractéristiques certainement plus complexes et ambiguës dans la relation enquêteur-enquêté, la dominance répondant-demandeur telle que la produit la pratique sociale s'inverse. En effet, le savoir vécu et intuitif du répondant est dévalorisé par rapport au savoir intellectuel et théorique légitimé que détient le demandeur. De même, l'échange qui s'établit par le langage est aussi inégal puisque notre culture et son conditionnement scolaire valorisent le discours verbalisé abstrait par rapport à un discours oral plus concret. Finalement cette domination implicite telle qu'elle est reproduite par le système social transparaît souvent dans la première réponse spontanée à une demande d'entretien : "Faut pas me demander à moi, parce qu'y a des autres qui savent beaucoup plus... et puis j'ai pas tant l'habitude de parler comme vous".

Ainsi fondamentalement l'acte sociologique implique une communication horizontale entre enquêteur et enquêté, et non verticale telle que l'établissent des rapports sociaux hiérarchisés.

4. RESPONSABILITE ET DISPONIBILITE DU CHERCHEUR

L'enquête-interview implique des problèmes moraux, sociaux et psychologiques³ qui peuvent s'actualiser dans ce que je nommerai la responsabilité et la disponibilité du chercher. En schématisant, la responsabilité engage plus le chercheur comme acteur social alors que la disponibilité l'implique comme individu. Parce que l'ethnologue ou le sociologue détient un pouvoir incontestable : il manie les questions et les réponses d'acteurs jouant des rôles à la fois individuels et collectifs qui s'interchangent et s'interpénètrent sans frontière délimitée.

En découlent des pièges : d'abord, établir des rapports de conquête avec le terrain et les enquêtés de type conquérant-conquis, dominant-dominé. Ensuite, s'approprier intellectuellement un terrain, espace social qui devient "sien", et manipuler des informations sans réfléchir aux répercussions de leur

3) Je n'aborde pas ici la problématique de restitution des résultats au groupe social enquêté, inhérente à une méthodologie de recherche-action (Lieberherr, 1977).

retour dans le groupe étudié. Aucun alibi de stricte production culturelle ou scientifique ne peut éluder sa responsabilité morale, à définir dans une sorte de code déontologique de l'ethnologue ou du sociologue. Parce qu'il ne faut pas oublier que tout enquête a sa dynamique propre : elle contient implicitement une démarche critique plus ou moins élaborée de la part des enquêtés qui s'élabore progressivement vers une conscience réflexive à travers le dialogue avec le chercheur. L'enquêté prend une distance avec le connu, le vécu qui va de soi et il peut être amené à le remettre en question, opération que certains auteurs dénomment d'ailleurs "potentiellement subversive" (Lacoste-Dujardin, 1977, 35).

Le chercheur est possesseur d'informations qu'il ne peut utiliser que dans la seule finalité d'étude. Précaution immédiate, il exclura de toute conversation en lieu public (café, etc.) des commentaires même anodins sur les témoignages reçus. En aucun cas il ne devrait se servir d'informations personnelles comme stratégie pour arracher, avec quelque pression morale, des renseignements qui lui sont refusés par d'autres.

Le chercheur ne doit pas oublier non plus son statut initial de demandeur. Le groupe social enquêté ne l'a investi d'aucune mission idéologique de transformation sociale⁴, même si le chercheur ressent ou recherche progressivement une intégration qui lui paraîtrait sanctionner un rôle à jouer ou des services à rendre. Parce que malheureusement les exemples ne manquent pas, où des scientifiques plus ou moins expérimentés ont suscité une rupture et une résistance définitive en adoptant un colonialisme universitaire face à des catégories sociales populaires, cumulé dans les conditions rurales à un colonialisme urbain vis-à-vis des "pauvres" populations paysannes et marginalisées. Celles-ci ferment ensuite leurs portes aux études en général et à toute ingérence politique externe. Ainsi deux impératifs sur un terrain d'étude : le chercheur doit s'abstenir absolument autant d'action militante politique personnelle que de pratique de zizanie parmi la population, qui laisserait un champ de guerre dévasté après son enquête.

La disponibilité du chercheur : c'est écouter l'autre avec toutes les qualités de respect, de tolérance et de sensibilité personnelle, qu'il est particulièrement difficile de définir et de codifier. Et surtout, principe fondamental de l'entretien, écouter ce que l'enquêté aimeraient exprimer et non ce que l'enquêteur cherche. Cela implique aussi de porter une attention particulière à la communication interpersonnelle dans toutes ses dimensions de comportements, de gestes et de paroles, et plus précisément pendant l'entretien. Autre principe fondamental : à l'opposé d'un interrogatoire autoritaire, l'interview suppose un échange réciproque de personne à personne, où l'enquêté a égale-

4) Valable pour la grande majorité des conditions d'enquête, à l'exception de certaines méthodes spécifiques, telles l'intervention sociologique développée par A. Touraine (1980), qui intègre la négociation avec un mouvement social.

ment le droit de questionner l'enquêteur et de l'impliquer plus ou moins personnellement dans le thème.

Une attitude de respect et de sensibilité signifie une autoréflexion qui engage l'enquêteur au-delà des problématiques méthodologiques et scientifiques pour qu'il assume son statut humain et social de chercheur.

Dans l'enquête en sciences humaines, cette disponibilité du chercheur constitue une double exigence : *exigence morale* d'établir une relation interpersonnelle d'échange non dominante, *exigence scientifique* pour réduire au maximum les risques de distorsion qui pourraient naître chez des enquêtés se sentant provoquées par simple maladresse ou méconnaissance.

Cependant cette disponibilité exige une adaptation constante d'autant plus difficile à réaliser qu'elle ne fait pas partie d'une connaissance livresque sécurisante, mais d'une expérience de vie à innover.

5. INCERTITUDES ET INSECURITES DU SCIENTIFIQUE

Les attentes du chercheur se rétrécissent souvent dans l'expérience du terrain, cette confrontation avec du social vivant, imprévisible et dynamique. Parce que l'enquête implique des risques personnels à assumer que je caractériserai comme les incertitudes et insécurités du chercheur.

Première incertitude, l'*adaptation*. Il ne faut pas se méprendre sur la signification d'improviser et d'innover qu'implique une stratégie d'adaptation permanente. Il ne s'agit pas d'actes hasardeux et arbitraires, mais bien de réactions répondant à une situation spécifique, et construites en référence à un acquis méthodologique et théorique. Ainsi l'adaptation provoque une insécurité profonde parce que le chercheur ne peut pas prévoir et programmer à l'avance les comportements-réponses qu'il doit fournir.

Deuxième incertitude, l'*objectivité*. Conditionné à respecter un dogme scientifique absolu d'objectivité impliquant une distanciation maximale, le chercheur en sciences sociales est vite paralysé dans son attitude par crainte de projeter ses propres idées et jugements normatifs sur la matière d'étude. Or dans l'entretien, son rôle de questionneur l'oblige à se placer dans un *double mouvement* à sens contraire : prendre une distance par rapport au vécu témoigné, indispensable à l'objectivation des faits, et parallèlement se rapprocher de l'enquêté pour le comprendre. C'est articuler dans le même temps ce paradoxe de rapprochement subjectif et de recul objectif.

Ainsi le chercheur doit éviter cette confusion qui consisterait à effacer sa propre personnalité pour atteindre une neutralité passive qui ne peut être qu'illusoire, même avec le recours d'instruments d'observation et de mesure sophistiqués. Si le chercheur engage sa personnalité dans l'entretien, c'est de manière active et critique, c'est-à-dire qu'il prend la mesure de son propre vécu, de ses opinions et de tous les facteurs qui déterminent son point de vue

pour maîtriser ce mouvement dialectique entre distance et proximité.

D'ailleurs le débat de l'objectivité dépasse la phase spécifique de l'enquête-interview et s'impose dans toute la démarche méthodologique du traitement des données et de leur interprétation. Il faut souligner là aussi des ambiguïtés : l'objectivité neutre du chercheur désincarné fait illusion parce qu'elle ne peut échapper complètement au déterminisme des outils et des théories sur les résultats. Au contraire une certaine participation personnelle du chercheur, qui crée les relations significatives au-delà de celles qui sont établies par les programmes d'ordinateurs, peut être objective parce que le scientifique la contrôle constamment de manière critique.

Troisième incertitude, *l'intuition*. Bien que la contribution motrice et déterminante de l'intuition ait été mise en évidence dans tous les domaines scientifiques jusque dans les mathématiques, celle-ci est victime de préjugés d'irrationalité. Or l'intuition est une démarche active : discerner les significations latentes à partir du perceptible concret et percevoir de nouvelles relations, soit lire entre les lignes, contribuent à la créativité scientifique. Parce que l'approche opposée qui consiste à s'enfermer dans des schémas acquis et à refuser les suggestions extérieures constitue aussi une source d'erreurs.

Ainsi par l'intuition le chercheur saisit les phénomènes auxquels il s'intéresse dans leur double liaison avec l'ensemble social encore confusément perçu d'une part, et avec son expérience propre d'autre part. Cependant c'est une opération au premier degré, où l'assimilation directe de l'exprimé et du vécu noie et occulte l'explication. Elle permet une organisation progressive des hypothèses et des faits enregistrés, qui doivent être contrôlés et vérifiés au deuxième degré.

Rappelons les études de Piaget (1970) sur le développement du processus mental chez l'enfant, observant que l'intuition et la déduction à partir du réel est une opération plus directe et spontanée de l'intelligence. Elle précède l'expérimentation proprement dite, parce que la soi-disant lecture de l'expérience suppose d'agir sur le réel en dissociant des facteurs, et comporte donc une structuration réalisable à travers un cadre logique ou mathématique.

Quatrième incertitude, la *représentativité de l'information*. Dans toute enquête par entretiens en profondeur s'impose d'emblée le problème méthodologique de l'échantillonnage : qui et combien ? Il me semble qu'y répond le concept de *saturation* décrit par D. Bertaux soit "le phénomène par lequel passé un certain nombre d'entretiens, le chercheur ou l'équipe a l'impression de ne plus rien apprendre de nouveau, du moins en ce qui concerne l'objet sociologique de l'enquête" (1980, 205). Ainsi la totalisation progressive des éléments de connaissance apportés par chaque interview amène au point de saturation, qu'il faut cependant largement dépasser pour garantir la validité de l'information.

Autre critère d'échantillonnage, c'est ce que je nommerai la "significativité optimale" qui vise à diversifier au maximum les informateurs, au con-

traire d'une représentativité moyenne spécifique dans une enquête extensive.

Cinquième incertitude, la *non-directivité*. La non-directivité implique des exigences doubles qui peuvent sembler contradictoires et qui doivent se réaliser dans un équilibre judicieux : équilibre dans l'écoute, soit respecter l'interviewé et cependant endiguer le débordement d'un témoignage trop envahissant, équilibre entre les réponses spontanées et les réponses suscitées par des questions, entre l'utile et l'inutile, équilibre complexe entre la rationalité propre de l'enquêté dans les faits exprimés et la cohérence logique de l'enquêteur par rapport aux faits recherchés.

En outre le dialogue entraîne ce que je nommerai le "parcours mental" de l'entretien, où l'enquêté prend conscience progressivement des faits et opinions tels qu'il les interprète, et où il peut être amené à les justifier ou à les réviser. Dynamique et mouvance des idées que l'enquêteur doit pouvoir saisir et maîtriser.

Sixième incertitude, l'*angoisse de la productivité*. Un certain conditionnement scolaire nous forme à produire intellectuellement dans le type le plus courant du texte écrit. Or, au cours de l'entretien, les informations affluent dans une succession floue et désordonnée qui peut paraître incohérente et qui noie toute compréhension rationnelle immédiate. Si pour le monde scientifique le produit écrit cautionne la qualité de chercheur, celui-ci doit pouvoir néanmoins maîtriser une souplesse de travail dans cette phase préparatoire d'enquête qui élabore le matériau nécessaire à la productivité scientifique ainsi considérée.

6. CARACTERISTIQUES DE L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

Si les techniques d'interview se définissent toutes par un processus méthodologique qui repose sur des questions et des réponses, on peut distinguer schématiquement deux catégories, directives et non directives, selon que la relation enquêteur-enquêté est médiatisée ou non par des outils tels que questionnaires, tests projectifs ou tests perceptifs. L'entretien semi-directif, caractérisé par une relation directe enquêteur-enquêté sans filtre instrumental, appartient à la deuxième catégorie. Il est non directif parce que la technique d'interview ne suppose ni un encadrement par des questions formalisées fermées, ouvertes ou projectives, ni une programmation stricte dans la succession des thèmes à traiter.

La non-directivité vise à éviter ainsi les conditions de déterminisme créées par un outil tel qu'un questionnaire ou un test, tendant à influencer la réponse et à normaliser le contenu du témoignage. Dans un entretien dit en profondeur, il importe que le sujet puisse s'exprimer au niveau où l'individuel s'articule au collectif, c'est-à-dire au niveau le plus profond de la socialisation. Cela suppose cette disponibilité et cet engagement personnel de l'enquêteur

dont j'ai parlé, ainsi qu'une communication interpersonnelle beaucoup plus complexe et riche que celle canalisée par un rituel codifié de questions-réponses aller et retour.

Mais la construction progressive de l'objet d'enquête implique de "doser" cette non-directivité, en sélectionnant au préalable des thèmes à traiter. L'interview est semi-directive parce que la grille d'entretien intervient fondamentalement comme aide-mémoire pour l'enquêteur et non comme outil d'interrogation, parce que l'enquêteur cherche plutôt à susciter des réponses spontanées au lieu de questionner, parce que l'interviewer respecte au maximum la logique et l'ordre de succession des faits de l'interviewé, parce que le chercheur ne se réserve de questionner que lorsque le sujet se bloque, s'éloigne du thème envisagé ou en omet des aspects importants.

Quant aux connaissances générales définissant le cadrage social de l'enquêté, il importe de les rechercher préalablement à l'entretien lui-même, pour éviter de débuter l'interview par une démarche directive de questionnement précis qui risquerait de casser la disponibilité personnelle de l'interlocuteur.

Cette non-directivité est éprouvante et difficile pour le chercheur qui doit se mouvoir dans plusieurs dimensions : *se situer scientifiquement* par rapport à l'objet d'étude et aux concepts théoriques et méthodologiques; *se situer socialement* dans ce double mouvement dialectique distance-proximité vis-à-vis de l'enquêté; finalement *se situer psychologiquement* en conciliant sa neutralisation intellectuelle et l'expression d'une sensibilité affective capable de favoriser la relation interpersonnelle et l'observation de comportements qui accompagnent la parole.

Mais si le chercheur doit éviter de s'enfermer dans la rigidité méthodologique, il doit également éviter la tendance inverse qui, sous prétexte de privilégier son intuition personnelle et subjective, l'entraînerait dans le reportage journalistique, témoignage à l'état brut sans intervention critique, ou dans une sous-sociologie piégée par des idéologies simplistes.

Créer les conditions d'empathie favorables à la communication recèle aussi beaucoup d'ambiguïté, parce que les deux partenaires peuvent craindre chacun dans son rôle de se voir manipulés. L'enquêté peut taire des informations qu'il croit ridicules, peut déformer les faits rapportés dans l'intention d'être poli ou complaisant, et il peut aussi volontairement mystifier l'étranger. En retour, l'enquêteur non directif peut ressentir une gêne inconfortable d'être pris pour un ignorant, parce que soucieux de ne pas influencer l'enquêté il s'est abstenu de rapporter les faits qu'il connaît et d'exprimer son avis sur les témoignages qu'il reçoit.

Une typologie des informateurs ferait apparaître une grande diversité de comportements entre un interlocuteur offensif, qui voudrait détenir le pouvoir, et un interlocuteur sur la défensive qui tente de se justifier, entre un interviewé rationnel qui dissèque le réel et un interviewé intuitif qui restitue l'humain dans son épaisseur et sa densité. De l'interlocuteur innovateur qui remet

en cause progressivement ses jugements au cours de l'interview, à l'interlocuteur conformiste qui adhère aux normes et usages, en passant par l'interlocuteur strictement descriptif et anecdotique sans distance critique, tous les interviewés sont capables de fournir des opinions et des idées. Cependant tous ne sont pas des acteurs exceptionnels, et la qualité critique de l'information donnée peut varier considérablement.

En fait l'interview n'est ni une enquête policière ou journalistique qui solliciterait des témoignages indiscrets ou trop personnels, ni un test scolaire de contrôle des connaissances, ni un interrogatoire administratif. L'enquêté est sollicité pour ce qu'il peut et veut livrer : souvenirs, événements objectifs, opinions et jugements personnels, et il doit être assuré d'une exploitation strictement scientifique et anonyme des informations, qui ne pourront pas être utilisées à ses dépens (contrôle fiscal par exemple). Mise en confiance d'autant plus indispensable que le statut même de sociologue est souvent mal connu ou interprété avec méfiance. Ainsi en résumé, c'est postuler une stratégie globale d'entretien définie par quatre mots-clés : respect, confiance, honnêteté, transparence.

Dans la pratique d'enquête le chercheur élabore progressivement sa technique d'entretien beaucoup plus en fonction de ses aptitudes et capacités personnelles à entrer en relation avec autrui que d'après un code autoritaire du comportement non souhaitable. Chaque chercheur imprime sa logique personnelle et sa grille d'interprétation selon sa sensibilité propre à l'événementiel ou à l'universel, aux déterminations singulières des individus ou aux déterminismes globaux exogènes, à une causalité unidirectionnelle ou à l'interaction complexe des faits.

A défaut de "recettes d'entretien" peu favorables, on peut évoquer quelques constantes qui structurent positivement la dynamique du dialogue :

- Amorcer l'entretien par des points d'information générale et objective qui n'engagent pas le jugement et l'opinion personnels.
- Engager une discussion à partir des généralités de départ.
- Utiliser un langage clair, compréhensible et simple – mais non simpliste – pour éviter des formulations abstraites qui ne sont pas ancrées dans le vécu et par conséquent coûteuses mentalement pour l'interviewé.
- Créer un rythme favorable fait de moments plus ou moins intenses où alternant discours, rires, silences, anecdotes, pessimisme dramatique et enthousiasme théâtral, qui ponctuent des temps d'effort et des temps morts de relâchement pour l'enquêté. Par contre une attention soutenue et constante est requise de l'enquêteur.

- Laisser l'interviewé diriger son discours dans la mesure du possible.
- Ne projeter aucun jugement personnel sur ce qui est dit, mais s'y intéresser constamment par des oui ou des hum en écho, ou en répétant les derniers mots exprimés.
- Participer au rituel suggéré par l'enquêté fait selon les cas d'une tasse de café, d'un verre de vin, ou d'une visite des lieux. Les choses exprimées "en situation" permettent d'éclairer et d'élargir la signification de l'entretien.
- N'introduire ni agressivité ni provocation dans l'attitude et le vocabulaire, car l'enquête ne vise pas à mettre en cause l'interviewé.
- N'insérer des questions-relances, que l'enquêteur peut avoir préparées pour réintégrer au besoin l'enquêté dans le sujet traité, qu'en cas de temps morts, bloqués ou au contraire débordants.
- Atténuer la tension de l'effort ou la rigidité de la pensée chez l'enquêté par des suggestions ou des questions tour à tour rassurantes, incitatives, sympathisantes, provocatrices, catalytiques, compréhensives.
- Faire sortir l'interviewé du descriptif connu et acquis pour qu'il se projette lui-même par rapport à des projets d'avenir et qu'il définisse le normal, l'acceptable, le souhaitable, et le possible.
- Inciter l'enquêté à poser lui-même des questions agissant comme stimuli et prolongements de la réflexion pour éviter de figer un parcours d'informations à sens unique. C'est une invitation masquée à l'enquêté de pénétrer lui-même dans la sphère personnelle de l'enquêteur.
- Suggérer si nécessaire des variantes de raisonnement ou d'opinion, parce que l'opération intellectuelle la plus courante tend à une seule vision des faits. L'interviewé oublie de recourir aux comparaisons et aux possibles qui élargissent la compréhension.
- Laisser se mettre en place cette structuration lente et progressive des éléments telle qu'elle se produit spontanément au cours de l'entretien, et ne pas la contrecarrer autoritairement.

Finalement une seule règle est généralisable : avoir confiance dans ses capacités personnelles à intégrer expérience vécue et savoir théorique.

Dans l'entretien semi-directif on peut utiliser le *magnétophone*, qui n'est pas un instrument d'observation précodifié au même titre que le questionnaire ou des tests. Il intervient dans l'interview un peu à la manière d'un troisième personnage. Sa neutralité est rigoureuse puisque, en auditeur passif, il ne juge pas, n'interroge pas et n'interprète pas, et sa mémoire est intégrale.

Mais le magnétophone, miroir absolu de ce qui a été dit, chuchoté, livré avec ses tonalités de rire ou de grave, ses intensités d'émotion ou de pittoresque, peut paraître dangereux à l'interviewé pour les raisons les plus diverses: crainte de l'utilisation d'un témoignage à ses dépens, qu'il s'agisse de moquerie publique ou de contrôle fiscal, sentiment d'infériorité de son propre langage jugé trop populaire et imaginé par rapport aux discours plus rationnels et cohérents des intellectuels, peur de ses propres échecs et insatisfactions qui, fixés définitivement sur bande, ne peuvent plus être réfutés. Il est donc probable que l'emploi du magnétophone engendre une censure personnelle plus forte de la part des enquêtés.

C'est pourquoi cet instrument ne doit être ni imposé, ni dissimulé, mais utilisé seulement avec l'accord préalable de l'enquêté qui en garde le contrôle et peut l'arrêter le temps de livrer des faits qui le touchent ou l'impliquent personnellement. La bande enregistrée, conçue comme un instrument de travail, restitue le réel d'une situation vécue, théâtralisée ou banalisée diversément selon les acteurs.

Pour l'enquêteur le magnétophone est un auxiliaire précieux : d'une part il favorise une écoute plus attentive, et il le rend disponible aux comportements, aux impressions vécues et à l'environnement. En outre il permet d'éviter la perte de sens et de contenu qui se produit dans une transcription souvent trop hâtive et accélérée des informations.

7. LES INQUIETUDES DE L'INTERVIEWE

De l'angoisse et de l'insécurité psychologique de l'interviewé, qui s'en préoccupe? Il est important de l'évoquer pour éviter des effets induits sur l'attitude de l'enquêté et le contenu de l'entretien, même si une grande diversité des comportements et réactions empêche toute généralisation.

Il faut d'abord souligner que l'égalité postulée entre enquêteur et enquêté reste relative et fluctuante, même dans les meilleures conditions d'échange et de dialogue, parce que sur les réponses personnelles spontanées se greffent des attitudes stéréotypées et pèsent des éléments structurels sociaux. L'enquêteur ne peut pas guider complètement — dans le sens constructif d'aider — un jeu dont certains pions restent cachés.

Un principe de base : laisser à l'enquêté le choix du moment de l'entretien en fonction de ses tâches et de son rituel quotidien, et le choix de l'endroit, le plus favorable étant "chez lui" (domicile ou travail). Cette approche

permet d'équilibrer les inconnues : inconnue de l'enquête pour l'interviewé et inconnue du milieu pour l'enquêteur. C'est répartir des rôles tour à tour de maître du jeu entre l'enquêté qui dirige la visite en ouvrant sa maison et en offrant le café, et le chercheur qui dirige l'enquête en sollicitant des opinions et en posant des problèmes. En outre, à l'évidence le discours autorisé pour l'enquêté diffère selon les lieux de l'entretien, parce que le contrôle social y pénètre plus ou moins intensément. Et l'habitat lui-même tel qu'il est organisé par les espaces et les objets, vécu par les mouvements et les habitudes, représente en soi un langage complémentaire de l'interviewé, précieux à enregistrer.

Il importe également d'établir une différenciation dans deux dimensions – distance et temps – évaluées diversement par l'enquêteur et l'enquêté.

La distance de l'enquêteur par rapport aux informations reçues lui permet de situer les faits dans un contexte plus large et de les relativiser. L'interviewé lui est ancré dans le vécu de son témoignage, et devant la peine à objectiver sa situation, il sera plutôt enclin à justifier ses opinions et ses actes. Par difficulté d'assumer le réel, il pourra aussi se réfugier dans le passé et ses modèles connus, qui ont assuré son insertion au monde. La dynamique sociale aussi est différente pour l'enquêteur, qui progresse dans le temps en reconstituant une histoire et sa chronologie, et pour l'enquêté, qui procède de manière plus lente, irrégulière et imprévisible.

Dans les cas d'enquête en milieu rural on peut relever une ambiguïté qui naît de la situation d'acculturation urbaine. En effet, confronté à des préjugés urbains pesants et dominants, le paysan ou le rural se sent en retard et dévalorisé culturellement, économiquement et socialement. Cette infériorité s'exprime d'ailleurs souvent dans les évaluations négatives et répulsives qu'il fait de son propre milieu. L'enquêteur tend au contraire à valoriser ce vécu de l'enquêté, objet d'étude, et même à l'idéaliser s'il est personnellement en quête d'authenticité. Deux démarches contraires à objectiver avec lucidité.

Ainsi globalement, se préoccuper des inquiétudes de l'interviewé, c'est adopter une attitude de transparence totale en s'efforçant par tous les moyens de le mettre en confiance. La démarche la plus simple consiste à répondre en début d'entretien aux *cinq questions élémentaires définissant l'enquête et l'enquêteur*, soit : quoi, qui, pourquoi, pour qui, comment ? Ainsi l'enquêteur se soucie d'expliquer sans équivoque le sujet de l'étude, sa propre position, les finalités de l'enquête, le destinataire, et les conditions d'utilisation. A ne pas omettre : qui a donné son nom pour l'enquête ?

Ces considérations sont d'autant plus déterminantes pour la validité des informations, que la multiplication actuelle d'enquêtes de tous genres – sondages d'opinions, tests publicitaires, interviews-témoignages télévisés, etc. – introduit une confusion supplémentaire sur le sens même des entretiens.

8. POUR CONCLURE

Ainsi l'enquête sur le terrain, loin des visées schématiques d'un folklore anecdotique ou d'un dépaysement pittoresque, constitue une véritable pratique de laboratoire : à partir d'une plongée ethnologique ou sociologique dans le social vivant, chaque chercheur s'efforce de transformer une expérience personnelle humaine en expérience scientifique. Situation favorable aussi pour éviter le risque de l'unidimensionnel.

Dans l'observation d'un social dynamique, l'entretien semi-directif se révèle une contribution méthodologique importante parce qu'elle privilégie deux approches. Dans la première, lecture qualitative du réel, l'objectif peut s'exprimer à travers le symbolique, et la signification des faits et des comportements émerge du vécu, et non exclusivement en variables quantitatives traduisant des fréquences ou des modes de distribution. En outre, selon l'objet d'étude, cette démarche permet une investigation plus globalisante, qui ne signifie pas appréhension exhaustive, mais tentative de saisir une réalité sociale comme un tout fonctionnel. La deuxième approche, qui s'inspire de l'anthropologie, s'efforce de comprendre un groupe social de l'intérieur pour restituer "leurs" normes et systèmes de valeurs. Dans cette perspective, l'interview exige une écoute disponible de l'autre et de "ses" langages verbalisés, gestuels et environnementaux, au contraire d'interrogatoires autoritaires qui tendent à normaliser les comportements et les opinions.

Complexe, complémentaire, contradictoire, l'entretien — acte sociologique — établit aussi une relation sociale qui intègre les différentes dimensions psychologiques, affectives, intellectuelles et idéologiques du chercheur.

En outre, dans sa qualité d'opération scientifique, il peut favoriser une réponse dialectique aux problèmes posés. C'est éviter cette explication trop unifiante d'un type d'analyse sociologique dominée par des déterminismes hiérarchisés, typologiques ou statistiques, sécurisants dans leur cohérence dangereusement arbitraire.

Il importe de sortir du fétichisme de l'écrit qui ne produit que des enquêtes par questionnaire, et de ces dichotomies provocantes où le qualitatif est relégué en marge d'un scientifique légitimé. Occasion pour le scientifique de ne pas rester grillagé dans des schémas codifiés qui neutralisent l'imagination créatrice et canalisent la réflexion en circuits fermés.

Finalement, c'est oser suggérer une "*équation personnelle*" du chercheur où s'ajustent aux exigences scientifiques de la recherche, les contraintes du terrain, la mouvance de l'objet d'étude, la rationalité des acteurs sociaux et la pleine personnalité du scientifique.

BIBLIOGRAPHIE

- BERTAUX, D. (1980), L'approche biographique: sa validité méthodologique, ses potentialités, *Cahiers internationaux de sociologie*, 69 (1980) 197–225.
- CENTLIVRES, P. (1972), "Le problème de la question en anthropologie cognitive" (polycopié, Institut d'ethnologie, Neuchâtel).
- COPANS, J. (1974), "Critiques et politiques de l'anthropologie" (Maspero, Paris).
- CRESSWELL, R. & GODELIER, M. (1976), "Outils d'enquête et d'analyse anthropologiques" (Maspero, Paris).
- DELALEU, D. & SABELLI, F. (1978), "L'enquête-sondage. Méthode et problèmes" (polycopié, Institut d'ethnologie, Neuchâtel).
- LACOSTE-DUJARDIN, C. (1977), La relation d'enquête, *Hérodote*, 8 (1977).
- LIEBERHERR, F. (1977), Du monologue technocratique aux initiatives locales: transformations des régions de montagne en Suisse, *Economie rurale*, 117 (1977) 61–72.
- MAGET, M. (1962), "Guide d'étude directe des comportements culturels" (CNRS, Paris).
- MERTON, R. K.; FISKE, M. & KENDALL, P. (1956), "The focused interview" (The Free Press of Glencoe, 111.).
- MILLS, C. W. (1971), "L'imagination sociologique" (Maspero, Paris).
- MORIN, E. (1967), "Commune en France, la métamorphose de Plodémel" (Fayard, Paris).
- PELTO, P. J. (1970), "Anthropological Research, the Structure of Inquiry" (Cambridge Univ. Press, New York).
- PIAGET, J. (1970), La situation des sciences de l'homme dans le système des sciences, *Tendances principales de la recherche dans les sciences sociales et humaines* (Unesco, Paris) (Mouton, Paris).
- ROGERS, G. (1945), The Non-Directive Method as a Technique for Social Research, *American Journal Sociology*, 4 (1945).
- SPRADLEY, J. P. (1972), "Culture and cognition: rules, maps and plans" (Chandler publ., San Francisco).
- TOURAINE, A. (1980), La méthode de la sociologie de l'action : l'intervention socio-logique, *Revue suisse de sociologie*, 6/3 (1980) 321–334.
- WILLENER, A. & PIDOUX, J. Y. (1979), Pour une sociologie pauvre, *Revue suisse de sociologie*, 5/1 (1979) 97–114.

Atelier

LES MEDIA,
VEHICULE DE LA PEUR DU CRIME ?

Francine Soubiran

Université de Genève
CETEL, 5, rue St-Ours
1211 Genève 4

1. INTRODUCTION

Il semble que dans l'histoire des hommes les grandes peurs soient un phénomène ancien. Delumeau¹ fait état de l'existence entre le XIVème et le XVIIème siècle en Occident de ce qu'il appelle des peurs spontanées et des peurs réfléchies. Parmi ces dernières, des sortes de phobies dont les hommes d'églises dressent l'inventaire, mettant à nu une menace globale, segmentée en des peines redoutables, nommées, clarifiées, classifiées. Ainsi furent désignées des menaces essentielles, point d'impact important dans la stratégie des classes dirigeantes à l'égard des classes populaires. Le Pouvoir politico-religieux se sentant fragilisé fut entraîné à multiplier ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, à les faire redouter par le Peuple. Les directeurs de conscience se trouvèrent au centre de cette inculcation. Alors que Becker parle² d'entrepreneurs moraux à propos de groupes de personnes dotés d'un pouvoir symbolique leur permettant d'organiser la connaissance, on se demandera si les directeurs de conscience d'autrefois n'ont pas été remplacés par des entrepreneurs moraux, tels les grands quotidiens et par exemple dans le domaine de la peur du crime, y sachant leur influence déterminante.³

Nous envisagerons successivement la notion de peur du crime (paragr. 2), l'importance de media en ce domaine (paragr. 3), les spécifications précises du crime et du criminel dans la presse (paragr. 4).

1) Delumeau J., *La Peur en Occident*, Paris, Fayard, 1978.

2) Becker H., *Outsiders*, New York, The Free Press, 1964.

3) Van Dijk, L'influence des médias sur l'opinion publique . . . , *Déviance et Société*, 1980, Vol. VI, no. 2, p. 207

2. LA NOTION DE PEUR DU CRIME

Dès le XVIII^e siècle en France, la peur du crime vaut avant tout pour le crime violent qui témoigne alors et plus tard⁴ au siècle suivant de la révolte d'une partie de la population parisienne, la plus pauvre.⁵ De même au XVIII^e siècle et au XIX^e siècle en Angleterre, on parle de montée de la criminalité violente.⁶

A Paris toujours, les agressions deviennent le souci dominant des bourgeois. Ils font allusions dans leur journal personnel ou leur correspondance, aux bandes de voleurs rôdant aux alentours et s'en prennent aux officiers de justice estimés trop indulgents envers ceux qu'ils arrêtent.⁷

Notre époque, plus qu'aucune autre, prête attention au crime violent et pourtant, dit Chesnais: "Ne nous lassons pas de la répéter: la violence mortelle a partout en Europe occidentale considérablement régressé".⁸

L'auteur ajoute à propos des coups et blessures volontaires pour lesquels la tendance est évidemment plus imprécise que le sens du mouvement ne fait là non plus pas de doute. Globalement, les violences directes contre les personnes sont en franche diminution par rapport au passé.⁹

La peur du crime, notion polysémique, fait appel en réalité à plusieurs types de représentations sociales, à savoir: la peur qui naît d'une perception d'augmentation du crime en général, ne signifiant pas chez celui que l'on interroge à ce sujet la crainte de subir forcément personnellement une agression; la peur liée à un sentiment de vivre dans un environnement peu sûr;¹⁰ la peur d'être victime d'une agression.

Un certain nombre de recherches se sont penchées sur la peur de la cri-

- 4) Farge A. et Zysberg A., *Les théâtres de la violence à Paris au XVIII^e siècle*, *Annales* 1979, XXXIV, 5.
- 5) Chevalier L., *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Plon 1969.
- 6) Cockburn J. S., *Crime in England*, Londres, 1977.
- 7) Kaplow J., *Les noms des rois*, Paris, Maspéro, 1974, p. 248, cité par Ch.-N. Robert, *Contre quel terrorisme?* *Volk und Recht* mars 1979, no. 11, p. 17.
- 8) Chesnais, *Histoire de la violence*, Paris, Laffont, 1981.
- 9) Chesnais, op cit.
- 10) Sur ces distinctions: Young Rifai, M. A., *Methods of measuring the impact of criminal victimization, through victimization surveys*, cité par Zauberman R., *La peur du crime et la recherche*, Année Sociologique, 1982, p. 415.

minalité et son sens le plus général.¹¹ Mais on ignore encore comme le souligne Fattah¹² l'impact réel qu'exerce cette crainte sur le niveau de confiance (level of trust), sur le comportement des citoyens et, en général, sur la qualité de vie.

On a mené ces dernières années une enquête à Liège en Belgique.¹³ Les femmes apparaissent plus concernées que les hommes par la peur du crime dans leur environnement. Van Dijk,¹⁴ dans un rapport pour le Conseil de l'Europe, indique qu'il existe une forte corrélation entre la peur du crime et le degré d'urbanisation au lieu de résidence. Lui aussi fait état d'une peur du crime plus importante chez les femmes que chez les hommes. De façon générale pour la majorité des personnes interrogées, la criminalité augmenterait dans nos pays de façon catastrophique.¹⁵

On s'est penché sur les effets d'une expérience personnelle de victimisation sur la peur du crime.

Aux termes de travaux américains, le fait d'avoir été personnellement victimisé ne paraît pas avoir d'effet dominant sur le jugement que l'on porte sur le crime dans son ensemble. De plus, il n'y a pas corrélation entre la crainte d'être victimisé et le taux réel de victimisation d'après Hindelang et al.¹⁶

Les mêmes auteurs rapportent qu'au terme d'une étude réalisée dans huit cités américaines, il apparaît que si les interviewés qui avaient subi un fait

- 11) Consulter, Clemente F., Kleinmann M. B., *Fear of crime in the United States: a multivariate analysis*, *Social Forces*, 1977, 56, pp. 519-31; Conklin J., *The impact of crime*, N.Y. Mac Millan, 1975; Lewis D. A., Maxfield M. G., *Fear in the neighborhoods: an investigation of the impact of crime*, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 1980, 17, 160-189.
- 12) Fattah A., *La victimologie: entre les critiques épistémologiques et les attaques idéologiques*, *Déviance et Société*, 1981, Vol. V, no 1, p. 71.
- 13) La peur et la ville, Université de Liège, 1981.
- 14) Van Dijk, L'étendue de l'information du public et la nature de l'opinion publique en ce qui concerne la criminalité, *Etudes relatives à la recherche criminologique*, Vol. 17, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1979, pp. 5-45.
- 15) Crozijn C. et Van Dijk J. J. M., *Ourustgevoelens in Nederland*, La Haye, W. O. D. C. 1976, cité par Kegels M. L., Le crime, puisqu'il faut l'appeler par son nom, la peur du crime, *Déviance et Société*, 1982, Vol. VI, no 2, p. 212.
- 16) Hindelang, Gottfredson, Garofalo, *Victims of personal crime, an empirical foundation for a theory of personal victimization*, 1978, Ballinger, Cambridge, Massachusetts. Dans le même sens, I. Waller, *Les études sur la victimisation comme guide d'intervention: Mises en garde et propositions*, 1980, Ottawa, Ministère du Solliciteur Général. Ennis P. H., *Criminal victimization in the United States: A report of a national survey*, Washington: U.S. Govt. Printing Office. Biderman, A. D., et al., *Report on a pilot study in the district of Columbia on victimization and attitudes toward law enforcement*, 1967, Washington D. C., U. S. Government Printing Office.

de victimisation dans la période de référence étaient, plus que ceux demeurés saufs, portés à dire que le crime avait augmenté dans le voisinage, ils avaient malgré tout tendance à considérer que le crime avait plus augmenté dans l'ensemble des Etats-Unis que dans le voisinage proprement dit. Si donc le contact avec le crime est susceptible d'avoir un effet sur la perception du crime dans un environnement immédiat, une telle expérience n'élimine pas la tendance à voir le crime plus comme un problème général que local.¹⁷ D'où la nécessité de rechercher quels autres facteurs expliquent l'inquiétude et la manifestation d'un sentiment d'amplification du crime.

Il reste une relation très évidente entre peur du crime au niveau local et caractéristiques socio-économiques de diverses populations. Aux Etats-Unis, le profil type de la victime est celui de l'individu jeune, de sexe masculin, de couleur, à bas revenu, l'individu habitant justement des quartiers à forte criminalité et par là même à forte victimisation.¹⁸

Les personnes âgées et les femmes, chez qui la peur du crime au sens le plus large est grande, ne sont pas cependant les plus victimisés. Il est probable que le risque couru par cette population-là est fortement biaisé par une modification de comportement dû à la crainte ressentie.¹⁹ Certains travaux se sont posés la question. Hindelang et al.²⁰ par exemple s'essayent à des explorations touchant à la modification par les individus de leurs pratiques en fonction de leur peur. Il est confirmé par ces travaux²¹ que les changements dans les conduites sont surtout liés à l'âge et au sexe.

Par ailleurs, une étude menée en France²² montre qu'il y a dans ce pays, liée à la peur d'être victime, une augmentation du nombre des armes. Il faut replacer le phénomène dans le contexte d'un développement de l'ensemble des moyens de protection et de leur commerce; système d'alarme, blindage de porte, chiens policiers. En même temps, l'auteur précité conclut à une popularisation importante du phénomène de l'auto-défense, en particulier chez les petits commerçants. C'est dans la perception d'un désengagement de l'Etat, quelle qu'en soit par ailleurs l'effectivité que Dulong voit la cause de l'auto-défense. Aucun des moyens (type assurance) que le marché offre aux par-

17) Consulter aussi Bolland, B. Patterns of urban crime, in: *Skogan, Sample surveys of the victims of crime*, Ballinger, 1976, p. 27 et s.

18) Bolland, op. préc.

19) Exemple : limitation des sorties nocturnes.

20) Hindelang et al., op. cit. (16); voir aussi John L. Evans & G. J. Legér, Division de la Recherche, Ministère du Solliciteur Général, mai 1978.

21) Voir aussi, "La peur et la ville", op. cit.

22) Dulong R., *L'auto-défense dans la société française*, Centre d'Etude des Mouvements sociaux, Paris, 1980.
Comparer avec le rapport précité: La peur et la ville, p. 52.

ticuliers pour remédier au retrait de l'Etat ne pallie l'effet de ce désengagement.

On remarquera enfin que la peur du crime peut être la crainte "d'autre chose", notamment le point de focalisation d'une "anxiété sociale", ²³ surtout dès le moment où ce sentiment se confond avec une sorte de mythologie de la violence. ²⁴ Nous y reviendrons.

3. L'IMPORTANCE DES MEDIA DANS LA CREATION DE LA PEUR DU CRIME

Les diverses recherches menées de ce point de vue s'accordent à reconnaître l'influence des media dans l'utilisation de la peur des lecteurs de journaux face à une augmentation supposée ²⁵ de la criminalité.

Là où les résultats des chercheurs diffèrent, c'est à propos de la corrélation, positive ou pas, entre degré d'exposition des individus à la relation des faits criminels, par exemple, dans les quotidiens, et inquiétude face à l'évolution de la criminalité. Les travaux américains n'observent pas de corrélation positive. ²⁶ Les travaux néerlandais, si : pour Van Dijk ²⁷ ce qu'on appelle les "idées fausses" contamine particulièrement les vieillards, les femmes, la population la moins instruite.

D'après l'expert allemand Nöelle-Neumann, ²⁸ contrairement à une série d'idées reçues précédemment, les moyens d'information de masse sont plutôt des moulins que des miroirs de l'opinion, plus exactement le sont devenus. Les mass media peuvent exercer une influence importante sur l'opinion lorsqu'ils exposent ensemble et très régulièrement un même point de vue. L'accumulation de messages concordants de la télévision et des grands journaux rend difficile pour ceux qui pensent autrement de se mettre à l'abri de l'opinion diffusée. La thèse de Nöelle-Neumann ne porte donc que sur les messages remplissant deux conditions: concordance des messages; très haute fréquence

23) Voir les références citées par Zauberman op. cit.

24) Michaud H., *La violence et la politique*, Paris, Chesnais, op. cit. p. 392.

25) S. e. par eux, les lecteurs.

26) Kegels op. cit. (5) Conklin op. cit.

27) Etude pour le Conseil de l'Europe citée p. 207.

28) Nöelle-Neumann E., *Oeffentlichkeit als Bedrohung. Beiträge zur empirischen Kommunikationsforschung*, Freiburg i. B., Albert, 1977.

de diffusion. C'est à partir des travaux de Nöelle-Neumann que Van Dijk a mené ses propres travaux sur les journaux aux Pays-Bas. Il en conclut que les caractéristiques appelées "concordance" et "accumulation" se retrouvent aux diverses étapes de sa propre recherche.

Une étude menée en République Fédérale Allemande,²⁹ portant sur la structure et la présentation des nouvelles relatives à la délinquance et à la lutte contre la délinquance à la télévision allemande, analyse 72 de ces nouvelles. Cette étude aussi soutient l'hypothèse selon laquelle la représentation de la délinquance dans les journaux tend à renforcer les croyances erronées, les craintes irrationnelles d'une majorité de la population. Il y aurait en outre influence très grande des comptes rendus, documents, débats d'experts présentés à la télévision. Rien n'est plus convaincant pour le public moderne que des arguments présentés au nom de la sciences et de l'objectivité.

De même, dit Van Dijk,³⁰ lorsqu'on demande à des individus ayant parlé d'un crime comment ils en ont eu connaissance, 66 % citent la presse. McEntyre aux Etats-Unis avait constaté que pour 45 % de la population américaine, les journaux étaient la principale source d'information au sujet de la criminalité. Des études de marché sur les lecteurs (potentiels) des quotidiens ont montré que les faits divers sont l'une des rubriques les plus lues des journaux actuels.³¹ Or, dit Van Dijk, les journaux accordent une attention disproportionnée aux crimes de violence grave. On peut donc, à la lecture de la presse, s'exagérer l'ampleur de la montée de la violence. La relation des crimes violents tend à faire croire que chacun risque d'être la prochaine victime, car le journaliste isole l'incident terrifiant en le présentant hors de son contexte.

Certes, l'impact de la presse est différentiel selon les couches sociales et les informations fournies ne sont pas uniformisées. Comme le montre Halloran,³² il est nécessaire de prendre en compte le mélange, l'interaction ou l'interrelation entre les expériences fournies par les media et celles qui leur sont extérieures, ou qui proviennent de situations données (environnement urbain ou pas, victimisation passée du lecteur ou de quelqu'un de son entourage, âge, sexe, catégorie socio-professionnelle d'appartenance, etc.).

29) Hillebrand B., Mattern U., Konstruktion von Realität in *Fernsehnachrichten über Kriminalität*, cité par Schneider, l'influence des moyens de communication de masse sur l'opinion publique en matière de criminalité et de justice criminelle, in, *Etudes relatives à la recherche criminologique*, Vol. XVII: L'opinion publique relative à la criminalité et à la justice pénale, Strasbourg, 1979.

30) Etude citée.

31) Van Weringh, 1978, cité par Van Dijk, rapport au Conseil de l'Europe cité.

32) Halloran J. D., rapport in: *La violence et ses causes*, Paris, UNESCO, 1980, p. 139.

Une autre observation est capitale à la lecture des diverses recherches menées dans le champ: les individus font une dichotomie entre une expérience personnelle de victimisation et l'information des mass media, en faveur de cette dernière. Ainsi, au terme des travaux de Grenier et Manseau,³³ la plus grande partie des victimes considèrent leur expérience du crime comme moins grave que l'image présentée par les media, leur expérience ne réduisant pas pour autant leur crainte. Il y aurait dans l'opinion une sorte de "noyau" dur autour de la peur du crime que n'entamerait pas un relatif sentiment de sécurité personnelle.

Les media, les journaux en particulier, ont d'autant plus tendance à accorder une importance rédactionnelle au crime qu'il s'agit d'un "produit" se vendant bien. Le journaliste appartient à une organisation³⁴ au but commercial, ce qui ne saurait rester sans incidence sur l'information. Les nouvelles criminelles plaisent au public, en les publiant le journal tend à accroître ses bénéfices et le nombre des personnes soumises à son influence. Schneider³⁵ constate en analysant quatre journaux du Colorado que la somme des articles publiés par chacun d'eux sur la criminalité varie indépendamment de la criminalité dans l'Etat, selon la somme des articles publiés par les trois autres sur le même sujet. Roshier³⁶ montre que l'espace rédactionnel consacré à la délinquance dépend, non pas du nombre des délits commis, mais de la politique suivie par l'éditeur du journal.

La façon dont les media façonnent la peur du crime est à relier aussi à la norme sociale: ceux qui se présentent comme déviants sont objet d'attention parce qu'ils informent sur les limites de la réalité, sur les contours normatifs;³⁷ n'importe qui n'est pas retenu comme déviant, ou du moins les divers comportements déviants ne se voient pas attribuer la même importance. C'est ce que montre l'étude de Cirino à partir du New York Times et du Los Angeles Times: les faits divers concernant les crimes violents sont trois fois plus souvent évoqués que le "White collar crime".³⁸

33) Travaux datant de 1978, cités par Irwin Waller, op. cit. p. 21.

34) Etzioni A., *Modern Organizations*, New Jersey, Prentice Hall, 2ème éd., Ed. 1965.

35) Op. cit.

36) Roshier B., The selection of crime news by the press, in Cohen and Young, *The manufacture of news*, London, Constable, 1973 p. 62 et s.

37) Sur idéologie et mass media, consulter E. Verone, *Construire l'événement*, Paris, Minuit, 1981.

38) Voir Winick Ch., *Deviance et Mass media*, London, Sage publications, 1978, p. 107; voir aussi: S. Hall, Violence and the media, p. 235, in *Violence*, ouvrage collectif sous la direction de Norman Tutt, London, Her majesty's stationery office, 1976.

D'après Sherizen,³⁹ le processus au terme duquel l'événement criminel devient crime publié par les journaux est le suivant:

- crimes commis,
- crimes connus de la police,
- crimes sensationnels,
- crimes objet d'une transcription journalistique.

La norme sociale est d'autant plus sensible dans le discours journalistique que ce dernier se doit avant tout de s'appovisionner à la source policière; certains travaux insistent sur les relations privilégiées qui s'établissent entre le journaliste et sa source habituelle d'information.

Gieber et Johnson⁴⁰ parlent d'un processus "d'assimilation" à propos de la façon dont le journaliste entretient des rapports avec la police. Ils déclarent: "It is in fact a complex process of socialization by which the journalist's frame of reference, methods of working and personal system of perceptions and understanding are brought into line with the expectations of his sources. The importance of mutual trust, confidence and understanding is emphasized and the journalist is encouraged to conform to his source's model of the good reporter".

Un cas concret est celui de la ville de Genève en Suisse où un officier de police, spécialement affecté à cette tâche, entretient des relations régulières avec les divers journaux de la ville et organise chaque jour à leur intention une conférence de presse. La séance a pour but d'informer les media des faits divers du jour et des accidents de la circulation.

On peut penser que cette façon d'opérer, d'alimenter les journaux, aboutit à confirmer l'activité du système pénal; les agences policières ont là un rôle déterminant, étant simultanément à la source de l'approvisionnement du système pénal et de l'information des journalistes; elles fourniront aux media des données faisant partie d'un ensemble contribuant à maintenir intact le sentiment que les individus sont enserrés dans un ensemble de faits qui contribuent à leur justification. Il n'y a là aucun machiavélisme: la police ne fait que reproduire à son niveau une certaine idéologie, mettant simplement l'accent sur des faits habituellement réprimés, en excluant d'autres. La presse

39) Sherizen S., *Social creation of crime news*, Winick, op. cit. p. 204.

40) Gieber & Johnson, *The city hall beat: a study of reporter and source role's*, *Journalism Quarterly*, 38, 1961, pp. 289-97; consulter aussi: Tunstall J., *Journalists at work*, London, Constable, 1971; Sigal L. U., *Reporters and officials*, Lexington, D. C. Heath & Co., 1973.

s'en faisant l'écho, une reconstruction de la délinquance en découle,⁴¹ justifiant du même coup, et la caractérisation de la délinquance faite ailleurs et les interventions de l'appareil d'Etat en matière de contrôle policier.⁴²

4. LA PEUR DU CRIME ET DU CRIMINEL: PAS N'IMPORTE QUEL CRIME, PAS N'IMPORTE QUEL CRIMINEL.

Un certain nombre de remarques permettent d'aller plus loin dans le sens de ce qui vient d'être dit à propos de la perpétuation par les média de l'activité pénale.

Auparavant notons que le discours tenu par les media, la presse surtout, s'enracine dans l'imaginaire. En paraphrasant Guillaumin à propos du racisme,⁴³ l'on peut écrire : la peur du crime n'entretient aucun rapport avec la réalité des faits, elle ne relève ni de la véracité ni de la fausseté des faits dont elle tire nourriture. Car ce ne sont pas les faits réels qui la commandent, mais bien l'univers imaginaire dont les exigences peuvent s'enraciner aussi bien dans la vérité que dans l'erreur. Certaines observations de Waller⁴⁴ le confirment, s'agissant de la victime d'une infraction : celle-ci, au vu du récit qu'elle effectue des faits survenus de préoccupe davantage de ce qui aurait pu se produire que de ce qui s'est réellement passé. Le point crucial, ce ne sont point les blessures infligées, mais plutôt l'idée que se fait la victime de l'étenue de la menace à laquelle sa vie a été exposée. La presse trouve donc chez ses lecteurs un terrain propice à l'évocation phantasmatique. Quelles formes prend alors le récit de presse ? On a pu parler d'évocation mythique, notamment à propos de l'insécurité liée au crime,⁴⁵ ou de phobie, notion conduisant à écarter le mythe, car le fait divers apporté par les media aurait tué le mythe en l'inscrivant dans une symbolique figée dans les stéréotypes immuables de la représentation sociale.⁴⁶ Quelle que soit la dénomination choisie, reste le parti pris d'un discours qui permet l'activité phantasmatique du lecteur.

41) Robert Ph., Faugeron Cl., *Image du viol collectif et reconstruction d'objet*, Genève, Masson, 1976.

42) Exemple élémentaire : Il y a des cambriolages, il faut renforcer les rondes policières.

43) Guillaumin C., *L'idéologie raciste, genèse et langage actuel*, La Haye, Mouton, 1972, p. 46.

44) Op. cit.

45) Coing & Meunier, *Insécurité urbaine*, Paris, Anthropos, 1980.

46) Jeudy, *La peur et les media*, Paris, PUF, 1979.

QUEL CRIME? Avant tout celui qui s'assortit de violence,⁴⁷ celui-même que stigmatise le système judiciaire⁴⁸ et dont Pouvoirs publics et universitaires se font l'écho.⁴⁹ On est tenté au passage de retenir la thèse de Girard⁵⁰ pour qui la violence, tant qu'elle ne franchit pas un certain seuil, assure un cercle intérieur de non-violence, indispensable à l'accomplissement des fonctions sociales essentielles à la survie de la société. Pour Girard, au sacrifice expiatoire d'antan s'est substitué le système judiciaire dans la cité contemporaine. Il affirme l'identité positive de la vengeance, du sacrifice et de la pénalité judiciaire. Nous ajouterons que, dès lors, la presse, comme les autres media, apparaît le canal grâce auquel le type de vengeance, les objets que la justice prend pour cible, sont tolérés sinon justifiés.

QUEL CRIMINEL? Comme il nous a été possible d'en faire la démonstration⁵¹ à propos d'une étude de presse régionale à Genève en Suisse et à Nice en France, un continuum de signes d'exclusion permet "l'étiquetage" de certains individus bien précis, ceux-là mêmes que l'on retrouve lorsque l'on examine la clientèle du système pénal;⁵² il s'agit d'individus ayant par ailleurs des caractéristiques déterminées (âge, profession, carrière pénale), caractéristiques faisant le partage, si l'on considère à nouveau le domaine des atteintes aux biens, entre auteurs de vols avec ou sans violence et délinquants d'affaires. Ce clivage recoupe d'ailleurs celui que l'on a pu constater⁵³ à propos de la loi "sécurité et liberté" en France entre la criminalité en col blanc et le vol, la première n'étant pas considérée par le législateur, en dépit de son coût économique comme une criminalité violente.

Le délinquant violent est avant tout jeune, étranger, toxicomane; il

47) Coing & Meunier, op.cit.

48) Si l'on compare par exemple en matière d'atteintes aux biens les sanctions des auteurs de hold-up ou de délinquants d'affaires.

49) Peyrefitte en France, *Réponses à la violence*; rapport du Comité d'Etudes sur la violence, la criminalité et la délinquance, Paris, Press Pocket, 1977; Radzinowicz en Grande-Bretagne, cité par Chesnais, op. cit. p. 392.

50) Girard R., *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1974.

51) Francine Soubiran-Paillet, *L'exclusion sociale, salaire de la peur du crime*, rapport ronéo, Université de Genève, 1982.

52) Robert & Faugeron, *La justice et son public; les représentations sociales du système pénal*, Genève, Masson, 1978.

53) Lazerges-Rothe, L'objectivation dans le droit pénal moderne, à propos de la loi Sécurité et Liberté, *Déviance et Société*, 1982, VI, no. 5, p. 231.

n'hésite pas à transgresser les liens familiaux, à accomplir son acte masqué et / ou armé, il s'agit souvent d'un récidiviste. Il s'oppose au groupe majoritaire, jamais nommé de façon explicite, connoté de naturel, d'évidence, allant tellement de soi qu'il est complètement occulté. Le groupe qui parle à travers le journaliste se reconnaît "en creux" lorsqu'il nomme les autres, car pour chaque signe d'exclusion il existe son contraire implicite qui, lui, est respectueux des normes.⁵⁴ L'exclusion a un apport unificateur, elle forge implicitement la cohésion de ceux qui proclament les signes de mise au banc du corps social,⁵⁵ elle met en évidence leur pouvoir, car celui édicte un statut social et son contraire est forcément titulaire d'un pouvoir de définition.⁵⁶

La dimension imaginaire dont nous parlions est d'autant plus importante que le donné concret, le signe, sert d'écran de projection à cet "autre" imaginaire, que s'engendre à soi-même l'idéologie. Le contenu des références symboliques est sans doute un point de détail: les délinquants, assujettis au signe, varient en fonction d'un homme abstrait universalisé qui, lui, est sujet;⁵⁷ ce qui importe seul, c'est que le délinquant dans sa relation avec l'action soit vu à travers le rôle que lui attribue l'imaginaire social ou, en d'autres termes, soit réduit au "faisceau de fonctions" que lui assigne l'idéologie.⁵⁸

EN CONCLUSION: les media, en particulier les journaux, s'emploient à façonner l'image du crime et la crainte que sa commission inspire à ses lecteurs. Ils ne sont cependant pas seuls à remplir cette fonction. Des réseaux privés jouent aussi ce rôle, et notamment les échanges verbaux qu'ont entre eux les individus à propos du crime,⁵⁹ qui souvent les conduisent à s'approprier l'expérience des personnes de leur entourage;⁶⁰ les messages

54) Voir Guillaumin op. cit.

55) Simmel G., *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1981.

56) Baratta A., Conflit social et criminalité. Pour la critique de la théorie du conflit en criminologie, *Déviance et Société*, 1982, VI, no. 1, p. 1 et s.

57) Gretillat, F., Keller J. P., Kellerhals J., Vonèche L., Une relation sans échange, *Revue Suisse de sociologie*, 1981, Vol 7, no. 1, p. 1 et s.

58) Auclair G., *Le mana quotidien*, Paris, Anthropos, 1964.

59) Van Dijk et la lecture qu'en fait Zaubermann, op. cit.

60) Et sous-entendu leur angoisse (voir Dulong R., *Les deux pôles de l'imaginaire et de l'insécurité: auto-défense et hyperprotection*, contribution au Séminaire du Centre d'Etudes Sociologiques sur "l'imaginaire de l'insécurité", Paris, 1981).

des media ne tombent pas dans un vide social, bien au contraire, ils se fondent à d'autres représentations,⁶¹ dont le contenu varie de façon importante selon les couches sociales et les réseaux sociaux entrant en jeu.

61) Voir Verneuil D., Fonctions et processus du système pénal, ce qu'on en dit dans le public, *Déviance et Société*, 1981, V, no. 3, p. 223 et s.

Atelier

MASSENMEDIEN UND KRIMINALITÄTSFURCHT: ABSCHIED VON EINER PLAUSIBLEN HYPOTHESE

Ein selektiver Literaturbericht

von

Martin Killias

Institut de police scientifique et de criminologie

Université de Lausanne

Place du Château 3, 1005 Lausanne

*"Aurea prima sata est aetas, quae
vindice nullo, sponte sua, sine lege
fidem rectumque colebat. Poena
metusque aberant nec verba minantia
fixo aere ligabantur, nec supplex
turba timebat iudicis ora sui, sed
erant sine vindice tuti."*¹

(Ovid, *Metamorphosen*, 1, 89–93)

*"Im Mittelalter war die Stadt Zürich
ein ruhiger und sicherer Hort für
alle Einwohner. (. . .) Von Gewalt-
verbrechen war nur aus fernen Lan-
den zu hören. Unterdessen ist die
Kriminalität . . . so stark angestie-
gen, dass Zürich in einen schlechten
Ruf kommen könnte."*²

(Aus einer Interpellation im Zürcher
Gemeinderat vom 29. September 1982)

- 1) Ovids Hexameter, die das goldene Zeitalter und mithin die weit zurückliegende Vergangenheit als prinzipiell frei von Kriminalität und strafrechtlicher Sozialkontrolle darstellen, lassen sich unter Verwendung der modernen Terminologie in etwa folgendermassen übersetzen: "Am Anfang stand das goldene Zeitalter, als man ohne Sanktionsinstanz, ganz spontan und ohne Gesetz Treu und Glauben und die Gerechtigkeit hochhielt. Es gab weder Strafe noch Furcht, noch standen drohende Worte auf ehernen Gesetzesstafeln, noch fürchteten die Leute flehend den Spruch ihres Richters, sondern alle lebten in Sicherheit, ohne dass es eines Polizisten bedurfte hätte."
- 2) Vgl. Protokoll des Stadtrates von Zürich vom 23. 2. 1983, Nr. 558 (Interpellation Büchi und Mitunterzeichner).

1. EINLEITUNG

Die Vorstellung eines goldenen Zeitalters, das in einer mehr oder weniger weit zurückliegenden Vergangenheit angesiedelt und vor allem negativ – nämlich als (relativ) frei von Kriminalität und Gewalt – definiert wird, findet sich in der Bibel, wo die Vertreibung aus dem Paradies eng mit Kains Mord an Abel assoziiert wird, über unzählige Autoren seit der Antike bis zu manchen heutigen Zeitgenossen. Dass die historische Wirklichkeit nicht nur nicht dem Mythos des "goldenen" Zeitalters entsprach, sondern dass auch die ständig wiederkehrende Vorstellung einer kontinuierlichen Zunahme der Kriminalität und Brutalität daneben trifft, haben historische und Längsschnitt-Untersuchungen überzeugend aufgezeigt (Chesnais, 1981; Gurr, 1976). In der Tat, was hätte denn die Oberschicht des Mittelalters in den Städten wie auch auf dem flachen Lande dazu veranlasst, sich in ungemütlichen Wohntürmen zu verkriechen, wenn nicht eine mehr als nur eingebildete Gefahr von Gewaltakten? Und wie idyllisch lebte es sich wohl in Graubündens mondänen Sportzentren zur Zeit von C.F. Meyers Gieri Genatsch – oder zur Zeit Schillers, der in seinen "Räubern" das Eldorado von Europas Gewalttätern just dort ansiedelte, wo heutzutage männlich Bauland zu kaufen wünscht? Und welcher "Blick"-Leser im Intercity-Zug denkt schon daran, dass vor rund 300 Jahren Räuberbanden in den Wäldern des Jorat den Reiseverkehr zwischen Bern und Lausanne zeitweise zum Erliegen brachte (Hugger, 1976)? Selbst Ovid, der nach der glorifizierenden Schilderung des goldenen Zeitalters die späteren Epochen in den düstersten Farben beschreibt, müsste sich entgegenhalten lassen, dass die Aera des Kaisers Augustus, unter welcher er schliesslich lebte, zu den stabilsten der römischen Geschichte gehörte.

Warum also dieses scheinbar unausrottbare, verkehrte Geschichtsbild? Für die Gegenwart – gewiss nicht für die Zeit der Antike – mag es naheliegen, hiefür die Massenmedien als eine der Ursachen zu vermuten, zumal sie namentlich im Bereich der Kriminalität zu den wichtigsten Nachrichtenquellen gehören. Sollte sich also die Vermutung als richtig erweisen, dass die Angst vor Kriminalität und die diesbezüglich pessimistische Beurteilung der Gegenwart mehr durch die Berichterstattung in den Massenmedien beeinflusst wird als durch das wirkliche Geschehen, so hätte dies nicht geringe praktische Konsequenzen für die Wahl von Mitteln und Wegen zur Verringerung der Kriminalitätsfurcht: anzustreben wäre dann nicht primär eine Verringerung des Kriminalitätsumfangs, sondern in erster Linie eine Veränderung der Kriminalitätsberichterstattung in den Massenmedien (so Garofalo, 1979). Im folgenden soll der Frage nachgegangen werden, ob die bis heute vorliegenden Forschungen eine derartige Schlussfolgerung rechtfertigen.

2. PLAUSIBLE URSPRÜNGE EINER PLAUSIBLEN HYPOTHESE

Schon bei der ersten amerikanischen Opferbefragung im Jahre 1967 und bei allen seither durchgeföhrten einschlägigen Untersuchungen auch ausserhalb der Vereinigten Staaten zeigte sich, dass die Angst, sich in der Nähe des Wohnortes (d. h. im Umkreis einer Meile) nachts allein zu Fuss zu bewegen, mit dem objektiv gegebenen Risiko, einer Straftat zum Opfer zu fallen, nicht unbedingt übereinstimmt. So äusserten Frauen und ältere Personen erheblich häufiger als andere Befragte diesbezügliche Angstgefühle, obwohl gerade diese beiden Gruppen deutlich seltener Opfer von Verbrechen gegen die eigene Person (Raub, Notzucht, vorsätzliche Körperverletzung, Diebstahl) werden als andere (Hindelang et al., 1981, 174, 248, 252, Garofalo, 1977). Da die Verbreitung der Kriminalitätsfurcht nach demographischen Merkmalen somit weniger mit der Höhe des Opferrisikos als mit der Häufigkeit namentlich des Fernsehkonsums einherging (Skogan, 1981), lag es nahe, die offenbar übertriebene Kriminalitätsfurcht gewisser Bevölkerungsgruppen mit der Kriminalberichterstattung in den Massenmedien in Zusammenhang zu bringen.

In der Folge entstanden eine Reihe von Untersuchungen über Häufigkeit, Umfang und Inhalt der Kriminalberichterstattung im Fernsehen und in den Tageszeitungen (Stein-Hilbers, 1977; Feltes, 1980; Lenke, 1974; für den amerikanischen Raum vgl. die Literaturübersicht bei Dominick, 1978). Diese Forschungen gelangten einhellig zum Ergebnis, dass die Massenmedien weit überproportional über die schwersten (und zugleich die seltensten) Formen der Kriminalität berichten, wobei die Auswahl der täglich veröffentlichten Meldungen durch die Polizeipressestelle wesentlich vorweggenommen wird (Fishman, 1978; Reuband, 1978), die sich ihrerseits jedoch wiederum nach den Präferenzen der Medien richtet (Fishman, 1978). Angesichts dieser Untersuchungen musste es umso näher liegen, das "Paradox" (Van Dijk, 1980) der teilweise negativen Beziehung zwischen Kriminalitätsfurcht und Opferrisiko mit dem Einfluss der Massenmedien zu erklären. Dabei ist die Plausibilität dieser Erklärung offenbar so durchschlagend, dass gewisse Autoren (wie etwa Kegels, 1982, 212) geradezu von einer gefestigten Erkenntnis zu reden wagen.

3. ZUR WIRKUNG DER KRIMINALITÄTSDARSTELLUNG IN DEN MASSENMEDIEN

3.1. THEORETISCH MÖGLICHE WIRKUNGSZUSAMMENHÄNGE

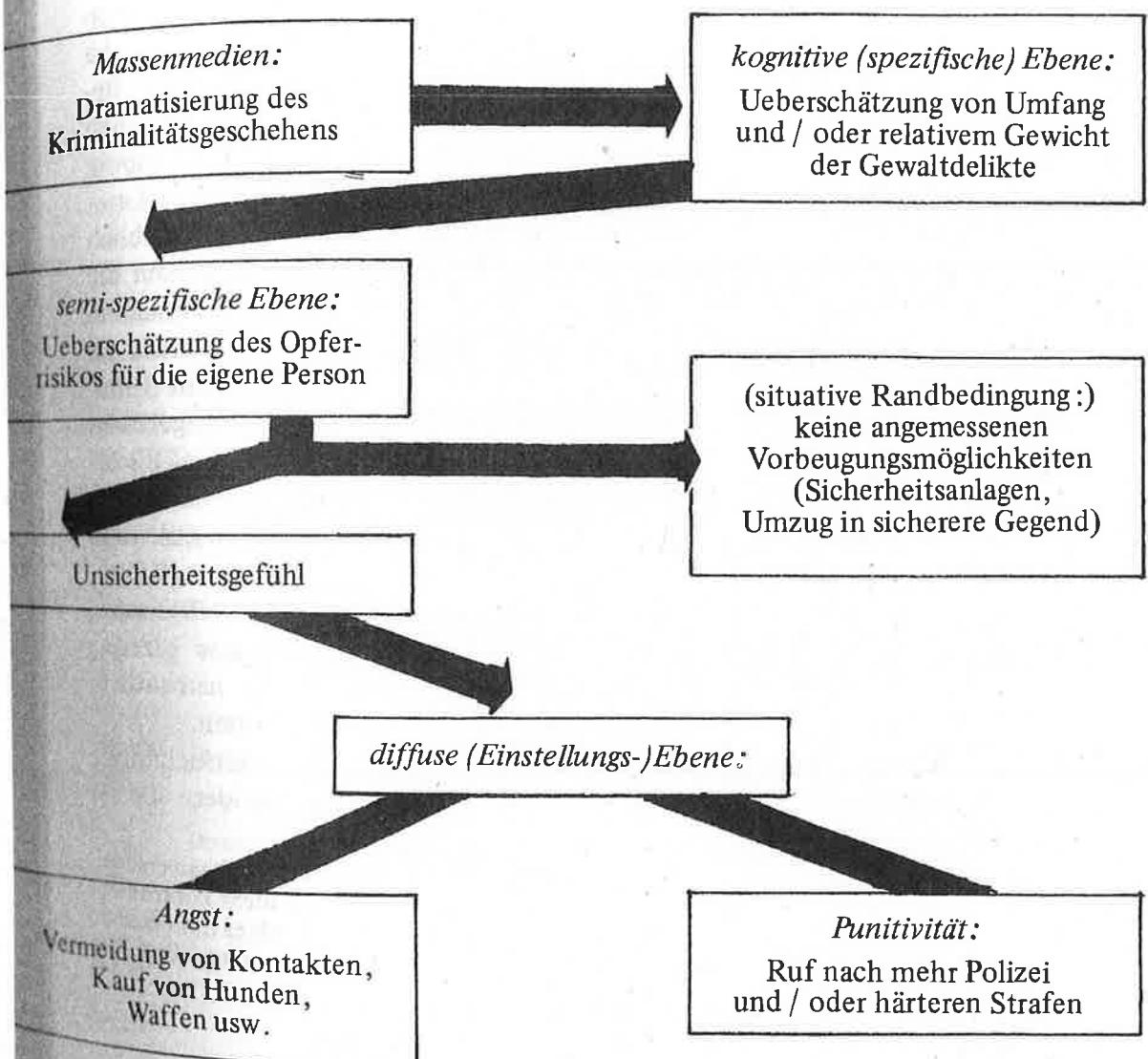
In den meisten der bisher vorliegenden Forschungen zur Kriminalitätsangst wurde dieses Konzept nicht theoretisch fundiert, sondern mehr oder weniger heuristisch operationalisiert (Zauberlmann, 1982, 416), wobei meistens die Frage verwendet wurde, ob man sich im Umkreis einer Meile vom Wohnort entfernt nachts als Fußgänger und allein unsicher fühlen würde. Indessen hat die Furcht vor Kriminalität durchaus verschiedene Dimensionen. Im Sinne eines möglichen Modells sollen im folgenden drei Ebenen von Einstellungen zur Kriminalität vorgestellt werden, die alle je einen Teilaspekt der Kriminalitätsfurcht erfassen und die in der einen oder anderen Form jeweils in die üblichen Operationalisierungen dieses Konzepts eingeflossen sind. Diese drei Ebenen, die sich nach dem Grad der Spezifität bzw. Diffusität unterscheiden, lassen sich folgendermassen charakterisieren:

- a) Zur *spezifischen (kognitiven) Ebene* gehört das Wissen u. a. über
 - den tatsächlichen Kriminalitätsumfang (namentlich im Bereich der schweren Verbrechen) in einem bestimmten geographischen Raum (Quartier, Stadt, Region, Land),
 - die Kriminalitätsstruktur, d. h. die relative Häufigkeit schwerer im Vergleich zu eher harmlosen Formen der Kriminalität,
 - die Veränderung (Zu- oder Abnahme) dieser Variablen im Zeitablauf.
- b) Zur *semi-spezifischen Ebene* gehört die Evaluation dieser kognitiven Elemente aus der Sicht des Beobachters (bzw. des Befragten); es geht somit um folgende Fragen:
 - Wie hoch wird das Risiko eingeschätzt, selbst Opfer einer Straftat zu werden (unter Berücksichtigung von Geschlecht, Alter, Sozialstatus, Ort und Tageszeit)?
 - Wie wird die Gefährlichkeit allfälliger Folgen eines Opfer-Erlebnisses (etwa im Hinblick auf die Gesundheit) beurteilt? ³
 - Welche Möglichkeiten zur Verringerung des Opferrisikos werden wahrgenommen, und wie wird deren Wirksamkeit eingeschätzt?
- 3) Wie auch Zauberlmann (1982) feststellt, wird die Furcht vor irgendeinem Ereignis nicht allein durch dessen statistische Wahrscheinlichkeit beeinflusst. Ebenso wichtig ist wohl die Schwereinschätzung der damit verbundenen materiellen und immateriellen Folgen (Gesundheits- bzw. Individualitätsschaden, Schmerzen, Schock, Beeinträchtigung der Lebensqualität usw.) – ein Gedanke, der im Haftpflicht- und im Versicherungsrecht längst Eingang gefunden hat.

Von diesen Überlegungen ausgehend lässt sich das *Unsicherheitsgefühl* definieren als Funktion desjenigen Teils des wahrgenommenen Opfer-Risikos, der sich durch Vorbeugungsmassnahmen nicht beseitigen lässt.

- c) Auf der *diffusen Ebene* ("Einstellungen" im engeren Sinn) lassen sich mehr individualistische und mehr politisch-kollektive Reaktionen unterscheiden (vgl. dazu d'Anjou et al., 1978):
 - Zur ersten Gruppe gehört die Kriminalitätsfurcht, die häufig zu einem Einigeln in den eigenen vier Wänden und zu einer drastischen Beschneidung der Zahl sozialer Interaktionen führt:
 - zur letzten Gruppe gehören punitive Einstellungen, also vor allem der Ruf nach härteren Strafen und / oder nach einer Verstärkung der Polizei.

Zusammenfassend lassen sich die hier vorgestellten Wirkungszusammenhänge im folgenden Schema veranschaulichen:



Im folgenden sollen zunächst Forschungen zur Wirkung der Massenmedien auf der kognitiven Ebene vorgestellt werden, gefolgt von solchen zur Kriminalitätsangst im landläufigen Sinne (d. h. in etwa zur hier als "semispezifisch" bezeichneten Ebene) und schlussendlich zur diffusen ("Einstellungs"-)Ebene.

3. 2. EMPIRISCHE FORSCHUNGSERGEBNISSE

3. 2. 1. Zur Wirkung der Massenmedien auf der spezifischen (kognitiven) Ebene

Obwohl, wie Robert und Faugeron (1978) vermuten, eine Wirkung der Massenmedien primär auf der spezifischen (kognitiven) Ebene zu erwarten ist, liegen gerade dazu bisher verhältnismässig wenige empirische Untersuchungen vor. Dies gilt auch für die Frage der Wirkung der Massenmedien auf die Wahrnehmung des Kriminalitätsumfangs, die zudem fast ausschliesslich in Bezug auf die Häufigkeit von Tötungsdelikten untersucht wurde. Zu nennen ist in diesem Zusammenhang eine relativ frühe Untersuchung aus Hamburg (von Oppeln-Bronikowski, 1970), welche zum Ergebnis gelangte, dass Leser der "Bild"-Zeitung die Zahl der Tötungsdelikte im Durchschnitt erheblich stärker überschätzen als die Leser "seriöser" Zeitungen.⁴ Dabei waren die Befragten gebeten worden, die jährlich in Hamburg vorsätzlich umgebrachten Personen zu schätzen. Im Gegensatz zu dieser Untersuchung erwies sich bei einer Befragung von rund 600 Personen in der Region Zürich im Jahre 1980, bei welcher die Befragten die Zahl der jährlich in der Stadt Zürich umgebrachten Personen zu schätzen hatten, der Einfluss der Zeitungslektüre ("Blick" einerseits und "Tages-Anzeiger" und "Neue Zürcher Zeitung" andererseits) als überraschend gering ($\Gamma = .08$) und erreichte auch bei Kontrolle verschiedener demographischer Variablen keine statistische Signifikanz (Killias, 1982). Bei einer zuvor durchgeföhrten Schülerbefragung (Killias, 1978) hatten sich bezüglich der Zeitungslektüre bereits vergleichbare Ergebnisse gezeigt; allerdings war dabei ein mässiger Einfluss des Fernsehens (und namentlich der Sendereihe "Aktenzeichen XY – ungelöst") festzustellen gewesen.

Bei den zu dieser Frage vorliegenden amerikanischen Untersuchungen wurde als unabhängige Variable nicht die Zeitungslektüre, sondern die in

4) Relativiert wird dieses Ergebnis freilich dadurch, dass der Einfluss verschiedener sozialer Hintergrundvariablen (vor allem der Bildung) nicht kontrolliert wurde. Ausserdem wird anstelle des gegen Verzerrungen durch extrem falsche Schätzungen robusteren Medians für die einzelnen Lesergruppen allein das arithmetische Mittel mitgeteilt.

jenem Kontext wohl entscheidendere Dauer des täglichen oder wöchentlichen Fernsehkonsums erhoben. Dabei zeigte sich, wie Doob und Macdonald (1979) in einer kanadischen Studie ohne weiteren Kommentar mitteilen, ein positiver Zusammenhang zwischen dem Fernsehkonsum und der Neigung zur Ueberschätzung der Zahl der im Jahre 1975 in Toronto umgebrachten Personen, wobei die Stärke der Korrelationskoeffizienten allerdings nicht sonderlich beeindruckt.⁵ Umgekehrt soll sich bei einer von Garofalo (1981) zitierten Schülerbefragung⁶ in den Vereinigten Staaten kein Zusammenhang zwischen dem Konsum bestimmter (gewalttätiger) Fernsehserien und der Perzeption der Häufigkeit schwerer Verbrechen gezeigt haben. Im Sinne einer vorsichtigen Bilanz wird man diese europäischen und amerikanischen Untersuchungen dahingehend zusammenfassen dürfen, dass der Einfluss der Massenmedien auf die Wahrnehmung des Kriminalitätsumfangs – bzw. der Häufigkeit von Tötungsdelikten – nur wenig ins Gewicht fällt, soweit er sich empirisch überhaupt nachweisen lässt.

Häufiger als der Einfluss der Massenmedien auf die Wahrnehmung des Kriminalitätsumfangs wurde deren Wirkung auf die Perzeption der Kriminalitätsstruktur erforscht. So haben Roshier (1973) und vor allem Gruber (1980) – diese anhand einer Panel-Untersuchung in Chicago – die Vorstellungen der Befragten über Täter- und Opfermerkmale mit entsprechenden Darstellungen in den Medien verglichen, wobei sich allgemein nur wenige konsistente Zusammenhänge zwischen der Schilderung von Täter- und Opfermerkmalen in den Medien und den bei den Befragten vorherrschenden Stereotypen zeigten. So weichen etwa die Vorstellungen der Befragten von den Medien gerade darin ab, dass sie Kriminelle und Opfer häufiger als mit Charakterfehlern behaftet sowie der Unterschicht und / oder der farbigen Minderheit angehörend sehen und überdies Kriminalität noch stärker als die Medien auf "street crime" reduzieren (Gruber, 1980, 68). Was die Wahrnehmung der relativen Häufigkeit verschiedener Arten von Verbrechen anbelangt, so gelangten Roshier (1973) und eine weitere, von Garofalo (1981, 334) erwähnte britische Untersuchung⁷ zum Ergebnis, dass diese mit den offiziellen Kriminalstatistiken besser übereinstimmt als mit der Kriminalberichterstattung in den Medien, welche bekanntlich über die schwersten (und seltensten) Arten von Verbrechen ten-

5) Je nach Subsample erreichten diese Werte zwischen .13 und .17 (r).

6) J. J. Teevan und T. F. Hartnagel, The Effect of Television Violence on the Perceptions of Crime by Adolescents, *Sociology and Social Research*, 60 (1976), 337–348.

7) G. Cumberbatch und A. Beardsworth, Criminals, Victims and Mass Communication, *Victims and Society*, (E. C. Viano Hrsg.) (Visage Press, Washington, D.C.) 1976, S. 72–90.

denziell am häufigsten berichten. Dasselbe Bild zeigte sich bei der erwähnten Befragung in Zürich, wobei sich zudem keinerlei Tendenz zu einer stärkeren Ueberschätzung der relativen Häufigkeit von Tötungsdelikten durch "Blick"-Leser (im Vergleich zu Lesern von "Tages-Anzeiger" und "Neuer Zürcher Zeitung") zeigte (Killias, 1982).

Die weit überproportionale Berichterstattung über "dramatische" – was im vorliegenden Zusammenhang soviel heisst wie "blutige" – Verbrechen in den Massenmedien scheint sich im Kriminalitätsbild der Befragten somit nicht niederzuschlagen, wie sich denn auch in einer kürzlich veröffentlichten amerikanischen Untersuchung zeigte, dass die Vorstellungen der Befragten gerade bezüglich der Seltenheit der schweren Formen von Kriminalität der wirklichen Häufigkeit derselben (gemessen anhand von Umfrageergebnissen) recht nahekommen (Warr, 1982).

Die geschilderten minimalen bzw. Null-Korrelationen zwischen Medien-Konsum und Perzeption von Kriminalität haben verschiedene Erklärungen gefunden. Nach Gerbner und Gross⁸ (1975) liegt deren Ursache möglicherweise darin, dass die Massenmedien heutzutage derart uniform (hinsichtlich Quantität und Qualität) über Kriminalität berichteten, dass die Varianz der unabhängigen Variablen zu gering sei, um deren Einfluss noch messen zu können. Mag dieses Argument für amerikanische Verhältnisse allenfalls einer gewissen Plausibilität nicht entbehren, so erscheint die diesbezügliche Streubreite unter den schweizerischen Medien als zu gross, als dass man die Erklärung in dieser Richtung suchen könnte. So lag, wie sich anlässlich einer Inhaltsanalyse im Jahre 1973 zeigte, die dem Thema Kriminalität gewidmete redaktionelle Fläche bei der "Neuen Zürcher Zeitung" bei 0.4% beim "Tages-Anzeiger" bei 0.6% und beim "Blick" bei 1.9%, wobei bei dieser Zeitung – im Gegensatz zu den beiden anderen – immerhin 19% der einschlägigen Nachrichten auf der Frontseite erschienen (Clinard, 1978, 29 f.). Mehr Plausibilität kommt daher einer Erklärung zu, die Skogan (1981) und in Europa van Dijk (1980) vertreten haben, wonach die Medien die Vorstellungen über Kriminalität vor allem im Fernbereich beeinflussen, wogegen die täglichen Erfahrungen im Nahbereich die aus den Medien empfangenen Eindrücke hinsichtlich der Proportionen gewissermassen wieder zurechtdrückten. Danach wäre also zu vermuten, dass sich die Proportionen verzerrende Kriminalberichterstattung in den Medien vor allem in denjenigen Bereichen in unrealistischen Perzeptionen niederschlägt, wo den Befragten die Möglichkeit fehlt, das Gelesene oder am Bildschirm Gesehene mit eigenen, unmittelbaren Eindrücken zu konfrontieren. Diese Hypothese entspricht nicht allein der be-

8) G. Gerbner und L. Gross, "Television as enculturation – a new research approach", (Annenberg School of Communication, University of Pennsylvania, Philadelphia) 1975; zitiert nach Skogan und Maxfield (1981), S. 181 f.

kannten Tatsache, dass Medieninhalte nicht kritiklos übernommen, sondern anhand der eigenen Lebenserfahrung und ggf. konkurrierenden Informationen – zu denken ist in diesem Zusammenhang vor allem an Berichte über Kriminalstatistiken (Garofalo, 1981) – relativiert werden (Klapper, 1960); sie wird zusätzlich durch eine Reihe von Umfrageergebnissen gestützt, denen zufolge die schwere Kriminalität von den meisten Befragten als ein Problem gesehen wird, das in erster Linie "anderswo" (d.h. nicht in ihrem eigenen Wohnort) lokalisiert ist und vor allem "die anderen" trifft (Hindelang et al., 1978; Skogan, 1981). Diese Einschätzung bestätigte sich im wesentlichen anlässlich der verschiedenen Opferbefragungen in Europa, so namentlich bei denjenigen in Zürich und Stuttgart (Stephan, 1976), wo weit mehr Befragte eine Zunahme der Kriminalität im nationalen als in ihrem Nahraum festzustellen glaubten. Auf derselben Linie liegen Umfrageergebnisse aus der Region Zürich sowie solche aus Schweden (Lenke, 1974), wonach Befragte mit zunehmender Entfernung ihres Wohnortes von Stockholm bzw. von der Stadt Zürich die Zahl der Tötungsdelikte in diesen beiden Städten deutlich stärker überschätzen.

Ueberraschenderweise zeigte sich jedoch bei einer Zusatzauswertung der erwähnten Zürcher Daten, dass der Einfluss des "Blick" auf die geschätzte Zahl von Tötungsdelikten in Zürich bei den Befragten auf dem Lande und in den Vororten kaum stärker ist als bei denjenigen in der Stadt ($\Gamma = .137$ bzw. $.048$ bzw. $-.059$, wobei keiner dieser drei Koeffizienten auch nur entfernt statistisch signifikant ist). Es liegen demnach keinerlei Anhaltspunkte dafür vor, dass die hochsignifikante Beziehung zwischen Wohnort und der perzipierten Häufigkeit von Tötungsdelikten ($\Gamma = .377$) darauf zurückzuführen wäre, dass die Landbewohner die aus dem "Blick" erfahrenen Eindrücke weniger durch unmittelbare Anschauung relativieren könnten als die in der Stadt lebenden Befragten. Eher leuchtet ein, die stärkere Ueberschätzung der Kapitalverbrechen in der Stadt durch Landbewohner mit der erwähnten Tendenz in Zusammenhang zu bringen, die Kriminalität als ein grundsätzlich "anderswo" angesiedeltes Phänomen zu sehen. Gerade bei den Landbewohnern erscheint die Neigung sehr ausgeprägt, alle Sünde oder – moderner ausgedrückt – die verschiedenen sozialen Probleme und namentlich die schweren Formen von Kriminalität als Teil der städtischen Kultur zu sehen, von welcher sich die ländliche Kultur gerade durch ihre "Problemlosigkeit" vorteilhaft abheben soll. Aehnlich könnte man sich die Neigung, das eigene Wohnquartier als relativ "sicher" bzw. als "unterdurchschnittlich" mit Kriminalität belastet zu sehen, als Folge eines Prozesses der Reduktion kognitiver Dissonanz erklären, welche wohl namentlich daherführt, dass die meisten Befragten nicht in der Lage sind, einen Wohnortwechsel für die nächste Zukunft ins Auge zu fassen.

3. 2. 2. Massenmedien und Kriminalitätsangst

Wie oben im Zusammenhang mit der Diskussion der theoretisch zu erwartenden Zusammenhänge dargelegt wurde, lässt sich die Angst vor Kriminalität je nach dem Gewicht der dabei mitspielenden kognitiven Elemente der semi-spezifischen oder der diffusen Ebene der Einstellungsmessung zuordnen. Obwohl theoretisch zu erwarten ist, dass die Angst, Opfer eines Verbrechens zu werden, mit bestimmten Bewusstseinsinhalten (Perzeptionen) über die Häufigkeit namentlich schwerer Verbrechen einhergeht, wurde in zahlreichen Untersuchungen die Kriminalitätsangst losgelöst von kognitiven Inhalten gemessen, und zwar gewöhnlich mittels der Frage, ob man sich unsicher fühle, wenn man nachts allein zu Fuss (im Wohnquartier oder sonstwo) unterwegs sei.

Zu den bekanntesten Untersuchungen, die eine positive Korrelation zwischen Mediänikonsum und Kriminalitätsangst fanden, gehören die verschiedenen Befragungen von Gerbner et al. (1977, 1978), bei denen jeweils die wöchentliche Dauer des Fernsehkonsums die unabhängige Variable bildete. Die gefundenen Assoziationskoeffizienten waren allerdings nicht sehr eindrücklich ($\Gamma \leq .18$) und erreichten statistische Signifikation wohl allein wegen der Stichprobengröße (in casu zwischen 1516 und 2335 Personen). Selbst diese Beziehungen lösten sich jedoch nahezu völlig auf, wenn – was Doob und Macdonald (1979) in einer Replikationsstudie in Toronto unternahmen – die Kriminalitätsbelastung des Wohnortes zusätzlich kontrolliert wurde. Einzige Ausnahme bildete dabei ein mit Kriminalität stark belastetes Quartier in Torontos Innenstadt, in welchem vermehrter Fernsehkonsum mit erhöhter Kriminalitätsangst einherging ($r = .24$; $p \leq .05$). Die Interpretation, die von den Autoren vorgeschlagen wird, geht dahin, dass die Massenmedien die Kriminalitätsangst jeweils dann zusätzlich erhöhen, wenn sie gewissermaßen die Realität des Zuschauers in dessen Nahraum widerspiegeln.

Damit rückt erneut die Kriminalitätsbelastung der nächsten Umgebung des Wohnortes als Faktor der Angst vor Verbrechen ins Blickfeld. In einer grossangelegten Untersuchung über die Determinanten der Kriminalitätsangst in Chicago, San Francisco und Philadelphia gelangten Skogan und Maxfield (1981) hinsichtlich des Einflusses der Massenmedien allgemein zu ernüchternden Ergebnissen. Es zeigte sich dabei nicht nur, dass Fernsehkonsum und Zeitungslektüre überhaupt nicht mit Kriminalitätsangst korrelieren, wenn zugleich soziale Hintergrundvariablen (vor allem Alter und Geschlecht) kontrolliert werden (a. a. O., S. 177 f.), sondern es gelang auch nicht, den von Doob und Macdonald (1979) vermuteten Interaktionseffekt zwischen Kriminalitätsbelastung des Wohnortes und Massenmedienkonsum nachzuweisen (a. a. O., S. 180). Umgekehrt zeigte sich jedoch, dass die Kriminalitätsfurcht erheblich zunimmt, wenn die Befragten persönlich von schweren Verbrechen (Vergewaltigungen, Raubtaten, Einbrüchen oder Körperverletzun-

gen erfahren, deren Opfer ihre Nachbarn sind und mit denen sie gewisse demographische Merkmale (Geschlecht und Alter) gemeinsam haben (a.a.O., S.168 ff.). Bedroht fühlen sich die Leute augenscheinlich danach weniger durch Berichte über Verbrechen im allgemeinen als durch zumeist direkt erfahrene Nachrichten über Verbrechen in der Nachbarschaft, denen man quasi ebenso gut hätte selbst zum Opfer fallen können und die im Zuge der kognitiven Verarbeitung nicht leicht "anderswo" angesiedelt werden können.

Skogan und Maxfield (1981) sind auch der bereits von Van Dijk (1980) aufgeworfenen Frage nachgegangen, ob die Massenmedien allenfalls indirekt, nämlich über die persönliche Kommunikation, welche sie bekanntlich täglich mit Stoff versorgen, die Kriminalitätsangst erhöhen könnten. Van Dijk (1980) hatte bei einer Untersuchung in den Niederlanden festgestellt, dass Alter, Bildung und soziale Schichtzugehörigkeit die Lektüre von "faits divers" kaum beeinflussen, dass diese Variablen jedoch in starkem Masse den Zugang zu den übrigen Medieninhalten und dadurch auch den Inhalt der täglichen Konversationen bestimmen. So unterhielten sich gebildete Leute vor allem über Ereignisse in Wirtschaft und Politik, während weniger gebildete Personen weitgehend auf den "crime news" sitzen blieben und von daher kaum über andere Gesprächsthemen verfügten. Wie Van Dijk (1980) vermutet hatte, zeigte sich in Skogans und Maxfields (1981, 169) Untersuchung tatsächlich, dass persönliche Kommunikation über Kriminalität mit der Furcht vor Verbrechen einhergeht. Indessen verschwindet diese Beziehung vollständig, wenn das Vorkommen von Opfern im persönlichen Bekanntenkreis als Kontrollvariable eingeführt wird. Weder die persönliche Kommunikation über Kriminalität noch der Empfang einschlägiger Nachrichten aus den Medien erzeugt somit die Angst vor Verbrechen, sondern die Kenntnis entsprechender Vorfälle im eigenen Quartier, die wegen ihrer räumlichen und / oder sozialen Nähe zum Beobachter von diesem nicht als nur anderswo und für andere aktuelle Bedrohung verdrängt werden können, sondern ihm vielmehr seine eigene Gefährdung drastisch in Erinnerung rufen. In diesem Zusammenhang verdient auch eine vergleichende Analyse von vier Quartieren (Lewis und Maxfield, 1980) erwähnt zu werden, derzufolge die Kriminalitätsfurcht nicht allein durch die Verbrechensrate im Quartier, sondern wesentlich auch durch die allgemeine Lebensqualität in demselben beeinflusst wird, so namentlich durch die Zahl verlassener Gebäude, das Ausmass an vandalischen Zerstörungen und weitere Symptome der Verstumung.

Da insgesamt also wenig Anlass besteht, das oben bereits erwähnte Auseinanderklaffen von objektivem Opferrisiko und Kriminalitätsangst, wie es bei Opferbefragungen wiederholt festgestellt wurde, auf die Wirkung der Massenmedien zurückzuführen, stellt sich erneut die Frage, wie diese merkwürdige Diskrepanz erklärt werden kann. In diesem Zusammenhang werden in jüngster Zeit einige andere plausible Interpretationen vorgeschlagen. So ist die vergleichsweise geringe Viktimisierungsrate der älteren Personen

möglicherweise weitgehend darauf zurückzuführen, dass diese Risiken jeder Art – so z. B. nächtliche Ausgänge in Vergnügungsviertel – zu vermeiden trachten (Lindquist & Duke, 1982), so dass ihr Opferrisiko unter Berücksichtigung ihrer geringen Exposition und im Gegensatz zu dem, was die Opferbefragungen auf den ersten Blick zu zeigen scheinen, sehr erheblich ist. Weiter liesse sich die streckenweise negative Korrelation zwischen Opferrisiko und Verbrechensangst möglicherweise auch damit erklären, dass dieselbe Opfersituation nicht für alle Opfer gleich schwerwiegende Folgen hat. So ist etwa das Risiko, infolge eines körperlichen Angriffs schwere Gesundheitsschädigungen zu erleiden, die einen längeren Spitalaufenthalt nachsichziehen und im Extremfall gar zu Invalidität führen können, für ältere Leute unbestritten massen höher als für jüngere, zudem vermögen sie sich einem Angriff weniger durch Flucht oder Widerstand zu entziehen (Skogan und Maxfield, 1981, 72 f.). Die geringe physische Widerstandskraft, vor allem aber das Risiko, im Falle einer Vergewaltigung ein besonders demütigendes und überdies überdurchschnittlich oft mit anderen Verletzungen einhergehendes Verbrechen zu erleiden, ist, wie Skogan und Maxfield (ebda.) weiter annehmen, vermutlich die Ursache für die allgemein – d. h. auch bei Kontrolle weiterer Hintergrundvariablen wie namentlich des Alters – höhere Kriminalitätsangst von Frauen. Mag auch die empirische Richtigkeit dieser Interpretationen zur Zeit noch offen sein, so erscheint es angesichts ihrer Plausibilität immerhin nicht angebracht, die weithin negative Korrelation zwischen Opferrisiko und Verbrechensangst als Beleg für die empirisch ansonsten weitgehend widerlegte Annahme zu zitieren, es handle sich hier um eine Wirkung der Massenmedien.

3. 2. 3. Kriminalitätsbild, Kriminalitätsangst und punitive Einstellungen

Die Massenmedien können grundsätzlich die Einstellung ihrer Leser zu kriminalpolitischen Fragen direkt, d. h. über ihre offen als "meinungsbildend" deklarierten Beiträge, oder aber allenfalls auch indirekt beeinflussen, nämlich über eine verzerrende, die Häufigkeit namentlich der schweren Verbrechen übertreibende Kriminalberichterstattung. Im folgenden soll allein von der zweiten Möglichkeit die Rede sein, da nur sie mit der Art der Berichterstattung über Kriminalität in einem unmittelbaren Zusammenhang steht.

Die Vorstellung, dass die übertreibende Berichterstattung über die Kriminalität in den Medien für die verbreiteten punitiven Einstellungen in der Gesellschaft verantwortlich sei (so vor allem Kegels, 1982), setzt voraus, dass zwischen Perzeptionen und Punitivität – d. h. dem Ruf nach mehr Polizei und / oder härteren Strafen – oder allenfalls zwischen Punitivität und Kriminalitätsangst überhaupt positive empirische Beziehungen bestehen. Zu diesen

beiden Fragen liegen einstweilen viele Hypothesen und Spekulationen, jedoch noch kaum empirische Untersuchungen vor.⁹ Immerhin fand Murck (1978) bei einer Befragung von 800 Personen in zwei süddeutschen Städten, dass die Kriminalitätsangst kaum mit dem Ruf nach härteren Strafen bzw. nach mehr Polizei (zusammengefasst in einem Index "Repressivität") einhergeht ($r = .15$), wohl aber mit dem Alter der Befragten ($r = .31$). Ein damit vergleichbares Ergebnis zeigte sich bei der schon erwähnten Zürcher Befragung, indem Personen mit vergleichsweise genauen Vorstellungen über die Häufigkeit von Tötungsdelikten die Wirksamkeit härterer Strafen (im Sinne einer Verringerung der Kriminalität) kritischer beurteilen als Befragte, die die Tötungskriminalität relativ wie absolut überschätzen. Dabei ist diese Korrelation wiederum deutlich schwächer ($\text{Gamma} = .15$) als jene zwischen dem genannten Indikator für Punitivität und dem Lebensalter, der Bildung und der politischen Einstellung ($\text{Gamma} = .371, -.328, .362; p \text{ überall } \leq .001$).

Ebenfalls sehr schwache Korrelationen zwischen Verbrechensangst und Punitivität (welche ähnlich operationalisiert worden war wie bei der Zürcher Befragung) zeigten sich bei einer niederländischen Untersuchung (D'Anjou et al., 1978). Demgegenüber fand Kerner (1980, 355 ff.) teilweise mäßige Beziehungen zwischen der Schwereeinschätzung bestimmter Delikte und der perzipierten Zunahme der Kriminalität; allerdings erscheint der Zusammenhang zwischen der Schwereeinschätzung auch noch so symbolträchtiger Formen abweichenden Verhaltens (wie "Rockerbelästigung" bei Kerner) und der Punitivität (im Sinne der Bejahung härterer Strafen) recht ungesichert.

Die vergleichsweise schwachen empirischen Beziehungen zwischen Perzeption von bzw. Angst vor Kriminalität einerseits und Punitivität andererseits sowie deren starke Abhängigkeit von demographischen und politischen Einstellungsvariablen (im Sinne einer Links/Mitte/Rechts-Skala) lassen darauf schliessen, dass die Meinungen zu kriminalpolitischen Fragen – wie etwa Verschärfung des Strafrechts, Ausbau der Kontrollmöglichkeiten seitens der Polizei ("Ueberwachungsstaat"), Verstärkung der Polizeikorps – weniger mit konkreten Vorstellungen über die Häufigkeit von schweren Verbrechen und die eigene Gefährdung zu tun haben als mit der Interpretation solcher Ereignisse auf einer – im wörtlichen Sinne – welt-anschaulichen Ebene: Wer das Weltgeschehen – wozu nun einmal auch die Kriminalität gehört – vorwiegend auf der Dimension "gut" versus "böse" zu interpretieren gewöhnt ist, wird für "moralische", d.h. an dieser Dimension orientierte repressive Massnahmen zweifellos mehr Sympathien aufbringen als jemand, der die Dimension "Glück" versus "Unglück" für die Interpretation derselben Ereignisse vorzieht und daher allfällige Gegenmassnahmen eher nüchtern unter dem

⁹⁾ Bezeichnenderweise werden auch in den sehr umfassenden Literaturübersichten von Garofalo (1981) und Zauberman (1982) keine einschlägigen Untersuchungen zitiert.

Gesichtspunkt ihrer empirischen Tauglichkeit würdigt.¹⁰ Auf alle Fälle besteht kein Anlass, die eine oder andere Einstellung und vor allem die Punitivität mit der Art der Darstellung von Kriminalität in den Massenmedien in Zusammenhang zu bringen. Offen bleibt dabei die Frage, inwieweit die Massenmedien auf kriminalpolitische Entscheidungen durch unmittelbare, offen deklarierte Beeinflussung ("Kommentare") einzuwirken vermögen.

4. ERGEBNIS: EIN PERSILSCHEIN FÜR DIE MEDIEN?

Es gehört anscheinend zu den wesentlichen gesellschaftlichen Funktionen der Medien, über Ausgefallenes, "Schlechtes" oder jedenfalls Ungewöhnliches, d. h. über – statistisch gesehen – unwahrscheinliche Vorkommnisse zu berichten. Ganz im Sinne Simmels (1968) und von Eriksons (1966) "boundary maintenance"-Konzept ermöglicht die Kommunikation über neue Rekorde, aussergewöhnliche Unglücksfälle und Verbrechen, die Grenzziehung zwischen "Normal" und "Anormal" zu thematisieren, was zu deren Bestätigung, unter bestimmten Umständen jedoch auch zu deren Verschiebung führen kann. Dieses Bedürfnis nach Kommunikation über Ereignisse, die jenseits oder an der Grenze der Normalität im statistischen Sinne liegen, ist wohl von der Existenz von Massenkommunikationsmitteln im modernen Sinne weitgehend unabhängig, wie das Beispiel der gut funktionierenden Gerüchte-Kommunikation in gewissen Diktaturen belegt, deren Medien nur "gute" Nachrichten verbreiten dürfen, und wie vor allem massenmedienlose Gesellschaften illustrieren. Man mag sich daher mit Grund nicht nur fragen, ob etwa eine (Selbst-)Beschränkung der Medien im Sinne einer stärker entdramatisierten Kriminalberichterstattung den Produktionsbedingungen derselben Rechnung trüge (vgl. dazu Smaus, 1978), sondern auch, ob dies überhaupt zu einer Rückbildung der Kriminalitätsfurcht beitrüge. Gerade die Tatsache, dass bereits in noch völlig medienlosen Zeiten wie in der Antike die Gegenwart im Vergleich zur weiter zurückliegenden Vergangenheit als "kriminell" erlebt und gesehen wurde, sollte zu Zweifeln an der wohl allzu vereinfachenden

10) Zu diesen grundlegend verschiedenen Betrachtungsweisen der Kriminalität und den sich für die Kriminalpolitik daraus ergebenden Konsequenzen sei auf einen ausserordentlich anregenden Essay von Wilkins (1973) verwiesen. Auf die Nähe punitiver Einstellungen (Befürwortung der Todesstrafe, des Auspeitschens und generell härterer Strafen) zu "Konservativismus" und "Autoritarismus" ("Tough-mindedness") hat bereits Eysenck in seinen frühen Arbeiten hingewiesen (nachgedruckt in Eysenck und Wilson, 1978, besonders S. 1–8).

Hypothese Anlass geben, die pessimistische Einschätzung der Kriminalitätslage in unserer heutigen Zeit vorschnell den Massenmedien anzulasten (so auch Zauberman, 1982, 434).

Wenn die Massenmedien im hier interessierenden Bereich einen originären Beitrag leisten, so wohl weniger durch die Vermittlung von Kriminalitätsnachrichten an sich als durch die Präsentation von Interpretationshilfen, d. h. sog. "points d'encrage" (Faugeron, 1978), die den Empfängern erst die Bewertung der einzelnen Ereignisse gestatten. Wie Hubbard, De Fleur und De Fleur (1975) vermuten, beeinflussen die Massenmedien wohl weniger die Vorstellungen der Empfänger bezüglich der Häufigkeit als bezüglich der Wichtigkeit bestimmter Vorkommnisse. In diesem Sinne vermögen sie etwa durch die Einführung neuer Kategorien und Ad-hoc-Erklärungen gewissen Ereignissen plötzlich grosse öffentliche Aufmerksamkeit zu verschaffen, die bis dahin relativ unbemerkt geblieben waren und es ohne die Medien wohl auch weiterhin geblieben wären. So kommt es gerade im Bereich der Kriminalberichterstattung immer wieder zu unvorhersehbaren und nach einiger Zeit wieder abebbenden "Mode-Trends" in den dargebotenen Interpretationsmustern. Besonders illustrativ ist in diesem Zusammenhang die "Welle" von Verbrechen gegen ältere Personen ("Crimes against the elderly"), die im Jahre 1976 New York heimgesucht hatte und bewirkte, dass während rund sieben Wochen täglich Meldungen über einschlägige Verbrechen in die Medien gelangten, die wegen ihrer z. T. geringen Schwere angesichts der täglichen Flut entsprechender Vorkommnisse in Amerikas Grossstädten in "normalen" Zeiten niemals Gegenstand einer Veröffentlichung gebildet hätten (Fishman, 1978, 1980). Diese "crime wave" bestand also durchaus nicht in einer echten Zunahme von Verbrechen gegen ältere Personen, sondern beruhte lediglich darauf, dass die Medien mit der neu erfundenen Kategorie der "Crimes against the elderly" an sich banale Delikte plötzlich unter einer attraktiven Etikette "verkaufen" konnten, bis diese wiederum abgenutzt war und einer neuen Kategorie Platz machte. In gewissem Sinne vergleichbare "Wellen" erlebte man auch in Europa; besonders gut erforscht ist etwa die publizistische "Entdeckung" der Rocker und Räuber in Grossbritannien.¹¹ Weitere Beispiele dieser Art wären die Kinderschänder-Hysterie zu Beginn der Sechzigerjahre und, rund zehn Jahre später, das Schreckgespenst des "Terroristen". Ein Beispiel aus dem Bereich der Wirtschaftskriminalität wäre etwa die publizistische Verarbeitung des Falles "Chiasso".

11) S. Cohen, *Folk Devils and Moral Panics. The Creation of the Mods and Rockers*, (Paladin, London) 1973; S. Hall et al., *Policing the Crisis: Mugging, the State of Law and Order*, (Macmillan, London) 1981 (beide Untersuchungen zitiert nach Zaubermann, 1982).

Alle diese fiktiven Wellen haben gemeinsam, dass durch die damit zusammenhängenden Medienkampagnen die politischen Behörden unter einen starken Druck gerieten, kriminalpolitische Entscheidungen im fraglichen Bereich innert kürzester Frist herbeizuführen. Beispiele hiefür sind etwa die hastig erlassenen Strafverschärfungsgesetze für Verbrechen gegen ältere Personen in New York, die Terroristen-Gesetze in Deutschland und – als direkte Folge des "Chiasso"-Skandals – die Sorgfaltspflichtvereinbarung der Schweizer Banken. Auch die übrigen "Wellen" haben dazu geführt, dass entsprechende Gesetzesvorhaben wenigstens zur Diskussion gestellt wurden, wie etwa gewisse Projekte für Verwahrungsgesetze gegen "Kinderschänder" sowie verschiedene Gesetzesprojekte gegen den Drogenkonsum und -handel.¹² In die gleiche Richtung deuten im übrigen die Ergebnisse einer rechtsssoziologischen Untersuchung über alle Revisionen des kalifornischen Strafgesetzes seit 1955 (Berk et al., 1977); danach scheint der kalifornische Gesetzgeber bei seinen Entscheidungen kaum je in konsistenter Weise irgendeiner Interessengruppe (Lobby) gefolgt zu sein, hingegen wohl aber auffallend regelmässig der Linie der "Los Angeles Times", wie sie von dieser Zeitung zuvor eingenommen worden war.

Sieht man diese möglichen, jedoch erst wenig erforschten Auswirkungen der Kriminalberichterstattung in den Massenmedien, so besteht wohl kein Anlass, den letzteren vorschnell einen "Persilschein" auszuhändigen. Hingegen erschiene es wünschbar, dass sich die Forschung vermehrt den publizistischen "Kriminalitäts-Wellen" und deren Einfluss auf gesetzgeberische Entscheidungen zuwenden würde. Die Wirkung der Massenmedien auf die Kriminalitätsangst im allgemeinen scheint nämlich, wie der vorliegende selektive Literaturbericht verdeutlicht haben dürfte, wohl kein lohnendes Thema mehr für künftige Forschungsprojekt zu sein.

12) Man erinnere sich etwa der Pressekampagne "Lebenslänglich für Kinderschänder" in Deutschland in den frühen Sechzigerjahren. Zur Entstehung der "Sexualpsychopathen"-Gesetze in den USA und zum Einfluss der Massenmedien auf die Drogenpolitik vgl. die Literaturübersicht bei Hagan 1980, sowie zur Drogenpolitik, Scheerer 1978.

BIBLIOGRAPHIE

- D'ANJOU, L. J. M. et al. (1978), Demanding More Severe Punishment, *British Journal of Criminology*, 18 / 4 (1978) 326–347.
- BERK, R. A.; BRACKMANN, H. & LESSER, S. (1977), "A Measure of Justice" (Academic Press, New York).
- CHESNAIS, J. C. (1981), "Histoire de la violence" (Laffont, Paris).
- CLINARD, M. B. (1978), "Cities with Little Crime: The Case of Switzerland" (Cambridge University Press, Cambridge).
- DOMINICK, J. R. (1978), Crime and Law Enforcement in the Mass Media, *Deviance and Mass Media* (Winick, Ch., Ed.) (Sage Publ., Beverly Hills) 105–128.
- DOOB, A. N. & MACDONALD G. E. (1979), Television Viewing and Fear of Crime: Is the Relationship Causal?, *Journal of Personality and Social Psychology*, 37 / 2 (1979) 170–179.
- ERIKSON, K. T. (1966), "Wayward Puritans. A Study in the Sociology of Deviance" (Wiley, New York).
- EYSENCK, H. J. & WILSON G. D. (1978), "The Psychological Basis of Ideology" (MTP Press, Lancaster, GB).
- FAUGERON, C. (1978), Du simple au complexe: les représentations sociales de la justice pénale, *Déviance et société*, 2 / 4 (1978) 411–432.
- FELTES, Th. (1980), "Kriminalberichterstattung in der Tagespresse. Eine Analyse von Tageszeitungen des Frankfurter Raumes" (Seminar f. Jugendrecht und Jugendhilfe der Universität Hamburg).
- FISHMAN, M. (1978), Crime Waves as Ideology, *Social Problems*, 25 / 5 (1978) 531–543.
- FISHMAN, M. (1980), "Manufacturing the News" (University of Texas Press, Austin).
- GAROFALO, J. (1977), "Public Opinion about Crime. The Attitudes of Victims and Nonvictims in Selected Cities" (U. S. Department of Justice).
- GAROFALO, J. (1979), Victimization and the Fear of Crime, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 16 / 1 (1979) 80–97.
- GAROFALO, J. (1981), Crime and the Mass Media: A Selective Review of Research, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 18 / 2 (1981) 319–350.
- GERBNER, G. et al. (1977), TV Violence Profile No. 8: The Highlights, *Journal of Communication*, 27 (Spring 1977) 171–180.
- GERBNER, G. et al. (1978), Cultural Indicators: Violence Profile No. 9, *Journal of Communication* 28 (Summer 1978) 176–207.
- GRABER, D. A. (1980), "Crime News and the Public" (Praeger, New York).
- GURR, T. R. (1976), "Rogues, Rebels, and Reformers" (Sage, Beverly Hills).
- HAGAN, J. (1980), The Legislation of Crime and Delinquency: A Review of Theory, Method, and Research, *Law & Society Review*, 14 / 3 (1980) 603–628.
- HINDELANG, M.; GOTTFREDSON, M. & GAROFALO, J. (1978), "Victims of Personal Crime" (Ballinger, Cambridge Mass.).
- HINDELANG, M. et al. (1981), "Sourcebook of Criminal Justice Statistics 1980" (U.S. Department of Justice, 1981).
- HUBBARD, J. C.; DE FLEUR, M. L. & DE FLEUR, L. B. (1975), Mass Media Influences on Public Conceptions of Social Problems, *Social Problems*, 23 / 1 (1975) 22–34.
- HUGGER, P. (1976), "Sozialrebellen und Rechtsbrecher in der Schweiz: Eine historisch-volkskundliche Studie" (Orell Füssli, Zürich).
- KEGELS, M. L. (1982), Le crime puisqu'il faut l'appeler par son nom . . . La "peur du crime", *Déviance et société*, 6 / 2 (1982) 209–220.

- KERNER, H. J. (1980), "Kriminalitätseinschätzung und innere Sicherheit" (Bundeskriminalamt, Wiesbaden).
- KILLIAS, M. (1978), "Wahrnehmung und Bewertung von Kriminalität als Produkt von Massenmedien-Konsum, Bildung, sozialer Herkunft und Schule" (Soziologisches Institut der Universität Zürich, unveröff.).
- KILLIAS, M. (1982), Zum Einfluss der Massenmedien auf Wissen und Meinungen über Tötungsdelikte, *Monatsschrift für Kriminologie und Strafrechtsreform*, 65 / 1 (1982) 18–29.
- KLAPPER, J. T. (1960), "The Effects of Mass Communication" (Free Press, New York).
- LENKE, M. L. (1974), Politique criminelle et opinion publique, *La violence dans la société* (Europarat, Strassburg) 63–130.
- LEWIS, D. A. & MAXFIELD, M. G. (1980), Fear in the Neighborhoods: An Investigation of the Impact of Crime, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 17 / 2 (1980) 160–189.
- LINDQUIST, J. H. & DUKE, J. M. (1982), The Elderly Victim at Risk, *Criminology*, 20 / 1 (1982) 115–126.
- MURCK, M. (1978), Die Angst vor Verbrechen und Einstellungen zu Problemen der öffentlichen Sicherheit, *Kriminologisches Journal*, 10 / 3 (1978) 202–214.
- von OPPELN-BRONIKOWSKI, H. Chr. (1970), "Zum Bild des Strafrechts in der öffentlichen Meinung" (Göttingen).
- REUBAND, K. H. (1978), Die Polizeipressestelle als Vermittlungsinstanz zwischen Kriminalitätsgeschehen und Kriminalberichterstattung, *Kriminologisches Journal*, 10 / 3 (1978) 174–186.
- ROBERT, Ph & FAUGERON, C. (1978), "La justice pénale et son public. Les représentations sociales du système pénal" (Médecine et Hygiène, Genève).
- ROSHIER, B. (1973), The Selection of Crime News by the Press, *The Manufacture of News* (Cohen S. & Young J., Eds.) (Constable, London) 28–39.
- SCHEERER, S. (1978), Der politisch-publizistische Verstärkerkreislauf. Zur Beeinflussung der Massenmedien im Prozess strafrechtlicher Normgenese, *Kriminologisches Journal*, 10 / 3 (1978) 223–227.
- SIMMEL, G. (1968), "Soziologie" (5. Aufl., Berlin).
- SKOGAN, W. G. (1981), On Attitudes and Behaviors, *Reactions to Crime* (Lewis, D. A., Ed.) (Sage, Beverly Hills) 19–45.
- SKOGAN, W. G. & MAXFIELD, M. G. (1981), "Coping with Crime. Individual and Neighborhood Reactions" (Sage, Beverly Hills).
- SMAUS, G. (1978), Funktion der Berichterstattung über die Kriminalität in den Massenmedien, *Kriminologisches Journal*, 10 / 3 (1978) 187–201.
- STEIN-HILBERS, M. (1977), "Kriminalität im Fernsehen. Eine inhaltsanalytische Untersuchung" (Stuttgart).
- STEPHAN, E. (1976), "Die Stuttgarter Opferbefragung. Eine kriminologisch-viktimo- logische Analyse zur Erforschung des Dunkelfeldes unter besonderer Berücksichtigung der Einstellung der Bevölkerung zur Kriminalität" (Bundeskriminalamt, Wiesbaden).
- VAN DIJK, J. J. M. (1980), L'influence des medias sur l'opinion publique relative à la criminalité: un phénomène exceptionnel?, *Déviance et société*, 4 / 2 (1980) 107–129.
- WARR, M. (1982), The Accuracy of Public Beliefs about Crime, *Criminology*, 20 / 2 (1982) 185–204.
- WILKINS, L. T. (1973), Crime and Criminal Justice at the Turn of the Century, *The Annals of the Academy of Political and Social Sciences*, 408 (July, 1973) 13–20.
- ZAUBERMAN, R. (1982), La peur du crime et la recherche, *L'Année sociologique*, 32 (1982) 415–438.

Droit suisse de la sécurité sociale.

Avec un aperçu de théorie générale et de droit international
de la sécurité sociale.

P.-Y. Greber

Edition Réalités sociales, Collection "Sécurité sociale", Lausanne, 1982.
Broché, 572 p. Prix: Fr. 85.—

*Prof. V. Lenoir-Degoumois, Faculté des sciences sociales et politiques,
Cité-Devant 2, 1005 Lausanne.*

En Suisse, la sécurité sociale ne se présente pas comme une construction harmonieuse et globale dans laquelle retrouver son chemin sans peine.

Elle revêt, au contraire, l'aspect d'un dédale compliqué dans lequel manquait un fil d'Ariane pour guider, dans ses méandres, le non-spécialiste en la matière.

Aujourd'hui, ce fil d'Ariane existe enfin, à l'usage du lecteur franco-phone, grâce aux patients efforts de M. Pierre-Yves Greber, auteur d'un excellent ouvrage sur "Le Droit suisse de la Sécurité sociale" publié, fin 1982, sur l'initiative de la Fédération suisse des employés d'assurances sociales.

La tâche n'était pas facile. En effet, des contingences historiques, mêlées à des raisons d'ordre politique et économique, les vives réactions d'un fédéralisme toujours chatouilleux, le pragmatisme helvétique, enfin, ont constitué autant de facteurs qui ont contribué à compliquer notre régime de sécurité sociale.

Aussi, dans ce domaine, une étude s'avérait à la fois difficile à réaliser et indispensable à élaborer, non seulement à l'usage des praticiens et des étudiants, mais encore à celui de tous les chercheurs en sciences sociales qui, à un titre ou un autre, sont amenés à connaître le fonctionnement de nos assurances sociales. Les sociologues, en particulier, ne peuvent ignorer l'évolution de ce phénomène juridico-social d'une extrême importance pour la compréhension de notre société.

Grâce à M. P.Y. Greber, nous possédons aujourd'hui cet instrument de travail, à la fois clair et exhaustif.

Dans une première partie de son ouvrage, il fait œuvre scientifique utile en élaborant une théorie générale de la sécurité sociale, qu'il intègre ensuite dans son contexte de droit international, pour en recenser les sources d'inspiration et tracer le cadre général dans lequel notre système suisse est appelé à s'insérer, tant au plan mondial qu'europeen.

En quelques pages vigoureuses, M. P.Y. Greber brosse l'historique de cette sécurité sociale pour en explorer l'avènement et l'extraordinaire développement au cours du XXe siècle. On pourrait, certes, s'interroger sur la portée de la proposition de définition fonctionnelle de la sécurité sociale que M. P.Y. Greber nous présente, au terme de la première partie de son ouvrage. Il a, du reste, la prudence d'en signaler le caractère "provisoire", vu le dynamisme de cette partie du droit social" et les difficultés que comporte toute tentative de clarification conceptuelle.

Dès le titre deuxième, nous entrons de plein pied dans les méandres

du système suisse de sécurité sociale, dont M. P. Y. Greber parvient à dégager, à la fois, les grandes lignes de force et les moindres détails, par l'emploi d'une méthodologie facilitant la comparaison entre les différentes branches de nos régimes d'assurances sociales au plan fédéral et cantonal, ainsi que la référence au droit international et aux autres droits nationaux.

"La base de l'ouvrage est constitué par l'étude des différentes éventualités susceptibles d'être couvertes par la sécurité sociale, selon la classification classique préconisée par l'OIT" (p. 139). Autrement dit, l'ouvrage examine successivement la manière dont notre système suisse prend en considération les divers risques de l'existence et quelle protection il offre, lorsque ces risques se produisent effectivement.

Pour faciliter la lecture de son étude à des lecteurs non juristes ou étrangers, M. Greber a poussé le souci pédagogique jusqu'à fourni des informations pratiques sur la manière de consulter notre Constitution, nos lois fédérales et leurs travaux préparatoires, la jurisprudence du Tribunal fédéral des assurances, les publications officielles et la doctrine. Cette dernière fait l'objet d'une bibliographie sélectionnée précédant chaque partie du livre: autant de clés utiles au non-spécialiste pour mener des recherches dans ce complexe.

Chaque branche de nos assurances sociales fait l'objet d'un commentaire minutieux et clair qui examine, successivement, la conception de la protection contre le risque de l'existence envisagée, la définition légale de cette éventualité et le champ d'application, la nature des prestations fournies, leurs conditions d'octroi ainsi que la durée de leur service. Quelques pages finales situent à propos l'évolution de l'aide sociale en Suisse et ses relations avec la sécurité sociale.

Dans ses conclusions, M. P. Y. Greber forme le vœu que l'ensemble de nos régimes, encore fort hétéroclites aujourd'hui, donne lieu à un travail de coordination et de rationalisation "afin d'en faire un véritable système de sécurité sociale, cohérent, sans lacunes et compréhensible pour tous les intéressés."

Le succès que connaît déjà l'ouvrage de M. P. Y. Greber prouve qu'il a utilement œuvré à la réalisation de son souhait.

Inégalités — Différences.
Contributions à l'analyse des stratifications.

Actes du colloque de Genève, publiés par Jean Kellerhals
et Christian Lalive d'Epinay.

P. Lang, Berne/Francfort/M., 1982, 368 p. Prix: Fr. 66.—

Jean-Pierre Fragnière, Case 152, 1000 Lausanne 24.

Peut-être cet ouvrage va-t-il renforcer la convergence entre la sociologie et la politique sociale. C'est du moins, dans cette perspective, que nous avons cru pouvoir lire ces contributions à l'analyse des stratifications, fruits d'un colloque organisé à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Centre, — au-

jourd'hui Département —, de sociologie de l'Université de Genève, en hommage à son fondateur, le Professeur Roger Girod.

"Inégalités — différences", on aura compris que l'ouvrage traite un problème de toujours et d'une actualité de plus en plus évidente.

Problème de toujours? La plupart des contributions évoquent le bel âge de cette question qui a connu ses heures de légitimité dans le camp sociologique et des périodes de discréption forcée, particulièrement dans les décennies où fleurissaient les messianismes politiques. Problème d'actualité? Incontestablement à l'heure où, dans le cadre de ce qu'on appelle la crise, se multiplient les remises en question des édifices construits autour des projets de politique sociale ou, au moins, de sécurité sociale. La question des inégalités est centrale.

Le souci d'égalité est-il négation des différences? Certaines politiques d'égalisation n'ont-elles pas pour effet paradoxal d'accentuer les inégalités? La sensibilité aux injustices n'est-elle pas d'autant plus vive que se réduisent les différences? Evoquons d'abord les quatre grandes dimensions d'un ouvrage qui réunit plus que quinze contributions.

Une première partie encore au débat sur les concepts en les situant dans le processus historique de leur production. Une longue histoire. Elle nous rappelle la diversité des interprétations proposées (P. Naville) et des modèles mis en place pour interpréter les phénomènes qu'ils évoquent (R. Boudon).

La deuxième partie analyse certains phénomènes paradoxaux d'émergence continue des inégalités au sein même des idéologies et des pratiques égalitaires. C'est, semble-t-il, la notion de différence qui sert de moteur à cette dialectique. A témoignage ce paradoxe sur lequel W. Lapierre attire l'attention du lecteur: "L'application de normes égalitaires à des personnes et des groupes sociaux différents transforme la différence en inégalités et produit par conséquent des effets inégalitaires". Le propos se généralise sous la plume de P. Heintz quand il affirme: "Les régimes politiques (. . .) contribuent à renforcer les relations existant entre le développement économique, l'inégalité des revenus et la croissance économique. En d'autres termes, ils contribuent à la fois à équilibrer les diverses tensions structurelles et à augmenter le décalage de la tension de classes vis-à-vis de celles du développement au niveau intermédiaire".

La troisième partie est consacrée aux pratiques différentes associées aux inégalités. Elle montre bien la complexité d'une relation souvent réduite à la simple superposition de deux hiérarchies. Elle regroupe quatre études portant chacune sur une dimension importante des sociétés industrielles occidentales: la fécondité et la mortalité différentielles (A. Girard), les systèmes matrimoniaux (J. Kellerhals), les pratiques religieuses (F.-A. Isambert) et le système des objets (J.-P. Keller).

La quatrième partie est entièrement consacrée à un thème fondamental: celui du rôle de l'école dans la transmission (et/ou) la reproduction des inégalités entre générations. R. Girod la conclut en notant que le perfectionnement des systèmes scolaires est sans relation proportionnelle avec l'amélioration du savoir et que le développement économique et social ne va pas nécessairement de pair avec le progrès du savoir.

L'ouvrage s'achève sur une réflexion anthropologique de G. Balandier qui rappelle la généralité de la "résistance" du rapport inégalitaire et note que le "mouvement qui donne son rythme à l'histoire jusqu'à présent connue, c'est celui qui résulte des manipulations de l'inégalité et non de sa destruction." De fait, remarquent les éditeurs, "au sein d'un système social, les principes

inégalitaires ne seraient-ils pas (entre autres) les conditions des différences, et les identités différencieront-elles pas de la pratique de réappropriation des inégalités et des formes d'exploitation par les acteurs sociaux?"

Des analyses de la dimension économique du problème eussent sans doute mis en évidence les mêmes paradoxes. Des travaux récents l'attestent.

En quelque sorte, retenons que les inégalités sont des noyaux durs de notre société et que leur existence participe à la possibilité de la différence; retenons que la lutte contre les inégalités ne peut être conçue que comme action permanente, toujours à réinventer, puisque celle-ci "exalte" à esquiver les effets des actions politiques et sociales; retenons que les faits sont sensibles, qu'ils ne se soucient guère des sacrifices, des souffrances et des humiliations qu'ils peuvent entraîner. Dans ce contexte, l'analyse sociologique peut devenir une dimension nécessaire de la volonté politique.

En définitive, et pour revenir à la problématique qui a guidé notre lecture, cet ouvrage est fécond en ce qu'il met en évidence la multidimensionnalité et la dynamique du fait inégalitaire. Si les politiques sociales ne veulent pas succomber sous les effets pervers qu'elles ont pu engendrer, si elles ne veulent pas apparaître comme l'expression du "fléau du bien", elles ont à s'inspirer des idées et des analyses rassemblées dans cet ouvrage.

Plaidoyer pour l'Autre

Gérald Berthoud

Editions Librairie Droz S.A., Genève, 1982. Broché, 288 p. Prix : Fr. 60.-

Pierre Maurer, Assistant, Université de Lausanne, Ecole des Sciences sociales et politiques, 19, Av. Vinet, 1004 Lausanne.

Par cette vaste fresque théorique, Berthoud entend dénoncer les dangers qu'encourent un monde engagé dans la seule voie de l'aliénation mercantile et d'un individualisme forcené, ou, pour reprendre l'expression célèbre de Marcuse, d'une unidimensionalité qui nie, occulte et réprime toute forme d'altérité: "Comme jamais dans l'histoire de l'humanité, le combat entre la diversité et l'uniformité est devenu un enjeu planétaire".

Pour ce faire, il étudie deux populations aussi dissemblables en apparence que les Ganawuri du nord du Nigéria où l'auteur a séjourné plus d'une année, et les habitants d'une région alpine suisse, la Vallée de Bagnes, située dans le Canton du Valais. Le professeur Berthoud entreprend de montrer comment, dans ces deux formations sociales, la richesse des rapports sociaux et la dimension collective ont cédé le pas, peu à peu, sous les coups d'une logique marchande conduisant inexorablement à un appauvrissement et à une réification de la sociabilité communautaire: dislocation du groupe familial, refus de l'entraide, abandon des fêtes et des pratiques sociales non utilitaires, transformation de ce que l'auteur appelle "*la consommation*" en consommation, émergence d'une "télésociabilité", etc.

Ces deux sociétés ont en commun d'avoir été, l'une par le colonialisme britannique, l'autre par un capitalisme central et urbain déstructurées, ou "déculturées" par l'action conjointe et se renforçant mutuellement de l'Etat et du marché, tant en vue d'une domination politique, d'une imposition culturelle que d'une exploitation économique. Toutefois, cette domestication ne s'est pas faite sans accroc et sans résistances, ou "ethno-résistance" que l'auteur étudie avec un soin particulier. Mais l'intérêt du livre de Berthoud n'est pas tant ethnographique que théorique et épistémologique en ce sens que le but poursuivi, en plus d'être, pour reprendre les mots de Balandier, "une invitation à sortir de l'enfermement de nos civilisations prétentieuses", est surtout de jeter les bases d'une anthropologie critique véritablement fondée et apte à appréhender toutes les différences, jusqu'aux plus irréductibles en apparence, en vue de constituer une science sociale qui aurait intégré la sensibilité et où "le pôle de la diversité serait indissociable de celui de l'ordre et de l'organisation".

Par un "doute méthodologique" constant et par ce que Berthoud appelle la méthode de "*l'éclairage en retour*", c'est-à-dire la soumission systématique de toute observation à une confrontation interculturelle et transhistorique avant de pouvoir prétendre au statut de "vérité scientifique", l'auteur propose un éclairage nouveau de certaines notions essentielles des sciences sociales, comme celle de besoin, de croissance, d'Etat, de pouvoir, de progrès, de nature humaine, de tradition et de modernité, de rationalité, de communication, de marché, etc. . ."Le savoir sur l'Autre, ou sur la société "primitive" nous renvoie à notre propre représentation du monde, pour y découvrir nos croyances mystificatrices." Ainsi, de l'épistémologie piagétique à l'anthropologie économique formaliste (Burling), de la mystification de la praxéologie à tous les fonctionnalismes, en passant par les visions utilitaristes qui fleurissent contemporainement dans les sciences sociales, en particulier la "nouvelle économie", sans oublier la sociobiologie, toutes ces approches ne trouvent que peu de grâce dans l'analyse par contraste à laquelle l'auteur les soumet. Le Professeur genevois met ainsi en cause les fondements mêmes de la vision dominatrice du monde qui domine dans quasiment toute l'activité théorique des sciences humaines occidentales dans ses interrogations sur l'Autre, en montrant l'ethnocentrisme qui lui est consubstanciel, en débusquant les motivations politiques inavouées qui souvent soutiennent ces entreprises pseudo-scientifiques, et surtout en montrant qu'en dernière analyse, elles sont toutes porteuses, à des degrés divers, d'une vision totalitaire de l'univers, et par là même, destructrice de toute *altérité*.

Se nourrissant de l'œuvre de Mauss, Bataille, Clastres et Baudrillard notamment, la pensée de Berthoud, foisonnante et ravageuse au plan épistémologique, en rupture de tous les dogmatismes, met en évidence la permanence de la perte, de la "part maudite" dans toute société et de l'excès dans le monde vivant en général. Tirant les conclusions de sa pratique des sociétés autres ("Toute concentration est mortelle pour la société, qu'il s'agisse du pouvoir ou de la richesse"), Berthoud, en reprenant le message de l'école de Francfort, même de manière non explicitée, veut montrer que d'autres voies sont possibles, que la logique de la "folie thanatocratique" n'est pas inéluctable, qu'une vision linéaire de la marche de l'histoire avec des stades définis et des passages obligés est simplement absurde. Il préconise, pour "sortir du XXème siècle", une *autogestion généralisée* qui serait respectueuse de notre environnement naturel et qui s'inscrirait en rupture radicale avec la logique productiviste qui nous gouverne et où le travail ne serait plus le pivot central de toute socialité.

La démarche hétérodoxe de Berthoud, la relecture du social qu'elle propose et les pistes qu'elle suggère montre à la fois, si un doute subsistait à cet égard, l'actualité et la pertinence d'une discipline comme l'anthropologie culturelle et sociale, et, d'autre part, l'immensité des domaines de réflexion, tant sur Nous que sur l'Autre, qu'il reste à défricher et dont Berthoud n'entreprend ici qu'une ébauche.

Parlers masculins, Parlers féminins ?
Verena Aebischer et Claire Forel

Editions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, Paris, 1983,
Collection "Textes de base en psychologie".
Broché, 200 p. Prix : Fr. 29.—

*Lucienne Gillioz, Institutions universitaires de psychiatrie,
6, rue du XXXI Décembre, 1207 Genève.*

De plus en plus s'impose parmi les chercheuses féministes l'exigence de repérer et de problématiser, dans les différentes disciplines où elles travaillent, la différenciation sexuelle et les rapports sociaux qui la sous-tendent. C'est dans ce contexte que le livre "Parlers masculins, Parlers féminins?" (édité par V. Aebischer et C. Forel) qui s'efforce de "faire le point dans le domaine des questions relatives au langage et au sexe", vient à son heure et prend tout son intérêt.

Dépassant le cloisonnement disciplinaire traditionnel, il présente, après une introduction des éditrices faisant l'état de la question, sept articles tenus pour exemplaires de ce qui s'est fait dans le domaine et relevant de la linguistique, socio-linguistique, sociologie, psycho-sociologie et de l'épistémologie. Y a-t-il des parlers masculins et féminins distincts? telle est la question centrale abordée à partir de trois grands thèmes : les mots, les sons, la conversation.

Il faut signaler d'emblée l'attitude prise par les éditrices face au problème de la différenciation sexuelle. D'une part, elles veulent comprendre le but et le fonctionnement de cette différence, à partir de ce que les recherches en sciences sociales ont livré, mais en même temps elles gardent une position critique face à ces dernières et ne manquent pas de débusquer les stéréotypes et les préjugés sexistes cachés derrière des produits qui se présentent sous les dehors de la neutralité et de la scientificité.

Démarche féministe donc, mais se distançant par rapport à certaines franges du mouvement des femmes. "Notre féminisme n'est pas de ceux qui estiment qu'il faut toujours mettre la différence sexuelle en avant. Au contraire, nous pensons qu'il est des cas où une différenciation n'est ni pertinente, ni souhaitable" (p. 7).

L'article de C. Forel pousse jusqu'au bout la logique de cette position. Constatant que dans la langue le genre et le sexe sont des propriétés à ne pas confondre (ainsi le mot "la sentinelle" est du genre féminin, mais son référent est masculin), elle cherche des traces de la variable sexuelle au niveau

lexical et présente une typologie des séries, dans lesquelles les termes ne s'opposent que par la référence sexuelle. S'interrogeant alors sur les changements souhaitables dans la langue, elle n'est pas pour la transformation d'une série à terme unique (exemple : le ministre) en une série à deux termes (le ministre, la ministre). Sa préférence va à la série à trois termes (le ministre, renvoyant aussi bien à un homme qu'à une femme, l'homme ministre, la femme ministre) qui a l'avantage de ne pas obliger à spécifier le sexe lorsque cela n'est pas pertinent.

La démarche de C. Forel, intéressante dans l'abstrait, me semble cependant limitée par la perspective strictement linguistique qu'elle adopte et qui la porte à oublier (sauf dans une petite note en bas de page!) les contenus sociaux et la symbolique du genre que la langue véhicule. En effet, dans la mesure où le langage oblige souvent à la spécification du sexe, même lorsque cela n'est pas pertinent (exemple : vendeur/vendeuse; agriculteur/agricultrice, etc.), garder le genre masculin pour les mots qui n'ont pas de féminin — et, si l'on est cohérent, le genre féminin pour les mots qui n'ont pas de masculin — risque de perpétuer au niveau symbolique les clivages et les hiérarchies sociales associés au sexe, puisque les termes désignant des positions prestigieuses (professeur, docteur, ingénieur, ministre) ou des métiers jusqu'ici réservés aux hommes (mécanicien, électricien) seront du genre masculin et les mots désignant des positions dévalorisées (bonne-à-tout-faire, lingère, nurse, etc.) du genre féminin.

Les articles de A. Bodine, P. Trudgill, N. Galli de'Paratesi et C. West sont consacrés à certains aspects des différences langagières entre hommes et femmes.

A. Bodine présente, sous forme d'une classification synthétique, les différences que linguistes et anthropologues ont repérées dans les parlers masculins et féminins. Elle termine par quelques considérations critiques sur ces travaux, en signalant la part d'arbitraire et de déformation que l'éthnocentrisme et le sexocentrisme des chercheurs ont entraînée dans la présentation des faits.

Dans la ligne d'une socio-linguistique classique, P. Trudgill développe l'observation maintenant bien établie de la tendance des femmes à produire un langage plus standard et plus conforme à la norme que celui des hommes. Il explique ce trait par la position subordonnée des femmes qui les pousse à recourir à des stratégies verbales valorisantes, ainsi que par l'affinité existant entre raffinement et féminité. Il montre ensuite, à propos d'une communauté anglaise, comment le prestige latent attaché à certains formes de parler populaire, à connotation virile, contribue à accroître les différences de langage entre hommes et femmes.

N. Galli De'Paratesi, partant de ces formes de répression linguistique que constituent l'euphémisme et les tabous, caractéristiques du langage des femmes, s'attache surtout à montrer les changements intervenus ces quinze dernières années, sous l'influence de l'évolution générale des moeurs et des transformations sociales. Elle souligne principalement la diminution des euphémismes dans le langage des femmes et l'appropriation par ces dernières de mots tabous, notamment ceux appartenant au vocabulaire de l'injure. Concernant ce dernier aspect, N. Galli De'Paratesi montre comment cet acte de "libération" représente aussi un piège pour les femmes, car en s'appropriant un certain vocabulaire masculin, elles en viennent aussi à véhiculer l'idéologie masculine qui lui est inhérente.

C. West, dans la ligne d'un Goffman, porte attention à ces faits courants et banals de la vie quotidienne que sont les stratégies de la conversation et met en lumière les rapports de pouvoir qui s'y jouent.

Elle s'intéresse particulièrement à des phénomènes tels que les silences, les interruptions et les chevauchements de parole qu'elle étudie dans des groupes mixtes et non mixtes. Elle établit que dans ces derniers, les événements étudiés sont répartis symétriquement entre les locuteurs, alors que dans les groupes mixtes les interruptions et chevauchements sont surtout le fait des hommes et les silences celui des femmes. Elle interprète la stratégie masculine comme une tentative de contrôle de l'interaction. L'intérêt de son article est aussi de montrer les limites de modèles conversationnels abstraits, comme celui de tours de paroles, sous-tendus par le postulat de l'égalité des locuteurs, pour rendre compte des pratiques effectives.

Le long et méandreux article de A.-M. Houdebine ne m'a pas paru mériter toute la place qu'il prend dans ce livre.

Une bonne partie de son exposé, qui s'inscrit dans le champ de la socio-linguistique, est consacrée à montrer les variations de prononciation en fonction de différents paramètres, les valeurs d'indices qu'elles prennent et le repérage différentiel qui en est fait.

Là où A.-M. Houdebine semble vouloir apporter quelque chose de neuf, c'est en postulant qu'à côté des deux causalités classiquement reconnues — causalités interne (liée aux contraintes de la langue) et externe (géographique, sociale, sexuelle, etc.) — est à l'œuvre une troisième sorte de causalité, à savoir les jugements de valeur à partir desquels les sujets évaluent les productions phonétiques. La volonté de pousser plus loin et d'affiner les analyses socio-linguistiques classiques par la prise en compte d'un autre niveau de détermination est en soi intéressante. Cependant, les développements d'A.-M. Houdebine autour de ce thème ne m'ont paru ni très rigoureux, ni très convaincants. La principale critique qu'on peut lui adresser est de manquer d'articuler vraiment cette troisième sorte de causalité à celle des déterminants externes et de lui donner un statut ambigu, à la fois dépendant et indépendant de ces derniers. "Je fais l'hypothèse (induite par les observations) que des influences jouent, d'ordre plus strictement subjectif que social, plus déterminées par la posture du sujet que par sa position sociale; autrement dit, déterminées certes par la position du sujet dans la société, mais peut-être plus encore par la façon dont il se la représente, se la phantasme pour ainsi dire, dans les groupes et les relations d'interlocution, les procès linguistiques et sociaux qu'il traverse, que par ce qu'elle est d'un strict point de vue socio-économique, ou même socio-culturel" (p. 115-116).

Dans le dernier article de l'ouvrage, V. Aebischer, partant du phénomène du bavardage, censé caractériser le parler des femmes, élargit son propos pour montrer comment les stéréotypes du sens commun ont été repris et cautionnés scientifiquement par les chercheurs en sciences sociales et biologiques qui se sont consacrés au problème des différences entre hommes et femmes.

L'intérêt de son texte est de montrer que le processus d'imputation de certaines caractéristiques dévalorisées aux femmes — qui procède par repérage sélectif dans la réalité observée des traits congruents avec la représentation stéréotypée qui a cours — est à l'œuvre aussi bien dans l'esprit du chercheur que chez l'homme de la rue. V. Aebischer qualifie cette représentation de raciste, parce qu'elle rapporte certains traits aux caractéristiques physiques ou biologiques des sujets. Signalons toutefois que l'usage qu'elle fait d'un

modèle atomiste, puis conversationnel pour rendre compte des mécanismes qui opèrent dans l'organisation de cette représentation raciste ne m'ont pas paru d'un grand pouvoir heuristique, vu le niveau de généralité et d'abstraction où ils se situent.

Enfin, la critique de V. Aebischer prend pour cible une certaine frange du mouvement féministe qui, se distançant au maximum de la culture et du langage dominants, décrits comme masculins, veut restaurer les valeurs féminines refoulées et revendique les caractéristiques féminines constituées négativement. V. Aebischer voit dans cette attitude qui n'est "qu'une réinterprétation d'un modèle déjà existant" une reprise de l'idéologie raciste qu'elle dénonce.

* * *

"Parlers masculins, parlers féminins?" apporte donc, en plus de textes représentatifs des recherches menées actuellement dans le domaine des rapports entre sexe et langage, des matériaux précieux pour une réflexion épistémologique sur les distorsions introduites par le point de vue masculin dominant dans les sciences. On pourrait peut-être regretter que, dans l'introduction, les éditrices n'aient pas tenté de problématiser les rapports de sexe comme rapports sociaux de pouvoir, ni montré la fonction des différences langagières dans l'économie de ces rapports.

Signalons pour terminer un aspect des critiques développées dans cet ouvrage et qui devrait questionner tout particulièrement les chercheurs en sciences sociales. Il ne suffit pas, montrent les auteurs, de situer l'origine des différences entre hommes et femmes au plan social plutôt que biologique pour échapper au risque de sexocentrisme. En effet, bon nombre d'études recourant à une causalité de type sociologique reprennent à leur compte les stéréotypes du sens commun, ou encore constituent les pratiques masculines en normes par rapport auxquelles les pratiques féminines ne peuvent apparaître qu'en négatif; ce faisant, elles contribuent à perpétuer au plan symbolique l'infériorité et la marginalité sociales des femmes.

De la logique à l'argumentation.

Jean-Blaise Grize.

Librairie Droz, Genève / Paris, 1982.
Broché, 270 p. Prix : Fr. 60.—

Georges Vignaux, Chargé de Recherche C.N.R.S.,
21, rue de Saintonge, 75003 Paris.

L'ouvrage de J.-B. Grize, "De la logique à l'argumentation", est de ceux qui demeureront. Cela, pour au moins trois raisons : la personnalité de son auteur, l'impact du sujet ici abordé, la pertinence avec laquelle ce même sujet est traité.

Jean-Blaise Grize, tout d'abord, est ce logicien dont la réputation, pour ceux qui le connaissent, n'a jamais entamé la modestie et la simplicité. Celles-

ci ont d'autant contribué à son prestige. Il est aujourd'hui une figure essentielle dans la recherche contemporaine et ce, au croisement de secteurs essentiels : la logique, la linguistique, la psychologie cognitive. Ses contributions nombreuses aux travaux de l'Ecole de Genève, sous la direction de Jean Piaget, sont exemplaires de cette clarté méthodologique qui l'a toujours caractérisé. Son intérêt pour les développements de la linguistique l'a conduit, maintes fois, à suggérer au linguiste des développements que celui-ci n'osait formuler. Au plan enfin, de l'analyse des opérations intellectuelles et "naturelles", on ne peut aujourd'hui travailler sans consulter régulièrement ses écrits.

Le résultat, disons-le sans emphase, est historique . . . Les définitions, les propositions, les modèles d'analyse avancés par Grize de ce que peut être une "logique naturelle" — celle de nos raisonnements ordinaires, de nos discours, de nos argumentations — sont d'une pertinence incontournable, à en juger ceux, nombreux, qui le citent, l'imitent ou empruntent le chemin qu'il a tracé ces dix dernières années.

C'est ce chemin qu'expose en vérité, son ouvrage. Il était temps enfin, de rassembler ces notes, ces articles, ces réflexions que la pensée de Grize avait jusqu'ici dispersés. Entreprise nécessaire qui témoigne de son parcours personnel d'intelligence et de patience, jamais achevé, nous offrant donc cette liberté de pouvoir à tout moment y entrer, y participer, le prolonger. C'est bien d'ailleurs ce que souligne la remarquable préface rédigée par Giovanni Busino.

Il est manifeste ainsi que les recherches de Grize auront eu le mérite essentiel de nous sortir des rapports limités entre rhétorique et philosophie. Le *Traité de l'Argumentation* de Perelman, les travaux de certains logiciens comme S. Toulmin, avaient déjà ressuscité la considération des faits argumentatifs, lesquels se plient malaisément à la raison démonstrative. Mais il fallait encore admettre que l'étude des processus argumentatifs ne se réduit pas à celle des procédés rhétoriques. L'ambition de Grize a été ainsi de dégager très précisément les règles que selon les circonstances, chacun de nous peut être amené à utiliser dans ses discours quotidiens, en vue de s'affirmer, d'expliquer, de convaincre. Et ce, sans passer par ces "raccourcis" qu'habituellement utilise le logicien, même lorsque celui-ci, tel von Wright, s'efforce de construire une théorie des modalités et des obligations usuelles.

Ambition redoutable, mais que Grize a su réaliser progressivement, en particulier, consacrant ses efforts à l'élucidation de ce phénomène essentiel à toute activité scientifique ou non, qu'est l'explication. Phénomène d'autant plus intéressant qu'il se moque volontiers, dans ses usages, de cette raison mathématique dont on a voulu longtemps faire le modèle canonique de nos pensées. Mais, la démarche expérimentale de J.B. Grize ne se resume pas au simple constat d'écart, même témoignant de lacunes ou de surplus significatifs d'une "logique naturelle". Ce qu'il met en évidence, c'est la nécessité justement, de partir de discours concrets, de procédures usuelles donc, de la conviction, de l'exposition, et de s'attacher, sans "obsession logifiante", à l'analyse des règles gouvernant ces modes d'explication, d'argumentation. Il en ressort bien des éléments, des heuristiques directement fructueux pour le sociologue.

Ainsi, souligne G. Busino : "Ce que Grize a découvert comme étant les normes de la pensée argumentative, peut ainsi être transposé en sociologie. Ici aussi, nous avons les normes d'une activité qui se cherche et se préoccupe d'actions locales, ou encore normes d'une activité orientée et finalisée par des

intérêts et/ou des valorisations; normes d'une activité proposée et opposée à d'autres activités dans une situation donnée; normes d'une activité qui ne vise ni le vrai ni l'universel, mais le vraisemblable et l'efficace."

Mais, rajoute un peu après, G. Busino: "Pourquoi Grize ne va-t-il pas plus loin encore?" Personnellement, je tenterai brièvement ici d'y répondre, et pour ce faire, de briser une nécessaire neutralité, en avouant être fidèle de Grize depuis douze ans, et travailler "l'argumentation" dans la même perspective. Ce que Grize a souci d'apporter, ce que plusieurs qui le suivons, avons préoccupation de constituer, n'est en aucun cas, un modèle achevé du discours argumenté, encore moins quelque théorie "générale" sémantique. Ceci s'avérerait vite de faible utilité sinon immédiatement remis en cause. En vérité, il s'agit plutôt de constituer des "formulations", des "écritures", commodes mais explicitant les structures suffisantes du discours quotidien, montrant ce qui assure passage d'une procédure à une autre, d'objet à objet et quelles sont les actions du sujet asserteur à chaque fois, la responsabilité de ce sujet dans les constructions du sens: Dès lors, le travail de Grize est bien d'offrir à d'autres — sociologues, psychologues, sémiologues —, moyen de développer leurs propres analyses, de cerner davantage des jeux de signification échappant jusque-là aux modèles méta-théoriques, de comprendre des logiques de sujets par le repérage d'articulations fines entre ces logiques.

Voilà sans doute, pourquoi Grize ne va pas "plus loin", et en même temps "va très loin". Son œuvre est assurée de constants enrichissements; elle est au cœur de nombre de travaux actuels et futurs, comme nécessité épistémique et méthodologique.

Perspectives piagétiennes sous la direction de Louis Not

Collection "Sciences de l'homme", Privat éditeur, Toulouse, 1983,
228 p. Prix : 87 FF.

Jacques Vonèche, professeur de psychologie de l'enfant et de l'adolescent
à l'Université de Genève,
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education,
rue Général Dufour, 24, 1204 Genève.

Ce volume intéressera le sociologue à plus d'un titre. En effet, il est caractéristique de ce processus d'héroïsation qui accompagne toujours la réflexion sur la pensée d'un grand seigneur de la science. La circonstance particulière du décès de Piaget, à l'occasion duquel ces essais se doivent de paraître, ne fait qu'augmenter ce processus. C'est ainsi que l'autobiographie de Piaget est prise au pied de la lettre, alors que celle-ci n'est qu'une gigantes-

que tentative faite par le Piaget arrivé pour masquer sa véritable trajectoire dans l'univers du savoir. Bien plus, Louis Not, dans son introduction, ramène le Piaget mythique qui a bien tout fait pour, selon l'expression de l'auteur, "emballer les rotatives et déchaîner les ondes", à un autre mythe du savant idéal, le mythe einsteinien du savant solitaire et incompris des masses ignares. Il y a, dans cette assimilation de Piaget au modèle canonique dans notre société de ce qu'est un savant, double décrochage par rapport à la réalité historique. Ce phénomène ne se vérifie que pour les plus grands: Darwin, Marx, Freud, Einstein et aujourd'hui Piaget. C'est faire bon marché, dans le cas précis de Piaget, de la longue série des collaboratrices et collaborateurs à la tête de laquelle il faut placer Bärbel Inhelder et Alina Szeminska, ces éternelles secondes (et par le sexe et par la position) qui seront sans doute heureuses, une fois de plus de voir le "Patron" mis au rang des plus grands.

Le livre lui-même est composé de trois parties d'inégales longueurs: perspectives fondamentales, perspectives d'application et perspectives de réflexion et de recherche.

Dans la première partie, les auteurs ont relié quelques perspectives piagétienne à leur point de vue propre. C'est ainsi que Philippe Malrieu se demande si le sujet à vection épistémique ne trouve pas dans ses relations d'identification et d'opposition aux autres, non seulement l'énergétique, mais surtout les structures qui lui permettent de devenir acteur et novateur. Il retient surtout de Piaget que la construction de la personnalité ne se confond ni avec l'intuition phénoménologique des opérations conscientes, ni avec la prise de conscience des événements vécus comme le manifeste la psychanalyse, ni avec les engagements existentialistes. Elle serait plutôt prise de conscience corrélative de l'interaction du sujet et de l'objet, dans un processus qui n'arrive à atteindre les mécanismes centraux de l'action du sujet qu'à la condition de rechercher les propriétés intrinsèques du réel. Pour lui, en énonçant cette relation nécessaire entre la connaissance du monde et la connaissance de soi, Piaget définit un principe essentiel de la réalisation de la personne qui est d'exister *entre*, entre les œuvres, entre les autres, entre les temps, dans une recherche consciente de leurs interdépendances dialectiques.

Pierre Tap montre, pour sa part, que la théorie piagétienne selon laquelle l'affectivité ne peut être conçu et analysée en dehors des processus cognitifs qui lui donnent forme, est trop optimiste, du fait de l'importance accordée aux aspects rationnel (logique) et normatif (morale), mais qu'elle n'en reste pas moins fondatrice d'une double polarisation qui ne se situerait pas entre l'affectif et le cognitif, comme le veut une classification reçue, mais entre le moi et le réel.

Jacques Wittwer et Bouréima Guindo analysent deux exemples de "structuralement possible" (pour Piaget, le possible du point de vue de l'observation) piagétien dans le jeu africain du Banangolo et dans la pratique scolaire des "intervalles". L'intérêt de l'étude du jeu africain du Banangolo réside dans le fait que ce jeu correspond à la constitution occidentale de la logique des propositions et constitue, par conséquent, la preuve d'une pensée opératoire formelle chez les Africains antérieurement aux influences de la colonisation (fait simple et évident, mais non reconnu).

Colette Laterrasse se demande si le souci piagétien de marquer la continuité entre les différentes formes d'intelligence de l'animal à l'adulte humain n'a pas conduit l'Ecole de Genève à effacer la spécificité du langage en en faisant tout simplement une fonction sémiotique parmi d'autres. On reconnaîtra sans peine, avec elle, que l'explication donnée par H. Sinclair

de Zwart de l'avance du langage sur l'opération est d'une affligeante pauvreté: expliquer cette avance par l'automatisme verbal et l'imitation du milieu ambiant est sommaire et insuffisant, spécialement pour une Ecole qui a toujours prétendu que l'enfant n'imitait que ce qu'il maîtrisait déjà. Quant à montrer que le réglage du "plus" et du "moins" est lié à l'acquisition des conservations par l'enfant (thèse de H. Sinclair-de Zwart), il s'agit là d'une liaison purement tautologique, puisque la conservation consiste exactement en un réglage correct du plus et du moins.

Gérard Lamouroux s'interroge, quant à lui, sur les pratiques expérimentales genevoises. Il observe d'intéressants prolongements à une méthode initialement conçue à l'usage d'un seul homme et qui exigeait son flair particulier pour porter tous ses fruits: simulations, apprentissages sans erreur, modelage, conflits cognitifs. Nous ne partageons pas, pour notre part, l'optimisme de l'auteur, car trop souvent ces méthodes nouvelles portent sur des cas trop spécifiques ou sur des situations uniques, quand elles ne sont pas simplement de purs artefacts.

Claude Fronty clôt cette première partie en comparant l'épistémologie piagétique à la dialectique marxiste. Le débat est ancien. Lucien Goldmann avait vu en Marx le précurseur et en Piaget le fondateur de l'épistémologie moderne. A l'opposé, Ceslaw Nowinski voyait en Marx le fondateur d'une méthode scientifique générale et en Piaget un laborieux suiveur. Le premier était un exilé roumain à Paris; le second un apparatchik polonais. Jean-Toussaint Desanti opposait, quant à lui, après son départ du P. C. français, la science piagétique à l'idéologie marxiste, alors qu'Henri Wallon et Emile Jalley, communistes orthodoxes, opposaient science marxiste contre idéologie. Fronty, reprenant la question, propose, en dernière analyse, d'examiner l'histoire du chercheur Piaget à l'intérieur des champs culturels et scientifiques qui furent les siens.

La deuxième partie porte sur les applications possibles de la psychologie piagétique. Louis Not pense que la notion piagétique d'équilibration devrait permettre de tirer les méthodes actives de l'ornière dans laquelle le primat accordé aux besoins et aux intérêts de l'élève les a enlisées. Pour lui, les processus d'équilibration, par leur généralité même, permettront de donner une direction au développement plus ferme que la simple tonalité affective issue des besoins et des intérêts des élèves. En outre, il pense que la connaissance précise des stades de développement permettra aux programmes scolaires de ne proposer aux élèves des contenus qui ne soient rien de plus qu'assimilables directement aux structures de représentation et de traitement des élèves. Mais cette assimilation doit se doubler de son contraire, l'acmodation des schèmes assimilateurs à des situations nouvelles.

Nous pensons, pour notre part, que rien n'est plus dangereux que ce goût des pédagogues pour une méthode éducative, fut-elle équilibratrice et piagétique. L'intérêt de l'école réside dans la pluralité des approches et dans les rapports dialectiques qu'une telle diversité engendre presque nécessairement.

Jacques Fijalkow et Yves Prêteur présentent une étude de l'acquisition de la langue écrite inspirée de Piaget. Ils montrent classiquement que la compréhension de la lecture va de pair avec le développement cognitif. C'est le contraire qui serait surprenant! De même, Claude Navarro, appliquant les méthodes piagétienne aux adultes, montre que ceux-ci fonctionnent selon

un modèle hiérarchique simple quoique multi-dimensionnel: les registres de fonctionnement construits le plus tôt dans l'enfance sont les plus disponibles chez les adultes, les registres les plus complexes sont les plus fragiles et les plus couteux à mobiliser chez l'adulte, pourtant ils sont les plus efficaces. Boulversante découverte, donc!

La troisième et dernière partie est formée par un seul chapitre dû à Gérard Lamouroux. Ce chapitre est le plus décevant du volume, pour nous. L'auteur semble admettre, par exemple, que le structuralisme génétique cher à Piaget est possible, bien qu'une telle conception n'ait pas encore reçu de développements "suffisants tant sur le plan des formalismes que des pratiques expérimentales".

Nous pensons, au contraire, qu'il existe une excellente raison pour l'insuffisance de tels développements: l'impossibilité théorique et pratique du structuralisme génétique. En effet, le structuralisme n'admet aucune explication en dehors de lui-même, puisque ce sont les rapports que les parties entretiennent entre elles et avec le tout qui constituent la totalité de l'explication. Au contraire, le généticisme suppose un développement dans lequel il situe le pouvoir explicatif. Ce développement consiste essentiellement en une hiérarchie de formes ou de stades ordonnés vers le plus grand épanouissement. Pour établir cette ordonnance hiérarchique, force est donc bien de faire appel à un critère extérieur aux différents paliers de développement discernés et par rapport auquel ces paliers s'organisent. Il y a donc opposition fondamentale entre le structuralisme et le généticisme, si bien que l'idée même d'un structuralisme génétique est logiquement impossible.

On aurait aimé que ce livre s'adraissât davantage à des problèmes fondamentaux de la théorie piagétienne, comme celui du paradoxe structuro-génétique, des relations entre ontogenèse et sociogenèse, spécialement dans le cas de l'histoire des sciences, ou de l'ontogenèse de la représentation, plutôt que de reprendre une série de questions conciliantes comme celles qui forment l'essentiel des textes réunis ici. Mais les vraies questions d'une théorie sont toujours saisies en dernier lieu. Si bien qu'il faut espérer que la théorie piagétienne ne disparaisse pas faute de combattants vivants, comme le voudrait Thomas Kuhn, quand il écrit: "Theories die, because their authors die", mais qu'elle fasse, au contraire, l'objet d'un véritable débat critique. C'est le plus bel hommage à rendre au Maître genevois. Malheureusement l'entourage de Piaget a été le premier à ne pas le comprendre.

**Junge Tibeter in der Schweiz.
Studien zum Prozess kultureller Identifikation**
Martin Brauen und Detlef Kantowsky (Hrsg.).

Verlag Rüegger, Diessenhofen, Collection "Konkrete Fremde".
Interkulturell vergleichende Studien der Arbeitsgruppe Entwicklungsländer
an der Universität Konstanz, No. 5, 1982. Broché, 292 p. Prix: Fr. 28.—

Anja Dobler-Mikola, Psychiatrische Universitätsklinik, Forschungsdirektion,
Postfach 68, 8029 Zürich

In dem von Martin Brauen und Detlef Kantowsky herausgegebenen Buch werden interessante und informative Überlegungen und Resultate aus einer umfassenden interkulturellen Vergleichsstudie über die sozio-kulturelle Identifikation junger Tibeter in der Schweiz vorgestellt. Mit den herkömmlichen traditionellen Forschungsansätzen sind Gruppen, wie sie im Buch beschrieben werden, eigentlich schwer erreichbar und es ist deshalb mit dem vorgestellten Projekt auch nicht gelungen, die besonderen Probleme solcher interkultureller Studien vollständig zu überwinden. Die Problematik wird aber eingehend aufgerollt, und wer sich mit ähnlichen Fragestellungen auseinandersetzt, dem sei dieses Buch empfohlen. Das Buch besteht aus vier in sich geschlossenen Abschnitten, welche im folgenden kritisch durchleuchtet werden.

In der *Einleitung* beschreiben die Editoren die Ausgangslage der Tibeter in der Schweiz und die theoretischen und methodischen Vorüberlegungen zum Projekt. Die tibetanischen Jugendlichen wuchsen in der Schweiz in drei unterschiedlichen Sozialisationsmilieus auf, nämlich

- im Kinderdorf Pestalozzi,
- als Pflegekinder in schweizerischen Privatfamilien, und
- in tibetanischen Flüchtlingsfamilien.

Diese drei verschiedenen Umgebungen werden ausführlich beschrieben, wobei die Autoren auf die jeweiligen speziellen Probleme hinweisen. Als solche problematische Punkte werden insbesondere erwähnt: die Wirklichkeitsfremde Atmosphäre des Pestalozzi-Dorfes, die extreme Entfremdung von der eigenen Kultur der in schweizerischen Pflegefamilien Aufwachsenden, und die Anpassungsschwierigkeiten derjenigen Jugendlichen, die in tibetanischen Familien aufwachsen und somit keinen direkten Kontakt zur schweizerischen Kultur haben.

In ihren theoretischen Vorüberlegungen beschränken sich die Editoren ausschliesslich auf die Anpassungsproblematik junger Tibeter. Somit ist diese Arbeit eine Studie über die Probleme der zweiten Ausländer-Generation. Am Anfang der Vorüberlegungen stehen Fragen nach dem Selbstfindungsprozess der tibetanischen Jugendlichen. Hin- und herpendelnd zwischen den Werten und Normen des schweizerischen Gastlandes und ihrer Herkunfts-Kultur müssen sich die jungen Tibeter eine Identität erwerben, mit der sie im hiesigen Milieu und besonders vor sich selbst bestehen können. In bezug auf die drei verschiedenen Sozialisationsmilieus vermuten die Autoren, dass der Anpassungsprozess an die schweizerische Umwelt weitgehend abhängig ist vom jeweiligen Sozialisationsmilieu und deshalb in unterschiedlicher Art und unterschiedlichem Mass vollzogen wird.

Das Ziel ihrer Untersuchung formulieren die Autoren auf Seite 24 folgendermassen: "Ziel des Projektes ist es, in enger Zusammenarbeit mit der Tibeter-Jugend eine Studie zur heutigen Lage der jungen Tibeter zu erarbeiten, die Anfang der sechziger Jahre in die Schweiz kamen und hier in schweizerischen Familien, im Pestalozzi-Kinderdorf oder bei ihren Eltern aufwuchsen". Die konkrete Durchführung soll gemäss dem Forschungsdesign in enger Zusammenarbeit mit den tibetanischen Jugendlichen erfolgen. Die im Buch dargestellte theoretische und methodische Ausgangslage weckt beim Leser / bei der Leserin grosse Erwartungen bezüglich neuer Impulse und Ansätze. Das Design bietet an sich einen idealen Rahmen für einen kundenorientierten Forschungsprozess. Die Autoren distanzieren sich aber bereits in der Einleitung vom Konzept der Aktionsforschung, indem sie schreiben: "Dennoch würde es zu weit führen, angesichts dieser Klientenzentrierung das Konzept der 'Aktionsforschung' als wissenschaftstheoretischen Leitfaden unseres Projektes zu bezeichnen, denn schliesslich strebten wir keine organisatorische Verzahnung von Forschung mit veränderndem Handeln an.. (Seite 26). In der Luft bleibt die Frage: Warum eigentlich nicht?

Unter dem Titel "*Vom 'Tibeter' zum 'Tibeter in der Schweiz'*" beschreibt Jürgen Schmuker eine empirische Analyse des Assimilationsprozesses. Als theoretischer Bezugsrahmen für seine Analyse dient dem Autor das 7-stufige Assimilationsmodell von Ronald Taft. Die empirische Analyse stützt sich auf eine Inhaltsanalyse von Zeitungsnachrichten in den Jahren 1960 bis 1978, die sich in irgend einer Weise mit Tibetern befassten. Er versucht daraus Rückschlüsse auf die Assimilation der Tibeter zu ziehen und in diesem Prozess die einzelnen Stufen des Taft-Modells zu identifizieren. Die Analyse selbst ist sehr interessant verfasst und vermittelt dem Leser / der Leserin viele Bilder und Vorstellungen der Interaktion zwischen Tibetern und Schweizern. Der Autor zeigt, wie in der Berichterstattung in den ersten Jahren nach der Ankunft der Tibeter eine anfängliche Idealisierung langsam durch eine Ernüchterung und kritischere Einstellung ersetzt wurde. Probleme in Zusammenhang mit der Erhaltung der tibetanischen Kultur tauchten erst in späteren Jahren auf. In den letzten Jahren der Berichtsperiode schliesslich werden die Tibeter als fremder aber akzeptierter Bestandteil der Schweizer Welt beschrieben. Die wichtigste Schlussfolgerung lautet, dass sich die Tibeter in der Schweiz nie vollständig assimilieren werden, und zwar aus Gründen, die sowohl bei den Schweizern wie bei den Tibetern selbst liegen.

Beim Lesen von Schmukers Ausführungen taucht sehr bald die Frage auf, inwiefern Zeitungsberichte wirkliche Aussagen über die tatsächliche Assimilation von Tibetern machen. Widerspiegeln die Zeitungsberichte nicht eher die Wahrnehmungen der Schweizer von der Assimilation der Tibeter? Dieser Problematik scheint sich Schmuker ebenfalls bewusst gewesen zu sein, versucht er doch über mehrere Seiten hinweg zu begründen, warum sich Zeitungsberichte als Indikator für den Assimilationsprozess besonders gut eignen, was aber nicht zu überzeugen vermag. Der Autor berücksichtigt m.E. zu wenig, dass Zeitungsartikel ein Produkt der Meinungsbildung einer bestimmten Öffentlichkeit darstellen. Zeitungsartikel geben eher Aufschluss über Wahrnehmungen dieser Öffentlichkeit von den Tibetern als von der tatsächlichen Assimilation derselben. Die theoretische Perspektive, wonach die Assimilation Fremder an eine neue Kultur einen Interaktionsprozess darstellt und von beiden beteiligten Akteuren eine Anpassungsleistung verlangt, kommt in den Ausführungen des Buches zu kurz. Ein solcher Ansatz hätte

jedoch einen besonders interessanten Interpretationsrahmen für eine Analyse der Zeitungsberichte abgegeben.

Der Abschnitt „*Ergebnisse der Befragung*“ von Reinhard Sander stellt sowohl methodisch wie theoretisch den problematischsten Teil des Buches dar. Im theoretischen Rahmen stellt der Autor keine theoretischen Richtlinien auf für seine eigene Auswertung, sondern beschränkt sich auf eine kritische Auseinandersetzung mit den bekanntesten Assimilationstheorien des angelsächsischen Raumes. Dabei berücksichtigt er leider in keiner Weise die strukturorientierten Ansätze aus Fremdarbeiterstudien im deutschsprachigen Raum. Der Autor äussert zwar zutreffende und fundierte Kritik an verschiedenen Assimilationsansätzen, kann ihnen aber keine wirklich alternative theoretische Perspektive entgegensetzen. Auch bleibt seine Darstellung sehr einseitig, geht er doch kaum auf die Vielschichtigkeit des Anpassungsprozesses ein:

Im Abschnitt „*Ausgewählte Ergebnisse*“ werden Leser und Leserinnen mit einer Menge von Datenmaterial konfrontiert. Der Autor stellt diverse Resultate über demographische Merkmale der jungen Tibeter, über deren soziale Beziehungen, über die kulturellen Orientierungsmuster und über verschiedene Einstellungen zu Hilfsprogrammen für Flüchtlinge vor. Aufgrund seiner Analyse kommt er zu zwei wesentlichen Erkenntnissen:

- „Bei einer relativ ähnlichen Ausgangslage führten die schweizerischen Hilfsmassnahmen für Tibeter zu einer sozialen Differenzierung der Flüchtlinge, die ihre Bezüge sowohl zur Aufnahme- als auch zur Ursprungskultur sowie ihre Lebenschancen in beiden Milieus in einem Ausmass prägt, das uns milieutypische Muster erkennen lässt“ und
- „Obschon die jungen Tibeter – in Abhängigkeit von ihrer Erziehungsumwelt in der Schweiz – mehr oder weniger der Mehrheitskultur angeähnert sind, widerlegt unsere Untersuchung doch die These, sehr junge Emigranten würden sich 'einfach' oder gar 'restlos' assimilieren“ (S. 190).

Beim sorgfältigen Durchlesen der Resultate müssen aber einige kritische Fragen gestellt werden. Für das Verständnis der Ergebnisse stellt die Tatsache, dass die Auswahlkriterien und Ordnungsprinzipien des dargestellten Datenmaterials nicht transparent gemacht werden, ein besonderes Problem dar. Zwar führt der Autor in der Vorbemerkung auf Seite 92 zu seiner Analyse aus, dass er bei der Auswahl der dargestellten Ergebnisse – seinem generellen Arbeitsprinzip folgend – dem subjektiven Urteil der Mitglieder des Arbeitskreises den Vorzug gab. Leider reflektiert er in seinen Interpretationen diesen Prozess nur am Rande, wodurch die Darstellung der Resultate oft punktuell und willkürlich wirkt. Schade ist auch, dass der Autor kaum Quervergleiche zu entsprechenden Ergebnissen aus Studien an Schweizer Jugendlichen macht. Material dazu hätte er sicher z.B. im Buch „Zur Unrast der Jugend“ von R. Blancpain und E. Häuselmann gefunden.

Nach den langen Ausführungen zur Problematik und Fragwürdigkeit eines standardisierten Fragebogens als Forschungsinstrumentarium (S. 108ff) erstaunt schliesslich die unkritische und konventionelle Gestaltung des im Projekt benützten Fragebogens. So werden z. B. als Indikatoren für die Erfassung der Problematik sozialer und kultureller Orientierungen Antwortkategorien vorgegeben, welche die tatsächlich vorhandenen Alternativen

sicher nicht adäquat ausschöpfen. Mögliche Leitbilder werden z. B. wie folgt operationalisiert: Rinpoche (hoher tibetanischer Lama) / Vertreter der tibetanischen Exilregierung / Schweizerischer Bundesrat / Universitätsprofessor / Tibetischer Adliger / Multimillionär. Wo finden hier Antworten Platz, die sich weder an traditionellen tibetanischen noch an traditionellen schweizerischen Leitbildern orientieren?

Zum Schluss im Abschnitt "*Tibeter Jugend im Spannungsfeld zweier Welten*" von Gyaltsen Gyaltag und Kelsang Gyaltsen kommen die betroffenen tibetanischen Jugendlichen selber zum Wort. Sie beschreiben kurz die Probleme der Assimilation aus ihrer eigenen Perspektive. Wie der Titel des Abschnittes andeutet, werden hier vor allem die speziellen Spannungssituatonen und die entsprechenden Schwierigkeiten bei der eigenen Identitätssuche ins Zentrum gestellt. Der Hauptteil des Abschnittes befasst sich aber mit den Resultaten aus der Befragung über den Verein Tibeter Jugend. Die Autoren versuchen aus diesen Resultaten Richtlinien für das weitere Wirken des Vereins herauszuarbeiten mit spezieller Betonung auf die Kulturarbeit und die Sozialarbeit. Der Abschnitt ist klar und prägnant zusammengefasst. Es bleibt zu hoffen, dass die entdeckten Probleme durch die konkrete Vereinsarbeit auch tatsächlich angegangen werden können.

Soins à domicile

L. Ramel; C. Willa & P. Gilliland

Edition Réalités Sociales, Case postale 797, 1001 Lausanne, 1982
Broché, 302 pages. Prix: Frs. 36.—

Geneviève Steinauer-Cresson, 1, rue du Vieux-Moulin, 1213 Onex GE

Cet ouvrage collectif est d'abord un plaidoyer pour la CLSAD (Centre lausannois des soins à domicile), une opération de promotion rondement menée et bien étayée. Il prend fermement parti pour les soins à domicile qui constituent une solution humainement, médicalement et financièrement acceptable comme alternative, même partielle, à l'hospitalisation. A partir de l'institution qui fonctionne bien — le CLSAD — on présente une analyse des prestations offertes, de la clientèle et des conséquences du maintien à domicile. Voyons successivement les résultats principaux de ce travail, puis quelques questions qu'il pose.

Dans la première partie, une analyse sociodémographique de la clientèle du CLSAD pendant le premier trimestre 79, représentative de la clientèle de ce service sur une plus longue durée. Il s'agit essentiellement d'une clientèle âgée (40 % ont 80 ans et plus, 33 % de 70-79 ans) composée d'un tiers d'hommes et de deux-tiers de femmes, vivant seuls 4 fois sur 10 dans l'ensemble, mais 1 fois sur 4 seulement pour les hommes; 51 % des malades ont un revenu fiscal de moins de 1 000 francs suisses par mois (56 % des femmes et 39 % des hommes sont dans ce cas). L'analyse des correspondances

souligne le cumul des inconvénients liés à l'âge: faibles revenus, isolement, forte dépendance.

Dans la seconde partie, une analyse des activités au service de la population soignée, que ces activités soient effectuées par le CLSAD ou par d'autres services collaborants. Les infirmières du CLSAD font en moyenne un peu plus d'une visite par semaine aux patients, visite qui dure en moyenne 30 à 40 minutes. La gamme des services collaborants est large; hormis les bénévoles de toutes sortes (assurant notamment les transports), différents services sociaux interviennent (services communaux, ou d'une des nombreuses Ligues touchant à la santé), mais aussi des services de soins (physio, ergothérapie, etc.) et d'autres s'occupant du travail ménager et des repas chauds,

La troisième partie analyse les flux de clientèle, "entrées et sorties" du CLSAD, ce qui établit le rôle d'alternative à l'hospitalisation, de ce service lausannois.

La quatrième partie est consacrée aux coûts comparés. Pour les pouvoirs publics et les caisses-maladie l'institutionnalisation est nettement plus coûteuse que les soins à domicile: respectivement 3,5 et 5 fois plus. Et cette estimation prend en compte la totalité des frais d'une hospitalisation, d'une part et d'un maintien à domicile, d'autre part. Mais tout le nœud de la question économique vient d'une sorte d'anachronisme des tarifs et remboursements. Si la plupart des dépenses occasionnées par une hospitalisation de longue durée sont effectivement supportées par les pouvoirs publics et les caisses-maladie, il n'en va pas de même des dépenses occasionnées par un traitement à domicile. Le patient doit prendre en charge une part plus forte de celles-ci, les pouvoirs publics n'étant pas tenus de subventionner les services de soins à domicile (le CLSAD ne tourne que parce que subventionné, mais cette situation n'existe pas dans nombre de villes et localités . . .), alors que le coût des hôpitaux est directement pris en charge par la collectivité. De leur côté les assurances-maladie accordent dans leurs conventions des remboursements dérisoires à une toute petite partie des soins (effectués par les médecins ou les infirmières exclusivement!), mais couvrent intégralement des prix de journée forfaitaires pour toute une catégorie d'assurés. Il en résulte que la solution la meilleure marché, collectivement parlant, devient un luxe pour les patients, et spécialement pour cette population âgée et modeste, en l'absence de compensation . . . En moyenne 41 % des frais de maintien à domicile reviennent aux patients, contre 12 % des frais d'institutionnalisation.

La cinquième partie est orientée vers l'avenir: l'augmentation de la population âgée, inéluctable, risque de signifier une croissance sans précédent des hôpitaux et de la proportion de la population vouée à soigner l'autre. Pour échapper à ce scénario infernal, il faut développer des alternatives comme l'hospitalisation à domicile qui concilie l'intégration des personnes âgées et les économies pour la collectivité.

Dans cette foule de renseignements intéressants, j'aimerais revenir sur quelques points ou quelques enjeux dont je regrette qu'ils n'aient pas été abordés davantage, mais peut-être n'est-ce que partie remise? Cette recherche est centrée sur le CLSAD qui réussit là une opération de promotion intelligente et probablement nécessaire. Cet établissement réussit bien à convaincre de son utilité, de la pertinence et de l'importance majeure des services qu'il rend. Mais un chapitre de son fonctionnement reste dans la pénombre: quelle place les infirmières ont-elles réellement dans les soins infirmiers à domicile? Quelle est leur réelle autonomie face aux patients qu'elles prennent en charge et face au corps médical prescripteur? La question me semble d'importance: de tous les côtés on constate que les infirmières sont insatisfaites de leurs

conditions de travail à l'hôpital. Est-ce que le CLSAD, ou les organismes similaires, sont une réelle alternative pour elles? Leur permettent-ils un véritable épanouissement de leurs capacités et projets professionnels, ou bien leur apportent-ils — ce qui serait déjà appréciable — un simple aménagement des conditions de travail (rythmes, horaires ...) ? A quelles conditions ces organismes-là seront-ils vraiment capables de retenir durablement et valablement la population infirmière la plus exigeante et la plus motivée pour son travail? Quand on sait l'attrait des formations d'infirmières en santé publique, ces questions sont urgentes. Au demeurant, on trouve dans ce livre quelques éléments qui font penser que la division du travail en dehors de l'hôpital n'est pas toujours évidente: dans la présentation du CLSAD, on devine (pages 47–48) que les partages de compétences et de décisions entre infirmières et personnel "non professionnel" ne coulent pas de source, que les contacts médecins-infirmières (essentiellement téléphoniques!) sont plutôt lâches ... mais aussi (page 50) que "le personnel très jeune s'adapte plutôt moins bien aux conditions de travail extra-hospitalier qu'il idéalise à l'avance". Dans un article d'un ouvrage de la même collection, K. Ley¹ analyse la situation des soigantes, par exemple, et note que "en définitive, les prestations centrées sur le contact direct avec les personnes risquent de dégénérer et d'être reléguées au terme d'une longue chaîne de consignes hiérarchisées." La situation de l'infirmière à domicile est-elle une confirmation ou une exception réelle à ce constat général ... ?

Ce livre, et c'est l'un de ses mérites principaux, illustre bien l'artificialité et l'incohérence — par rapport aux besoins des patients — du système de fixation des prix et du subventionnement des différentes prestations. Il le fait parfois avec une naïveté (feinte?) "telles qu'elles sont actuellement les caisses maladie ne seraient pas sociales ..." (sic) (je souligne), page 246, ou page 250: "les caisses maladie ont donc plutôt tendance à prendre en charge les frais pour la 'réparation de la santé dégradée' que pour la prévention ou le confort physique" ... Peut-être que la méconnaissance générale du système de santé et d'assurances rend nécessaires ces affirmations élémentaires ... mais si on ne peut qu'être d'accord avec le constat chiffré et étayé qu'il propose des différences de coûts entre hospitalisation et maintien à domicile, deux remarques s'imposent:

- l'évaluation du prix du maintien à domicile ne tient pas compte, dans les chiffres, du travail ménager ou des soins prodigués par l'entourage (essentiellement des femmes: conjointes, compagnes ou filles ...). Certes, à plusieurs reprises, ce livre insiste sur le dévouement de cet entourage, dont l'accord est une condition importante au maintien à domicile et qui y trouverait, en termes d'amour et de sens retrouvé à la vie, une gratification évidente. Mais ne pourrait-on pas envisager aussi une prise en charge des frais, voire une rétribution d'une partie des activités domestiques de l'entourage fortement sollicité ... ou une meilleure décharge de ceux-ci par une série de professionnels des soins généraux ou du travail ménager, dont les services sont assez peu "utilisés", selon l'enquête du CLSAD? En d'autres termes, il faudrait déterminer dans quelle mesure l'économie que représentent les soins à domicile se fait par transfert de charges (frais, mais surtout surcroît de travail) sur les épaules des membres de l'entourage ... et envisager un contre-transfert en compensation.

1) LEY, K. (1982), *La féminitude, une profession, Assister, éduquer, soigner* (Fragnière, J. P. & Vuille, M.) (Réalités sociales, Lausanne).

La même remarque peut être faite plus globalement. Le souci de faire faire des économies à notre système de santé "malade" est probablement justifié et urgent. Mais la place faite ici à cette préoccupation me gêne quelque peu; j'aimerais la voir reléguée à l'arrière-plan, pour des raisons bien simples et exposées aussi dans ce livre. On y apprend que la population du CLSAD se recrute dans les couches défavorisées de la population (chap 2), on y rappelle que "à tous les âges, la pauvreté est accompagnée d'un large tribut à l'institutionnalisation" (page 219). D'autres recherches, notamment celles de Chauvenet,² ont montré une corrélation entre le prestige d'une filière de soins et l'origine sociale de ses utilisateurs. Et par son analyse du CLSAD, ce livre confirme ou illustre le même phénomène. Alors, quels que soient les avantages — incontestables — du maintien à domicile, ne pourrait-on pas mettre l'accent sur la nécessaire redistribution économique (: il faudrait améliorer et diversifier, cela coûtera cher, les prestations offertes à domicile) plus que sur les économies du système global?

En introduction, les auteurs rappelaient que les ancêtres de nos hôpitaux modernes accueillaient une population marginale et pauvre, bien avant de songer à la soigner. Ce sont ceux-là qu'on voudrait actuellement maintenir ou renvoyer chez eux, au nom de l'efficacité des soins et des économies urgentes, au nom aussi de l'humanisation. La question est posée: comment faire pour que cela ne se paye

- ni d'une déqualification professionnelle des infirmières à domicile
- ni d'un transfert de charges de la collectivité à l'entourage du malade
- ni d'une économie sur le dos des plus défavorisés au profit de la médecine de pointe: hautement spécialisée et visant une clientèle plus jeune et plus aisée.

2) CHAUVENET, A. (1978), "Médecines au choix, médecine de classes"
(PUF, Paris)

Production de l'école – production de la société.
Analyse socio-historique de quelques moments décisifs
de l'évolution scolaire en Occident.

André Petitat

Droz, Genève, 1982, 540 p. Prix : Fr. 80.—

*Prof. G. Busino, Faculté des Sciences Sociales et Politiques,
Université de Lausanne, 19, Av. Vinet, 1004 Lausanne.*

UNE SOCIOLOGIE HISTORIQUE DES SYSTEMES SCOLAIRES.

Un exemple de recherche historico-sociologique se tenant loin des sociologies de l'intérêt et de l'individualisme méthodologique est le livre d'André Petitat, *Production de l'école – production de la société*. Il s'agit d'un travail très important, qu'il vaut la peine d'analyser minutieusement.

A une époque où l'avachissement et la bureaucratisation de la vie intellectuelle poussent un peu tout le monde à remplacer les difficultés et les contraintes de la connaissance par les bavardages radio-télévisuels, ou par les autres caquetages et empirismes si chers à une société du spectacle et du simulacre, — André Petitat, un enfant de mai 1968, délibérément, et avec une opiniâtreté et une ténacité inébranlables, a choisi la voie difficile, pour parcourir laquelle, on le sait bien, il est très inconfortable et fâcheux, selon la belle formule d'Alain Touraine, de chauffer les "chaussons chanoinesques", par ailleurs si commodes pour mettre "le refus de l'ordre établi au service de ses petits priviléges personnels et de sa propre irresponsabilité", pour métamorphoser les jeux de mots les plus insignifiants en une soi-disante sociologie critique.

André Petitat a choisi une voie difficile, très difficile, car accidentée, peu fréquentée, et le long de laquelle beaucoup — avant lui — ont trébuché, se sont arrêtés, découragés, fatigués, affligés surtout par l'isolement intellectuel. Monsieur Petitat l'a arpentée cette voie avec une sorte d'aisance altière, en défiant les modes culturelles, les chapelles universitaires, les accommodements pour la réussite carriériste, ne craignant jamais la solitude, en faisant courageusement l'autocritique de ses propres écrits antérieurs, sans d'autres objectifs que ceux d'achever et de peaufiner un travail de longue haleine, la thèse. Il a ainsi montré du courage, de la persévérance, de la franchise, mais il nous a en même temps révélé ses multiples talents de chercheur, son aptitude de théoricien de qualité, son aisance à passer de l'analyse ponctuelle à la synthèse et aux généralisations.

Cette thèse n'est pas seulement une bonne thèse (selon le toujours pudique ou réticent langage universitaire), une thèse d'une exceptionnelle qualité par l'étendue des connaissances, par les solides compétences affichées en des domaines divers (l'histoire, les sciences de l'éducation, la sociologie), par la clarté stylistique, par la démarche qui arrive — constamment — à être démonstrative malgré la variété, temporelle et géographique, des matériaux utilisés. Cette thèse est surtout une grande et belle leçon d'ouverture, de rigueur dans la confrontation des idées, une contribution remarquable à

l'élaboration de la nouvelle sociologie de l'éducation, voire de la sociologie historique. Disons pour faire court, que Petitat nous a donné une véritable thèse, une de celles qu'autrefois les "mandarins" qualifiaient de "riche, pertinente, nouvelle, opportunément venue"; une de celles qui ouvrait, sans trop d'intrigues ni de cajoleries, les voies de la carrière universitaire. En sera-t-il de même pour lui? Je le souhaite, pour le développement de la nouvelle sociologie de l'éducation en Suisse, pour la vraie et bonne recherche dans les universités de notre pays.

J'ai dit que cette thèse offre une grande leçon d'ouverture. Elle est admirablement écrite et se lit sans difficulté, malgré la densité et la subtilité du discours. Son infrastructure historique est passionnante et nourrit la thèse centrale de manière très convaincante. Elle rompt avec une "tradition", sort de la "situation paradigmatische" habituelle.

Quelle était la situation de la sociologie de l'éducation en Europe, notamment en Suisse, après les travaux de Bernstein et la publication, en 1970, de *La reproduction?* Dit-on couramment aujourd'hui: une situation tragiquement affligeante pour les sociologues, et bien entendu assez démoralisante pour les gens d'école. Or, en schématisant un peu, il y avait, au centre, l'Ecole de Bourdieu. Elle avait remis à l'honneur l'analyse macrosociale des systèmes d'enseignement, mais ceux-ci demeuraient forcément assujettis à la structure sociale, aux lois de stratification qui régissent les sociétés de classe. En somme, l'école était le reflet de la société. A la domination sociale correspondait la domination éducative. Dès lors la seule logique générale des systèmes d'enseignement était de reproduire les rapports de pouvoirs, les ordres existants. Cette induction fonctionnelle, foncièrement a-historique et transculturelle, fait négliger comment les systèmes d'enseignement s'emboîtent dans l'organisation sociale, elle ne fait aucun cas des mécanismes permettant l'enchaînement de l'école à la société, et surtout elle masque des faits importants: tout d'abord les processus consentent à un groupe ou à une classe sociale d'exercer et de maintenir sa domination, ensuite pourquoi les rapports de pouvoirs sont transformés par l'école en domination symbolique. Enfin si toute transmission culturelle est arbitraire, si elle est violence symbolique, qu'est-ce qui la rend nécessaire? Dans ce paradigme, il n'est pas nécessaire de dévoiler les conditions sociales d'apparition des systèmes d'enseignement. Les différences de structures des systèmes particuliers deviennent des choix fonctionnels, donc des variables négligeables, tout au plus bonnes à supposer de quelle manière la logique générale de l'action pédagogique s'est déployée dans le temps. La lutte pour le contrôle de la politique de l'enseignement et de l'enseignement lui-même est inutile.

Les classes sociales ne peuvent que rester passives dans cette admirable mécanique, intemporelle, immuable, indiscutable.

A la droite de l'Ecole de Bourdieu se plaçait le multiforme fonctionnalisme. Nous lui devons les descriptions les plus raffinées du fonctionnement des institutions scolaires. Quant aux questions de savoir qui, quand, comment, où et dans quelles conditions, s'assure-t-il le contrôle de l'enseignement, les fonctionnalismes s'en méfiaient. Ce courant, c'est vrai, n'a jamais vénéré le déterminisme école-société; il a reconnu l'importance des tensions entre le système d'enseignement et la structure sociale, et pourtant il n'a jamais su expliquer comment l'instruction scolaire fonctionne réellement par rapport à toutes les autres institutions de la société, et pourquoi tel et pas tel autre modèle de rapports caractérise un système d'enseignement particulier dans une société donnée à un moment historique précis. Le fonctionnalisme, lui

aussi, ne donne aucune indication sur l'origine et la formation des institutions et des structures sociales. Par ailleurs, il ne peut pas différencier les acteurs et les institutions les uns par rapport aux autres, avec le résultat qu'il nous est absolument impossible de dire dans quelle condition un groupe social parvient à exploiter ou à maîtriser les tensions du système et surtout il nous est impossible d'identifier les groupes dont l'action est déterminante, voire hégémonique.

A la gauche de l'Ecole de Bourdieu, nous avions la sociologie d'inspiration marxiste. Malgré les efforts louables d'un Althusser et surtout d'un Poulantzas, ici dominait la théorie de la correspondance: correspondance, corrélation, complémentarité entre l'école et les formes du capitalisme. Dans ces conditions la sociologie de l'éducation devient sociologie politique, sans pour autant que nos connaissances en soient accrues. Aucune explication sur les causes de cette complémentarité, rien non plus sur le pourquoi des fluctuations de la complémentarité et sur comment la corrélation arrive à subsister constamment entre le système d'enseignement et les institutions du capitalisme. Nous sommes renvoyés aux rapports sociaux tels qu'ils sont organisés par le mode de production, mais celui-ci ne s'explique que par le type d'organisation sociale lui-même. Bref, la clôture. Cette sociologie d'inspiration marxiste n'a même pas pu élaborer une théorie de l'incidence des facteurs matériels sur l'évolution de l'enseignement dans des conditions variables. C'est grave! Pourquoi dans le même mode de production, autant de différences entre le système d'enseignement genevois et celui, par exemple, du pays de Vaud? Impossible de répondre. La surdétermination marxiste agence les parties constituantes d'une formation sociale en un modèle qui, de toute manière, est toujours fonctionnel pour le mode de production capitaliste.

Dans les trois cas de figure, les résultats ultimes sont pareils; chez Bourdieu le pessimisme stérile, chez les fonctionnalistes l'acquiescement à ce qui est déjà; chez les marxistes la fuite dans la lutte anticapitaliste. Partout la reproduction, la réification de la dynamique de la perpétuation.

A l'analyse de ces théories générales, Petitat aurait pu ajouter un survol sur la théorie générale des systèmes, sur la cybernétique et sur la théorie de l'échange. Ces théories, certes abstraites, formelles, sélectives, ont toutefois des grands mérites. La théorie générale des systèmes a introduit en sociologie de l'éducation le concept de morphogenèse, tandis que celle de l'échange nous a révélé le type d'interaction qui alimente et gouverne au cours du temps l'élaboration des structures d'enseignement, et surtout comment ces structures interagissent dans une société donnée. On pourrait aussi se demander pourquoi pas un seul paragraphe de cette grosse thèse n'a été consacré à l'interactionnisme symbolique, à l'ethnométhodologie et surtout aux récents développements du néo-weberisme. Ces doctrines ont pourtant joué un rôle très actif dans la mise en crise des sociologies de l'éducation jusqu'ici dominantes dans les universités, et notamment des théories de la reproduction.

A propos de celles-ci, Petitat me paraît faire preuve d'ambiguïté et de perplexité: tantôt il parle de l'axiomatique de la reproduction comme du seul outil pour démystifier la théorie du don, pour montrer la nature proprement sociale de la valeur scolaire, pour déceler les modes souterrains d'élimination, les fictions de l'école homogène et les déterminants sociaux de l'échec scolaire; tantôt il accuse cette même axiomatique de la reproduction d'occultez la dynamique sociale, d'aboutir à une dénégation des exigences de diffusion du savoir socialement nécessaire, de faire de l'école un appareil pour réaliser la fonction de reproduction, donc de perpétuation. Monsieur Petitat devient catégorique lorsqu'il doit opposer à la théorie de la reproduction le fait que

l'école n'est ni un sous-système ni un appareil dont les seules fonctions seraient de reproduire ce qui est. Pourtant cette partie de la thèse ne donne aucune réponse nette à la question du rôle actuel du système d'enseignement (production/reproduction), ni ne propose de classification de ce qui est reproduit ou changé. Il ne suffit pas d'élever le niveau d'abstraction pour retrouver des invariantes et échapper ainsi à l'évidence de la non-reproduction.

L'interaction entre l'enseignement et les autres parties de la structure sociale impose — assurément — des restrictions aux projets subjectifs ou réalisés par des groupes sociaux. Toutefois l'instabilité interne des structures institutionnelles peut ouvrir des possibilités d'action. Dès lors l'action sociale peut être infléchie ou aménagée par les idées des agents sociaux ou des acteurs historiques. Le présent n'est pas coupé du passé. L'état actuel est inscrit, donc, dans la genèse. L'école contribue à la formation et à la transformation des groupes sociaux et des structures sociales, en produisant et reproduisant les hiérarchies, les ordres socio-professionnels et socio-culturels, grâce essentiellement aux mécanismes de sélection-hiéarchisation des contenus et des publics scolaires. Le noyau dur de cette argumentation est constitué par l'étude des grandes divisions structurelles des contenus symboliques scolarisés. Petitat s'est efforcé de rapporter — parfois très partiellement — cette sélection-structuration des contenus scolaires à l'évolution des conditions générales et aux relations de force entre les classes sociales. Il est certain qu'une telle approche risque de troubler un sociologue marxiste. Quoiqu'il en soit, il a mis le doigt sur l'insuffisance de l'explication par le seul recours aux conflits entre les groupes sociaux ou les classes sociales. En effet, il a bien vu que les conflits n'expliquent pas tout, et surtout par pourquoi nous sommes passés d'une scolarisation quasi nulle d'il y a environ cent ans à la situation d'aujourd'hui.

M. Petitat a vu, très perspicacement, qu'il s'agit là d'un point crucial. Ni la création des premières écoles d'ingénieurs, ni la modernisation du secondaire au XIXe siècle ne sont guère réductibles aux conflits sociaux. Ceux-ci permettent de comprendre le sens et la forme conférés à la sélection-structuration des symboliques scolarisées, mais les conflits ne sont pas nécessairement producteurs d'institutionnalisations nouvelles. Ils font émerger, tout au plus, contre la domination et le compromis, des perspectives plus larges que celles engendrées par l'évolution générale de la structuration sociale. Petitat aurait pu étoffer davantage cette démonstration en analysant plus longuement cet extraordinaire plan éducatif proposé, entre 1580 et 1630, par la *Ratio studiorum* des Jésuites. De même, il aurait dû faire pour le système d'enseignement naissant de la France révolutionnaire, à laquelle D. Julia a consacré une très belle enquête: *Les trois couleurs du tableau noir: la Révolution*, laquelle va dans le même sens que ce travail.

Cette thèse fait très bien comprendre comment le savoir dispensé par l'enseignement et les programmes scolaires gicle toujours d'un corpus plus vaste d'idées, d'idéologies et de croyances. Mais cette thèse, il me semble, n'explique pas de manière tout à fait convaincante quelles fractions de ces idées, de ces idéologies, de ces croyances, arrivent à constituer le savoir dispensé par l'enseignement; comment elles sont incluses dans les programmes, les manuels, les leçons, les questions d'examens, les mémoires, etc., etc. J'aurais aimé apprendre comment certains aspects de la culture globale s'institutionnalisent concrètement sous la forme des savoirs dispensés par l'école. Par quels moyens, de quelle manière, pour quelles raisons cela arrive-t-il? Imaginons qu'une classe sociale détienne le contrôle de l'enseignement, supposons qu'elle puisse prescrire, dans les détails, les contenus de l'enseignement, est-ce que ce dernier

sera vraiment le plus apte, le plus approprié à promouvoir les intérêts de la classe sociale en question? Petitat a démontré qu'aucun groupe social n'est capable de définir ses véritables intérêts objectifs, mais il laisse entendre aussi que le même groupe doit disposer, néanmoins, d'une série d'idées pour légitimer sa domination sur l'enseignement. Axera-t-il les programmes scolaires sur le seul type de savoir servant le mieux ses intérêts? Y a-t-il des liens entre les savoirs et les intérêts d'où viennent-ils, les facteurs qui orientent les jugements? Petitat ne répond pas à ces questions? Permettez-moi d'ajouter encore une remarque à propos des contenus différents que notre auteur donne dans des contextes discursifs forts divers, au concept de culture. Je me borne à l'énoncer sous la forme d'une question: est-ce que le savoir, surtout le savoir scolaire, peut se réduire à son seul contenu symbolique? N'est-il aussi, je dirais surtout principe d'opération et de manipulation? Dans ce cas, l'école sélectionne sans vraiment sélectionner, divise sans effectivement diviser, mieux: elle divise parce que — dans nos sociétés — n'importe quelle différence est dotée aussitôt d'une valeur sociale autre, et en tant que telle la même est instituée comme enjeu de conflits. Ceci m'amène de plein droit à la conclusion. Petitat dit que le savoir social, quel que soit le mode de production, est la condition nécessaire à la fois de la production de la société et de la reproduction des rapports sociaux. Pourrait-il, ce savoir, cesser d'être enjeux de lutte, de domination? Je crois qu'à cette question Petitat répond: il faut individualiser l'apprentissage scolaire, éliminer de la relation pédagogique toute connexion d'autorité. Il dit qu'il faut laisser l'élève sélectionner les contenus, les démarches éducatives, qu'il faut éloigner l'école du marché du travail, qu'il faut autonomiser davantage les institutions scolaires surtout par rapport aux structures sociales.

Cette réponse me paraît peu convaincante. Elle n'est pas étayée d'une argumentation inébranlable; elle n'a pas été bien greffée à l'évolution probable des systèmes scolaires occidentaux. Aujourd'hui la scolarisation est en train de devenir le mode de socialisation dominant de nos sociétés. Le développement de pratiques complexes de production et d'effectuation impose l'usage croissant de savoirs rationnels complexes. Cela a transformé la nature de l'apprentissage scolaire: aux connaissances d'autan capables de réaliser de façon autonome leur efficacité opératoire succèdent à présent des connaissances très intégrées, dans lesquelles la maîtrise des relations opératoires fondamentales se mélange et se confond avec la maîtrise des langages où ses relations s'expriment. Doit-on réservier cela à l'école? Faut-il accepter sans autre la scolarisation comme le mode de socialisation dominant de nos sociétés?

Sans mettre en doute la pesée des savoirs dans les mécanismes de production de la société et de l'école, que doit-on penser du mode actuel de diffusion de ces savoirs par l'entremise des systèmes d'enseignement? Comment faut-il se situer par rapport à la problématique de la descolarisation, de moins de socialisation par le biais de la scolarisation?

Toutes ces questions restent sans réponses, et pourtant cette thèse montre bien, à partir d'un objet concret, pourquoi les pratiques sociales sont irréductibles à la "pure" raison et aux schémas de l'"homo sociologicus" et du rationalisme méthodologique.

Pour terminer, je fais encore une remarque: les concepts de production et de reproduction ont des usages, en sociologie, très flous, même lorsqu'ils sont appliqués à une formation économico-sociale et à un mode de production. Quant à leurs emplois analogiques et métaphoriques (par ex. Y. Barel, *La reproduction sociale. Systèmes vivants, invariance et changement*), nous savons qu'ils ne donnent lieu qu'à des contresens ou à des observations fuites, telles que celles dénoncées à raison

par G. Vignaux et ses collaborateurs dans *Discours biologique et ordre social*. Petitat utilise production/reproduction tantôt dans le sens de genèse/structure, tantôt dans le sens de changement/permanence, mais toujours dans une perspective piégienne. C'est bien pour cette raison qu'il fait de l'école un "sujet", interagissant avec d'autres sujets, élaborant et opposant des stratégies à d'autres stratégies. Une telle option est, certes, recevable, mais provisoirement. La fragilité conceptuelle de la sociologie ne doit pas nous faire oublier l'urgence d'en reviser toutes les notions. Espérons que ce beau livre, novateur et original, ouvrant de belles perspectives à la sociologie historique, poussera les jeunes chercheurs à s'engager dans des directions de recherches moins coûteuses, mais assurément plus profitables à l'avancement des sciences humaines.

SUMMARIES IN ENGLISH

**Ethical Problems in Social Science Research:
A Prison Case Study**

C. Montandon

More and more social scientists are becoming increasingly aware of the ethical problems inherent in their research. Sociological and anthropological associations in Anglo-Saxon countries have set up ethical principles which might serve as professional guidelines. In the USA, a federal regulation was even created for the protection of the human subjects in biomedical and behavior research. This article examines some of the resulting problems as well as the ethical compromises called for in research practice. It further describes the ethical problems which emerged in a study carried out in a prison setting and reveals some of the resulting considerations.

**A Review of the Current Status
of the Corporatism Debate**

H. Kriesi

Starting off with Schmitter's distinction between corporatism and concerted action, the author attempts to clarify the concepts. He further illustrates, with the use of examples, what is to be understood concretely by patterns of reconciliation of corporate interests. In this context, the example of Switzerland has been classified according to the various dimensions of corporatism. Finally, the conditions and consequences of corporate structures and practices are discussed in reference to the debate currently found in the literature.

Structures of the Military-Industrial Complex in Switzerland

B. Fux & E. Nadai

The article summarizes a study conducted by the Sociological Institute at the University of Zurich. In this study, we examined the existence of structures which seem to make the notion of a military-industrial complex plausible. On the one hand we were interested in a theoretical clarification of the concept within a structural and a cultural dimension; on the other hand we were interested in a methodological critique of the ideological usefulness of secondary data.

Within the structural dimension, we explained the complex as a neo-feudalistic crystallization of a subsystem; within the cultural dimension, we defined it as subcultural differentiation. The structural level was examined using a positivistic-oriented research design. In order to comment upon the cultural dimension, we reflected critically upon our own data collection methods in the form of participant observation and attempted to make some generalizations.

The notion of the military-industrial complex proved to be significant. Strong ties among the three postulated subsystems could be shown.

New Psychiatric Technology and the Tradition of Professional Roles in Medicine

L. Verhaegen

Although the current impetus in biological psychiatry and the inclusion of psychiatric wards in general hospitals suggest an increasing medicalization of psychiatry, a study conducted in a university hospital specialized in the area of biological psychiatry showed that psychiatry still retains a unique status.

In diagnostics as well as in treatment itself, the psychiatrist cannot avoid considering factors outside the realm of medicine when making a decision.

The existence of a medical-biological model does not at all imply that other factors may not be considered in the therapeutic process. These social and existential criteria have made psychiatry a complex field of specialization in which both polyvalence and pragmatism are prerequisites. Just as in the past, the multiple demands being made on present day psychiatry can hardly be fulfilled by the practitioner.

Medicalization and Situational Definitions: The Case of Institutions for the Long-term Placement of the Aged

J. Coenen-Huther

All situational definitions are characterized by their relativity and their normative influence on behaviour. The present article illustrates this two-fold proposition in reference to institutionalized care for the aged. Such situations are defined by two categories of actors: the qualified and the non-qualified personnel. The pragmatic definition of the latter expresses itself in mothering tendencies; it stands in contrast to the definition of the qualified personnel which expresses itself in therapeutic behavior. Referring to Parson's paradigm of the sick role and pattern variables, a comparison of the behavior of both groups is made.

Remarks about Age Classification

J. Widmer

The article investigates the relevance and the diffusion of age classification in the structure of the social order. This classification is regarded as a cultural resource. In the first part, the concepts of chronological age and life cycles are formally differentiated. In the second part, the systematic relation-

ship between age and social action is examined. Finally, the emergence of chronological age in modern times and its application in sociology are briefly surveyed.

Factor Analysis of Correspondence in the Social Sciences

F. Lorenzi-Cioldi

This article presents a method of data analysis which is widely spread today: the factor analysis of correspondence. It is written in an intuitive, non-mathematical language since it is geared towards the social scientist who does not have a profound knowledge of statistics, but who intends to perform a multivariate analysis of his data. Following a general description of the method, the most important stages of the analysis are traced and commented upon, from the organization of the data to the introduction of illustrative variables and the interpretation of the findings. It further indicates other possible variations which could be used for evaluating the same set of data.

The Interview as a Sociological Setting

F. Lieberherr

Field work, far from being a schematic conception of picturesque folklore, presents a genuine application of the laboratory setting: during his observations of real life, the researcher tries to reconcile his role as scientist with his role as social actor. As far as the specific technique of interviewing is concerned, it sets the operational conditions for formal distance which allows the construction of objective knowledge. Methodologically, the interview contributes to broadening the procedure of the qualitative observation of reality, comprehensive research and endogenic understanding.

Analogous to medical action, I have defined the interview as a socio-logical action in which the relationship of researcher-subject develops according to the existing power structures produced by social practice. The

primary responsibility of the researcher: the avoidance of a conquest relationship and academic colonialism which often causes the definitive resistance or falsifying censorship on the part of the subject. Moreover, it also eliminates authoritarian interrogation or an overly confidential questioning. Through a continuous, aware self-analysis, the researcher can engage in a *critical objectivity* and an *active neutrality* which are free from scientific dogmatism, which is illusionary in its absolutism. In this way one dares to create a 'personal equation' of the researcher where the limitations of the research field, the fluctuation of the subject of research, the rationality of the social actors and the whole personality of the researcher adjust to the scientific demands of research.